TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 323 — 42 PAGES — SAMEDI 8 AVRIL 1978



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 35 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 350 L; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 17 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Deux cent vingt-quatre prisonniers politiques vont être graciés au Chili

LIRE PAGE 4

OFFENSIVE ÉTHIOPIENNE EN ÉRYTHRÉE

La « solidarité prolétarienne » à rude épreuve

Comme prévu, le régime éthiopien ayant reconquis l'Ogaden avec l'aide de ses alliés soviétiques et cubains retourne maintenant ses efforts vers le « front nord » pour « liquider » la résistance érythréenne. Il s'agit de parachever l'entreprise de restauration de l'intégrité territoriale d'un ancien empire menacé — comme il le fut souvent au cours de son histoire — de désintégration. Le ton des dernières déclarations officielles faites tant à Addis-Abeba qu'à Moscou ou à La Havane ne laisse plus aucun doute. Les offres de négociations adressées depuis bientôt deux ans par le gouvernement éthiopien au plus « progressiste » des deux fronts érythréens ne sont plus à l'ordre du jour. C'est désormais à la « solution militaire » et au projet d'« anéantissement » que s'en remet, avec une terrifiante allégresse guerrière, un régime dopé par la nouvelle puissance mise à son service par le camp socialiste.

La reconquête par la force de l'ancienne colonie italienne contrôlée à 90 % par les fronts érythréens, risque d'être beaucoup plus difficile que la victoire récemment remportée dans l'Ogaden contre l'imprudente Somalie. En Erythrée, les troupes cubaines et éthiopiennes vont devoir affronter des maquisards déterminés, luttant depuis bientôt dix-sept ans contre le « colonialisme » abyssin et disposant du soutien quasi unanime de la population. A la différence de l'Ogaden, le terrain se prête mal à de vastes contre-offensives mécanisées et rend peu efficace la technique du « rouleau compresseur » utilisée au sud. Un enlisement militaire soviéto-cubain dans cette partie de l'Afrique — sur lequel table Washington — n'est donc pas à exclure.

Mais le bain de sang, que l'on peut, hélas ! subodorer sur les bords de la mer Rouge et qui risque de troubler bien des consciences dans l'opinion internationale, s'accompagnera d'un dilemme idéologique tout aussi douloureux. Si une partie des rebelles érythréens est effectivement soutenue par le camp arabe conservateur (Arabie Saoudite, Koweït, etc.), l'autre branche de la résistance se réclame du marxisme-léninisme. Quoi que l'on puisse penser du fond du dossier — les thèses indépendantistes sont parfois discutables, — nul ne peut mettre en doute l'authenticité et la popularité de la lutte de libération menée par les guérilleros érythréens. Des guérilleros qui, cruelle ironie, furent longtemps soutenus par les pays socialistes, qui bénéficiaient hier encore de la « solidarité prolétarienne » et qui doivent maintenant affronter une « armée rouge » éthiopienne encadrée par leurs anciens alliés.

Plus troublant encore, l'U.R.S.S., qui, au nom de l'unité nationale éthiopienne, s'apprête à cautionner de nouveaux massacres autour d'Asmara, fut précisément la principale puissance qui tenta de s'opposer après la guerre au rattachement de l'Erythrée à l'Ethiopie. Ce rattachement avait été soutenu par les Etats-Unis. Les Nations unies avaient adopté une formule d'union personnelle avec la couronne impériale. Et c'est Hailé Selassié qui avait procédé unilatéralement à l'annexion en 1962, suscitant les protestations de l'ensemble des pays socialistes. L'Ethiopie, il est vrai, n'était pas encore « révolutionnaire » et l'importance stratégique de la Corne moins évidente qu'aujourd'hui. L'Afrique, légitimement attachée au respect des frontières coloniales, va se trouver elle aussi devant un cas bien embarrassant puisque lesdites frontières, « stricto sensu », sont précisément celles d'une Erythrée indépendante, dont bien peu de capitales africaines appellent de leurs vœux l'avènement.

Des nouvelles tueries s'annoncent donc au nord du château fort abyssin. Le cynisme absolu de la politique internationale, le triomphe du « réalisme » sur l'espérance des hommes, atteignent une fois de plus à la caricature.

• Addis-Abeba veut « anéantir » les sécessionnistes
• Washington dénonce l'envoi de renforts cubains à Asmara

Washington a dénoncé jeudi 6 avril la participation de militaires cubains à l'offensive d'Addis-Abeba contre les fronts de libération érythréens opérant dans la province septentrionale. Dans une réponse écrite à la presse, le département d'Etat affirme être « en possession d'informations montrant que les effectifs militaires cubains en Erythrée augmentent et qu'ils sont passés au combat ». *Après avoir* « constaté que l'argument initial avancé pour justifier la présence massive de troupes cubaines, la nécessité de défendre l'Ethiopie contre une attaque extérieure, n'existe plus », *Washington invite Moscou à user de son influence pour obtenir la diminution des forces cubaines en Ethiopie.*

Cette déclaration américaine a été publiée le jour même où le colonel Menguistu, chef de l'Etat éthiopien, rentrait de Moscou au terme d'une « visite de travail » *jusqu'alors tenue secrète. Selon le communiqué commun, les deux pays ont décidé de* « resserrer » *leur* amitié et leur coopération multiforme ». *Ils dénoncent les* « prétentions territoriales » *dans la corne de l'Afrique, appelant à une* « paix durable fondée sur le respect mutuel de la souveraineté ». *Enfin, ils s'affirment préoccupés par les* « manœuvres navales provocatrices de l'Occident dans la région ». *De son côté, le capitaine Fikze Selassié, secrétaire général du conseil militaire éthiopien, a déclaré, jeudi, à Addis-Abeba, que les* « *sécessionnistes* » *érythréens devaient être* « *anéantis* ».

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Alors que le président Menguistu Haïle Mariam regagnait Addis-Abeba à l'issue d'une « *visite de travail* » de trois jours à Moscou, l'Ethiopie a annoncé, jeudi 6 avril, le début d'une offensive militaire en Erythrée, pour y mettre fin à la « *perpétuelle insécurité* » créée par dix-sept ans d'insurrection. « *Nous ne permettrons jamais à l'Erythrée de devenir le tremplin de nouvelles incursions d'inspiration impérialiste au cœur de l'Ethiopie* », a ajouté à Addis-Abeba le capitaine Fikre Selassié Woderes, secrétaire général de la junte éthiopienne, à l'occasion d'un défilé commémorant le trente-septième anniversaire de la victoire sur les Italiens.

A son retour d'U.R.S.S., le président Menguistu a déclaré qu'il avait eu « *de longs échanges de vues sur une variété de sujets* » avec MM. Brejnev et Kossyguine. Il a qualifié son séjour de « succès *complet* » et s'est félicité des « *relations fraternelles qui se développent déjà rapidement entre les peuples et les gouvernements d'Union soviétique et d'Ethiopie* ». Cette visite n'a pas été annoncée, a-t-il dit, en raison de son « *caractère précipité et révolutionnaire* ». Le chef de l'Etat éthiopien était accompagné des responsables de l'économie et de la sécurité au sein de la junte.

Dans le discours prononcé quelques heures plus tôt, le secrétaire général du Derg avait précisé que son pays avait le droit de libérer l'Erythrée, une fois pour *toutes*, des « *massacres* » continus de civils commis par des forces sécessionnistes « *traîtres* ».

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(*Lire la suite page 4.*)

La France et le Fonds monétaire

L'hostilité du R.P.R. et de la gauche aux accords de la Jamaïque n'a pas faibli

Le conseil des ministres a approuvé, jeudi 6 avril, un projet de loi autorisant le gouvernement à porter de 1,5 à 1,919 milliard de D.T.S. (droits de tirage spéciaux) la quote-part de la France au Fonds monétaire international. *Le projet, inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale* le 18 avril, résulte de l'application des accords conclus à la Jamaïque en janvier 1976.

En inscrivant ce texte en tête des travaux de la nouvelle législature, le premier ministre prend le risque de voir le R.P.R., dont les critiques contre les accords de la Jamaïque n'ont pas cessé depuis l'automne 1976, s'opposer au gouvernement. « La Lettre de la nation » rappelle en termes vigoureux, ce vendredi, l'hostilité du parti de M. Chirac au « flottement généralisé des monnaies », et affirme qu'il faut répondre non à la réforme du F.M.I.

Le parti communiste et le parti socialiste, qui avaient adopté la même attitude lorsque le projet d'approbation de ces accords devait venir en discussion devant le Parlement, à l'automne 1976, puis au printemps 1977, n'ont pas encore arrêté la position qu'ils prendront le 18 avril.

Si la France n'augmentait pas sa quote-part au F.M.I., elle risquerait de perdre en 1979 son siège de permanent au conseil du Fonds monétaire, tout en se privant à l'avenir de possibilités accrues d'emprunts auprès des institutions internationales. L'attitude serait au demeurant singulière, alors que le nouveau directeur général du F.M.I. doit précisément devenir un Français.

Dans ce qui risque de devenir un affrontement majeur entre le gouvernement et le R.P.R., il importe de bien préciser l'enjeu et ses limites. Les 7 et 8 janvier 1976, à la Jamaïque, les accords conclus à la fin de la querelle monétaire franco-américaine consacraient essentiellement l'abandon du système monétaire élaboré à la conférence de Bretton Woods en juillet 1944, et légalisaient le flottement des monnaies en même temps que l'abandon de l'or comme étalon monétaire. Un « deuxième amendement » aux statuts du Fonds monétaire international concrétisait juridiquement ces accords ; il devait, pour devenir applicable, être ratifié par les trois cinquièmes des membres du Fonds, représentant les quatre cinquièmes des droits de vote.

En même temps, et pour la commodité des opérations, les Etats membres du Fonds décidaient, pour la sixième fois, une augmentation générale des quote-parts nationales au F.M.I. ; elles étaient relevées de 32, 5 % et portées de 29 à 39 milliards de droits de tirage spéciaux. Cette seconde décision devait être ratifiée individuellement par chaque Etat, sous peine, pour celui qui ne s'exécuterait pas, de voir sa propre quote-part diminuer en pourcentage du total.

On sait que ce pourcentage est la clef de voûte du Fonds ; c'est lui qui déterminera les droits de vote, les droits de tirage et la représentation des nations au conseil d'administration, les cinq pays ayant les plus grosses quotes-parts disposant d'un siège automatique au conseil. Juridiquement, les deux décisions ne devaient pas être liées. D'autant qu'un septième relèvement des quote-parts est d'ores et déjà envisagé ; il doit être discuté en septembre prochain à l'Assemblée annuelle du Fonds.

Pour des raisons pratiques, probablement, M. Raymond Barre avait présenté en octobre 1976 un projet de loi portant ratification simultanée des deux décisions. Il le retirait ensuite en raison de l'opposition farouche du R.P.R. à ce que celui-ci appelait une « *capitulation devant les Etats-Unis* ».

FRANÇOIS RENARD.

(*Lire la suite page 38.*)

Le « sommet » européen de Copenhague

M. Giscard d'Estaing et les huit autres chefs de gouvernement de la Communauté assistent au « sommet » européen de Copenhague, qui s'ouvre ce vendredi 7 avril dans l'après-midi. Deux sujets vont sans doute dominer l'ordre du jour : la crise économique internationale (l'idée d'une union monétaire européenne pourrait être relancée), et la délicate affaire des livraisons d'uranium enrichi américain à l'Euratom.

A ce propos, M. de Guiringaud a répété, vendredi, à Paris, que l'Europe ne devait pas accepter le principe d'une nouvelle négociation du contrat, en dépit d'un vote contraire du Congrès américain.

(*Lire, page 3, l'article de nos envoyés spéciaux J. Amalric et P. Lemaitre.*)

Les miroirs grossissants

par GISÈLE HALIMI

« Les femmes ont pendant des siècles servi aux hommes de miroir. Elles possédaient le pouvoir magique et délicieux de réfléchir une image de l'homme deux fois plus grande que nature. C'est pourquoi les hommes tiennent tant à l'infériorité des femmes car, si elles n'étaient pas inférieures, elles cesseraient d'être des miroirs grossissants. »

(VIRGINIA WOOLF.)

Le silence a suivi la déroute de la gauche. Silence impressionnant. A peine troublés par « l'ouverture » de la majorité, les états-majors se sentent requis de désamorcer l'angoisse et de mitonner, toutes chaudes, de nouvelles perspectives. Les militants, eux, sont aux urgences : réparer le clocher de l'église, écoper le rafiot qui a pris sérieusement l'eau, colmater les brèches dans les enclos...

Les dirigeants de la gauche ont fait la preuve de leur incapacité à sortir des schémas du siècle dernier. C'est là, à mes yeux, une des raisons essentielles de l'échec. N'est pas bonne, est même méprisante pour l'électeur et l'électrice d'aujourd'hui, la poignée de main « historique » de l'après-premier tour. L'après-Marx et la querelle dialectique qui dure depuis plus d'un siècle obligeaient les socialistes et les communistes à solliciter nos suffrages dans la plus grande clarté. Or les socialistes se sont enlisés dans l'embarras, l'équivoque et la résignation. Les communistes, dans les performances du show télévisé.

Comme si rien ne s'était passé, comme si rien ne s'était cassé, la suite de l'histoire redevient une histoire d'hommes.

Entre clans, tribus, secrétariats politiques, on refait la politique. On retombe dans l'enfermement politicien. Et c'est ainsi qu'aujourd'hui comme hier on perd de vue une donnée liée à la vie même de la cité : des forces mal identifiables prennent de plus en plus en charge, *en dehors des partis*, des intérêts difficiles à étiqueter. L'exigence culturelle et qualitative qui sous-tend ces forces leur fait refuser des structures anachroniques.

(*Lire la suite page 2.*)

AU JOUR LE JOUR

Ne perdons pas le fil !

En cette première semaine d'avril, le lait a été plus cher et la baguette de pain moins bon marché, la journée a commencé une heure plus tôt, les environs de Paris sont sous l'eau, la majorité est en cohabitation déraisonnable et le centralisme démocratique en question.

Bref, en remontant le fil de l'actualité, nous constations, une fois de plus, qu'en avril l'actualité ne se découvre pas d'un fil.

BERNARD CHAPUIS.

Airbus aux États-Unis

L'industrie américaine profitera largement de la commande de vingt-trois appareils par Eastern

La compagnie aérienne américaine Eastern Airlines et le consortium européen Airbus industrie ont signé, jeudi 6 avril à Miami, un contrat d'acquisition par Eastern de vingt-trois moyen-courriers Airbus A 300 pour un montant global de 778 millions de dollars (environ 3 600 millions de francs).

C'est le premier client nord-américain de l'Airbus européen et ce contrat — si l'on exclut la vente aux Etats-Unis des avions d'affaires Falcon du groupe privé Dassault-Breguet — est la plus importante percée de la construction aéronautique européenne outre-Atlantique depuis 1960, date à laquelle la compagnie United Airlines a acheté vingt Caravelle et d'autres compagnies américaines ont acquis des biréacteurs court-courriers Viscount de conception britannique.

Eastern achète dix-neuf exemplaires de l'Airbus qui s'ajouteront aux quatre avions déjà en exploitation, à titre d'essai, depuis la fin de l'année dernière. Ces vingt-trois exemplaires, au total, sont des versions B-4 de deux cent trente sièges. Ils lui seront livrés à raison de quatre appareils par an, de 1979 à 1972, les trois premiers étant remis à la compagnie avant la fin de 1978. De surcroît, Eastern a précisé qu'elle prenait option — il s'agit de commandes conditionnelles assorties ou non d'un acompte — sur neuf autres Airbus B-4 de deux cent quarante-cinq sièges et sur vingt-cinq Airbus B-10 munis de deux cents sièges. Airbus Industrie ne rachètera pas la dizaine de moyen-courriers Tristar-Lockheed, dont la compagnie américaine voulait se débarrasser avant de recevoir ses Airbus.

Une coopération américano-européenne

Le contrat conclu jeudi, à Miami, relatif aux vingt-trois Airbus B-4 porte sur 778 millions de dollars, ainsi répartis : 552 millions de dollars de prêts extérieurs, le reste étant représenté par un financement propre à la compagnie.

Eastern obtient, notamment, un crédit-export de 250 millions de dollars de banques européennes, qui sera remboursable en dix ans, à 8,25 % d'intérêt. De leur côté, le consortium européen de commercialisation Airbus Industrie apporte une aide au financement de 96 millions de dollars et la société américaine General Electric, qui conçoit les réacteurs de l'avion, consent une aide au financement de 45 millions de dollars.

JACQUES ISNARD.

(*Lire la suite page 36.*)

Jean Dubuffet contre Renault

L'enterrement du « Salon d'été »

Des magistrats de la cour d'appel doivent visiter une exposition avant le 28 avril au Musée des arts décoratifs où vient d'être installé un ensemble de projets pour sculpture monumentale. Ils doivent juger sur pièces un litige qui oppose un artiste à son mécène. L'artiste est Jean Dubuffet, le mécène, la régie Renault, et l'objet du conflit le *Salon d'été* ; une sculpture monumentale enterrée depuis quelques mois, inachevée et recouverte d'une chape de béton et d'une nappe de terre sur laquelle on a planté un gazon (*le Monde* du 13 avril 1977).

Qu'a-t-on enterré sous le tertre de chez Renault, une création de l'esprit ou un ouvrage industriel ? Le débat tourne autour de cette question. Dans le premier cas, l'artiste aurait un droit moral sur son œuvre, dans l'autre, c'est le mécène qui est le maître.

Devant la maquette exposée au Musée des arts décoratifs, on mesure la perte artistique qu'entraînerait la volonté de Renault. Jean Dubuffet est l'un de nos grands artistes contemporains. Le *Salon d'été* est une pièce importante dans son œuvre sculpté et un monument pour Paris, dont l'existence est en question. Pour juger les pièces du dossier, l'artiste a mis cartes sur table. Il montre ses maquettes et celles d'autres projets similaires déjà réalisées ou en cours de réalisation à travers le monde.

Jean Dubuffet se défend en publiant un fascicule, *le Petit Messager du « Salon d'été »*, animé par une association de soutien.

JACQUES MICHEL.

(*Lire la suite page 28.*)

idées

FEMMES

Les miroirs grossissants

(Suite de la première page.)

Femmes, écologistes, gauchistes de toutes obédiences ne reconnaissent guère leur lutte et leur objectif — changer de société et non la société — dans la stratégie des partis. Lénine disait déjà — et sur ce point il était bien sensé — que le gauchisme naissait d'une carence des partis communistes qui n'avaient pas su prendre en compte ses aspirations. Même carence de la gauche d'aujourd'hui quant au féminisme et à l'écologie...

Déséquilibrer ou rééquilibrer le R.P.R. et l'U.D.F. d'une part, le P.C. et le P.S. d'autre part, n'est pas pour nous, singulièrement, les femmes, la grande affaire. Notre affaire, à nous, elle est ailleurs. Par exemple, dans notre détermination de ne plus être discriminées au travail ou dépendantes au foyer. De rejeter toute atteinte à notre dignité de femme. De faire d'un père un homme activement responsable de l'éducation et de l'avenir de son enfant, au même titre que sa mère. Voyez, l'inacceptable affaire de Sylvie Joffin, condamnée à plusieurs années de réclusion pour avoir laissé mourir, faute de soins, ses deux jeunes enfants. Le malheur rend folle et la psychiatrie officielle ignore cette anomalie psychique. Le père, libre, est venu témoigner. Il n'avait plus *« envie de Sylvie »*, expliqua-t-il. Il l'avait donc abandonnée dans un état de total dénuement. Quant à ses enfants, il précisa sèchement que : *« c'était à la femme de s'en occuper »*. Il repartit donc, toujours aussi libre et les mains dans les poches.

Tout aura changé...

A partir de leurs vies et de celles des femmes de ce pays, soixante-treize militantes de *Choisir* (1), différentes et diverses, ont publié le Programme commun des femmes (2). Ce livre a suscité les commentaires de ceux qui ne l'avaient pas lu (mais ils ne l'aimaient pas, c'est comme ça...), des montagnes de textes « malicieusement truqués » (3) (mais suffit-il de dire de son propre truquage qu'il est « malicieux » pour qu'il cesse d'être un truquage, c'est-à-dire un triste procédé pour chroniqueur), des procès d'intention. Ainsi, nous étions accusées, avec une *belle constance* (4) de prôner « la domination du sexe féminin sur l'autre », de vouloir seulement « inverser les rapports de force d'aujourd'hui, bref, de décréter que « tout être masculin devait être considéré comme un ennemi invétéré de la femme » (3).

Pourquoi cette peur qui conduit les uns au truquage, les autres à déformer une vérité pourtant écrite ? Dans un texte en forme de poème, j'ai écrit, au nom de *Choisir* (page 317) :

...« Aujourd'hui, j'aime le com-
[pagnon avec lequel je vis
Parce que rien ne nous lie
Sauf le désir d'être ensemble... »

La conclusion-synthèse du Programme commun des femmes rêve de bonheur, et, de rien d'autre. *« L'homme nouveau sera libre... il pourra naître entre la femme et l'homme une nouvelle approche, une nouvelle relation. Tout aura changé, en fait : la sexualité, le partage des tâches, le langage. Une autre manière d'appréhender la vie... Un partage juste et responsable entre deux égales libertés... »* (page 358).

Tout naturellement, et parce que nous ne sacralisons ni le pouvoir politique ni le pouvoir masculin — un pléonasme ? — nous nous sommes présentées aux élections législatives. Sur la base de notre programme des femmes. Les mains nues, les poches vides, mais du courage à en revendre. *Seules, c'est-à-dire en dehors des partis*. Car changer de troupeau ne change pas la mentalité du mouton. D'abord donc, casser le phénomène grégaire. Pour donner à tous, mais surtout aux femmes, la conscience de leurs responsabilités et la force de les assumer. Les « Cent femmes pour les femmes » de Choisir auront fait l'événement de cette campagne. Malgré le silence (coupable) des médias français, mais devant des dizaines de télévisions étrangères, les réunions publiques de Choisir dans toute la France, du simple préau au Palais des Sports, auront suscité une affluence et une qualité d'écoute que je n'avais auparavant — quand je parlais pour un parti, quand je témoignais contre la guerre d'Algérie ou les tortures franquistes — jamais rencontrées. Deux mille cinq cents personnes à Toulouse, mille personnes à Pau, six cents à Caen, au milieu de l'après-midi... Quel parti avec appareil, organisation et baratin électoraliste, peut-il se vanter — mis à part les chefs vedettes pour lesquels on affrète trains et autocars — d'avoir atteint ces scores ? Le phénomène mérite qu'on y réfléchisse. Nous n'avons pas créé un besoin, nous y avons seulement répondu.

Une page tournée...

Il ne suffit pas de réclamer le changement, il faut oser le provoquer. Les candidates de Choisir se sont d'abord donné une identité. Celle de femmes et de femmes féministes. Elles ont dit leur vie de tous les jours, avec leur parole neuve, parole de femme. Leur inexpérience politicienne a déglué, décollé les ronrons de la campagne. Elles ont soutenu le programme des femmes comme une revendication globale de justice et de dignité pour toutes. Leur campagne insolite aura tourné une page de l'histoire des femmes.

Toutes les femmes ont-elles voté pour nous ? Certes non. Il est absurde de dire que : *« Toutes les femmes sont féministes, cela va de soi. »* Aussi absurde que d'affirmer que tous les exploités sont de gauche, tous les Noirs antiracistes, ou tous les colonisés (et les femmes) indemnes de toute tentation harkie.

Les hommes ? Pour la plupart, les « nôtres », maris ou compagnons, ils auront bien mérité de la cause des femmes ! Peut-être parce qu'ils auront senti que, telles des routières sympas, nous roulions aussi pour eux. Ils auront passé des jours et des nuits à coller nos affiches, à transporter le matériel, à conduire les voitures, à monter les sonos, à monter la garde... à faire la cuisine avant de coucher les enfants... (nos candidates en totalisent deux cent neuf !). Il y eut bien un mari par ci qui menaça de divorcer ou un mari par là qui refusa toute souscription. Mais ils furent l'exception, dans le « tas » homogène que nos groupes, femmes, hommes et enfants, formaient durant la campagne.

Un jour, nous raconterons par le détail les joies, mais aussi les obstacles « spécifiques » que nous avons dû surmonter. Parce qu'ils sont révélateurs de ces mentalités qui laissent, dans le choc, éclater la misogynie. Nous dirons comment une de nos candidates s'est vue privée de quarante panneaux à Marseille. Comment toute aide fut refusée à celle qui, avec 1 200 kilos de matériel électoral, ne put parvenir seule au troisième étage de la mairie. Comment une autre femme de Choisir, au volant d'une estafette louée, traversa les *pistes* d'Orly pour charger, *in extremis* et sans autre formalité, 600 kilos de bulletins de vote et de profession de foi à destination d'une lointaine circonscription. L'amitié du pilote, féministe et complice, nous faisait déjà dire : *« Peu importe le résultat, Choisir a déjà gagné les élections ! »*

... et maintenant ? Et demain ?...

Mais, le 12 mars, on a surtout voté « utile ». Je m'interroge sur le sens étrange de ce mot, et je lui trouve des relents de cuisine (parlementaire).

Les voix (5) de la majorité (14 756 857) n'auront « fabriqué » que cinq femmes députées. La gauche — qui doit au seul parti communiste l'accroissement de la féminisation de l'Assemblée nationale — n'aura toléré le féminisme qu'à dose homéopathique et en liberté surveillée.

Ce serait, cependant, commettre une erreur que de sous-estimer les résultats de Choisir. *Obtenir* une moyenne de près de 1,5 % des suffrages exprimés (avec des pointes de 2,6 à 4,3 %), devancer le plus souvent Lutte ouvrière, la Ligue communiste, le Front autogestionnaire, les écologistes, la Démocratie chrétienne et les jobertistes, faire quelquefois jeu égal avec le Mouvement des radicaux de gauche, sont autant de points à ne pas négliger pour l'avenir. Dans quatre ou cinq circonscriptions (sur les quarante-trois où nos voix ont été comptées), le vote ou l'abstention des femmes, au second tour, sur les informations que nous leur avions données, a, indiscutablement, pesé. Les élus — ou les battus — concernés ont fait leurs additions (ou leurs soustractions !).

Et maintenant ? Et demain ?

La gauche des partis

J'entends dire, ici et là, qu'il faudra quinze ans à la gauche pour se remettre de son fiasco. La gauche des partis. Celle qui nous a regardées, plus ou moins, avec suspicion. Mais les partis ont-ils toujours raison ? Non. Hier, se rendre à l'Elysée était une trahison, une collaboration de classe. Aujourd'hui, c'est le jeu normal de la démocratie. Hier, les femmes ne pouvaient politiquement exister en dehors des partis, sans lesquels aucun salut n'était possible. Aujourd'hui, les femmes ont prouvé le mouvement en marchant, et leur maturité autonome de candidates, en se présentant.

De ponctuel qu'il était, l'objectif est devenu global. Cela signifie à la fois un autre choix que ceux proposés par les *partis*, et d'autres voies pour y parvenir. Tout changement de société — réforme, socialisme ou révolution — ne prend son sens radical que s'il est l'œuvre, à parts entières et égales, des hommes et des femmes d'un même pays. Un socialisme à visage masculin est déjà un socialisme perverti. Des réformes octroyées aux femmes sont des cadeaux empoisonnés. Nous n'accepterons plus que l'avenir soit fait de mains d'hommes et d'attente de femmes. Surtout si cette attente continue d'être justifiée par la *superstructure* qui doit suivre... comme l'intendance. Nous et notre vie, notre vie et celle des hommes, nos compagnons de route, nous les prenons en en charge, et ensemble...

Des milliers de femmes — et d'hommes — sont venus grossir les rangs de Choisir. Ces adhésions sont fortes et riches de la lecture du programme des femmes aussi bien que de notre campagne électorale. Avec ces forces neuves nous irons de l'avant...

Aux dix-huit femmes députées, *nous proposerons de créer* un intergroupe pour imposer les mesures de rattrapage et de justice dont les femmes ont la plus urgent besoin. Au gouvernement, nous expliquerons la nécessité de la création, pour quelques années, d'un ministère des femmes — ou d'un organisme analogue — doté d'un budget de fonctionnement et de crédits réels. Cela pour effacer la discrimination qui frappe encore la travailleuse, l'épouse au foyer, la mère de famille. Parce qu'elle est femme et uniquement pour cela.

Et après ?

Dès décembre de l'année dernière, j'avais, dans le programme commun des femmes, déjà répondu :

« Et après ? L'échéance des élections passées, nous, Choisir, nous reprendons l'ouvrage. Le programme commun des femmes, pendant des années encore, sera notre instrument de travail et notre recherche. Nous l'approfondirons, nous le compléterons... La réflexion de chaque femme sera prise en compte. De la critique ou de l'expérience de chacune pourra naître un chapitre nouveau, un carcan à ouvrir, un espoir à partager. Conquérir la moitié du ciel ne se mesure pas au feu des législatives... »

GISÈLE HALIMI.

(1) 102, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.
(2) Editions Grasset.
(3) Brigitte Gros : *le Monde* du 17 mars 1978.
(4) En 1977 : huit femmes députées dont 3 P.C. En mars 1978 : dix-huit femmes députées, dont *12 P.C.*
(5) Statistiques ministère de l'intérieur, 22 mars 1978.

« J'ai perdu mon Eurydice... »

par GABRIEL MATZNEFF

CELUI que captive le mythe de l'androgyne, et qui voit dans le Christ l'icône parfaite de l'adolescent-jeune fille, devrait, plus que quiconque, se refuser à diviser les êtres en hommes et femmes, ainsi qu'à opposer l'une à l'autre ces catégories. Nous sommes tous, à des degrés divers, bissexuels et, plutôt que de l'homme et de la femme, nous devrions parler, comme Weininger, du masculin et du féminin qui sont en chacun de nous.

Ce nonobstant, nous continuons d'écrire « les femmes », « les hommes », et nous persistons à croire qu'entre l'homme et la femme c'est une guerre permanente, tantôt sournoise, tantôt ouverte, mais une guerre à mort. Des amies m'ont reproché cette généralisation, excessive à leurs yeux, et m'ont représenté que, chaque fois que j'écris « femmes », je devrais écrire « certaines femmes » ou « quelques femmes », car elles ne se reconnaissent pas dans le portrait que je trace de leur sexe.

Cette objection n'est pas acceptable. Un artiste n'est pas un idéologue : ce n'est pas dans les nuages de l'abstraction qu'il puise sa vision des êtres, mais dans son expérience de la vie. Lorsque nous écrivons sur les femmes, nous écrivons sur celles que nous avons rencontrées, observées, aimées, haïes. Quand La Bruyère note qu'*« une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusques aux faveurs qu'il a reçues d'elle »*, il ne s'agit pas d'une pensée qui lui serait venue par hasard à l'esprit. Assurément, c'est pour avoir souffert de cette capacité qu'ont les femmes de gommer le passé, de « tourner la page », comme elles disent, ou pour avoir vu d'autres hommes en souffrir, que La Bruyère a pu écrire cette phrase de feu.

Atteindre à l'universel

Ceux qui reprochent à un écrivain le caractère autobiographique de ses livres, ont tort. Seuls m'intéressent les livres que l'auteur a nourris de sa vie, et où il s'est brûlé tout entier. Ce n'est qu'en exprimant notre intime particulier que nous pouvons espérer atteindre à l'universel. Ecrivant sur les femmes, La Bruyère avait des prénoms en tête, et des visages. La Bruyère est mort depuis trois siècles, les prénoms et les visages des jeunes filles qu'il a aimées se sont dissous dans les eaux du Léthé, mais la phrase de l'écrivain demeure, aussi vraie qu'au jour où elle a été créée — d'une justesse implacable.

Si les hommes s'abandonnent aux généralisations, les femmes ne s'y livrent pas moins. Dans l'excellent numéro d'avril de la revue *Des femmes en mouvements*, Claudine Herrmann, analysant un roman oublié de Mme de Villedieu (contemporaine de La Bruyère), écrit : *« ... Le comte d'Englesac commence à tromper Henriette-Sylvie, alors que celle-ci lui reste obstinément fidèle. Comment décrire mieux la sexualité fantasmatique des hommes ? Mais le comte d'Englesac n'est pas le seul à être démasqué : tous les autres hommes le sont aussi. »*

Notre extraordinaire égoïsme

Voilà des lignes importantes. La formule « sexualité fantasmatique », pour désigner l'inconstance masculine, est superbe, et très vraie. Claudine Herrmann a-t-elle tort de fourrer « tous les autres hommes », d'un bel élan, dans le même sac ? Je ne le pense pas. En amour, il existe un comportement spécifiquement féminin, mais les hommes ont, eux aussi, une allure qui leur est propre. Ce qui sauve les femmes, c'est leur incroyable pouvoir de renouvellement. Nous, ce qui nous sauve, c'est notre extraordinaire égoïsme.

Une lectrice m'a écrit : *« Vous êtes encore plus misogyne que Weininger, ce qui n'est pas peu dire, vous en conviendrez. »* Or je ne suis nullement misogyne. Constater que l'homme et la femme vivent sur deux planètes différentes, et que seule l'illusion de la passion peut, fugitivement, les accorder, ne s'appelle pas de la misogynie, mais de la lucidité.

Dans une lettre publiée par *Libération* (1), une jeune fille récuse les hommes qui prétendent expliquer les femmes, et conclut : *« Quant à nous, femmes, nous savons bien que nous sommes ailleurs. Et parties sans leur laisser d'adresse. »* Comme celle de La Bruyère, cette phrase est d'une véracité impitoyable. Eurydice est morte, et aujourd'hui il n'y a plus d'enfer où Orphée puisse la retrouver.

(1) *Libération* du 22 avril 1977.

L'ALBATROS

par DENISE BLANQUET (*)

ON n'a déjà que trop écrit sur les femmes. C'est bien le signe que la femme est un être à part, de même que le nègre, l'arabe, le juif, le fou ou l'enfant. Tous ceux-là se donnent la main et ont l'insigne privilège d'une abondante littérature consacrée à leur psychologie, leurs particularités et leurs tares de monstres. La normalité se trouve réduite à un petit nombre de privilégiés qui mènent le monde. On sait trop bien qu'il n'est pas nécessaire à la classe au pouvoir d'être majoritaire. D'ailleurs, soyons juste, et ne nous berçons pas d'illusions : tous nos colonisés ne fraternisent pas pour autant, et l'éparpillement sert l'homme blanc bien portant.

Puisque la femme est décidément un problème aux yeux des hommes, il faut bien y revenir. Souhaitons pourtant qu'un jour *s'efface la nécessité* d'user ses forces à vouloir prouver ce qui devrait être évident, pour que les peuples réconciliés n'aient plus à perdre un temps précieux en préalables et puissent commencer à reconstruire le monde sans perdre une seule main.

Mon désir serait de convaincre que la femme n'est rien d'autre, n'est rien de moins, qu'un être humain — excusez-moi — comme tout le monde. Ce faisant, j'ai bien conscience de la témérité et de la difficulté d'une tâche bien anodine.

Avec les yeux de l'autre

Il est tellement facile de montrer les différences qui font des deux sexes deux races irréductibles. Je ne veux pas dire que celles-ci n'existent pas, je veux prouver qu'elles n'ont *aucune* importance quant au fond du problème, celui des aspirations d'une simple créature humaine.

La femme nous a été décrite abondamment. Elle est celle que Dieu a damnée en oubliant de la doter d'un pénis prestigieux, elle est d'abord individu castré. Freud nous l'a assez répété. La femme ne possède pas de « fait-pipi » (cf « le Petit Hans » in *Cinq Psychanalyses*). Une logique implacable et sans défaut qualifie donc ce vide de « trou ». Le sexe de la femme n'est qu'un trou, n'est que néant. Il ne m'intéresse pas de me plonger plus avant dans ce sujet, ni de rappeler pour mémoire que l'appareil génital féminin se trouve aussi complexe que celui de son collègue masculin et qu'un organe ouvert sur l'extérieur ne se réduit pas à sa zone de passage, ou bien alors nous ne serions que des assemblages de trous.

La question que je pose est celle-ci : lorsqu'un homme réfléchit à quelque problème que ce soit, le pense-t-il avec son pénis ou avec sa tête ? Je m'imagine très bien les réactions choquées devant mon audace, et l'on va croire que je m'égare. Pourtant, je voudrais insister et que l'on comprenne bien. Pour combien d'hommes les paroles des femmes ne sont-elles que l'émanation de leur sexe atrophié ! Logique de femme, raisonnement de femme, esprit de contradiction, intuition féminine, les produits intellectuels de la femme sont sexués par rapport au discours masculin asexué normal.

Il existe dans ce monde des choses naturelles, habituelles, *neutres, qui font la* couleur des choses, l'aspect familier, compréhensible et sans remise en cause de la vie, et d'autres qui sont particulières et qui gardent partout leur caractère singulier et parcellaire. C'est ainsi que l'homme fait partie normalement de l'univers et que la femme s'y fait remarquer. L'homme évolue sur le fond du décor, la femme est un objet particulier qu'on a *posé* dessus. La femme n'est pas sujet pour qui les choses aussi sont données, aux yeux de l'homme elle est d'abord objet-pour-lui, et c'est l'ambiguïté et le drame de la féminité.

Car cessons pour une fois de voir la femme avec les yeux de l'autre et laissons-la aussi porter son regard sur le monde qui l'entoure puisque l'ironie du sort lui a donné comme à lui des yeux, des sens, un esprit et un cœur capables de fonctionner, capables de souffrir.

La femme qui contemple le monde qui est le sien est émerveillée des richesses qu'elle y trouve. Mais elle a vite compris qu'il n'est pas fait pour elle et qu'elle y touche à ses risques et périls.

Je sors du cinéma. La nuit d'été est douce et bienfaisante, et mon corps s'enivre à l'idée de rentrer à pied. Un autre que moi ne se pose pas de question. Le retour agréable prolonge le plaisir du film, la vie est simple et sans problèmes. Pourquoi dois-je prendre le *métro* qui m'asphyxie ou le taxi qui me ruine ? Et *me cogner tout de* suite à la dure réalité d'un monde où je n'ai pas le droit de choisir ma façon de rentrer ?

Dimanche. Je me promène dans la rue et je suis d'humeur paresseuse. La Seine m'offre un spectacle que j'aime. Le parapet est bien tentant où je m'accouderais, et resterais à rêver sans bouger pendant une heure. Un autre que moi n'a pas de problème, qui suit ses impulsions et goûte dans son corps la joie d'exister. Mais cette joie m'est refusée. On aura vite fait de me faire comprendre que je dois circuler sans musarder si je ne veux qu'on me rappelle que j'ai un sexe qui m'interdit de m'arrêter. Un sexe trop tentant que je traîne comme une malédiction après moi et qu'il n'est pas possible d'oublier. Un sexe qui prend la place de tout le reste. La femme n'est qu'un immense sexe monstrueux excitant et répugnant.

Au mieux, un corps qui parle et qui écrit

Que l'on comprenne bien : le sexe de la femme n'a en soi rien de désolant ; il n'empêche ni la pensée ni la jouissance. Mais l'homme qui l'a détourné de son rôle — qui est rôle pour la femme, dans son corps, comme les autres parties de son corps — l'a pointé du doigt et la femme s'en trouve honteusement parée. Elle n'a plus le moyen de le dissimuler. L'homme est un individu qui marche, normalement, avec des pensées plurielles et sérieuses, c'est une *force*, une *volonté*, une intelligence, qui commandent le respect. Du moins une saine inattention. La femme est un corps et d'abord cela. Au mieux, elle est un corps qui parle et qui écrit. L'enveloppe charnelle et miroir déformant est inoubliable.

Or, il m'est donné de savoir que, loin de ces contingences, mon corps ne me pèse pas plus qu'un autre. Et je me sens sujet du monde, et le monde est le mien, il m'a été donné pour que *je le façonne*, pour que *j'essaie* d'en faire un monde humain où je me reconnaisse, où nous *nous* reconnaissions. Les limites qu'on impose stérilisent mes forces et mes désirs, mes rêves et mes imaginations, mes projets et mes ambitions.

La femme, dans ce monde d'hommes, est un albatros qu'on a cloué au sol. Les immenses richesses qu'elle possède en ses ailes ne lui servent de rien qu'à la tourner en ridicule et se trouvent perdues pour l'humanité tout entière.

(*) Etudiante.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1978

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde

étranger

LA POLÉMIQUE A PROPOS DE LA BOMBE A NEUTRONS

M. Carter déciderait d'ajourner la production de la bombe dans l'espoir d'obtenir des concessions de l'U.R.S.S.

M. Carter aurait décidé d'ajourner la production de la bombe à neutrons, dans l'espoir de concessions soviétiques en matière de désarmement. Cette décision, qui provoque des remous au Congrès avant même d'être annoncée, est commentée dans un éditorial — favorable à la bombe — du « New York Times ». Selon ce journal, M. Carter a très mal abordé le problème et, en refusant la production de l'engin, il se priverait d'un argument de négociation décisif dans les négociations avec l'U.R.S.S.

D'autre part, M. Brejnev a déclaré vendredi à Vladivostok qu'il existe « a l'ouest et à l'est de nos frontières des forces intéressées à l'intensification de la course aux armements ».

De notre correspondant

Washington. — M. Carter devait faire connaître, ce vendredi 7 avril, sa décision en ce qui concerne la bombe à neutrons, mais celle-ci a peu de chance de réparer le désastreux effet de la valse-hésitation du président, ces derniers jours. M. Carter, rapporte-t-on de bonne source, a choisi de ne rien décider pour le moment, c'est-à-dire de ne pas produire la bombe, tout en maintenant ses « options ouvertes » pour l'avenir à moyen terme. Son choix est donc bien proche de la décision négatives qu'avaient décrites les fuites répandues dans la presse ces derniers jours (*le Monde* du 7 avril). Toutefois, à la demande de ses proches conseillers, il n'enterre pas complètement le dossier, dans l'espoir que des concessions soviétiques pourraient être obtenues en échange, un jour.

La position arrêtée rappelle, dans une certaine mesure, celle que M. Carter avait prise en juin contre l'avion stratégique B.I. : sans doute n'était-il pas question alors de faire de cet avion un atout dans la négociation, ce qui a d'ailleurs été reproché au président. Mais on peut douter des chances d'un échange entre la bombe à neutrons et un désarmement soviétique (par une réduction du nombre de chars de l'armée rouge ou des missiles braqués sur l'Europe occidentale) dès l'instant que les réticences du chef de la Maison Blanche envers cette nouvelle arme ont été exposées de la sorte.

M. Harold Brown, secrétaire à la défense, avait préparé l'opinion à ce revirement en déclarant, mercredi, que la bombe à neutrons rehausserait, « *d'un point de vue strictement militaire* », la capacité de l'OTAN de faire face à une attaque de chars soviétiques, mais que la décision de la produire, ou non, « *était d'abord une affaire de politique internationale* ». Autrement dit, des arguments d'un ordre plus général pouvaient être opposés au plaidoyer que tous les officiels de l'administration, à commencer par M. Brown, avaient développé en faveur de cette arme. Le changement d'attitude du président a en tout cas causé d'importants remous au Congrès : le sénateur Jackson, bien connu pour sa position rigide dans les négociations SALT, a laissé prévoir des « auditions » *(hearings)* sur le sujet des responsables de la commission des forces armées de la Chambre ont demandé, par lettre, à M. Carter, de reconsidérer sa position, tandis que, en sens inverse, soixante représentants, hostiles à la bombe, encourageaient le président à tenir bon face aux critiques.

Du côté de l'administration, même ceux qui étaient favorables à la production de la bombe à neutrons, et qui regrettent secrètement la décision négative de M. Carter, font valoir que l'attitude équivoque des Européens a été déterminante.

On en veut particulièrement aux Allemands qui, bien que ralliés au principe de l'installation de la bombe à neutrons sur leur territoire, s'efforçaient de faire « porter le chapeau » aux Etats-Unis, voire à leurs voisins, puisqu'ils demandaient que l'un au moins des pays de l'OTAN du continent se déclare publiquement disposé à accueillir cette arme. L'affaire est appelée en tous cas à créer de nouvelles difficultés dans les relations entre les Etats-Unis et la République fédérale, relations déjà tendues en raison de différends concernant la politique économique, l'usine de retraitement nucléaire fournie par Bonn au Brésil, et aussi de ce qu'on appelle pudiquement « *une incompatibilité de tempérament* » entre MM. Schmidt et Carter.

MICHEL TATU.

AU COLLOQUE DE L'ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE

« Le recours à cette arme risquerait de déclencher une guerre nucléaire mondiale »

déclare le représentant soviétique

Le colloque sur le désarmement, organisé les 5 et 6 avril à Paris par l'Académie diplomatique internationale, n'aurait pu se tenir à un moment plus favorable. L'Assemblée générale des Nations unies ne va-t-elle pas tenir une cession extraordinaire du 23 mai au 28 juin, comme l'a souligné Mme Waldheim-Natural, chef du centre pour le désarmement de Genève ?

M. Taittinger, ancien ministre et parlementaire en mission auprès du ministre des affaires étrangères, a rappelé que, le 25 mai, M. Giscard d'Estaing prendra la parole à New-York pour présenter les propositions françaises, dont la substance est déjà connue : remplacement de la Conférence du comité pour le désarmement (C. C. D.), coprésidée par l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, et comprenant dix-sept membres (dix-huit avec la France, qui a toujours refusé d'y siéger), par un forum élargi, création d'une agence internationale de satellites de contrôle, création d'un fonds de développement alimenté par une « taxation » du surarmement, réunion d'une conférence sur le désarmement en Europe — à laquelle seraient représentés les pays membres des conférences d'Helsinki et de Belgrade, — création d'un institut du désarmement rattaché au secrétariat général de l'ONU, mais largement indépendant.

Ces propositions n'ont pas toutes reçu, loin s'en faut, l'assentiment du représentant de l'U.R.S.S., M. Rotchine, qui a défendu la C.C.D. contre les critiques françaises et posa cette question : « *Le mécanisme existant des négociations une fois démoli, est-ce qu'on va réussir à en construire un autre, meilleur que le précédent ?* » Il s'est déclaré favorable à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement. Il a aussi dénoncé le projet américain de fabrication de la bombe à neutrons, déclarant : « *Le recours à cette arme risquerait de déclencher une guerre nucléaire mondiale au cours de laquelle les armes nucléaires de tous genres seraient employées. La mise en service de l'arme à neutrons par les armées nationales ferait franchir à la course aux armements une nouvelle étape très dangereuse.* »

Les propositions françaises, et notamment celle qui a trait à la création d'un fonds de développement au profit duquel serait transférée une partie des sommes économisées par le désarmement, ont en revanche été appuyées par le Dr Ahmed Osman, représentant de l'Egypte.

Le professeur Bruce Marschall, président des Etudes internationales de l'université de Caroline du Sud, s'est, pour sa part, affirmé relativement confiant dans les chances de conclusion des négociations SALT entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Tirant, jeudi, les conclusions du débat, M. Zorgbide, doyen de la faculté de Paris-Sud, a constaté qu' « *il y avait unanimité sur la nécessité de ne pas en arriver au conflit nucléaire* ». Outre les désaccords sur la procédure (problème de la réforme de la C.C.D.) il a rappelé que le contenu de la négociation donne aussi matière à des divergences, notamment sur les priorités à établir sur les méthodes d'approche et sur le contrôle.

ROLAND DELCOUR.

A Genève

M. AMERASINGHE EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

(De notre correspondante.)

Genève. — A l'issue d'une séance de nuit, la conférence sur le droit de la mer a confirmé, le jeudi 6 avril, M. Hamilton Shirley Amerasinghe (ancien représentant de Sri-lanka au poste de président qu'il occupait depuis le début des travaux. Mais cette décision pourrait être matière à discussions :

— Les décisions importantes de la conférence sont prises par consensus et non par vote ;

— La majorité obtenue par M. Amerasinghe est assez réduite : 75 voix pour (dont celle des Etats-Unis), 18 contre, 13 abstentions, 21 « non-participation » (dont la France et la Grande-Bretagne), 31 absents. M. Amerasinghe aura-t-il un soutien assez large pour être un président incontestable ? En particulier vis-à-vis des présidents de commissions et des textes rédigés par ceux-ci ? La question se pose ;

— Le groupe latino-américain, qui s'oppose depuis le début de la session au maintien de M. Amerasinghe à la présidence, va-t-il accepter le vote de l'Assemblée générale ? Pour lui, seul un membre d'une délégation — ce qui n'est pas le cas de M. Amerasinghe — peut être président.

Même si M. Amerasinghe reprend maintenant la présidence de la conférence, on peut s'étonner du temps et de l'argent perdus depuis l'ouverture de la session le 28 mars.

Les quelques milliers de délégués ont passé leurs journées en conciliabules et réunions privées et n'ont aucunement abordé les questions à discuter. Le coût de fonctionnement d'une telle conférence est estimé à 1 million de dollars (4,60 millions de francs) par semaine...

● *La visite qu'effectue actuellement en Ogaden* M. Munuya Waiyaki, ministre kényan des affaires étrangères, est « *illégale et criminelle* », affirme le secrétaire général du Front de libération de la Somalie occidentale (F.L.S.O.), M. Abdoulaye Hassan Mahmoud, dans une déclaration publiée mercredi 5 avril à Mogadiscio. — *(A.F.P.)*

LE « SOMMET » EUROPÉEN DE COPENHAGUE

La crise économique et l'affaire des livraisons d'uranium enrichi américain à l'Euratom vont dominer les discussions des Neuf

De nos envoyés spéciaux

Copenhague. — C'est à 15 heures (16 heures de Paris) que s'ouvre ce vendredi 7 avril au château de Christiansborg le « sommet » européen de Copenhague. Les discussions des dirigeants européens ont été précédées par un déjeuner offert par la souveraine du Danemark. La journée se termine par un dîner de travail offert par le premier ministre danois, M. Jorgensen.

Bien que les « sommets » européens aient un ordre du jour souple, les observateurs s'accordent à prévoir que la rencontre sera dominée par l'examen de ce qu'il est convenu d'appeler la crise économique internationale dont l'ampleur a été soulignée par la journée de grève européenne de protestation contre le chômage organisée mercredi en Europe occidentale.

De ce point de vue, ce sont sans aucun doute les interventions du chancelier Schmidt qui sont attendues avec le plus d'intérêt : l'apparition et le développement d'une certaine agitation sociale en R.F.A., la poursuite de la crise du dollar pourrait amener Bonn, espèrent les partenaires de l'Allemagne de l'Ouest, à amender enfin sa politique rigoureusement anti-inflationniste dans le sens d'une relance économique. Tel est en particulier le souhait des Britanniques.

Parmi tous les participants, M. Giscard d'Estaing est certainement le plus au fait des intentions ouest-allemandes, puisque M. Schmitd les a certainement exposées au président dimanche au cours de leur tête-à-tête de Rambouillet.

Mais ne sont-ils pas allés plus loin et ne faut-il pas s'attendre à une initiative franco-allemande destinée à relancer l'idée d'une union monétaire européenne ? Beaucoup le pensent à Copenhague, faisant remarquer qu'une telle initiative répondrait au vœu de M. Jenkins, le président de la Commission, qui a récemment demandé dans une lettre adressée aux dirigeants des Neuf qu'ils viennent à Copenhague avec des idées nouvelles sur le sujet. M. Jenkins voudrait que le stade des vœux pieux soit dépassé et que les Neuf se fixent un programme précis avec une échéance nette dont la première pourrait être le prochain « sommet » européen de Brême, qui aura lieu juste avant le « sommet », des nations industrialisées qui se tiendra à Bonn en juillet. Une absence de décision dans ce domaine monétaire serait en tout cas de mauvais augure pour ceux qui pensent que la crise, encore aggravée par la désinvolture monétaire américaine, pourrait fournir l'occasion d'une relance de la construction européenne.

Autre sujet à propos duquel les Etats-Unis pourraient se retrouver sur la sellette, l'affaire des livraisons d'uranium enrichi à l'Euratom et la renégociation du contrat qui les régit. Washington voudrait que la C.E.E. accepte le principe de cette renégociation, le Congrès ayant édicté récemment des règles de contrôle plus strictes que celles prévues par le contrat initial.

La France seule s'oppose à cette exigence américaine, dans laquelle elle dénonce la volonté politique des Etats-Unis de limiter le développement d'un secteur nucléaire européen indépendant. Les nuances du débat en diront long sur l'existence ou non d'une volonté politique européenne face aux prétentions américaines. Il ne faut pas oublier d'autre part que ce débat va se dérouler alors que M. Carter vient de confirmer l'aspect velléitaire et improvisé de sa diplomatie dans l'affaire de la bombe à neutrons, affaire qui n'est certes pas du ressort du « sommet », mais qui est présent dans tous les esprits.

Parmi les autres sujets qui devraient encore retenir l'attention des Neuf figurent :

— Le problème du terrorisme, qui sera sans doute soulevé par la délégation italienne. On prête aux Italiens l'intention de relancer l'idée avancée au dernier « sommet » de Bruxelles par M. Giscard d'Estaing d'un « espace judiciaire », idée qui avait été accueillie par des réactions mitigées. L'obsession du terrorisme n'est pas absente de cette réunion, si l'on en juge par les précautions exceptionnelles pour le Danemark, qui ont été prises, y compris à l'aéroport ;

— La date des élections au suffrage universel du Parlement européen devrait être fixée définitivement, M. Callaghan, premier ministre britannique, proposant le mois de juin 1979 ;

On s'attend aussi à ce que les Neuf parlent du Proche-Orient et de la Namibie. On pense enfin que le « sommet » permettra de mettre un point final à la querelle qui oppose depuis la campagne électorale française les dirigeants de Paris et de Copenhague, Paris ayant alors âprement reproché à M. Jorgensen de s'ingérer dans les affaires intérieures françaises en faisant l'éloge des capacités de chef d'Etat de M. Mitterrand.

PHILIPPE LEMAITRE et JACQUES AMALRIC.

● *Le porte-parole de l'Elysée, M. Pierre Hunt*, a déclaré, jeudi 6 avril, à l'issue du conseil des ministres, que, du point de vue du président de la République, le conseil européen de Copenhague devra donner priorité aux questions intéressant la situation économique et monétaire de l'Europe. « *Dans le désordre actuel,* a-t-il dit, *l'Europe a les moyens d'apparaître comme une zone de croissance plus soutenue.* »

M. DE GUIRINGAUD : un test pour l'Europe.

M. Louis de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, estime que la question des livraisons d'uranium enrichi par les Etats-Unis constitue un « *test* » pour l'Europe.

« *A la suite du vote par le Congrès*, a-t-il déclaré vendredi 7 avril à France-Inter, *d'une loi réglementant les exportations de produits nucléaires sensibles et notamment d'uranium, les Américains nous ont demandé de renégocier l'accord qui les lie à nous dans cette affaire. (...) Nous sommes un peu surpris qu'à cause du vote du Congrès, on nous demande de revenir sur cet engagement. Nous pensons que ce droit interne ne peut pas primer sur les engagements internationaux souscrits par les Américains.* »

Le ministre a opposé mardi son veto à cette renégociation, veto devant lequel ses partenaires européens « se sont inclinés ». « *Il n'est pas mauvais*, estime M. de Guiringaud, *que l'Europe manifeste son identité, qu'elle la manifeste notamment dans les rapports de cet ordre avec les Etats-Unis, rapports qui engagent son avenir industriel.* »

M. CARAMANLIS SE DIT « CERTAIN » DE L'ENTRÉE DE LA GRÈCE DANS LA C.E.E. AVANT 1980.

Athènes *(A.F.P.)*. — M. Constantin Caramanlis a exprimé sa certitude que la Grèce sera, d'ici à 1980, le dixième membre de la Communauté européenne. Le premier ministre grec, qui rentre d'un voyage à Copenhague, Luxembourg, La Haye et Rome, où il plaide la cause de l'entrée de la Grèce dans la C.E.E., a affirmé qu'il avait trouvé une « *entière compréhension auprès de ses interlocuteurs, et que l'espoir était devenu une quasi-certitude* ».

Au cours de son passage à Rome, M. Caramanlis a entendu M. Giulio Andreotti lui confirmer l' « *engagement catégorique* » de l'Italie en ce sens.

M. Andreotti a tenu d'autre part à dissiper tout malentendu sur la concurrence possible des produits agricoles grecs sur le marché européen. La demande italienne pour une révision de la politique agricole communautaire dans un sens plus favorable aux cultures méridionales, formulée à Bruxelles, est indépendante de la question de l'adhésion grecque et le bénéfice d'une telle révision devrait être aussi grand pour la Grèce que pour l'Italie, a-t-il dit.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● UN INSPECTEUR DE POLICE et un civil ont été tués, le 6 avril, par l'explosion d'une bombe dans un commissariat de Buenos-Aires. Deux autres policiers ont été blessés. C'est le premier attentat contre un poste de police depuis janvier 1977. — *(U.P.I.)*

Djibouti

● LE GOUVERNEMENT DE DJIBOUTI a annoncé, mercredi 5 avril, la libération de sept personnes arrêtées lors des opérations de police déclenchées à la suite de l'attentat à la grenade contre le restaurant le Palmier zinc, le 15 décembre dernier (*le Monde* du 17 décembre 1977). Les auteurs de l'attentat, qui avait fait cinq morts et de nombreux blessés, restent incarcérés. — *(Reuter.)*.

Namibie

● L'ARMÉE SUD-AFRICAINE a installé une base d'entraînement pour enseigner aux *bushmen* (nom donné à plusieurs tribus nomades) la technique de la guérilla, a annoncé jeudi 6 avril l'Agence sud-africaine d'informations. Ce camp est situé dans la bande de Caprivi, au nord du pays. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LA PEINE DE MORT a été requise jeudi 6 avril par la Cour suprême de Pretoria contre six Africains reconnus coupables d'activités « terroristes » pour le compte du Congrès national africain (A.N.C.). Mercredi, la Cour suprême avait acquitté six autres Noirs poursuivis dans le même procès. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE CONSEIL EXECUTIF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE rhodésien a décidé, jeudi 6 avril, de libérer « *plusieurs centaines* » de prisonniers politiques. L'application graduelle de cette mesure, conforme à l'accord de règlement interne du 3 mars, débutera la semaine prochaine. — *(A.F.P.)*

Tchad

● LE GENERAL MALLOUN, chef de l'Etat tchadien, a regagné N'Djamena jeudi 6 avril, au terme d'une visite de vingt-quatre heures au Soudan. Les deux pays ont harmonisé leurs positions en vue de la réunion prévue, le 7 juin, à Tripoli, entre représentants du gouvernement tchadien et du Frolinat. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● M. JAROSLAV SABATA, ancien doyen de la faculté de philosophie de Brno, a accepté de remplacer M. Jiri Hajek, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Dubcek, dans ses fonctions de porte-parole de la Charte 77 (le Monde du 6 avril). M. Sabata avait été secrétaire du comité central du P.C. de Brno en 1968. Il avait perdu ses fonctions en 1970. Arrêté l'année suivante avec un groupe d'exclus du parti, il avait été condamné en 1972 à six ans de prison et libéré en décembre 1976. Ses deux fils, Jan et Vaclav, avaient aussi été condamnés en 1972 à deux ans de prison. M. Sabata, qui a publié plusieurs ouvrages philosophiques, travaille comme ouvrier à Brno. — *(A.F.P.)*.

Tunisie

● L'UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS ARABES vient de charger un avocat algérien, M[e] Abdessamad Ben Abdallah, de diriger le collectif d'avocats arabes et européens qui participera à la défense des dirigeants syndicaux actuellement emprisonnés et poursuivis en justice en Tunisie à la suite des événements du 26 janvier. Parmi eux se trouve le secrétaire de l'Union générale des travailleurs de Tunisie (U.G.T.T.), M. Habib Achour. M[e] Ben Abdallah avait participé à la défense de M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre tunisien de l'économie, jugé en 1970 pour haute trahison.

Union soviétique

● M. ALEXANDRE KHOMIAKOV a été désigné comme premier secrétaire du comité régional du P.C. de la région de Tambov (environ à 400 kilomètres au sud-est de Moscou). Il remplace M. Vassily Tcherny, destitué « *en raison des graves défauts constatés dans la direction du travail du comité, en particulier dans le domaine de l'agriculture* » de cette région où « *la majorité des kolkhozes et des sovkhoses ne sont pas rentables* ». — *(A.F.P.)*

...on Eurydice... »

... MATZNEFF

Notre extraordinaire égoïsme

...s qui parle et qui écrit

AFRIQUE

Offensive éthiopienne en Érythrée

(Suite de la première page.)

Comme il avait eu le droit de « *chasser vers leur frontière, par n'importe quel moyen, les envahisseurs somaliens* ». Le capitaine Fikre Selassié avait rappelé, enfin, que son pays était libre de recevoir de « *pays amis* » toute aide jugée nécessaire.

Ce choix de la fermeté dans le conflit érythréen fait suite aux informations selon lesquelles des Cubains se trouveraient déjà sur place. Le département d'État américain a affirmé, lundi dernier, qu'une partie des seize mille à dix-sept mille soldats cubains présents, selon lui, en Éthiopie étaient déjà en Érythrée. Des porte-parole de l'insurrection érythréenne ont déjà dénoncé, de leur côté, la présence de militaires cubains dans la capitale provinciale d'Asmara, demeurée jusqu'ici isolée par terre (*le Monde* des 8 et 9 mars).

De source diplomatique, on estime à Nairobi que la situation s'est retournée en Érythrée depuis le début de l'année. Des renforts acheminées par mer, avec l'aide soviétique, ont permis aux Éthiopiens de conserver le contrôle du port de Massaouah, dont le siège avait été lancé au début de décembre par les Érythréens. Les raids de l'aviation éthiopienne ont repris, depuis, sur les vastes zones contrôlées par l'insurrection, gênant ainsi ses mouvements. En mars, la fin de la guerre d'Ogaden a permis à l'armée éthiopienne d'accorder la priorité au théâtre érythréen.

D'un autre côté, la division des fronts érythréens ainsi que l'ébauche d'un règlement du contentieux soudano-éthiopien jouent en faveur d'Addis-Abeba. Au fil des derniers mois, Khartoum a manifesté un intérêt croissant pour une solution négociée.

On se demande, ici, comment réagiront les pays arabes qui soutiennent les fronts érythréens à une participation de troupes cubaines à l'offensive éthiopienne qui s'annonce. On s'interroge également sur les suites pratiques qui seront données à la ferme dénonciation, mercredi par Londres, du niveau des activités militaires soviétiques et cubaines sur l'ensemble du continent africain. Le ministre kenyan des affaires étrangères, M. Waiyaki, a déclaré pour sa part mercredi à Nairobi qu'« *aucune paix valable ne peut être restaurée* » dans la corne de l'Afrique tant que la Somalie gardera une attitude hostile à l'égard de ses voisins. M. Waiyaki a affirmé que la Somalie n'avait manifesté « *aucune volonté de renoncer à ses prétentions territoriales* » sur le Kenya, l'Éthiopie et Djibouti.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

La Croix-Rouge internationale effectue des démarches simultanées à Alger, Rabat et Nouakchott

De notre correspondant

Rabat. — « Nous voulons, par une action bien orchestrée, permettre à nos délégués de rendre visite aux prisonniers simultanément dans chacun des lieux de détention, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie », a déclaré, le 6 avril, à Fès, M. Alexandre Hay, président du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) après avoir été reçu par le roi Hassan II. M. Hay s'était rendu auparavant à Alger où il avait eu un entretien avec le président Boumediène. Un délégué de la Croix-Rouge internationale a accompli une mission analogue à Nouakchott auprès du président Ould Daddah.

Motivées par les « *problèmes humanitaires* » consécutifs au conflit du Sahara occidental, ces démarches tendent à aplanir les difficultés rencontrées jusqu'à présent par la Croix-Rouge internationale pour visiter régulièrement les prisonniers. Le président du C.I.C.R. a toutefois précisé qu'il y avait eu « *peu de difficultés* » à cet égard au Maroc où les prisonniers algériens sont visités par la Croix-Rouge internationale depuis qu'ils y sont détenus. Il s'agit de la centaine de militaires algériens qui tombèrent entre les mains de l'armée marocaine lors du premier engagement d'Amgala, en janvier 1976. Ce sont ces prisonniers que le roi Hassan II avait proposé, peu de temps après, au président Boumediène de libérer en échange des cinq jeunes Français et du jeune Marocain enlevés dans la région de Tarfaya quelques semaines auparavant (1). Cette initiative n'avait reçu aucune suite à Alger.

Les préoccupations des dirigeants marocains concernent non seulement les cadres et les soldats de l'armée royale, prisonniers en Algérie à la suite des attaques du Polisario, mais aussi les civils, hommes, femmes et enfants des provinces marocaines du Sahara occidental. Sur le sort de ces derniers, leur état sanitaire et les conditions « *inhumaines* » de leur « *séquestration* », dans les camps de Tindouf, le souverain, le ministre des affaires étrangères, les parlementaires et divers groupements n'ont cessé d'alerter le secrétaire général et les instances compétentes de l'ONU ainsi que les organisations humanitaires internationales. Leur retour au sein de leurs familles est réclamé et le Maroc s'est engagé à le faciliter. Une délégation de la Croix-Rouge internationale se trouve à Tindouf, a indiqué M. Alexandre Hay. Il pense que les pourparlers de cette délégation avec les autorités algériennes permettront de fixer, dans l'esprit et selon les méthodes souhaitées par le C.I.C.R. (2), les modalités de visite des prisonniers marocains.

LOUIS GRAVIER.

(1) Il s'agit de Jean et Béatrice Guyot, fils et fille d'un diplomate français alors en poste à Rabat, Colette Blanchot et Nadine et Gilles Pascon, disparus tous cinq le 1er janvier 1976 alors qu'ils s'apprêtaient à regagner Rabat après des vacances passées à Tarfaya. Les circonstances de leur disparition et l'identité de leurs ravisseurs n'ont jamais pu être établies.

(2) En 1975, une mission du C.I.C.R. a pu s'entretenir avec cinquante-sept soldats marocains et mauritaniens prisonniers du Polisario. En janvier 1977, cent vingt-six prisonniers sahraouis ont été présentés à une mission du C.I.C.R. par les autorités mauritaniennes. (N.D.L.R.)

AMÉRIQUES

Chili

Deux cent vingt-quatre prisonniers politiques vont être graciés

Santiago (*A.F.P.*). — Deux cent vingt-quatre Chiliens, condamnés par des tribunaux militaires, bénéficieront de la remise de peine annoncée le 6 avril par le président Pinochet, apprend-on à Santiago dans les milieux proches du ministère de la justice. Les personnes intéressées par ces mesures se divisent en trois groupes :

● Soixante-douze de ces détenus avaient déjà vu leur peine commuée en bannissement, mais n'avaient pu quitter le Chili car aucune nation étrangère ne leur avait accordé de visa d'entrée. Le gouvernement chilien, indique-t-on de même source, interviendra en leur faveur par le biais du Comité intergouvernemental des migrations européennes (CIME) ;

● Soixante-trois autres prisonniers avaient déjà obtenu un visa, du Canada ou de pays d'Europe occidentale, mais leurs demandes de remise de peine n'avaient jusqu'à présent pas été acceptées ;

● Enfin, quatre-vingt-neuf autres finissent de purger leur peine, et le gouvernement chilien leur demandera s'ils veulent s'exiler ou rester au Chili.

D'autre part, le gouvernement chilien a indiqué, le 5 avril, au lendemain du retour à Santiago de M. Jaime Castillo, vice-président de la démocratie chrétienne, expulsé en août 1976 par les autorités militaires, que d'autres exilés politiques pourraient rentrer. Les responsables sont prêts à examiner toute demande à ce sujet, a annoncé le général René Vidal, secrétaire du gouvernement. Il a précisé que les modalités du retour des personnes exilées étaient fixées par un décret-loi de la junte. Le général Vidal a toutefois indiqué qu'en accord avec les règles en vigueur, chaque exilé devra signer un document dans lequel il s'engagera à respecter les dispositions internes « *garantissant la tranquillité civile* ».

ASIE

Philippines

La campagne de l'opposition pour les élections législatives s'est limitée à Manille

De notre envoyé spécial

Manille. — Elle arriva et les pains se multiplièrent, distribués dans l'assistance. Traversant la foule des miséreux sous son ombrelle blanche et bleue, Mme Imelda Marcos, la femme du président, allait, une fois encore, se donner à son peuple. Bien que la campagne pour les élections générales de ce vendredi 7 avril — dans lesquelles elle est candidate, — fût terminée depuis la veille, la « First Lady » n'a pas hésité, en sa qualité de gouverneur du Grand Manille, à venir dispenser ses largesses aux cinq mille familles victimes d'un incendie — dont l'origine reste une énigme — qui ravagea, au début de la semaine, l'un des bidonvilles de la capitale, celui de Tondo, où vivent six cent mille personnes. Serrant le micro de ses doigts endiamantés, quelques sanglots dans la voix, elle tenait à leur témoigner sa compassion en rappelant : « *Imelda, elle, connaît vos besoins et vous aime.* »

Et pourtant, à Tondo, comme dans le reste de Manille, jeudi soir à 9 heures précises, c'est une immense clameur qui a retenti, dans un concert de klaxons et de bruits en tous genres : la population de Manille répondait à l'appel du Laban (le Renforcement de la nation), mouvement d'opposition dont l'animateur est l'ancien sénateur Aquino, l'irréductible ennemi des Marcos, en prison depuis cinq ans, mais néanmoins candidat. Pour la première fois depuis 1972, Manille manifestait son opposition au régime.

Le concert de klaxons qui ne devait durer que cinq minutes s'est prolongé tard dans la nuit. A Tondo et dans les quartiers populaires, des cortèges se formaient derrière des tambours, chacun frappant sur ce qui lui tombait sous la main, des casseroles aux capots des voitures, scandant « Laban ! Laban ! ». (« En avant ! »).

Les places, où les autorités avaient fait venir des fanfares, demeuraient tristement désertes.

Par nature expansifs, les Philippins aiment le geste théâtral. La campagne électorale, qui a duré quarante-cinq jours, avait pris ces dernières semaines un tour de plus en plus passionnel. Du moins pour ce que l'on nomme ici « *la bataille de Manille* » : c'est, en effet, seulement dans la capitale que l'opposition, trop faible ailleurs, a pu présenter des candidats face à ceux du K.B.L. (Mouvement pour la nouvelle société), parti du pouvoir. Les meetings de l'opposition réunissaient un grand nombre de personnes, attentives et enthousiastes, arborant les *tee shirts* du mouvement, frappés du nom d'Aquino ou de deux poings serrés brisant les chaînes qui les lient. Le Laban a le soutien de tous les mouvements d'opposition, pour la plupart clandestins puisqu'ils sont interdits depuis 1972, même des plus radicaux, qu'ils soient étudiants ou ouvriers. Certains manifestaient dans les rues en criant : « *Marcos ! Hitler ! dictateur !* », tandis que, dans les bidonvilles, Mme Trinidad Herrera, militante ouvrière et candidate du Laban, lançait à la foule : « *Nous payons de notre misère, les dépenses somptueuses d'Imelda.* »

Rapidement, cependant, la bataille de Manille est devenue une lutte personnelle Marcos-Aquino, avec ce que cela implique de surenchères, d'attaques, de promesses et d'insultes. Chaque camp a essayé de capter à son profit l'émotivité de l'électorat. Etrange spectacle que celui de Kris, la fille cadette de M. Aquino, qui, de meetings en meetings, serrant un micro démesuré dans sa petite main, disait à l'assistance : « *J'ai sept ans et mon père est en prison depuis cinq ans, aidez-nous à le libérer.* »

Apparemment, M. Marcos n'imaginait pas que le Laban aurait un tel impact sur la population au cours de la campagne pour ces élections « *exigées* » par Washington pour légitimer son régime aux yeux de l'opinion publique américaine. Cette campagne a rappelé des aspects de la vie politique dans la période qui précéda l'instauration de la loi martiale. Une série d'attentats, dont l'origine reste mystérieuse, fut la justification du pouvoir pour décréter l'état d'exception en 1972 ; cette fois, les explosions de bombes, les tentatives d'assassinats et les incendies dans les bidonvilles, qui sont en général favorables au Laban, ont ponctué la campagne. Si les candidats de l'opposition ont pu s'exprimer librement — ils le reconnaissent eux-mêmes, — la manière dont seront dépouillés les suffrages est la grande inconnue de ces élections. « *Quelles que soient les manipulations du pouvoir* », nous dit un candidat du Laban, qui affirme que vendredi matin des irrégularités ont été constatées dans de nombreux bureaux de votes, tous gardés par les militaires, « *c'est déjà pour nous une victoire d'avoir donné à la population l'occasion de s'exprimer* ».

PHILIPPE PONS.

LE CONFLIT KHMERO-VIETNAMIEN

Radio-Hanoï demande aux soldats cambodgiens de se soulever contre leur gouvernement

« *Soldats cambodgiens bien-aimés (...), dans vos rangs, beaucoup retournent leurs fusils. C'est un signe de réveil.* » « *Beaucoup d'entre vous sont morts en vain dans le conflit frontalier qui nous oppose.* » C'est dans ces termes que Radio-Hanoï, captée à Bangkok, s'est adressée, lundi 3 avril, en cambodgien, aux militaires khmers, les appelant à se soulever contre leur propre gouvernement. « *Ceux qui vous ont pillés et massacrés, ceux qui vous ont trompés sont ceux-là mêmes qui vous ont mis un fusil entre les mains, les dirigeants actuels du Cambodge. En réalité, ni vous ni nous ne voulons commettre des atrocités. Notre souhait, à nous Vietnamiens, était, après la victoire contre l'impérialisme (américain), de décorer nos fusils avec des guirlandes de fleurs pour montrer notre désir de paix et d'amitié. Cependant, à cause des dirigeants cambodgiens, les fusils ne se sont pas tus.* » Radio-Hanoï s'est spécialement adressée aux soldats originaires des provinces de Battambang, de Kompong-Thom et de Preah-Vihear, où des troubles se sont produits l'année dernière.

Les accrochages se poursuivent le long de la frontière, en particulier, selon Phnom-Penh, dans la région de Mimot, province de Kompong-Cham, carrefour stratégique où se trouvent d'importantes plantations d'hévéas. Selon la « confession » d'un colonel de la 5e division vietnamienne, qui a été capturé le 16 mars à 10 kilomètres à l'intérieur du territoire khmer, Hanoï lancerait une nouvelle offensive en avril.

D'autre part, les journalistes yougoslaves qui s'étaient rendus le mois dernier au Cambodge (*le Monde* des 21 et 23 mars) se trouvent actuellement au Vietnam. Ils ont été invités à visiter le front, cette fois du côté vietnamien, et ne semblent pas plus convaincus par la propagande de Hanoï que par celle de Phnom-Penh. « *Sur ce front, il n'y a ni tranchée ni concentration visible de troupes* », écrit l'envoyé spécial de *Politika*, à qui l'on a montré des prisonniers khmers. « *Un prisonnier*, ajoute-t-il, *accusé d'espionnage n'a pas été en mesure de nous dire qui était Pol Pot.* »

Un haut fonctionnaire vietnamien a indiqué aux journalistes yougoslaves que la proposition vietnamienne de cessez-le-feu présentée le 5 février, n'avait jamais été adressée officiellement aux Cambodgiens, sous prétexte que « *cela n'est pas nécessaire car le monde entier est au courant de notre proposition* ». « *Ainsi*, ironise *Politika*, *si M. Pol Pot n'était pas à l'écoute de Radio-Hanoï le 5 février, les Cambodgiens ne doivent pas forcément connaître l'existence de cette proposition !* »

Enfin, à Pékin, le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua, a déclaré mardi 4 avril à des journalistes suédois que son pays était « *très surpris* » par l'« *escalade* » du conflit khméro-vietnamien, qui « *dépasse l'aspect d'un simple conflit frontalier* » et « *a quelque chose à voir avec le problème fondamental entre le Vietnam et le Cambodge* ». — (*U.P.I., A.F.P.*)

Chine

UN CONTESTATAIRE DEMANDE QUE LA LUMIÈRE SOIT FAITE SUR L'AFFAIRE LIN PIAO

Pékin (*A.F.P.*). — L'une des gerbes déposées au pied de la stèle « *aux héros du peuple* » à l'occasion de la fête des morts en Chine (*le Monde* du 6 avril) porte sur un ruban cette phrase : « *Il faut clarifier complètement ce qui touche à Lin-Piao, à Chen Po-ta, à Kang Sheng et à la bande des quatre.* »

C'est la première fois que le nom de Kang Sheng, mort en 1975, alors qu'il dirigeait les services secrets chinois et inhumé alors avec tous les honneurs, est associé à celui de dirigeants déchus. Toutefois des rapprochements divers avaient été faits à Pékin entre lui et la « bande des quatre ». Un fonctionnaire faisait remarquer récemment, sans plus de commentaires, qu'il était né dans le même village que Mme Chiang-Ching.

[L'exigence de vérité sur l'affaire Lin Piao, ancien ministre de la défense, dauphin désigné de Mao Tse-toung, et sur le cas de Chen Po-ta, ancien secrétaire du Grand Timonier, écarté du comité central en 1970 et mêlé plus tard au « complot » de Lin Piao, semble aussi significative que le refus d'admettre la version officielle des événements du 5 avril 1976. La condamnation du « groupe anti-parti » du « traître Lin Piao » par le Xe congrès du parti, en août 1973, n'a pas été accompagnée d'explications satisfaisantes sur les circonstances de la mort de l'ancien ministre, qui aurait été tué dans un accident d'avion, le 12 septembre 1972, alors qu'il cherchait à fuir en U.R.S.S. après avoir tenté d'assassiner Mao Tse-toung.]

EUROPE

Italie

L'éventualité d'une négociation avec les Brigades rouges agite les milieux politiques

Rome. — Faut-il négocier la libération de M. Aldo Moro ? Trois semaines après l'enlèvement à Rome, et alors que les Brigades rouges n'ont officiellement formulé aucune exigence, la question est débattue dans la presse et les milieux politiques.

De notre correspondant

Pour la première fois, l'épouse du président de la démocratie chrétienne est sortie de son silence. Elle a adressé, jeudi 6 avril, une lettre au directeur du quotidien milanais *Il Giorno*, proche de M. Moro, pour faire savoir à l'otage que sa famille était de tout cœur avec lui. La lettre contient aussi trois phrases remarquées : « *Cette situation ne nous permet aucun contact (...). Nous n'avons malheureusement aucun signe qui puisse conforter notre espérance (...). Malgré tout, nous avons confiance dans les hommes et nous croyons qu'il est encore possible, après tant de douleur, de retrouver mon mari.* »

Cela semble dire qu'il n'y a pas de négociations en cours et que la famille les souhaitent. En ayant « *confiance dans les hommes* », c'est-à-dire aussi bien les terroristes que les dirigeants politiques, dont le sort de M. Moro est entre les mains.

Le même jour, M. Benigno Zaccagnini, secrétaire général de la démocratie chrétienne, déclarait à la télévision : « *Nous avons été contraints de prendre des décisions extrêmement douloureuses.* » Dans la bouche de M. Zaccagnini, qui vit l'affaire comme un drame personnel, ces mots ont toute leur signification.

On fait état à Rome d'une rencontre très pénible que le secrétaire général de la D.C. a eue avec Mme Moro. Visiblement, il y a deux positions en présence : l'une opposée au chantage des terroristes ; l'autre désireuse de sauver à tout prix une personne. Et il est probable que, dans les deux cas, on invoque les idées politiques de l'otage.

M. Zaccagnini parle, en effet, de « *l'Etat, des institutions, ses lois et ses exigences dans l'esprit de l'enseignement de M. Moro* ». En adoptant une telle attitude, poursuit-il, « *nous renforçons ses propres idées* ».

Divergences au parti communiste

Un point de vue exactement opposé a été développé par M. Raniero La Valle, sénateur catholique élu sur une liste communiste. « *Nous ne pouvons nous débarrasser de la brûlante lettre de Moro*, écrit-il dans *Paese Sera*, *en disant simplement : elle n'est pas de lui.* » M. La Valle y a retrouvé, au contraire, la tendance permanente du président de la D.C. à « *considérer la politique comme médiation et comme négociation* ». C'est une personne sensée qui a pris la plume, quelles que soient les pressions dont elle fait l'objet. « *En ce moment*, ajoute le sénateur catholique, *Moro connaît certainement mieux que nous les Brigades rouges. A ce titre aussi, il vaudrait la peine d'essayer de déchiffrer ses messages.* »

Un certain nombre de démocrates-chrétiens partagent, sans le dire, l'opinion de M. La Valle. Le parti communiste, lui, semble être unanime sur le refus de négocier, mais sur ce point seulement. L'affaire Moro et ses conséquences possibles provoquent des divergences à la base et au sommet. Des inquiétudes aussi : M. Berlinguer a peur que la démocratie chrétienne ne soit progressivement conduite à changer de politique puisqu'il est établi que l'otage des Brigades rouges ne retrouvera jamais sa fonction dirigeante, quel que soit le sort physique que lui réservent ses ravisseurs.

« *Nous ne changerons pas*, dit un responsable de la démocratie chrétienne. *D'ailleurs il n'existe pas de politique de rechange, hormis les solutions extrêmes du genre Pinochet ou Brigades rouges.* » Notre interlocuteur constate que le P.C.I. « *a peur de tout en ce moment, y compris de lui-même* ».

D'un côté comme de l'autre, on craint en tout cas l'agitation qui commence à se manifester à l'extrême gauche. Dans la nuit de jeudi à vendredi, quelques explosions ont été signalées à Rome, et on prêtait aux « autonomes » l'intention de manifester dans la capitale malgré l'interdiction de la police. « *Ceux qui descendent dans la rue*, écrit *l'Unita*, *sont les disciples du parti armé, les propagandistes et les complices des Brigades rouges. Il faut le savoir.* »

De son côté, *l'Osservatore Romano*, quotidien du Vatican, dénonce « *les forces obscures de la décomposition sociale* ». Il n'évoque pas seulement les violents en tous genres, clandestins ou non, mais ceux qui « *les ont armés moralement* » au cours des dernières années. Sur leur éventuelle médiation dans l'affaire Moro, les responsables de l'Eglise observent un silence total. Cela n'empêche pas la presse italienne de se livrer à d'interminables commentaires : les mêmes journaux qui faisaient état, il y a une semaine, de négociations secrètes entre le pape et les Brigades rouges n'affirment-ils pas aujourd'hui, avec le même aplomb, que le Saint-Siège y a renoncé !

ROBERT SOLÉ.

EUROPE

Portugal

Le déficit de la balance des paiements demeure le principal souci des responsables du plan

De notre correspondant

Lisbonne. — *« Le gouvernement n'est pas disposé à signer avec le Fonds monétaire international un accord à tout prix »*, a déclaré le ministre portugais des finances et du plan, M. Victor Constancio, lors de la présentation au Parlement, le 6 avril, du projet de plan et de budget pour 1978. Une rupture dans les négociations est-elle possible ? L'hypothèse n'est pas à écarter. « *Mais*, a ajouté le ministre, *il nous faudra bien mesurer toutes les conséquences que cela entraînerait : comment pourrions-nous alors financer le déficit de la balance des paiements ? De quels crédits pourrions-nous disposer dans les milieux internationaux ?* »

Faute d'un accord, le Portugal serait obligé, d'après M. Constancio, de puiser encore davantage dans ses réserves d'or. En 1977, 110 tonnes ont été vendues. A présent, les réserves disponibles représentent encore 2 milliards de dollars. Pourtant — et M. Soares l'avait souligné au moment du débat sur le programme du gouvernement — « *on ne peut pas trop s'engager sur cette voie sans risquer de compromettre l'indépendance nationale* ».

Les discussions avec le F.M.I. portent essentiellement sur les modalités d'application d'un plan de stabilisation permettant l'assainissement de l'économie du pays. Le gouvernement reconnaît, certes, la nécessité de ce plan, « *à condition qu'il ne mette pas en cause la notion, dans une phase ultérieure, d'une nouvelle politique d'expansion qui deviendra indispensable en vue de l'adhésion du Portugal au Marché commun* », a précisé M. Constancio.

Selon les dernières estimations, le déficit de la balance des paiements en 1977 s'élèverait à 1,5 milliard de dollars : le double de ce qui avait été initialement prévu. Deux raisons auraient contribué à cette dégradation : d'une part, la forte dépendance de l'économie portugaise vis-à-vis de l'étranger, la croissance assez élevée du produit national brut (environ 7 %) ayant provoqué des importations massives de matières premières et de biens d'équipement; d'autre part, la différence entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt ainsi que la perspective de nouvelles dévaluations de l'escudo, auraient encouragé les investisseurs à accuiuations de l'escudo auraient enmuler des stocks nettement supérieurs aux besoins.

Diminuer la consommation

L'objectif principal, pour 1978, consistera à ramener le déficit de la balance des paiements à environ 1 milliard de dollars. Le gouvernement pense pouvoir y parvenir, en réduisant de 6 % le volume des importations. En conséquence, la hausse du produit national brut ne devra pas dépasser les 3 %. Au lieu de contingenter les importations — politique essayée l'année dernière avec des résultats peu probants — on appliquera, cette fois-ci, une politique monétaire fondée sur l'augmentation du taux d'intérêt et le resserrement du crédit. Afin de ne pas trop aggraver la situation des petites et moyennes entreprises, qui se débattent dans des problèmes de financement, le gouvernement ne veut pas accepter des taux d'intérêt aussi élevés que le propose le F.M.I. Leur augmentation, qui aura lieu néanmoins, visera à diminuer la consommation, à créer de l'épargne et à amener le patronat à utiliser les stocks disponibles.

Un système de crédit à la fois plus restrictif et plus sélectif sera mis en place pour aider prioritairement les entreprises situées dans des secteurs moins dépendants des importations et employant plus de travailleurs. L'exemple donné par M. Constancio a été celui du bâtiment, qui aurait l'avantage supplémentaire de créer des logements — un des besoins sans doute le plus fortement ressentis par la population portugaise. La durée de cette période de stabilisation est estimée à un à deux ans. Pour préparer les conditions favorables à une politique d'expansion, certaines dispositions sont déjà prévues. M. Constancio a parlé de la nécessité de réaliser des transformations structurelles dans l'économie et de stimuler la formation d'un nouveau secteur d'exportation plus moderne et plus dynamique. « *Cela exigera du temps*, a-t-il expliqué, *ainsi que des financements supérieurs à nos possibilités. Cela dépendra, enfin, de la confiance que nous serons capables de susciter à l'intérieur et à l'extérieur du pays.* »

Diversifier les marchés extérieurs, remplacer des produits importés par d'autres fabriqués au Portugal, augmenter la productivité et la compétitivité du secteur public, encourager l'initiative privée, moderniser le secteur agricole, tels sont, d'après M. Constancio, les objectifs à atteindre dans ce domaine. Ainsi, le gouvernement s'engage à régler au plus vite les indemnisations dues aux anciens actionnaires des entreprises nationalisées. En accord avec la loi votée l'année dernière, ceux-ci seront payés en bons du Trésor échangeables auprès de la banque, à condition que les sommes soient réinvesties dans des secteurs industriels ou agricoles préalablement fixés par l'Etat.

En outre, le ministère des finances prévoit dans son budget 17,5 milliards d'escudos (1) pour soutenir et augmenter le capital social des entreprises publiques. L'importation de produits alimentaires étant responsable de la moitié environ du déficit de la balance des paiements, l'augmention de la production à la campagne constitue donc une nécessité impérieuse.

« *Il suffirait de produire comme en Grèce pour ne pas avoir besoin d'importer des aliments* », a dit M. Constacio. Le ministre a lancé un appel au calme et à la réflexion. Les augmentations de prix feront monter le taux d'inflation de 6 % rien qu'au mois d'avril. « *Mais il ne faut pas être trop pessimistes* », a conclu M. Constancio, donnant en exemple ce qui s'était passé l'année dernière : « *Le taux d'inflation n'a pas dépassé les 30 %, alors qu'au mois de mars il était, en raison de la première série de mesures d'austérité, supérieur à 9 %.* »

JOSÉ REBELO.

(1) Environ 2 milliards de francs.

République d'Irlande

Les évêques catholiques ne veulent plus proscrire la vente des contraceptifs

De notre correspondant

Dublin. — Alors que M. Charles Haughey, ministre de la santé, prépare une nouvelle législation qui pourrait autoriser pour la première fois la vente légale, probablement limitée, de contraceptifs en Irlande, l'épiscopat catholique du pays vient de faire une déclaration qui va dans le sens d'un léger assouplissement.

Tout en réitérant l'enseignement traditionnel de l'Eglise, selon lequel la contraception artificielle est moralement inacceptable et en rappelant que les catholiques ont le devoir de se plier aux exigences de cet enseignement, l'épiscopat reconnaît que l'Etat n'est pas dans l'obligation de proscrire la vente des contraceptifs.

Les évêques attirent cependant l'attention sur les dangers de la législation envisagée : « *Les sociétés dans lesquelles les contraceptifs sont maintenant généralement acceptés*, disent-ils, *connaissent une baisse de la moralité dans le domaine sexuel : l'infidélité conjugale a augmenté ; la stabilité de la famille a été affaiblie ; l'attitude à l'égard des rapports sexuels a évolué ; la promiscuité a augmenté ; la législation autorisant l'avortement a généralement suivi.* »

L'épiscopat insiste sur la nécessité d'une limitation très stricte de la disponibilité des contraceptifs, particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Il s'oppose aussi à la distribution de contraceptifs par les services de santé, comme cela a été réclamé par plusieurs organisations libérales.

JOÉ MULHOLLAND.

[Le petit pas vers la « laïcisation » de la République d'Irlande que représente la prise de position de l'épiscopat catholique constitue un obstacle de moins à la réunification éventuelle des deux Irlandes. La Constitution actuelle de la République, qui date de 1937, s'appuie en grande partie sur l'enseignement moral de l'Eglise catholique, notamment pour ce qui concerne la vie de famille : interdiction du divorce et de la vente de contraceptifs.

Deux femmes sénateurs, Mary Robinson (travailliste) et Gemma Hussey (centriste), ainsi que les chefs des Eglises protestantes, dans le nord et le sud de l'île, ont réagi favorablement à l'initiative des évêques, y voyant un progrès, quoique limité, vers la reconnaissance de la nature pluraliste de la société irlandaise. Rappelons enfin que Mgr Tomas O'Fiaich, nouvel archevêque d'Armagh et primat de toute l'Irlande, s'est récemment déclaré favorable à la promulgation d'une nouvelle Constitution acceptable à la fois par les catholiques et les protestants de l'île, qui admettrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « dans l'intérêt de chacun ». — A. W.]

Union soviétique

Un militant des droits de l'homme est condamné pour « parasitisme » en Ukraine

Moscou (A.F.P.). — M. Piotr Vins, vingt-deux ans, membre du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki en U.R.S.S., a été condamné, jeudi 6 avril, à un an de camp de travail pour « parasitisme » par un tribunal de Kiev (Ukraine), a annoncé à Moscou l'académicien Andréi Sakharov.

M. Piotr Vins, qui avait été arrêté le 15 février dernier, à Kiev, est le fils du pasteur baptiste dissident Georges Vins, qui a été condamné à cinq ans de prison et à cinq ans d'exil, en février 1975, pour avoir « porté atteinte aux intérêts des citoyens sous prétexte d'activités religieuses ».

M. Piotr Vins est le cinquième membre du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki a été condamné depuis le mois de juillet dernier. Dans toutes les Républiques soviétiques, dix-sept membres des groupes de surveillance ont été condamnés ou sont en instance de jugement depuis janvier 1977.

● *Soutien du Syndicat des correcteurs de Paris (C.G.T.) aux ouvriers soviétiques partisans d'un syndicat libre.* — Ce syndicat, affilié à la Fédération française (C.G.T.) des travailleurs du Livre, a adopté en assemblée générale une résolution soutenant les ouvriers soviétiques qui ont créé récemment un syndicat libre « *pour la défense des droits des travailleurs en U.R.S.S.* ». Il demande à l'ensemble du mouvement syndical français d'appuyer cette action, « *considérant que la constitution de syndicats indépendants du patronat, de l'Etat et des partis est un progrès de la démocratie partout dans le monde* ». L'assemblée s'est également adressée « *aux organisations démocratiques du mouvement ouvrier afin d'obtenir la libération des promoteurs de ce syndicat qui ont été arrêtés et emprisonnés* » en U.R.S.S.

Espagne

Le débat de politique général aux Cortès

L'opposition a fait preuve d'une grande modération envers M. Adolfo Suarez

De notre correspondant

Madrid. — M. Adolfo Suarez s'est sorti sans dommage du premier grand débat organisé aux Cortès sur la politique de son gouvernement et sur l'application du pacte de la Moncloa. La plupart des partis politiques ont réaffirmé leur appui, le jeudi 6 avril, à la « *stratégie de la concorde* » proposée la veille par le chef du gouvernement. Comme lui, ils ont estimé nécessaire que la concertation continue jusqu'à l'approbation de la nouvelle Constitution. Non seulement aucun leader politique n'a demandé à M. Suarez de quitter la barre, mais certains l'ont même incité à gouverner davantage.

Le seul chef de parti qui ait fait des réserves sur la politique de consensus généralisé est M. Fraga Iribarne, secrétaire général de l'Alliance populaire (droite). « *Une telle politique a ses limites*, a-t-il dit. *Le gouvernement, désormais, doit se mouiller.* »

L'Union du centre démocratique, la formation gouvernementale, s'était assurée, dans les jours qui ont précédé le débat, qu'aucun groupe parlementaire ne chercherait la rupture avec le gouvernement. M. Suarez, en conséquence, avait prononcé, le 5 avril, un discours conciliant, évitant de parler des points sur lesquels il y a conflit avec l'opposition. Le premier secrétaire du parti socialiste (P.S.O.E.), M. Felipe Gonzalez, lui a répondu sur un ton très mesuré. Cette modération est d'autant plus notable qu'elle survient après une dure polémique entre le principal parti de la gauche et l'Union du centre démocratique à propos de l'avant-projet de Constitution. Celui-ci peut encore être modifié par la commission parlementaire. M. Felipe Gonzalez s'est contenté de dire que la Constitution devait être « *assimilable* » par tous les partis ayant une chance d'accéder au pouvoir. Le P.S.O.E. a menacé d'inscrire la réforme de la Constitution à son programme si étaient maintenus les articles relatifs à l'Eglise et à l'école privée ainsi qu'au droit de lock-out pour les chefs d'entreprise, que les socialistes considèrent comme inacceptables.

Communistes et socialistes ont demandé, une fois de plus, au premier ministre d'accélérer le rythme de la transition, d'éliminer les derniers éléments du « *bunker* » franquiste, notamment dans l'administration. Ils ont relevé qu'en certains points le pacte de la Moncloa n'était pas appliqué. Selon eux, la lutte contre le chômage et la démocratisation de la vie économique restent insuffisantes. Le secrétaire général du P.C.E., M. Santiago Carrillo, estime de son côté que de « *larges secteurs de la banque et de l'industrie* » poursuivent leur offensive contre le gouvernement Suarez, qu'ils accusent de pencher trop à gauche.

Pour l'opposition, M. Suarez a surtout commis l'erreur d'avoir différé les élections municipales. Les conseillers municipaux sont les mêmes que sous le franquisme. S'ils étaient démocratiquement élus, soutient M. Carrillo, ils aideraient à faire accepter par la population les conséquences de la crise économique. De toute façon, un pays est difficilement gouvernable quand il est partagé entre un pouvoir central d'essence démocratique et un pouvoir local qui ne l'est pas, a affirmé M. Felipe Gonzalez.

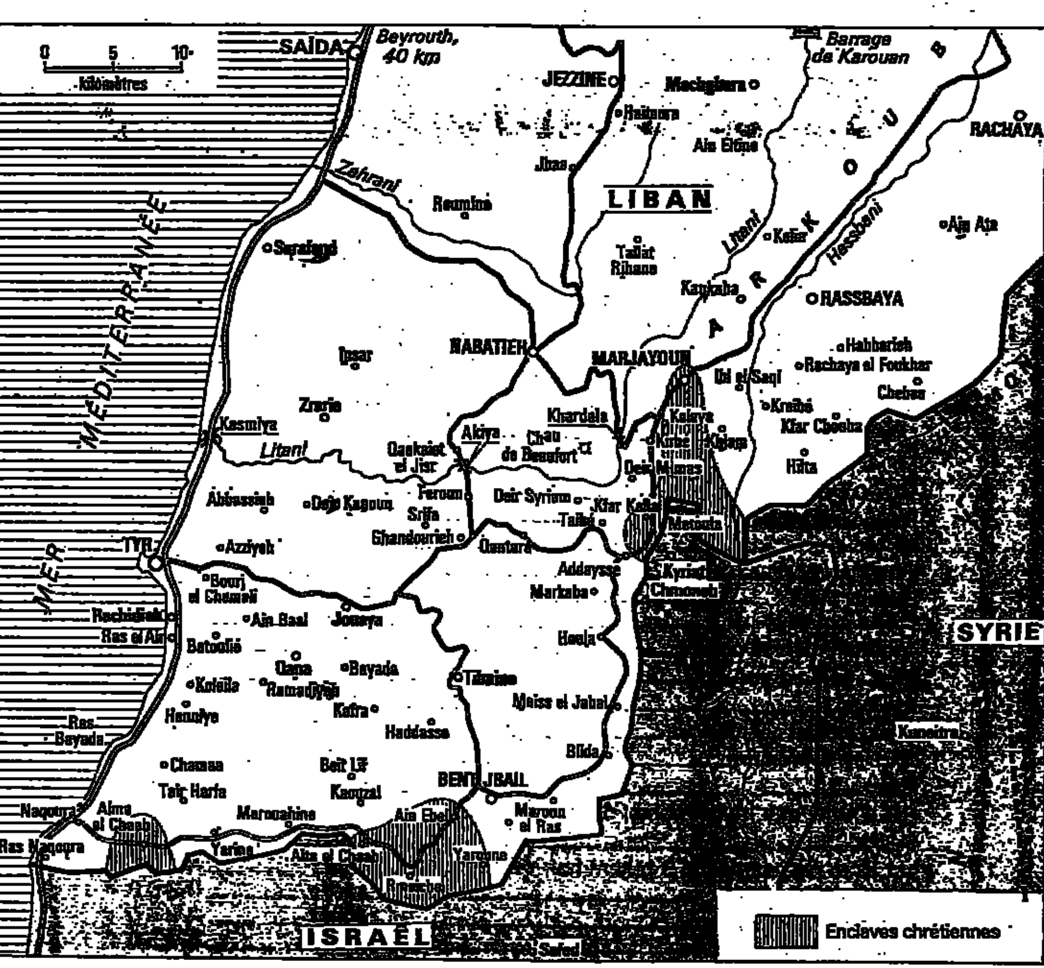
Bien qu'un certain désenchantement soit perceptible cinq mois après le pacte de la Moncloa et que les principaux problèmes espagnols (chômage et terrorisme) s'aggravent, les chefs de parti estiment toujours que la transition démocratique se produit « *au moindre coût politique et social* ». M. Suarez a bien résumé la difficulté de sa tâche en disant qu'on lui demandait de faire du neuf avec de l'ancien, de « *changer les câbles électriques tout en continuant de fournir de la lumière* ».

CHARLES VANHECKE.

PROCHE-ORIENT

LA SITUATION AU SUD-LIBAN

Israël précise les modalités d'un retrait partiel de ses forces à partir du 11 avril



Le général Mordekhai Gour, qui fait toujours fonction de chef d'état-major de l'armée israélienne — poste officiellement quitté le 31 mars, — a présenté, jeudi 6 avril, au général Siilasvuo, coordinateur des forces de l'ONU au Proche-Orient, son plan pour le retrait initial des forces israéliennes du Sud-Liban. Ce retrait aura lieu en deux phases.

Le 11 avril, les unités israéliennes évacueront la région de Marjayoun et de l'Arkoub, qui comprend le pont de Khardala sur le fleuve Litani et un certain nombre de villages notamment Kaukaba, El-Faradi, Habbarieh, Ibl-El-Saqi, Kfar-Chouba et Chebaa.

Le retrait dans cette zone exclut les villages de Marjayoun, El-Koleya, Khiam, Kirbé et Deir-Mimas. A l'ouest de Marjayoun, la profondeur du retrait sera de 2 à 3 kilomètres et d'environ 7 kilomètres entre Kaukaba et Chebaa.

La deuxième phase du retrait commencera le 14 avril. Elle englobera une zone située entre un point fixe sur le fleuve Litani à 2 kilomètres à l'ouest du pont d'Akiya jusqu'à un point situé à 1 kilomètre de Deir-Mimas. La profondeur de ce retrait sera approximativement de 5 à 6 kilomètres. Cette zone comprend notamment le village de Taibé, Qantara, Ghandourieh, Feroun ainsi que la route principale allant de Taibé à Ghandourieh.

L'annonce de ce retrait partiel des forces israéliennes avait été précédée par un message personnel adressé de Londres par le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim à M. Menahem Begin, pour lui demander à nouveau de retirer d'« *urgence* » les forces israéliennes du Sud-Liban. Le porte-parole de l'ONU avait fait à ce propos une déclaration affirmant notamment « *que la mise sur pied et le déploiement de la force intérimaire des Nations unies au Liban continuent et que la force se déploie effectivement dans la zone d'opérations* ».

Sur le terrain on a confirmé, jeudi, de source israélienne, que trois soldats israéliens avaient été tués la veille et quatre autres blessés, mercredi, par des fedayin, qui ont mitraillé la voiture dans laquelle ils se trouvaient, à 7 kilomètres au sud de Tyr (nos dernières éditions du 7 avril). Selon la version israélienne, le véhicule aurait franchi par erreur les lignes délimitant le territoire actuellement contrôlé par Israël dans le secteur de Tyr. Deux des blessés ont pu regagner Israël, tandis que les deux autres sont activement recherchés par la force des Nations unies. Les dépouilles des Israéliens tués sont retenues par les Palestiniens.

Un incident a d'autre part opposé jeudi des soldats de l'unité norvégienne de la FINUL à des combattants chrétiens-conservateurs placés sous le commandement du commandant Haddad, dans le village de Taibé, selon des correspondants militaires israéliens. Des militaires norvégiens, qui venaient d'occuper *une école désaffectée pour y établir* leur campement, ont été cernés et obligés de quitter les lieux. Les chrétiens-conservateurs auraient même désarmé les Norvégiens et refusé de leur rendre leurs armes.

La radio de l'armée israélienne a fait état jeudi soir d'autres incidents qui auraient opposé des militaires français de la FINUL à des Palestiniens, dans le secteur de Tyr. Une rumeur selon laquelle les Français auraient subi des pertes a été démentie à Paris.

A Jérusalem, le premier ministre a répété, jeudi soir, à l'occasion d'une cérémonie au cours de laquelle le diplôme de docteur *honoris causa* lui a été décerné, qu'accepter de revenir pratiquement sur les lignes d'avant le 6 juin 1967, lignes qui « *causèrent la guerre de six jours* », reviendrait à mettre en danger l'avenir du pays. Selon notre correspondant, les Etats-Unis auraient discrètement fait savoir à M. Begin qu'ils sont hors d'état de s'opposer à une nouvelle réunion du Conseil de sécurité qui condamnerait Israël pour son refus de se retirer du Sud-Liban. — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter.)*

MM. Ceausescu et Jivkov ont inauguré le chantier d'un complexe énergétique roumano-bulgare

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Un vieux projet caressé en commun depuis des années par la Roumanie et la Bulgarie a, cette semaine, après de multiples retards et discussions, trouvé un début de réalisation. Il s'agit du complexe hydro-énergétique qui va être construit sur le Danube, à Turnu Magurele-Nikopol, et dont MM. Ceausescu et Jivkov ont inauguré le mercredi 5 avril l'ouverture des travaux.

L'idée d'édifier un barrage remonte à 1962. La difficulté de trouver l'emplacement idéal pour cet ouvrage paraît avoir été l'une des causes de retard de la mise en œuvre. A l'origine, il était prévu de le construire à Islas-Somovit, quelques kilomètres plus en amont. Ce n'est qu'en 1973 que *le choix définitif* se porta sur Turnu-Magurele, ce qui permettait de situer le futur complexe hydro-énergétique au delà du confluent de l'Olt et du Danube.

En 1971, la Roumanie et la Bulgarie se dirent d'accord pour commencer les travaux au plus tard en 1975. Mais la priorité accordée par les Roumains à la réalisation du projet plus ambitieux des Portes de fer avec la Yougoslavie contribua à un nouveau report. Il est possible aussi que le peu d'intérêt montré par les Bulgares pour la construction d'un autre barrage en coopération avec la Roumanie, à Cernavoda-Silistra, plus en aval, ait influé négativement sur les pourparlers. Ce dernier projet a été mentionné pour la première fois en 1971, mais il paraît intéresser surtout Bucarest, car il se situera entièrement sur le territoire roumain.

A plusieurs reprises, MM. Ceausescu et Jivkov ont déclaré que le complexe de Turnu-Magurele-Nikopol devrait entrer en fonctionnement en 1980. Il se composera alors de deux centrales hydro-électriques qui fourniront 2 milliards de kWh par an à chacun des réseaux bulgare et roumain. Le lac d'accumulation aura une longueur de 280 kilomètres. — M. L.

EUROPE

soviétique

le l'homme est condam... isme » en Ukraine

...agne

ue général aux Cortès

ved' une grande modération Adolfo Suarez

kov ont inauguré le chant... gétique roumano-bulg...

Union soviétique

Les Bouriates représentent le quart de la population dans leur République autonome

De notre envoyé spécial

Oulan-Oudé (République autonome de Bouriatie). — Comme toutes les villes soviétiques, Oulan-Oudé a son monument dédié à Lénine. Mais ce n'est pas un buste ou une statue en pied ; seulement une tête, posée à ras le cou sur un piédestal. Une tête énorme, haute comme un immeuble de quatre étages. Le sculpteur a accusé les traits asiatiques du fondateur de l'U.R.S.S., peut-être pour suggérer aux Bouriates, aujourd'hui en minorité dans leur République, que Lénine était l'un des leurs...

La tête du fondateur du bolchevisme occupe le centre de la place des Soviets, d'où part la rue Lénine qui est, comme il se doit, l'artère la plus animée de la ville. Elle descend jusqu'à une église désaffectée — « elle travaille plus », dit une vieille femme qui fait sécher son linge dans l'air de l'hiver sibérien, exceptionnellement clément. La rue Lénine est bordée par quelques immeubles avec des magasins et des restaurants, et par des maisons anciennes, vouées à la démolition.

Bien que capitale de la République autonome socialiste soviétique de Bouriatie, qui appartient à la fédération de Russie, Oulan-Oudé est une grosse bourgade de trois cent mille habitants, perdue au milieu de la steppe sibérienne, sur les bords des fleuves Selenga et Ouda, à quelques dizaines de kilomètres du lac Baïkal vers l'ouest et de la frontière mongole vers le sud. Elle est connue des voyageurs du Transsibérien, car c'est ici que la ligne de Pékin se sépare de la branche orientale conduisant à Vladivostok. Oulan-Oudé est à quelque 5 500 kilomètres de Moscou, à près de dix heures de vol par les vieux quadrimoteurs Ilyouchine 18, la piste de son petit aéroport ne pouvant accueillir les long-courriers à réaction.

Oulan-Oudé — en bouriate « Oulan-la-Rouge » — est une ville très soviétique, avec de larges rues qui ont éventré les vieux quartiers des maisons de bois sibériennes. Ces maisons traditionnelles, on ne les trouve plus guère qu'à la campagne ou au musée ethnographique à côté des yourtes coniques, en peau, dans lesquelles les Bouriates ont habité jusqu'au dix-neuvième siècle et des petites huttes qui ont abrité les Evenks jusqu'à la collectivisation des terres, dans les années 30. A leur place, on construit dans un désordre apparent les immeubles passe-partout que l'on voit dans toute l'Union soviétique et qui apportent à chaque famille, avec un minimum de confort, 9 mètres carrés de surface habitable par individu.

Russification

Uniformisation plutôt que russification ? Peut-être. Mais la culture proprement bouriate semble maintenant appartenir au folklore, même si l'on peut voir à Oulan-Oudé des ballets traditionnels et entendre des concerts de musique bouriate donnés avec des instruments anciens, comme le khour, sorte de violon à quatre cordes, et la tchanza, rappelant une mandoline... On nous a assuré que les jeunes se passionnaient pour l'histoire ancienne de la Bouriatie : l'Académie des sciences conserve pieusement les manuscrits sur bois en langues mongole, tibétaine ou bouriate, mais si l'on peut encore apprendre, pendant quelques années, le bouriate à l'école, la langue véhiculaire est incontestablement le russe.

Il suffit pour comprendre la place respective des deux langues de comparer le tirage des journaux : 140 000 exemplaires pour la *Pravda de Bouriatie* en russe, 10 000 pour celle en bouriate. De même les programmes de radio et de télévision en langue nationale ne représentent que 30 % de l'ensemble des programmes : « *Exactement le pourcentage de Bouriates dans la population de la République* », explique le directeur de la radio. Les écrivains, eux aussi, s'expriment surtout en russe, car « *la grande majorité des Bouriates parlent et comprennent très bien cette langue* ».

Il est vrai que cette « *russification* » n'a pas commencé avec le pouvoir soviétique, même si l'alphabet cyrillique s'est imposé comme système unique d'écriture seulement après la révolution (1). C'est en 1666 que « *les Cosaques ont pris contact avec les populations autochtones* », comme le dit plaisamment un responsable du parti communiste. En 1689, ils ont construit à l'emplacement d'Oulan-Oudé une forteresse dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. En 1775, la ville a pris le nom de Verkhné-Ouginsk qu'elle a conservé jusqu'en 1934. Le régime soviétique a été instauré une première fois en février 1918 mais en août de la même année la Bouriatie a été occupée par les Japonais, puis en avril 1919 par les Américains. Reconquise par les Bolcheviks en 1920, elle a été divisée en deux républiques autonomes, réunies en 1923 sous le nom de Bouriatie-Mongolie. Cette dénomination a disparu en 1958 parce que des recherches ont montré, nous a-t-on dit à l'Académie des sciences, que le peuple bouriate avait son histoire propre, distincte de celle des Mongols, ses cousins germains.

Tantchet · Bratsk · Oust-Kout · NIJNEANGARSK · U. R. S. S. · BOURIATIE · Lac Baïkal · Irkoutsk · Ouda · Oulan-Oudé · Tchita · MONGOLIE · 0 kilomètres 500

Dans la République bouriate, presque aussi étendue que le Japon, mais peuplée de moins d'un million d'habitants, les Bouriates ne représentent plus que 25 à 30 % de la population. L'industrialisation a drainé vers la Sibérie d'autres nationalités d'U.R.S.S. ; depuis 1923, la population a été multipliée par trois (l'accroissement est essentiellement urbain). La production industrielle représente actuellement 80 % du produit national brut, bien que les paysans représentent encore 30 % de la population active.

Encore la Bouriatie n'en est-elle qu'à l'aube de son développement. C'est en tout cas ce dont sont convaincus ses dirigeants. Il y a d'abord le lac Baïkal qui, à l'ouest, sépare la République de la région d'Irkoutsk. Les riverains le considèrent comme une véritable mer intérieure d'eau douce : un croissant de lune de 630 km de longueur, de 80 km dans sa plus grande largeur, de plus de 1 600 m de profondeur, vaste comme la Belgique, qui contient autant d'eau que la mer Baltique et que tous les fleuves du monde mettraient un an à remplir... Le Baïkal est gelé pendant quatre mois par an, de janvier à mai ; à cette époque, il est sillonné par des convois de camions assurant la liaison entre la rive nord et Irkoutsk qui ne sont pas reliés par voie terrestre.

Protéger le Baïkal

Réserve d'eau et d'énergie à peine exploitée, hébergeant une flore et une faune encore largement inconnues, le Baïkal était menacé, il y a quelques années déjà, par la pollution, mais les responsables de la Bouriatie assurent que, depuis le début de cette décennie, des efforts coûteux ont été entrepris et des mesures sévères ont été adoptées pour protéger l'environnement. Il n'y aurait jamais eu tant de poissons dans le Baïkal qu'actuellement. Le président du soviet suprême de Bouriatie estime même que la presse soviétique a fait « *beaucoup de bruit pour rien* » quand elle a consacré de longs articles à la pollution du lac.

Mais il y a surtout le BAM (*Le Monde* du 6 avril.) La Bouriatie recèle des ressources minérales encore inexploitées qui pourront être mises en valeur grâce à la construction du « deuxième transsibérien », le BAM (Baïkal-Amour-Magistral), qui au milieu des années 80 reliera les rives de la Léna à l'océan Pacifique. La construction de la voie ferrée a déjà amené en Bouriatie une nouvelle population, de nouvelles industries, de véritables pionniers qui, selon les ambitions des dirigeants soviétiques, vont exploiter les immenses richesses de la Sibérie orientale. Des départements de l'Académie des sciences, des instituts agricoles, des entreprises industrielles travaillent déjà « pour le BAM », pour les zones agricoles qui se développeront à sa suite, pour les villes qui pousseront le long de sa voie dans le désert des montagnes sibériennes. « *Nous espérons, nous souhaitons, nous voulons que le BAM soit terminé dans les temps*, dit le président du soviet suprême de Bouriatie. *Mais ce n'est pas nous qui décidons, c'est le gouvernement central qui finance et qui fournit le matériel.* » En cette fin du vingtième siècle, le BAM est pour la Bouriatie, et pour toute la Sibérie orientale, ce que le chemin de fer était il y a cent ans, pour le Far-West américain.

DANIEL VERNET.

(1) Jusqu'à la révolution, le bouriate s'écrivait avec les caractères russes, mongols ou tibétains.

BIBLIOGRAPHIE

« LA SOCIÉTÉ SOVIÉTIQUE CONTEMPORAINE »

de Basile Kerblay

M. Basile Kerblay, professeur à la Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris, a publié des travaux remarqués des spécialistes, notamment sur les marchés paysans en U.R.S.S. Dans son dernier ouvrage, il dresse un tableau d'ensemble de la société soviétique. Les réflexions qu'il propose s'appuient sur une étude très approfondie des données statistiques, et sur des témoignages. Dans un livre de dimension modeste et qui s'adresse à tous ceux qu'intéresse l'Union soviétique, il livre une information extrêmement riche sur l'aménagement du territoire, l'évolution des campagnes et des villes, le changement des mentalités ou les caractéristiques des peuples et groupes sociaux.

Les fondateurs du régime avaient pour ambition de bâtir une société d'un type tout à fait nouveau et leurs successeurs affirment que c'est chose faite. Naturellement l'Union soviétique de 1978 se distingue par d'innombrables traits de la Russie de 1917. Mais qu'est-ce qui, dans cette mutation, relève du marxisme-léninisme ? Certes, l'appropriation collective des moyens de production, la gestion des entreprises agricoles et industrielles, le pouvoir politique, portent la marque du socialisme tel que l'interprètent les disciples de Lénine. Peut-on pour autant parler d'une civilisation soviétique ? M. Kerblay se garde de répondre crûment à cette question. Ou de trancher de manière abrupte entre ceux qui prévoient une convergence des sociétés développées de l'Est et l'Ouest et ceux qui sont surtout sensibles aux différences persistantes. Du moins aide-t-il à faire l'inventaire.

Le chapitre consacré aux classes sociales est particulièrement instructif. C'est en ce domaine que l'on devrait le mieux évaluer l'importance de la révolution. Marx et Engels prédisaient la naissance d'une société sans classe, mais pour cela il fallait attendre l'avènement du communisme. Dans la phase de « socialisme avancé » qu'a atteint l'U.R.S.S., selon ses doctrinaires, les classes sociales subsistent (on préfère d'ailleurs parler de groupes sociaux), mais elles ont cessé d'être antagonistes. Les auteurs distinguent les ouvriers, les paysans, et cette catégorie aux contours assez flous qu'on appelle l'intelligentsia. Khrouchtchev, on s'en souvient peut-être, avait rêvé de réaliser, vers 1980, le communisme en abolissant les différences essentielles entre ville et campagne, entre travail manuel et travail intellectuel. Cette prophétie est remisée parmi les utopies. Cependant le « socialisme avancé » devrait se traduire par une extrême mobilité sociale.

Les renseignements recueillis par M. Kerblay montrent que l'on est encore loin du compte. « *En U.R.S.S.*, écrit l'auteur, *un travailleur issu du milieu rural et qui ne veut pas rester à la campagne se retrouve dans 82 % des cas dans une profession manuelle, alors qu'en France la moitié occupera des emplois non manuels. L'accession à la catégorie des cadres supérieurs est trois fois plus fréquente aux Etats-Unis qu'en U.R.S.S. pour les personnes issues des couches moyennes et cinq fois plus pour les travailleurs d'origine ouvrière.* » Il indique aussi que les enfants issus des familles de cadres supérieurs ont autant de chances que les jeunes Français du même groupe de conserver le statut de leurs parents.

Ces remarques ont d'autant plus d'importance que le régime n'a pas supprimé, comme il l'espérait, les clivages entre les groupes. Les différences de revenus comptent beaucoup moins que les différences de style de vie ou la hiérarchie de prestige des professions. « *Entre l'intelligentsia et la classe ouvrière*, note M. Kerblay, *le dialogue ne se noue pas facilement à en juger par la difficulté qu'a la littérature soviétique contemporaine à susciter des œuvres dans lesquelles le monde ouvrier, comme hier dans les romans de Maxime Gorki, puisse se reconnaître. Il semble que le diplôme, comme autrefois le rang, constitue une barrière. La franchir c'est devenir quelqu'un.* »

On relève aussi l'analyse des comportements dans une société à la recherche d'une conception du monde et d'une morale. Les perspectives ? L'évolution est « *conditionnée par des facteurs objectifs* » (croissance économique, démographie, potentiel militaire, etc.) « *mais plus encore par les appréciations subjectives que les individus et les groupes portent ou porteront sur cette évolution* ». M. Kerblay ne se contente pas des clés matérialistes. Il constate que « *jamais l'homme n'a pu se passer de rechercher au-delà des explications rationalistes un sens à l'existence parce que la société est incapable d'engendrer un modèle d'homme idéal* ». Le panorama qu'il découvre montre que le premier des Etats socialistes n'échappe pas à cette règle commune.

BERNARD FÉRON.

★ Basile Kerblay, *la Société soviétique contemporaine*. Armand Colin, édit., coll. « U », 304 pages, 80 F.

Le Monde

politique

LA COMPOSITION DU TROISIÈME

Premier ministre	**RAYMOND BARRE** app. U.D.F.

MINISTRES

Garde des sceaux, ministre de la justice	Alain PEYREFITTE, R.P.R.
Ministre de la santé et de la famille	Simone VEIL, maj. prés.
Ministre de l'intérieur	Christian BONNET, U.D.F.-P.R.
Ministre des affaires étrangères	Louis de GUIRINGAUD, maj. prés.
Ministre de la défense	Yvon BOURGES, R.P.R.
Ministre du travail et de la participation	Robert BOULIN, R.P.R. (2)
Ministre de la coopération ..	Robert GALLEY, R.P.R.
Ministre de l'économie	René MONORY, U.D.F.-C.D.S. (2)
Ministre du budget	Maurice PAPON, R.P.R. (1)
Ministre de l'environnement et du cadre de vie	Michel d'ORNANO, U.D.F.-P.R. (2)
Ministre de l'éducation	Christian BEULLAC, maj. prés. (2)
Ministre des universités	Alice SAUNIER-SEITE, U.D.F.-P.R.
Ministre de l'agriculture	Pierre MEHAIGNERIE, U.D.F.-C.D.S.
Ministre de l'industrie	André GIRAUD (1)
Ministre des transports	Joël LE THEULE, R.P.R. (1)
Ministre du commerce et de l'artisanat	Jacques BARROT, U.D.F.-C.D.S. (3)
Ministre du commerce extérieur	Jean-François DENIAU, U.D.F.-P.R. (3)
Ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs	Jean-Pierre SOISSON, U.D.F.-P.R. (1)
Ministre de la culture et de la communication	Jean-Philippe LECAT, maj. prés. (1)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUTONOMES (*)

Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications	Norbert SEGARD, appar. U.D.F.
Secrétaire d'Etat aux anciens combattants	Maurice PLANTIER, R.P.R. (1)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

(Sans affectation)	Jacques DOMINATI, U.D.F.-P.R.
Relations avec le Parlement.	Jacques LIMOUZY, R.P.R. (1)
Recherche	Pierre AIGRAIN (1)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUPRÈS D'UN MINISTRE

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice	Monique PELLETIER, U.D.F.-P.R.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille	Daniel HOEFFEL Centr. (1),
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer)	Paul DIJOUD, U.D.F.-P.R. (2)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales)	Marc BECAM, appar. R.P.R.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères	Olivier STIRN, U.D.F.-rad. (2)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (form. professionnelle)	Jacques LEGENDRE, R.P.R.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés......	Lionel STOLERU, U.D.F.-P.R.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (emploi fém.)	Nicole PASQUIER, U.D.F.-P.R.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environn. et du cadre de vie (logement)	Marcel CAVAILLE, U.D.F.-P.R. (2)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environn. et du cadre de vie (environn.)	François DELMAS, U.D.F.-P.R. (1)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation....	Jacques PELLETIER, maj. prés. (1)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture...	Jacques FOUCHIER, U.D.F.-C.N.I.P. (1)
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industr.)	Jean-Pierre PROUTEAU, U.D.F.-rad. (1)

(1) Nouveaux membres du gouvernement.

(2) Membres du précédent gouvernement qui changent d'attributions.

(3) Membres du précédent gouvernement qui changent de titre et d'attributions.

(*) Les secrétaires d'Etat « autonomes », créés pour la première fois lors de la constitution du gouvernement de M. Chirac, le 8 juin 1974, disposent d'un budget et d'une administration propres ; ils ne dépendent pas de ministres, mais n'assistent pas, en principe, au conseil des ministres.

Une coloration politique plus « giscardienne »

Le troisième gouvernement Barre constitue une équipe légèrement plus ramassée que la précédente, puisqu'elle compte au total trente-huit membres contre quarante. Si le nombre des ministres s'accroît de seize à vingt, y compris le chef du gouvernement, celui des secrétaires d'Etat, en revanche, passe de vingt-quatre à dix-huit. Le renouvellement des équipes que souhaitait le président de la République n'est que partiel, et l'ouverture politique est encore moins évidente. Il est difficile de suivre M. Barre lorsqu'il assure que MM. Pelletier et Prouteau incarnent une ouverture sur le centre gauche car ces deux personnalités étaient déjà liées à la majorité, comme MM. Rossi et Durafour, anciens du gouvernement.

Dans le *deuxième* gouvernement Barre, la pondération politique accordait dix sièges aux représentants de la « majorité présidentielle », douze aux républicains indépendants, cinq au C.D.S., deux aux radicaux (dont M. Stirn) et onze au R.P.R.

Dans la nouvelle équipe, la majorité présidentielle compte huit représentants auxquels on peut ajouter MM. Giraud et Aigrain, membre des clubs Perspectives et Réalités, le parti républicain en compte douze, le C.D.S. trois, les radicaux deux, le CNIP 1 et le R.P.R. dix. Au total, les formations regroupées au sein de l'U.D.F. (P.R., C.D.S., Rad.) possèdent dix-sept ministres et secrétaires d'Etat sur un total de trente-huit membres du gouvernement, alors qu'ils en avaient seize sur quarante dans le gouvernement précédent. La part du R.P.R. se réduit puisqu'il n'a que dix représentants sur trente-huit contre onze sur quarante. Il convient toutefois de noter que tous les ministres et secrétaires d'Etat issus du mouvement gaulliste se rattachent à la tendance favorable à M. Chaban-Delmas. Aucun député de la tendance favorable à M. Chirac n'a été nommé. En outre, il est de plus en plus malaisé d'établir une distinction nette entre les représentants de l'U.D.F. et ceux qui appartiennent à la « majorité présidentielle ».

L'ouverture — si ouverture il y a — se fait en direction du CNIP, avec M. Fouchier, et du parti radical, avec M. Prouteau, qui rejoint M. Stirn, lequel s'est rallié récemment à la formation valoisienne. Au total, ce gouvernement apparaît plus ramassé non seulement quant à ses *effectifs mais aussi* quant à sa coloration politique autour de M. Giscard d'Estaing avec le soutien des gaullistes « anti-Chiraquiens ».

● QUINZE DEPARTS

Trois ministres et douze secrétaires d'Etat quittent le gouvernement. A MM. Icart, ministre de l'équipement, Haby, ministre de l'éducation, et Rossi, ministre du commerce extérieur, sont venus s'ajouter les secrétaires d'Etat suivants : MM. Beucler (anciens combattants), Bord (relations avec le Parlement), Ligot (fonction publique), Sourdille (recherche), Bernard-Reymond (budget), Médecin (tourisme), Blanc (agriculture), Rufenacht (commerce et artisanat), Coulais (commerce et artisanat), Lenoir (santé et sécurité sociale), ainsi que Mmes Scrivener (consommation) et Missoffe (santé). Tous, sauf Mme Scrivener et M. Lenoir, sont titulaires d'un mandat parlementaire et vont siéger au Palais-Bourbon.

● TREIZE ARRIVEES

Cinq nouvelles personnalités font leur entrée au gouvernement comme ministres et huit comme secrétaires d'Etat. Pour les premiers, il s'agit de MM. Papon, Le Theule, Soisson et Lecat, tous réélus députés, et de M. André Giraud, non-parlementaire. Pour les seconds, en plus de deux non-parlementaires, MM. Aigrain et Prouteau, il s'agit de MM. Plantier, Limouzy, Delmas et Fouchier, députés, et de MM. Hoeffel et Pelletier, sénateurs.

● HUIT MUTATIONS

Cinq ministres et trois secrétaires d'Etat appartenant au précédent gouvernement demeurent dans l'actuel, mais avec des attributions nouvelles :

M. Robert Boulin passe de l'économie et des finances au ministère du travail et de la participation. M. René Monory, de celui de l'industrie à celui de l'industrie ; M. Christian Beullac, de celui du travail à celui de l'éducation. Deux secrétaires d'Etat sont promus : M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères devient ministre du commerce extérieur et M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement devient ministre des transports.

Quant aux secrétaires d'Etat qui tout en conservant ce rang changent d'attributions, il s'agit de MM. Dijoud, qui, de la jeunesse et des sports passe aux DOM-TOM, où il remplace M. Stirn nommé auprès du ministre des affaires étrangères, et de M. Cavaillé, qui passe des transports au logement.

● DEUX PROMOTIONS

M. J.-F. Deniau, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, nommé ministre du commerce extérieur, et M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, nommé ministre du commerce et de l'artisanat.

Deviennent ministres à part entière deux secrétaires d'Etat du gouvernement précédent :

● QUATRE SENATEURS ET QUATRE FEMMES

Parmi les treize nouveaux venus, huit sont députés, deux sont sénateurs, MM. Hoeffel et Pelletier, qui rejoignent ainsi deux anciens représentants de la Haute Assemblée : MM. Cavaillé et Monory. La représenation féminine, en revanche, se réduit de six à quatre, Mmes Scrivener et Missoffe quittant le gouvernement. Aucune nouvelle femme n'est nommée, et les quatre « anciennes » conservent leurs attributions : Mmes Veil à la santé, Saunier-Seïté aux universités Pasquier secrétaire d'Etat au travail féminin et Pelletier auprès du ministre de la justice. Toutefois, le rang protocolaire de Mme Veil est modifié : elle figure en troisième position, aussitôt après le ministre de la justice.

● ONZE « NON ELUS »

Trois personnalités non titulaires de mandats parlementaires sont nommées : M. André Giraud, ingénieur général des mines, au ministère de l'industrie, qui fut directeur du cabinet de M. Olivier Guichard (R.P.R.) lorsque celui-ci était ministre de l'éducation nationale dans le cabinet Chaban - Delmas en 1969 - 1972, M. Pierre Aigrain au secrétariat d'Etat à la recherche, qui fut délégué général à la recherche sous le gouvernement Chaban-Delmas, et enfin M. Jean-Pierre Prouteau.

Ils rejoignent cinq non-élus MM. de Guiringaud et Beullac, et Mmes Pasquier, Veil et Pelletier, ainsi que Mme Saunier-Seïté et MM. Storélu et Cavaillé, candidats malheureux aux dernières élections.

● QUATRE ANCIENS SECRETAIRES D'ETAT

Parmi les nouveaux nommés quatre ont déjà participé à des gouvernements : M. Le Theule, qui fut ministre des DOM-TOM puis secrétaire d'Etat à l'information de 1968 à 1969 sous les gouvernements Pompidou et Couve de Murville, M. Soisson, qui fut, de 1974 à 1977, secrétaire d'Etat aux universités, puis à la formation professionnelle et à la jeunesse et aux sports, M. Lecat, secrétaire d'Etat, porte-parole dans le gouvernement Chaban-Delmas, secrétaire d'Etat à l'économie, puis ministre de l'information dans le gouvernement Messmer, M. Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement dans le gouvernement Chaban-Delmas, *puis* à l'éducation nationale dans le gouvernement Messmer.

Après le départ de M. Bord, qui était entré au gouvernement en janvier 1966 comme secrétaire d'Etat à l'intérieur, c'est M. Robert Boulin, devenu secrétaire d'Etat aux rapatriés en 1961, qui détient le record de longévité ministérielle.

● VINGT ET UN FONCTIONNAIRES

Quinze ministres sur vingt sont originaires de la fonction publique, dont trois sont universitaires (MM. Barre, Le Theule et Mme Saunier-Seïté), quatre ingénieurs (MM. Galley, Beullac, Méhaignerie et Giraud) et quatre anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration (MM. Peyrefitte, Deniau, Soisson et Lecat).

Parmi les secrétaires d'Etat six sont d'anciens fonctionnaires, dont deux anciens ENA (MM. Limouzy et Dijoud).

● CINQUANTE ET UN ANS D'AGE MOYEN

Le plus âgé des membres du gouvernement est M. Maurice Papon, né le 3 septembre 1910, suivi par M. de Guiringaud, né le 12 octobre 1911 ; le benjamin étant M. Méhaignerie, âgé de trente-neuf ans. Le plus jeune des secrétaires d'Etat est M. Stoléru, âgé de quarante ans et demi. Le doyen en est M. Jacques Fouchier, né le 10 juin 1913. L'âge moyen des secrétaires d'Etat est de cinquante ans, celui des ministres de cinquante-deux ans et demi; et celui de l'ensemble du gouvernement de cinquante et un ans et trois mois.

ANDRÉ PASSERON.

PARADOXES

La composition finale du gouvernement offre un certain nombre de paradoxes. Alors qu'il a fait souvent appel à la jeunesse, le président de la République a nommé le gouvernement le plus vieux depuis 1969 : moyenne d'âge de cinquante et un ans et trois mois (le plus jeune ayant été le second cabinet Chirac : quarante neuf ans et dix mois).

Devant, en partie, son succès électoral au vote féminin, le nouveau gouvernement comprend deux femmes de moins que le précédent.

Enfin un ministre, Mme Saunier-Seïté, et deux secrétaires d'Etat, MM. Stoléru et Cavaillé, désavoués par le suffrage universel, reviennent au gouvernement comme si de rien n'était.

« LA LETTRE DE L'UNITÉ » : il y a aggravation d'une politique déjà pesante.

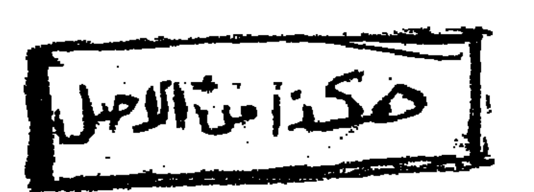
La Lettre de l'unité, publiée par le parti socialiste, commente dans son numéro du 6 avril la composition du gouvernement. Le P.S. note : « *Un Peyrefitte pour s'être mis à dos la magistrature, une Saunier-Seïte pour avoir saigné l'Université, un de Guiringaud pour continuer à « réserver » les affaires étrangères et aussi, en récompense pour les bulletins de l'étranger, un d'Ornano pour faire plaisir aux Bretons, un Galley, un Bourges parce qu'ils sont inoffensifs et une Simone Veil parce*

» Et un Beullac. Qui passe du travail à l'éducation. Parce que, dans le giscardisme, cette dernière est au service du premier. Comme le titre notre confrère les Echos *ce matin : « M. Beullac s'attachera à former les jeunes au monde du travail. » Conception mécaniste de l'éducation qui permettra au nouveau grand maître de l'Université de préparer les jeunes aux exigences du patronat. Dommage que M. Cholard soit si timide : il serait plus simple de le voir siéger lui-même rue de Grenelle.*

» Bref, il n'y pas continuité : il y a aggravation d'une politique déjà pesante. »

LE PATRONAT ACCUEILLE FAVORABLEMENT LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

La constitution du nouveau gouvernement et la séparation en deux du ministère de l'économie et des finances ont été accueillis favorablement par les représentants du patronat. « *La réforme des structures administratives annoncée va dans le sens souhaité par les chefs d'entreprise* », déclare le C.N.P.F. par l'intermédiaire de « *la Voix des entreprises* », qui souhaite que « *le nouveau ministre de l'économie ait une autorité suffisante sur les ministères et les services ayant une vocation économique, de façon à faire prévaloir les grandes lignes d'une véritable politique industrielle* ». La Confédération générale des petites et moyennes entreprises, tout en notant que « *les difficultés économiques demeurent* » « *se félicite de relever que, conformément à l'une de ses plus anciennes revendications, une séparation soit intervenue entre l'économie et les finances* ». L'UNICER (Union des chefs et responsables d'entreprises) enfin déclare souscrire « *pleinement aux missions qui ont été assignées au nouveau gouvernement* ».



GOUVERNEMENT RAYMOND BARRE

DANS SA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le premier ministre proposera au Parlement d'approuver le programme de Blois

Commentant laconiquement la composition de son troisième gouvernement après la nomination des secrétaires d'Etat, M. Raymond Barre a déclaré, jeudi soir 6 avril, sur le perron de l'Elysée, que son « *souci principal* » avait été « *celui de l'efficacité* » et que s'y était ajoutées « *une volonté de représentation pour certaines régions — l'Alsace, le Sud-Ouest — et aussi une ouverture politique* ».

Deux hommes, notamment, symbolisent selon l'Elysée et l'hôtel Matignon, ce « zeste » d'ouverture vers le centre gauche discrètement ajouté à la forte dose de continuité qui caractérise politiquement la nouvelle équipe gouvernementale par rapport à la précédente. Ce sont MM. Jacques Pelletier, membre du groupe de la Gauche démocratique au Sénat, et M. Jean-Pierre Prouteau, membre du parti radical.

Pour l'instant toutefois, le souci présidentiel d'ouverture n'apparaitra qu'en filigrane dans les préoccupations de M. Raymond Barre, qui seront essentiellement consacrées à la réalisation des trois objectifs prioritaires fixés au gouvernement par le chef de l'Etat : « *La poursuite du redressement économique, l'accentuation du progrès social, l'accroissement des responsabilités et des libertés.* » Le premier ministre veut avancer rapidement dans ces trois voies et, à cette fin, il s'attachera surtout, au cours des prochains jours, d'une part à rendre véritablement opérationnelles les nouvelles structures gouvernementales et la réorganisation des cabinets ministériels souhaitée par le président de la République, d'autre part, la préparation du débat de politique générale, qui aura lieu le mercredi 19 avril au Palais-Bourbon, et au sujet duquel il appartiendra au conseil des ministres, selon l'article 49 de la Constitution, de décider si le gouvernement engagera ou non sa responsabilité.

Les intentions du chef du gouvernement sont claires. M. Raymond Barre tiendra devant les députés le même langage qu'en avril dernier et qui peut se résumer à une phrase qu'il se plait souvent à répéter : « *Il vaut mieux ne pas faire de promesses que l'on ne soit pas ultérieurement capable de tenir.* » Les lignes de force de sa déclaration de politique générale reprendront les thèmes principaux du programme de Blois, et le chef du gouvernement ne doute pas que ses objectifs économiques et sociaux soient compris et approuvés par la majorité de l'Assemblée, même s'ils doivent être jugés dérisoires par l'opposition et trop timorés ou très insuffisants par le R.P.R. qui, l'an dernier, au moment du vote, ne lui avait accordé qu'une confiance fort réservée. Chaque fois qu'on souligne les profondes divergences existant entre le programme de Blois et les propositions économiques du mouvement gaulliste, le premier ministre répond que, de toute façon, les députés du groupe R.P.R. ont toujours consenti, finalement, à soutenir sa politique.

Fort de l'appui des « chabanistes », M. Raymond Barre paraît convaincu de rencontrer au cours de cette session parlementaire moins de résistance qu'en 1977 dans les rangs de la majorité. D'autant moins que les objectifs qu'il se propose de présenter ne sauraient être purement et simplement repoussés sous prétexte qu'ils ne vont pas assez loin, alors qu'ils devraient tout de même se traduire par certaines améliorations économiques et sociales. C'est du moins ce que l'on semble penser à l'hôtel Matignon. Qui s'opposerait à la « *pause* » des charges sociales et fiscales en 1978 et 1979 ? Qui voterait contre l'augmentation du SMIC « *à un rythme plus rapide que la moyenne des salaires* » ou contre la « *réduction de l'écart moyen des salaires entre les travailleurs manuels et les travailleurs non manuels* » ? Qui rejetterait la gratuité totale des soins médicaux aux personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse, l'allongement de trois mois du congé maternité, la désignation de représentants des cadres, avec voix délibératrice, au sein des conseils de surveillance et des conseils d'administration, ou, encore, la création par l'Etat, pendant cinq ans, de dix mille emplois à temps partiel ?

« *Ce que nous assurons, c'est que tout cela peut être fait et que si l'on va plus vite* [dans le redressement de l'économie] *on pourra faire plus* », déclarait M. Raymond Barre le 11 janvier à Antenne 2. Il dira la même chose aux députés, avant de le répéter devant les dirigeants des organisations syndicales et professionnelles avec lesquels il aura vraisemblablement, comme le chef de l'Etat, une série d'entretiens, bien qu'aucun rendez-vous ne soit prévu pour le moment à l'hôtel Matignon. Les seconds seront beaucoup plus difficiles à convaincre que les premiers. — A. R.

JE N'ARRIVE PAS A ME RAPPELER CE QUE J'AI FAIT LE 12 ET LE 19 MARS.

Konk

(Dessin de KONK.)

Les ministres sont invités à réduire l'importance de leur cabinet

Comme l'avait indiqué M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, le 4 avril, l'installation du nouveau gouvernement doit être l'occasion de réformer les rapports entre les ministres et leur administration, en réduisant le rôle des cabinets. Une circulaire a été adressée aux ministres, jeudi 6 avril, les invitant à limiter le nombre de leurs collaborateurs à six ou huit selon l'importance de leur département.

MM. Jean François-Poncet, secrétaire général de la présidence de la République, et Marceau Long, secrétaire général du gouvernement, sont chargés de veiller à l'application de ces directives, qui ont été précisées par MM. Giscard d'Estaing et Barre lors du conseil des ministres de jeudi.

Des consignes analogues avaient été données aux membres du gouvernement de M. Chirac, en mai 1974. Le président de la République et le premier ministre souhaitaient que l'importance des cabinets soit limitée à sept personnes pour les ministres d'Etat, cinq pour les ministres et deux pour les secrétaires d'Etat.

Cette directive avait été très vite tournée par l'entrée, dans les cabinets, de chargés de mission « officieux » et par le détachement administratif, auprès de tel ministre ou secrétaire d'Etat, de fonctionnaires continuant à relever de leur administration d'origine et toujours appointés par elle. Ainsi, le cabinet de M. Barre ne compterait pas moins de cinquante-deux personnes. On peut aussi relever qu'à l'Elysée travaillent plusieurs personnes dont le nom n'est jamais apparu au *Journal officiel* et qui sont chargées, notamment, des études d'opinion ou de l'organisation des voyages présidentiels.

L'inflation des cabinets ministériels et le caractère excessif des prérogatives dont ils disposent parfois ont été souvent dénoncées comme un obstacle majeur à l'efficacité de l'action gouvernementale. La Fondation nationale des sciences politiques avait organisé un colloque sur ce thème en février 1972. Un an plus tard, à la veille de la formation du troisième gouvernement de M. Messmer, un décret avait été préparé, afin de rappeler les obligations des membres des cabinets ministériels et de réduire leur nombre. En avril 1975, un an après la formation du cabinet de M. Chirac, la question avait été évoquée au cours du « séminaire » du gouvernement, à Rambouillet.

Dans les cabinets ministériels

M. PHILIPPE MESTRE DIRECTEUR DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Philippe Mestre, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique est nommé directeur du cabinet du premier ministre en remplacement de M. Daniel Doustin qui devient conseiller technique.

M. Daniel Doustin occupait les fonctions de directeur de cabinet de M. Raymond Barre depuis le 30 août 1976. Il se verra chargé de missions ponctuelles, tant à Paris qu'en province.

[M. Philippe Mestre est né le 23 août 1927 à Talmont (Vendée). Diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer, il a été successivement secrétaire de l'Afrique équatoriale française (1951), chef de district au Congo (1952-1957), directeur du cabinet du haut commissaire au Congo (1957-1960), sous-préfet de Cassaigne (Gers) en 1961, directeur adjoint, chargé de l'information à la délégation générale en Algérie (1961), directeur du cabinet du préfet d'Indre-et-Loire (1962), conseiller technique au cabinet de M. Pierre Messmer, ministre des armées (1964-1969), chargé de mission puis conseiller technique au cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre (1969-1970 et 1971-1972), président de la commission interministérielle pour les rapatriés d'outre-mer (1969-1970), préfet du Gers (1970-1971), conseiller au cabinet de M. Pierre Messmer, premier ministre (1972-1973), préfet de la région de Basse Normandie, préfet du Calvados (1973-1976). Il avait été nommé préfet de la région des Pays de la Loire en 1976.]

APRÈS LE DÉPART DE M. RENÉ HABY

« Avec M. Beullac c'est le patronat qui entre au ministère »

estime le S.G.E.N.-C.F.D.T.

« Avec Christian Beullac, c'est le patronat qui entre rue de Grenelle », *ont déclaré jeudi 6 avril les dirigeants du Syndicat général de l'éducation natioanle (SGEN-C.F.D.T.) au cours d'une conférence de presse. Dans les mois qui viennent, le syndicat s'attachera* personnels de l'éducation et de la recherche », *plutôt qu'à donner* « des personnels de l'éducation et de la recherche » *plutôt qu'à donner* « des consignes plaquées artificiellement depuis le sommet ».

Pour le SGEN-C.F.D.T., M. René Haby laissera le souvenir « *de l'homme d'une réforme qui a réussi à faire l'unanimité des élèves, des enseignants, des parents et des travailleurs contre elle. Il a été, surtout ces derniers mois, le ministre de l'enseignement privé. Son départ peut vouloir dire qu'il valait mieux continuer la réforme sans lui, pour qu'avec le nom disparaisse la honte, et qu'il valait mieux trouver un exécutant docile. Avec Christian Beullac, c'est le patronat qui entre rue de Grenelle. Cela signifie vraisemblablement une adaptation plus étroite encore du système éducatif aux exigences du patronat et le renforcement d'une conception de l'éducation comme un service annexe d'aide aux formations patronales existantes* ».

M. Beullac, ont encore affirmé les dirigeants du SGEN-C.F.D.T., a été « *le ministre des licenciements et de la répression syndicale : c'est peu encourageant pour les jeunes et pour le personnel* ». Le SGEN-C.F.D.T. a l'intention d'ouvrir cinq dossiers avec le nouveau ministre : le sort des non-titulaires (suppléants dans le primaire, maîtres auxiliaires dans le secondaire, personnels hors statut dans le supérieur) ; l'amélioration des conditions de travail (selon le SGEN, une situation « *qui peut devenir explosive* » s'est développée dans beaucoup d'établissements par les mauvaises conditions de travail des personnels et l'ennui des élèves) ; le problème du remplacement des maîtres absents doit être réglé ; la rénovation des formations dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ; la défense des droits syndicaux et des libertés ; l'action contre la réforme du système éducatif (abrogation des textes sur le dossier scolaire, refus d'un soutien qui reconstitue les filières).

● Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) « *a dénoncé l'emprise grandissante du ministère du travail sur la formation professionnelle. (...) La nomination de M. Beullac à l'éducation confirme ces craintes. Le responsable des contrats emploi-formation, du développement des centres de formation d'apprentis, des formations ultra-courtes qui fournissent une main-d'œuvre gratuite au patronat et dévalorisent la formation professionnelle des jeunes, se trouve « responsable » de l'ensemble du système éducatif français. Mutation significative de la politique de la majorité en matière d'éducation.* »

● Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), « *tout en réaffirmant son opposition résolue à certains aspects fondamentaux de la réforme Haby, souhaite, dans un esprit d'objectivité et de totale indépendance, engager rapidement avec le nouveau ministre un dialogue décrispé sur des bases réalistes* ».

La place des femmes

Deux de moins

Le deuxième gouvernement de M. Raymond Barre, après le réaménagement du 10 janvier dernier, comptait six femmes sur quarante et une personnes. C'est un record du monde, prétendait-on à l'Elysée. Dans le troisième gouvernement de M. Barre, on ne compte plus — après le départ de Mmes Hélène Missoffe et Christiane Scrivener — que quatre femmes sur trente-huit personnes (1). Ce recul ne fait l'objet d'aucun commentaire officiel. On ne se vante pas d'un record perdu.

Faut-il penser que, les élections passées, les femmes ne sont plus à la mode ? Ou faut-il croire que, déjà, les nominations de ministres et de secrétaires d'Etat ne tiennent plus compte du sexe des intéressés, prouvant ainsi qu'hommes et femmes sont tout à fait égaux ? Rapide, très rapide évolution des mentalités. — Br. F.

(1) Mmes Simone Veil (ministre de la santé et de la famille), Alice Saunier-Seïté (ministre des universités), Nicole Pasquier (secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargée de l'emploi féminin) et Monique Pelletier (secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice).

M. SOISSON PROPOSE QUE M. JACQUES BLANC LUI SUCCÈDE AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU P.R.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a annoncé jeudi 6 avril qu'il donnera sa démission du secrétariat général du parti républicain lors de la réunion du bureau politique de cette formation, le jeudi 13 avril. Conformément à l'article 19 des statuts du P.R., il appartiendra alors à cette instance de procéder à la nomination d'une secrétaire général intérimaire. Une majorité des deux tiers est requise pour cette élection.

M. Soisson a déclaré : « *Pour ma part, je proposerai que cette fonction soit confiée à M. Jacques Blanc, ancien secrétaire d'Etat et député de la Lozère.* »

M. Jacques Blanc a été reçu jeudi après-midi par le président de la République.

Après la création d'un « grand » ministère de l'environnement

AVEC QUELS MOYENS ?

La création d'un « grand » ministère de l'environnement et pas, vendredi matin, définitivé- par les associations écologistes. « *Le ministère de l'environnement possède désormais des moyens. Nous attendons de voir dans quelle mesure il saura les appliquer* », estime M. Jean-Claude Delarue, président de S.O.S.-Environnement.

De son côté, M. Alain Gillot, président de l'ordre des architectes, nous a déclaré : « *Je me réjouis vivement de cette décision, qui correspond à une idée que j'avais lancée il y a un an. De deux choses l'une : ou bien ce sera l'occasion d'un rééquilibrage entre la qualité, la création architecturale et les problèmes qui relèvent des ingénieurs des ponts ; ou bien ce sera, sous une appellation nouvelle, un superministère de l'équipement et une mainmise déguisée sur l'architecture. Nous verrons.* »

Tandis que les décrets d'attribution des nouveaux ministres sont en cours de rédaction à Matignon, les négociations sont engagées pour définir le « découpage » précis des fonctions entre les ministères. M. d'Ornano a ainsi tenté, sans succès, de garder sous sa houlette la direction des routes de l'ancien ministère de l'équipement, qui représente, avec un budget de 5 milliards de francs, un « gros morceau ». D'autre part, l'affectation du service des monuments historiques (classement et inscription, gestion des crédits de restauration) n'était pas, vendredi matin, définitevement arrêtée.

Outre l'autorité nouvelle qu'il exercera sur les importants services locaux de l'ex-équipement, le ministre de l'environnement se voit doté brusquement — et artificiellement — d'un budget au moins vingt fois plus élevé qu'auparavant. Il conserve en effet le budget de l'environnement (environ 400 millions de francs), auquel s'ajoutent les 6 milliards du logement (essentiellement affectés aux aides à la construction de logements sociaux) et les 900 millions de la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.

La direction de l'architecture apporte 350 millions de francs à condition qu'elle conserve les monuments historiques, qui représentent les neuf dixièmes de cette somme. D'autre part, le nouveau ministre aura vraisemblablement à sa disposition les crédits (de l'ordre du milliard) affectés à la voirie urbaine, et gérés par la direction des routes. Enfin, la gestion du personnel représente plus de 6 milliards de francs de crédits de fonctionnement. — M. Ch.

UN « DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL » POUR LE TOURISME

Le secrétariat d'Etat au tourisme est désormais fondu dans le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il était souvent avancé que l'administration du tourisme serait transformée en direction. En définitive, il n'en sera rien : le tourisme semble devoir tout au plus obtenir rang de « département ministériel ». Cet oubli où semble tombé le secteur touristique a, d'ores et déjà, provoqué une réaction du syndicat national des agences de voyages, qui « *regrette la suppression du secrétariat d'Etat et s'inquiète de l'avenir d'une industrie majeure qui dépasse largement le cadre des loisirs* ».

Mme BRIGITTE GROS A PRÉFÉRÉ SON MANDAT DE SÉNATEUR A UN SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Mme Brigitte Gros, sénateur (non inscrit) des Yvelines, maire de Meulan, membre du bureau national du parti radical, à qui le premier ministre avait proposé d'entrer dans le gouvernement, a décliné cette offre et expliqué les motifs de son refus dans une déclaration où elle indique notamment : « *Je crois au rôle du Parlement chargé de contrôler l'action du gouvernement et de promouvoir, par sa fonction législative, les réformes indispensables que les Français attendent (...).*

» *Le régime institué en 1958 par le général de Gaulle interdit au parlementaire qui devient ministre de retrouver, au terme de sa mission gouvernementale, sa place au sein de son Assemblée.*

» *Le premier ministre m'a confirmé qu'il était, comme le président de la République lui-même, favorable à la révision rapide de l'article 25 de la Constitution qui traite de ce problème.* »

● *Un sondage de l'IFOP* publié par *France-Soir* du 8 avril, réalisé du 30 mars au 5 avril auprès de 1 358 personnes, fait apparaître que 59 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'action du président de la République.

Pour la première fois depuis février 1977, la courbe de popularité du premier ministre, M. Raymond Barre, devient positive : 45 % des Français sont satisfaits et 42 % mécontents.

La modification des statuts du R.P.R.

La préparation du congrès extraordinaire du R.P.R., qui se tiendra dimanche 9 avril à Paris, a provoqué une réaction de M. Olivier Guichard. Le député de Loire-Atlantique a estimé « *regrettable* » la réforme des statuts du mouvement qui y sera proposée. Il a jugé que celle-ci n'était pas « *heureuse* » et espère que « *la raison triomphera* ». Le projet de réforme des statuts du R.P.R. dispose :

« *Les membres du Rassemblement qui sont nommés au Conseil constitutionnel, à des fonctions ministérielles ou élus à la présidence des Assemblées parlementaires, cessent de ce fait d'appartenir aux instances dont ils sont membres dans le mouvement, et ne sont pas remplacés.* »

Cette mesure aurait notamment pour effet, si elle était adoptée, d'empêcher M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, de continuer à être membre du conseil politique et du comité central ; M. Maurice Papon perdrait sa qualité de membre du conseil politique, et MM. Peyrefitte et Bourges celle de membre du comité central.

Ce projet ne peut, en revanche, viser M. Frey, ancien député U.D.R., président du Conseil constitutionnel, puisque l'article 2 du décret du 13 novembre 1959, relatif aux membres du Conseil constitutionnel stipule que ceux-ci « *s'interdisent d'occuper au sein d'un parti ou groupement politique tout poste de responsabilité ou de direction* ».

POLITIQUE

LA COMPOSITION DU TROISIÈME

Ceux qui arrivent

M. Jacques Pelletier : un régionaliste convaincu

M. Jacques Pelletier fut, en juin 1966, le plus jeune membre du Sénat. Elu dans l'Aisne, département dont il préside le conseil général depuis 1964, il est né le 1er août 1929 à Villers-en-Prayères, village dont il est maire depuis 1953. Agriculteur et propriétaire terrien, il milite au sein du Centre démocrate, dont il devient, en 1970, vice-président.

Il s'emploie à créer un véritable centrisme d'opposition et se prononce en faveur de la fusion des formations ayant constitué le Mouvement réformateur. Pour affirmer le courant centriste, il propose même que celui-ci se dote d'un candidat pour l'élection présidentielle de 1974 et il avance le nom de M. Edgar Faure. M. Lecanuet et la majorité des dirigeants du Centre démocrate ayant choisi de soutenir M. Giscard d'Estaing, il constitue, en avril 1974, un groupe d'opposants et rompt progressivement avec sa formation d'origine. Il participe à la création d'un Groupe d'études réforme et action (GERA), qui, lors du second tour de l'élection présidentielle de 1974, se prononce en faveur de M. François Mitterrand.

M. Jacques Pelletier s'associe ensuite, au cours des derniers mois de 1974, à la tentative avortée d'élargissement du Mouvement des radicaux de gauche à des centristes et des gaullistes d'opposition. Il rompt ses négociations avec le M.R.G. notamment parce que M. Robert Fabre avait décliné les premières avances du président de la République proposant de rencontrer les porte-parole de l'opposition.

Après le départ de M. Caillavet de la vice-présidence du M.R.G., en mai 1975, il fonde avec le sénateur de Lot-et-Garonne un groupe se situant *« dans une opposition raisonnée et responsable »* qui va s'intituler : Comité d'action pour la démocratie sociale. Mais, en mars 1976, pour conserver son siège de président du conseil général de l'Aisne, M. Jacques Pelletier doit accepter d'être soutenu par la majorité. En juillet 1977, il participe, aux côtés de trois secrétaires d'Etat, MM. Lenoir, Stirn et Stoléru, au lancement du Carrefour social-démocrate.

Partisan d'une politique d'intégration européenne, le nouveau secrétaire d'Etat est un régionaliste convaincu. Comme sénateur il s'est notamment intéressé à l'évolution des territoires d'outre-mer. — T. P.

M. Jean-Pierre Prouteau : du mendésisme au giscardisme, en passant par l'« apolitisme »

M. Jean-Pierre Prouteau, ancien grand-maître du Grand-Orient de France (1973-1975), est né le 28 octobre 1930 à Paris. Officier de la marine nationale (1955), puis contrôleur de gestion de la compagnie générale de T.S.F. (C.S.F.) et secrétaire général au Centre français de recherche opérationnelle (1960-1966), il a dirigé, de 1967 à 1974, la Société d'informatique de conseil et de recherche opérationnelle (filiale de la Caisse nationale de crédit agricole). Depuis 1976 il est président du Centre national de coopération interprofessionnelle, et directeur général de la Confédération des organismes mutualistes agricoles. Cette activité professionnelle l'a conduit, après quelques hésitations, à rallier au printemps 1977 les Groupes initiatives et responsabilités (GIR) créés par MM. Debatisse (F.N.S.E.A.), Gingembre (P.M.E.), Charpentié (C.G.C.), Combe (chambres de métier), et Monnier (syndicats médicaux). Il s'était rapproché, dans un premier temps, du Comité national de liaison des classes moyennes, fondé par Roger Millot, et était membre du conseil supérieur des classes moyennes, créé à l'initiative du président de la République. Au sein des GIR, M. Prouteau représente une tendance « giscardienne » tandis que M. Debatisse se situe plutôt dans la mouvance de M. Jacques Chirac.

Parallèlement à cette activité de regroupement de classes moyennes et à ses responsabilités professionnelles, M. Jean-Pierre Prouteau a mené une action politique visant à réunifier la « famille radicale ». Après avoir été avec M. Pierre Simon (ancien grand-maître, lui aussi, mais d'une autre obédience maçonnique : la Grande Loge de France), l'un des animateurs du cercle « les Amitiés radicales » rassemblant des radicaux de diverses tendances, M. Jean-Pierre Prouteau avait officiellement rallié l'an dernier le parti valoisien, où il avait naguère milité dans le sillage de M. Pierre Mendès France. Président des Jeunesses radicales d'Indre-et-Loire (1955-1958), il fut aussi, de 1960 à 1963, président de l'Union démocratique des anciens d'Algérie, formation de tendance « mendésiste » à laquelle appartenait également M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Au Grand Orient de France, dont il fut grand maître, élu en septembre 1973 contre un candidat socialiste, M. Feranand Kessis, le nouveau secrétaire d'Etat représentait une tendance « apolitique ».

M. Jean-Pierre Prouteau n'exerce plus de fonctions de responsabilité au Grand-Orient de France mais il n'a pas quitté cette obédience et y conserve de nombreuses amitiés. Celle, notamment, de l'actuel grand maître M. Michel Baroin. Il pourra ainsi contribuer, au sein du gouvernement, à raviver l'espérance de ceux qui souhaitent l'ouverture vers le centre gauche et croient que la franc-maçonnerie demeure une bonne voie de passage.

A. G.

M. Jacques Limouzy : un rôle sur mesure

« L'Assemblée, c'est un peu mon foyer », avouait récemment celui qui, nommé secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, retrouve des fonctions qu'il avait déjà exercées, sous l'autorité de M. Frey, puis de M. Chirac, de juin 1969 à juillet 1972, dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas, avant d'être secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale dans les deuxième et troisième cabinets de M. Messmer, d'avril 1973 à mai 1974.

Et il est vrai qu'il s'agit là d'un poste sur mesure pour ce célibataire dont la lèvre gourmande, la chevelure en bataille et la silhouette d'un notable de province font, au Palais-Bourbon, partie du décor. Homme de dialogue, il avait su, à l'époque, plaire aux députés par son rondeur affable et sa volubilité toute méridionale.

Né à Castres le 29 août 1926, licencié en droit, M. Jacques Limouzy est, en 1958, à sa sortie de l'ENA, chef de cabinet du préfet des Aurès. L'année suivante, il sera directeur de cabinet du préfet du Doubs, puis, nommé sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme. En 1965, il est chargé de mission auprès du préfet de la région Picardie puis, en 1966, au cabinet de M. Roger Frey, ministre de l'intérieur.

En mars 1967, il conquiert le siège de la 2e circonscription du Tarn, qu'il conservera en juin 1968, en mars 1973, en mai 1975 (élection partielle) et en mars 1978. En 1970, il devient conseiller général du canton de Castres (il sera réélu en 1976), et maire de cette ville, en 1971, avant d'y être battu, à la surprise générale, aux élections municipales de mars 1977.

Membre de la commission des lois, rapporteur pour avis (budget de l'intérieur), M. Limouzy a été, en mars 1976, vice-président du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales ; en novembre 1976, rapporteur de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises de construction aéronautique et, en mai 1977, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les importations « sauvages ». Pour obtenir la création de cette dernière, M. Limouzy n'avait pas hésité à brandir à la tribune deux mini-slips, l'un français, l'autre sud-coréen. Une photo qui devait être reproduite dans de très nombreux journaux étrangers.

M. Limouzy, qui a occupé, depuis 1973, diverses fonctions dans l'appareil de l'U.D.R., est, depuis juin 1977, président du conseil régional Midi-Pyrénées du R.P.R. En avril 1974, il avait adhéré à l'appel des « 43 » membres de l'U.D.R. favorables à la candidature de M. Giscard d'Estaing, rassuré par une déclaration de M. Stirn affirmant que cette démarche *« ne visait absolument pas M. Chaban-Delmas »* mais était *« un appel à la réflexion »*.

P. Fr.

M. Pierre Aigrain : un homme de terrain

Depuis vingt ans, le nom de Pierre Aigrain est étroitement associé à la recherche scientifique française. Ni polytechnicien ni énarque, ce Poitevin, né le 28 septembre 1924, est un marin... qui n'a jamais navigué. A sa sortie en 1945 de l'Ecole navale, il va suivre pendant trois ans des cours aux Etats-Unis où il décroche un titre de docteur ès sciences de l'institut Carnegie de Pittsburgh.

De retour en France, en 1948, il travaille deux ans au centre d'études et de recherche de la marine française. Après un doctorat d'Etat en 1950, un passage au Collège de France et au Commissariat à l'énergie atomique, il entre dans l'enseignement. De 1952 à 1961 il professe à Lille, puis à Paris, où il occupe la chaire d'électronique générale. En 1961, M. Pierre Aigrin prend la direction scientifique de la D.R.M.E. (direction des recherches et moyens d'essais) du ministère des armées. Quatre ans plus tard, il devient directeur des enseignements supérieurs à l'éducation nationale et, après avoir mis en œuvre d'importantes réformes, il quitte ce poste peu avant les événements de mai 1968.

Commence alors une nouvelle étape. M. Maurice Schumann, alors ministre de la recherche, l'appelle à la direction de la délégation générale à la recherche scientifique et technique. Au cours des cinq années passées à la tête de la D.G.R.S.T., il va développer les « actions concertées » entre le secteur public et l'industrie privée. Il n'hésitera pas notamment à protester contre l'insuffisance des crédits publics consacrés à la recherche.

Après une année sabbatique passée comme professeur au Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.), il entre au groupe Thomson le 1er septembre 1974 comme directeur technique général. Animateur depuis novembre 1973 d'un club Perspectives et Réalités regroupant des personnalités scientifiques, M. Pierre Aigrin préside en 1975 la commission chargée de proposer une réforme de l'Académie des sciences. En février 1976, il est nommé au comité de politique scientifique et technologique de l'O.C.D.E. et, il y a quelques semaines, M. Raymond Barre l'a chargé de constituer un groupe de travail interministériel appelé à dégager les grandes lignes d'une politique de collecte de données scientifiques.

L'expérience et l'autorité de M. Pierre Aigrain prend la direcbuer à préserver l'autonomie et les compétences du secrétaire d'Etat à la recherche face aux appétits et aux préventions des ministères voisins. — J.-M. Q.

M. Jacques Fouchier : un spécialiste du monde rural

Docteur vétérinaire, M. Jacques Fouchier est né le 10 juin 1913 à Mauzé-le-Mignon (Deux-Sèvres). C'est à Saint-Maixent-l'Ecole, où il est installé depuis 1938, que commence sa carrière politique. En 1951, il est élu conseiller général (R.P.F.), mandat qui lui est renouvelé en 1958 et 1964. Président de l'assemblée départementale depuis 1967, il est en revanche battu aux élections cantonales de mars 1970. M. Fouchier se démet alors de son mandat de maire de Saint-Maixent-l'Ecole qu'il détenait depuis avril 1959.

Depuis 1958, M. Fouchier représente la 2e circonscription des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, où, indépendant de 1958 à 1962, il siégera successivement comme apparenté au Centre démocratique, puis, après sa réélection avec le soutien de l'U.D.R. en 1968, au groupe P.D.M. (Progrès et Démocratie moderne). Il s'apparente au groupe des républicains indépendants après la dissolution de l'Union centriste, en juillet 1974. M. Fouchier avait retrouvé son mandat parlementaire dès le premier tour des dernières élections législatives. Après en avoir été secrétaire, puis vice-président, M. Fouchier présidait depuis 1973 la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

Entré en juin 1966 au bureau du Centre national des indépendants, il en est depuis 1973 le vice-président. M. Fouchier a d'autre part présidé le conseil régional de Poitou-Charentes de 1976 à 1978.

M. Daniel Hoeffel : un Alsacien indépendant

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, avait appartenu en 1954 au cabinet du général Pierre Koenig, ministre de la défense dans le gouvernement de M. Pierre Mendès France et député (républicain social) du Bas-Rhin. Docteur en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, où il est né le 23 janvier 1929, M. Hoeffel est le fils de Robert Hoeffel, sénateur (R.P.F.) du Bas-Rhin de 1948 à 1959.

Entré à la chambre patronale des industries du Bas-Rhin en septembre 1954, M. Hoeffel en devient secrétaire général en 1959, puis, en 1974, délégué général. Maire de Handschuheim (deux cents habitants) depuis 1965, il siège au bureau de l'Association des maires du Bas-Rhin. M. Hoeffel a appartenu à la CODER d'Alsace de 1968 à 1973, puis il est entré au Comité économique et social de la région et il a été élu président en 1976-1977.

Un an plus tard, M. Hoeffel annonce son intention d'être candidat indépendant aux élections sénatoriales. Sollicité tant par le R.P.R. que par le C.D.S. de s'inscrire sur leurs listes, il refuse et favorise la constitution d'une liste commune de la majorité, dont il prend la tête, et qui est élue. M. André Bord, député du Bas-Rhin et dirigeant du R.P.R. en Alsace, ayant décidé de renoncer à ses fonctions gouvernementales pour se consacrer à sa région, celle-ci sera donc représentée dans le nouveau cabinet par un homme de la « majorité présidentielle ».

M. François Delmas : le prix d'une revanche

M. François Delmas, l'une des grandes figures de la vie politique montpelliéraine, a entamé son itinéraire politique dans le courant radical-socialiste. Cet avocat de soixante-cinq ans, qui obtint la croix de guerre 1939-1945, devint, en 1947, conseiller municipal de Montpellier, puis, en 1951, conseiller général de l'Hérault. Elu maire indépendant en 1959, il devint membre du bureau politique de la Fédération des républicains indépendants. Délégué régional de cette formation, il organisa la campagne du candidat Giscard d'Estaing dans le département de l'Hérault. Cette participation active lui a fait longtemps espérer une participation au gouvernement.

Mais celle-ci apparaît surtout, aujourd'hui, comme la récompense de la revanche qu'il a prise sur son rival socialiste, M. Georges Frêche. Ce dernier, en effet, l'a emporté lors des élections municipales de mars 1977, notamment grâce aux suffrages des « pieds noirs ». Pour l'aider à emporter le siège de député le parti républicain fit de M. Delmas son secrétaire national chargé des rapatriés. De fait, il fut élu en mars dernier, grâce à la relative neutralité des rapatriés. Mais il le fut difficilement, et après une grave polémique concernant l'inscription de quelque sept cents Français de l'étranger, pour la plupart résidant en Côte-d'Ivoire. (M. Delmas a devancé M. Frêche de 618 voix.) Cette élection est d'ailleurs contestée devant le Conseil constitutionnel.





GOUVERNEMENT RAYMOND BARRE

Ceux qui changent

M. Paul Dijoud : faire parler les jeunes

Nommé secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports le 8 juin 1977 en remplacement de M. Jean-Pierre Soisson, qui devenait secrétaire général du parti républicain, M. Paul Dijoud aura mené au pas de charge une consultation des jeunes dont on peut se demander si elle connaîtra après son départ davantage de suites que le Livre blanc mis au point par M. François Missoffe en 1967.

Début septembre 1977, M. Dijoud rend public un sondage, expurgé de quelques réponses gênantes, sur les aspirations des jeunes à en discuter au cours connaître cinquante-huit *« directions de recherches »* sur le cadre de vie, l'entrée dans la vie active, les loisirs, le bénévolat, l'ouverture des frontières et invite les jeunes à en discuter au cours d'une *« consultation nationale »* qui se prolongera jusqu'en février 1978. Les résultats, consignés dans un épais volume, abordent tous les aspects ou presque de la vie des jeunes. Ils attendent aujourd'hui M. Soisson.

Les réalisations de ces dix mois sont plus minces, quoique, pour certaines, non négligeables : mesures en faveur des centres de vacances et de loisirs ; revalorisation des crédits accordés aux offices franco-québécois et franco-allemand ; décision, tardive, d'installer un circuit moto à Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis), tandis que le nombre des victimes de la piste « sauvage » de Rungis (Val-de-Marne) ne cessait de croître ; lancement, contesté et contestable, d'un mensuel, *Information jeunesse*, en pleine campagne électorale, etc.

Ces mesures, décidées dans les limites étroites d'un budget que M. Dijoud n'avait pas préparé, et, pour certaines, selon des priorités — celles du VIIe Plan — qu'il n'avait pas choisies, ne peuvent faire oublier le caractère dérisoire des crédits affectés, lors de la précédente législature, aux activités socio-éducatives. A ceux qui le lui reprochaient, M. Dijoud répondait qu'aucun ministre avant lui n'avait autant fait parler de la jeunesse. C'est sur ce plan que le résultat de son bref passage quai Kennedy est le moins contestable.

Dans le domaine de l'action sportive, M. Dijoud a suscité la création de plusieurs commissions. L'une d'elle, présidée par M. Lucien Neuwirth (député R.P.R. de la Loire), composée de parlementaires, de représentants des pouvoirs publics et du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) a été instituée par la loi de finances pour 1978 à la demande du Parlement. Elle doit proposer, le 30 avril prochain, de nouveaux moyens de financement du sport.

Deux autres commissions de concertation consacrées au sport d'élite et au sport de masse, composées de représentants du C.N.O.S.F., de fonctionnaires du secrétariat d'Etat et de personnalité choisies en raison de leurs compétences sportives, ont été instituées par arrêté du 13 janvier 1978.

D'autre part, M. Paul Dijoud avait nommé le 8 novembre 1977, M. Sibert *« délégué à la préparation olympique »*. Ce dernier avait pour mission de *« gagner la bataille des Jeux olympiques de 1980 »*, en facilitant la préparation des sportifs susceptibles d'être sélectionnés. M. Dijoud ne sera plus là pour tenter ce pari qui lui tenait à cœur.

B. L. G. *et* G. A.

M. Marcel Cavaillé : du Concorde au tramway

Ce n'est pas un hasard si, le 8 juin 1974, M. Marcel Cavaillé s'est vu confier le secrétariat d'Etat aux transports. Maire adjoint de Toulouse — la ville qui produit Concorde, — candidat malheureux dans la première circonscription de Toulouse, ne s'était-il pas présenté devant ses électeurs comme *« l'homme de Concorde à New-York »* ? Il eut, en effet, un long combat à mener pour imposer l'atterrissage de l'avion supersonique aux Etats-Unis, singulièrement à New-York.

Naturellement porté vers les choses aéronautiques, il obtint la suppression du secrétariat général à l'aviation civile (S.G.A.C.) et son remplacement par une direction générale à l'aviation civile, sur laquelle il avait davantage de prise. Il renonça à renouveler cette opération à l'encontre du secrétariat général à la marine marchande.

Au nombre des dossiers dont il hérita figure celui du *France*. Désarmé à l'automne 1974, ce paquebot fut finalement acquis à l'automne dernier par l'homme d'affaires saoudien Akram Ojjeh.

M. Cavaillé défendit avec fermeté le libre accès des pêcheurs des pays de la Communauté européenne aux eaux britanniques. Pour atténuer la hausse du prix du pétrole, il obtient une aide aux carburants pour les pêcheurs artisans et industriels. Il favorisa, d'autre part, la mise en place d'un fonds d'intervention et de régularisation du marché des produits de la mer.

M. Cavaillé reçut mission de concrétiser la priorité accordée par le gouvernement aux transports en commun. En région parisienne, il suivit l'idée de ses prédécesseurs en créant, le 1er juillet 1975, une carte unique de transports dite *carte orange*, utilisable sur les réseaux de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. En province, il entreprit de réhabiliter le tramway et le trolleybus, et lança, à cet effet, un concours d'idées au mois d'août 1975.

Une grande opération d'équipement dont M. Cavaillé eut à se préoccuper : la construction — en cours — d'une voie ferrée nouvelle entre Paris et Lyon sur laquelle circuleront, en 1983, des trains à très grande vitesse (T.G.V.).

La question des relations financières Etat-sociétés nationales se posa et fut en partie réglée par la négociation de contrats d'entreprise. Air France possède le sien ; la S.N.C.F. le met au point. Pour ces affaires-là, l'interlocuteur naturel fut le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire et surtout le ministère des finances et de l'économie. Le secrétariat d'Etat aux transports — non autonome — n'est apparu souvent que comme un simple intermédiaire. — J. B.

M. Olivier Stirn : un record de durée

Que l'on considère les ministères de la IVe ou de la Ve République, M. Olivier Stirn détient le record de durée à la tête de l'administration des départements et territoires d'outre-mer. A peine moins de quatre ans, puisqu'il a accédé à ce poste en juin 1974. En soi cette longévité est une réussite, ou du moins un élément déterminant du bilan. En effet, trop longtemps les DOM-TOM ont souffert d'une instabilité qui faisait de leur ministère de tutelle un poste d'attente, une voie de garage ou un secteur « à histoires » peu prisé de celui qui les prenait en charge.

En quatre ans, M. Olivier Stirn n'a rien révolutionné et n'a pas entrepris de réforme extraordinaire. Mais il n'a pas non plus connu dans les DOM de ces crises graves, de ces levées de boucliers, de ces émeutes même, qui émaillèrent leur histoire. S'il n'est pas sûr que cet apaisement des esprits ne soit dû qu'à l'action du secrétariat d'Etat et à une politique déterminée, son passage a correspondu à un changement de climat évident outre-mer, à un apaisement des passions.

M. Stirn a appliqué sans génie particulier mais en douceur la politique de départementalisation économique voulue par M. Giscard d'Estaing, et le niveau de vie dans les DOM a poursuivi de 1974 à 1978 sa progression. Le talent du secrétaire d'Etat semble d'ailleurs s'être plus épanoui dans une gestion sans heurt, terre à terre et apparemment efficace, que dans la réalisation de grands projets. Pour peu qu'il en ait eu, ceux-ci n'ont pas vu le jour.

L'esquisse d'une unification du modèle de statut entre DOM et TOM ne se traduisit guère que par l'accession du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon au rang de département (évolution qui pose d'ailleurs encore quelques problèmes). L'ambitieux plan de développement de la Guyane, qui fut un des rares projets spectaculaires lancé par la rue Oudinot (mais Dieu sait qu'il l'était avec ses prévisions portant sur des dizaines de milliers d'immigrants et de mirifiques implantations d'industries) est encore, pour une bonne part, dans les cartons. Pour ne pas dire qu'il a fait long feu...

Dans les territoires d'outre-mer, le secrétariat d'Etat a, là aussi, plus accompagné les évolutions qu'il ne les a conduites. On ne peut pas dire que l'accession de l'archipel des Comores à l'indépendance en 1975, avec la sécession de Mayotte, se passa selon les plans du gouvernement. Il en est de même, dans une certaine mesure, pour l'indépendance du Territoire français des Afars et des Issas, qui fut marquée de quelque précipitation : ce n'est que grâce à un réexamen tardif, mais lucide, de sa politique que la France est parvenue à sortir sans trop de dommage, en juin 1977, du « piège » de Djibouti.

Enfin, n'est-ce pas à son corps défendant que le gouvernement a concédé à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie des statuts d'autonomie ? L'indépendance ou la départementalisation, telle fut l'alternative offerte à ces territoires de l'océan Pacifique, dans l'espoir que la promesse des avantages pratiques et financiers de la voie départementale l'emporterait sur l'attrait de l'*« aventure »*. Schéma que l'on pourrait traduire un peu brutalement par la formule : *« Vous partez si vous voulez ; si vous restez, on paye, mais on contrôle. »*

Cette ligne directrice a heurté de front l'aspiration des populatoins locales à l'autonomie interne. Il a fallu attendre la démission, puis la réélection en 1976 de M. Francis Sanford (qui avait alors agité la menace de l'indépendance), pour voir la Polynésie dotée, en 1977, d'un statut jugé satisfaisant par les partis politiques représentés au sein du législatif local. En Nouvelle-Calédonie, des considérations d'ordre stratégique (l'importance des gisements de nickel) ont, semble-t-il, conduit à l'adoption par le Parlement (en 1976) d'un statut moins libéral d'ores et déjà récusé au nom de l'autonomie par une majorité de partis, tandis qu'une forte minorité prône l'indépendance.

La période récente devait être marquée par plusieurs opérations qui n'étaient pas exemptes de visées électoralistes : tentative de modifier le mode d'élection de l'Assemblée de la Nouvelle-Calédonie (bloquée au Sénat en juin 1977 et à l'Assemblée nationale en décembre 1977) ; découpage de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie en deux circonscriptions chacune ; intrusion des querelles métropolitaines par candidat U.D.F. interposé dans le paisible territoire de Wallis-et-Futuna.

Tout s'est passé comme si l'échec de la tentative d'uniformisation des statuts des DOM et des TOM avait conduit la rue Oudinot à un manque d'attention aux problèmes que posent, dans ces territoires, et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie, la survivance de structures et d'attitudes coloniales, hormis lorsqu'il s'est agi de glaner quelques sièges supplémentaires pour la majorité.

Le nouveau titulaire du poste, M. Paul Dijoud, devra tenir compte de la précarité des équilibres politiques locaux, qu'aggravent le chômage et la récession. Enfin, il devra, de concert avec son homologue britannique, mener à son terme le processus engagé en 1975 par M. Stirn, qui doit conduire l'archipel des Nouvelles-Hébrides à l'indépendance en 1980.

N.-J. B. et J.-M. C.



POLITIQUE

LA COMPOSITION DU TROISIÈME GOUVERNEMENT RAYMOND BARRE

Ceux qui partent

M. Pierre Bernard-Reymond : victime d'une partition

La division du ministère de l'économie et des finances en deux ministères à part entière a coûté son demi-maroquin à M. Pierre Bernard-Reymond. L'attribution d'un portefeuille plein à M. Papon, au titre du budget, impliquait, en effet, le départ du maire de Gap, entré au gouvernement, après les élections municipales, comme secrétaire d'Etat auprès de M. Boulin pour s'occuper des questions budgétaires.

Sa mission n'aura duré qu'une année. Elle a été marquée d'une grande discrétion, tant il était difficile de briller dans un poste de troisième rang, où les premiers rôles étaient tenus par le premier ministre lui-même et son délégué Rue de Rivoli, le très « battant » M. Boulin. Le succès électoral est ici mal récompensé, puisque M. Bernard-Reymond, devenu à trente-trois ans premier magistrat de sa ville natale, avait porté, le 19 mars, à 53 % le score de la majorité, alors que M. Giscard d'Estaing n'avait obtenu que 49,16 % aux élections présidentielles dans la première circonscription des Hautes-Alpes.

M. Jean-Jacques Beucler : un contentieux délicat

Appelé à succéder à M. André Bord le 26 septembre 1977, M. Jean-Jacques Beucler eut le mérite de prendre, en souplesse, un train en marche : celui de la liquidation de plusieurs mesures contentieuses relatives aux anciens combattants, dont le calendrier avait été programmé de longue date. Lors de la discussion du budget, M. Beucler n'obtint pas moins une petite rallonge de crédits.

Le secrétaire d'Etat donna également des instructions afin d'assouplir les conditions requises pour obtenir la carte du combattant, notamment par les anciens prisonniers de guerre. En revanche, il eut quelque peine à constituer et à réunir, dans les délais qu'il avait fixés, la commission tripartite chargée d'étudier l'ajustement du rapport constant.

M. Jacques Blanc : un bouillonnement affable

Neuropsychiatre spécialiste des grands handicapés, le docteur Jacques Blanc est né le 21 octobre 1937 à Rodez. Petit homme à la fois affable et bouillonnant, il est élu conseiller général (1970) puis maire (1971) de La Cagourne (Lozère). En 1973, il enlève dès le premier tour à M. Charles de Chambrun, implanté depuis dix ans, le siège de la deuxième circonscription de la Lozère (Marvejols).

Soutien des plus fidèles de M. Giscard d'Estaing, il entre l'année suivante au secrétariat politique de la Fédération nationale des républicains indépendants. Vice-président du groupe d'étude parlementaire de l'aménagement rural (GEPAR), président du comité régional de tourisme du Languedoc-Roussillon, membre du bureau politique de la F.N.R.I., il en devient le délégué national à la solidarité nationale, puis le secrétaire national chargé de l'organisation (1976).

Il est membre du groupe parlementaire d'actions et de propositions pour la transformation de la société française lorsque le président de la République le charge, au début de 1977, de constituer et de présider une commission de réforme du tourisme chargée de proposer une nouvelle politique du tourisme familial et social. Bien qu'il soit nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture dans le second gouvernement Barre en avril 1977, cette mission constitue l'essentiel de ses préoccupations jusqu'à la mi-août suivante, date de la remise de son rapport « *Choisir ses loisirs* ». Le chef de l'Etat estime qu'il s'agit « *d'une contribution importante à l'action menée par le gouvernement pour développer dans notre pays une véritable politique du tourisme et des loisirs* » ; mais certaines organisations sociales dénoncent le caractère électoraliste des cent cinquante mesures proposées.

Rue de Varenne, M. Blanc est plus spécialement chargé des questions concernant l'aménagement de l'espace rural. A ce titre, il contribue plus particulièrement à la mise au point de certains textes sur les problèmes fonciers et les aides aux régions de montagne. Elu du Midi, sa connaissance des problèmes viticoles l'amène à effectuer au cours de l'été dernier de nombreux déplacements dans les régions méridionales où les plaies de la « *guerre du vin* » ne sont pas encore complètement cicatrisées.

A. G.

M. André Bord : l'Alsace à Paris

M. André Bord a pendant douze ans représenté au sein du gouvernement tout à la fois l'Alsace, la Résistance et le gaullisme. Il incarne en effet aussi bien sa région d'origine, qu'il représente comme député depuis 1958, que la Résistance, qu'il a faite après s'être évadé des prisons de la Gestapo pour combattre dans la brigade Alsace-Lorraine commandée par André Malraux, et que le gaullisme dans lequel il milite depuis son entrée au R.P.F. en 1948.

Conseiller municipal de Strasbourg depuis 1959, conseiller général du Bas-Rhin depuis 1961 et président de l'assemblée départementale depuis 1967, M. André Bord avait été distingué par Georges Pompidou en 1966 et nommé secrétaire d'Etat à l'intérieur. Il devient en 1972 ministre des anciens combattants dans le gouvernement Messmer et conservera ces reponsabilités jusqu'en septembre 1977 avec, depuis 1974, le titre de secrétaire d'Etat.

Elu en 1973 président du conseil régional d'Alsace, proche de M. Jacques Chirac, il devient secrétaire général de l'U.D.R. lorsqu'en 1975 le premier ministre abandonne ces fonctions à la demande de M. Giscard d'Estaing. En septembre 1977, M. Barre l'avait nommé secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Claude Coulais : un label ministériel

Une nomination électorale ! Telle était apparue à la plupart des observateurs la promotion, le 20 décembre 1976, de M. Claude Coulais comme secrétaire d'Etat auprès de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Il s'agissait, dans la perspective des élections municipales, de décharger M. d'Ornano pour qu'il puisse se consacrer à la conquête de la mairie de Paris et de donner un « *label ministériel* » à M. Coulais, engagé lui aussi, au nom des républicains indépendants, dans une dure bataille contre le maire de Nancy, M. Martin (divers modérés, soutenu par le R.P.R.).

Le ministre ayant perdu et le secrétaire d'Etat... gagné, M. Coulais allait conserver son titre sous M. Monory. Il était alors plus spécialement chargé des questions énergétiques et des petites et moyennes industries. Plus qu'« épaulé » par deux délégués, M. Mentré à l'énergie et M. Oudin aux P.M.I., le nouveau maire de Nancy, né en 1924 en Vendée, licencié en droit et directeur de société, a pu se consacrer pendant un an à une nouvelle et délicate bataille électorale pour conserver son mandat de député de la 2e circonscription de Meurthe-et-Moselle. Une tâche qu'il a menée à bien, puisqu'il a été réélu avec mille voix d'avance sur le candidat socialiste le 19 mars.

J.-M. D.

Mme Missoffe : l'action en faveur des cas sociaux

Mme Hélène Missoffe quitte le secrétariat d'Etat auprès du ministre de la santé, comme M. René Lenoir. Mais, au contraire de ce dernier, elle était sortie victorieuse de la confrontation électorale, ayant été élue député de Paris, sur une liste R.P.R., dans le dix-septième arrondissement.

De son passage d'une année au ministère de la santé et de la Sécurité sociale, le public retiendra sans doute son action en faveur de ceux que son ministre de tutelle, Mme Simone Veil, appelle les « marginaux ». Les veuves, les handicapés, les divorcés... Elle fut aussi la présidente active et enthousiaste du Centre d'information sur la régulation des naissances, la maternité et la vie sexuelle (CIRM), qui se préoccupe de diffuser l'information sur les problèmes de contraception, de maternité et de maladies sexuellement transmissibles.

Mère de famille nombreuse, elle était particulièrement sensible aux questions de justice sociale, et prévoyait pour la fin de l'année la sortie d'un Livre blanc sur le devenir des enfants « à travers la famille, la communauté et la société », en préparation de l'Année internationale de l'enfant, organisée par les Nations unies en 1979.

Elle savait être disponible et aimable, et refusait la polémique ou la contradiction tapageuse. Volontaire et discrète, il n'est pas douteux qu'elle poursuivra dans le cadre de ses fonctions parlementaires, une action sociale dont son parti aura le plus grand besoin.

M. René Lenoir : l'avocat des « exclus »

En se désistant après le premier tour à Beauvais (Oise), M. René Lenoir, président du Carrefour social-démocrate, candidat de soutien à l'action du président de la République — mais concurrencé par le candidat du R.P.R. — savait qu'il engageait du même coup son poste ministériel. Ce changement de statut n'est peut-être pas pour lui déplaire.

Car M. René Lenoir est d'abord un haut fonctionnaire, un grand commis de l'Etat, et, surtout, un homme de sacerdoce, qui a su mettre son expérience administrative et ses compétences techniques au service d'une conception « *plus humaine* » des rapports entre l'Etat et le citoyen. Dans un livre au titre éloquent, *Les Exclus* (le Seuil, 1974), M. Lenoir avait tenté, non sans courage, de prendre la mesure exacte de l'« autre France », celle des vieux, des handicapés, des jeunes sans emploi, et de tous ces « nouveaux pauvres », plus solitaires que jamais dans une civilisation qui les écarte des circuits de consommation. Il est vrai que l'ancien élève de l'ENA, issu du milieu ouvrier, avait appris sur le tas, au Maroc d'abord, puis en métropole, les vices profonds d'une administration trop souvent aveugle en face des déshérités.

En 1970, M. Lenoir était devenu, au ministère de la santé publique et de la sécurité sociale, directeur général de la famille, de la vieillesse et de l'action sociale. Quatre ans plus tard, il accédait dans le gouvernement Chirac aux fonctions de secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé. Il devait conserver ses attributions dans le premier et le deuxième gouvernement de M. Raymond Barre, où il devint pour Mme Simone Veil un collaborateur précieux. M. Lenoir propose tour à tour, dès octobre 1974, une aide spécifique aux plus défavorisés, la lutte contre la ségrégation, la disparition progressive des hospices et la modernisation de l'hébergement collectif des personnes âgées, le développement de l'aide à domicile aux personnes âgées, etc., etc.

Mais c'est l'argent qui manquait le plus... Pour mener à bien ses projets, M. Lenoir lançait, avec l'appui du président de la République, une vaste campagne en faveur du volontariat dans l'action sociale.

La « loi d'orientation » du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées est à porter à son crédit, ainsi que la double loi sociale et médico-sociale, promulguée au même moment, portant d'une part sur l'association des usagers à la gestion des établissements, d'autre part sur le maintien des invalides dans certains établissements sociaux. Des décrets instituaient pour la première fois en France un « *prix de journée* », c'est-à-dire une prise en charge forfaitaire, par l'assurance-maladie, du coût des soins dispensés aux assurés sociaux dans les institutions d'hébergement social pour les personnes âgées. Ces textes permettaient en même temps la création de « sections de cure médicale » dans ces institutions, pour éviter des transferts traumatisants et inutilement coûteux. En même temps, M. Lenoir jetait les bases d'une politique de « maintien à domicile » des retraités.

Après ce travail de « débroussaillage », il reste beaucoup à faire, en raison des nombreuses lacunes et imperfections du système mis en place pour rénover l'action sociale. Du moins M. Lenoir peut-il s'enorgueillir d'avoir su faire accepter ses vues à l'ancien ministre des finances, devenu président de la République. — J.B.

M. Jacques Médecin : Nice, avenue de l'Opéra

Lorsqu'il succède à M. Gérard Ducray, M. Jacques Médecin est déjà, en sa qualité de maire de Nice, un « homme de tourisme » : n'a-t-il pas promu sa ville en y favorisant la création d'hôtels modernes, en s'efforçant d'y attirer des congrès, en lançant un festival du jazz et un festival du livre ?

Sitôt installé avenue de l'Opéra, il s'attachera à réorganiser les professions touristiques par la mise en place d'un statut des agences et associations organisatrices de voyages et de séjours. Parallèlement, on étudiera les moyens de promouvoir la formation professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

De même on remettra en ordre le réseau des syndicats d'initiative et des offices de tourisme, qui seront désormais soumis à une homologation officielle.

Valorisation de l'espace rural, maîtrise du développement des équipements en montagne et sur le littoral, seront les trois axes sur lesquels le secrétaire d'Etat au tourisme entend mener sa politique d'aménagement touristique de l'espace.

Meilleure adaptation de l'hôtellerie aux besoins, nouvelle répartition catégorielle des gîtes et des meublés, promotion du camping et des villages de vacances, et, enfin, promotion de la France tant auprès des Français eux-mêmes qu'auprès des visiteurs étrangers sont les têtes de chapitres que M. Médecin a, de lui-même, inscrits dans le bilan de vingt-sept mois de présence au tourisme qu'il a présenté le 15 mars à la presse, période marquée, selon ses propres termes, par « *un effort inlassable pour convaincre mes collègues du gouvernement et les administrations de l'importance du tourisme dans la vie économique et politique de la nation* ».

Mais pas plus pour M. Médecin que pour ses prédécesseurs n'a pu être organisée cette véritable coopération entre les objectifs et les moyens du secrétariat d'Etat au tourisme et ceux du ministère de la culture et de l'environnement, auquel il est, théoriquement, rattaché. On n'a pas su encore, depuis vingt ans et plus, définir la place que doit occuper le tourisme dans les préoccupations du gouvernement.

M. Jacques Sourdille : des efforts inefficaces

Entré au gouvernement en avril 1977, avec la deuxième équipe de M. Raymond Barre, M. Jacques Sourdille n'aura pas accompli au secrétariat d'Etat à la recherche une œuvre qui laissera un souvenir durable.

Ce ne sera pas faute de l'avoir voulu ; ce médecin de cinquante-cinq ans — qui paraît plus jeune — n'aura pas été avare de déclarations et d'initiatives parfois surprenantes ; il a multiplié à l'envie les visites de laboratoires privés et publics ; s'est rendu huit fois à l'étranger, faisant preuve, en ces occasions, d'une grande franchise et d'une grande perspicacité, voire d'un certain goût de la provocation.

Doté d'une excellente mémoire, M. Sourdille ne s'est pas privé de l'utiliser, en reprenant à son compte — et avec quelle énergie ! — quelques bonnes idées « empruntées » à ses nombreux visiteurs et interlocuteurs. On lui devra, notamment, la nouvelle orientation donnée aux recherches sur l'énergie solaire, qui donnent une priorité aux travaux sur les piles photovoltaïques dans le même secteur, il a obtenu une « miniaturisation » du projet de centrale solaire Them, et la confirmation en banc d'essai plutôt qu'en prototype *stricto sensu*.

Secrétaire d'Etat *auprès du premier ministre*, chargé de la recherche, M. Sourdille bénéficiait, en théorie, de l'autorité de celui-ci. Il aura eu le plus grand mal à l'exercer, du fait, notamment, de la rivalité qui l'opposait au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : celui-ci, qui exerce la tutelle de grands organismes de recherche, notamment dans le domaine de l'énergie atomique, de l'espace, de l'informatique, des océans, et par lequel transite la majeure partie de l'aide au développement accordée aux industriels, a fort mal supporté de se voir retirer, en avril 1977, la responsabilité de l'« enveloppe » de la recherche, qu'il détenait depuis 1970.

Cette rivalité s'est manifestée, en particulier, quand il s'est agi de recherche industrielle. M. Michel Turpin, qui avait été nommé, à l'automne 1976, délégué à la recherche industrielle, s'est même longtemps demandé, après la nomination de M. Sourdille, de quel ministre il dépendait. Elle a aussi été, pour une part, à l'origine de l'incapacité du gouvernement à pourvoir rapidement au remplacement de M. Bernard Grégory — décédé à la fin de l'année 1977, — à la tête de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.).

Dans certains milieux scientifiques, on estimait, sans indulgence, que la prolixité de M. Sourdille masquait son échec sur le terrain le plus important, celui des moyens. Il est vrai que, en dépit de ses efforts, réels, le budget de la recherche pour 1978 n'est pas meilleur que les précédents : pendant la campagne électorale, tous les partis, y compris la formation politique à laquelle appartient M. Sourdille, ont été unanimes à dénoncer la lente dégradation de ce budget depuis 1970. — X. W.

M. Antoine Rufenacht : de la difficulté d'être un « second »

Politique plus que technicien, chargé de dossiers délicats et sans lustre par un ministre attaché à ses prérogatives, M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, aurait pu se contenter, comme son alter ego, M. Claude Coulais, de faire acte de présence en concentrant l'essentiel de son énergie sur sa campagne électorale. Ce ne fut pas le cas; M. Rufenacht, trente-huit ans seulement, mais une carrière déjà brillante, à la mesure de ses ambitions, choisit de se battre. L'écho des « accrochages » qui l'opposèrent à M. Monory lors de la répartition des tâches en mai 1977 agita le ministère pendant plusieurs semaines. Finalement chargé de la politique de qualité des produits, de la « *recherche des sites pour l'installation des centrales nucléaires* » (SIC) et de l'amélioration de la compétitivité des secteurs textile, machine-outil et ingénierie, M. Rufenacht parvint à faire avancer certains dossiers. Ayant pu s'entourer d'hommes compétents, il imposa même certaines idées originales, en dépit de la brièveté de son mandat.

L'aggravation de la crise du textile le mit, il est vrai, très vite à pied d'œuvre. Cet ancien énarque, élégant et désinvolte, qui s'était jusque-là illustré dans des missions politiques au secrétariat du R.P.R., puis auprès du premier ministre, M. Barre, fut d'abord violemment pris à partie par les industriels du secteur textile. La fermeté dont fit preuve le gouvernement, en bloquant d'abord les importations de certains produits, puis en négociant le renouvellement de l'accord multifibre dans un sens favorable à l'industrie nationale, calma les esprits.

Mettant à profit le « répit » accordé par ces mesures, M. Rufenacht s'attacha à rapprocher les producteurs et les distributeurs de produits textiles — ce qui n'était pas aussi simple qu'il y paraissait, — puis à mettre en place une série de programmes de soutien à des plans présentés par les industriels de différentes régions (texturation et moulinage dans le Lyonnaias, filature de laine peignée dans le Nord, par exemple).

Dans le secteur fragile de la tannerie, il mit en route le projet de « filière cuir », qui dormait dans les tiroirs depuis plusieurs années. Il mit en place enfin, avec le ministère de l'environnement, l'Agence pour la récupération et l'élimination des déchets. Au total, un inventaire relativement étoffé pour un « second rôle » aux pouvoirs limités. — V. M.

Mme Christiane Scrivener : la première « Mme Consommation »

« Choisie pour sa compétence », le 13 janvier 1976, pour devenir la première « Mme Consommation » française, Mme Christiane Scrivener se sera maintenue à ce poste durant trois ministères successifs. Le temps d'étudier des dossiers qui lui étaient jusqu'alors fort étrangers ; le temps de mettre au point un « programme » et d'en mener à bien, avec l'obstination souriante d'une femme d'affaires qui en a vu d'autres, la réalisation législative et réglementaire.

Loi sur la protection et l'information des consommateurs, loi sur le crédit à la consommation, loi sur la concentration économique et les ententes, préparation du projet de loi sur le crédit au logement (qui devrait être prochainement discuté), rajeunissement de la « circulaire Fontanet » sur le refus de vente et le prix imposé (devenue ainsi la « circulaire Scrivener »...), la liste est longue des textes élaborés sous son autorité.

D'autres initiatives ont ponctué ce séjour de plus de deux ans rue de Rivoli : création des « boîtes postales 5 000 », création des commissions départementales de conciliation pour régler à l'amiable les petits litiges, création d'une commission des clauses abusives, etc.

Une foi inébranlable dans le libéralisme économique et l'efficacité de la concurrence, une volonté d'élargir la concertation entre pouvoirs publics et professionnels ont guidé l'action de Mme Scrivener au secrétariat d'Etat. Avec les organisations de consommateurs, la concertation a été plus formelle que vécue en profondeur, ce qui explique sans doute le peu d'enthousiasme que certaines de ses initiatives ont suscité. On peut enfin regretter que le strapontin que représente un secrétariat d'Etat (avec peu de moyens humains et financiers) n'ait pas permis d'assurer le suivi et l'explication suffisante des textes. — J. D.

LA SUPPRESSION DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA CONSOMMATION

N'était-ce qu'un gadget ?

Deux ans... La France, qui était le troisième pays à posséder un ministère de la consommation (seulement un secrétariat d'Etat, il est vrai), pourra désormais se vanter d'avoir eu le plus éphémère... Serait-ce que les problèmes de la consommation ont été résolus, en un tournemain, avec la mise au point de quelques textes législatifs et réglementaires ?

M. Raymond Barre aurait tort de le croire. Sans moyens financiers et humains, le secrétariat d'Etat avait quand même fait œuvre utile ; le supprimer condamne les textes adoptés à aller peu ou prou grossir le vaste cimetière de ceux qui ne sont jamais appliqués. Regrouper dans un vrai ministère, les divers services qui s'occupent de la protection et de la défense des consommateurs aurait pourtant été le seul moyen, et de coordonner réellement leur action et de donner aux consommateurs, dans toutes les instances où les professionnels sont largement représentés, un avocat de poids. Le plus ancien de ces services, celui de la répression des fraudes, n'a-t-il pas récemment, par la voix de ses syndicalistes, formulé cette revendication justifiée ?

La défense des consommateurs n'aura donc été, pour les pouvoirs publics, qu'un gadget, une mode, aussi vite évanouie qu'adoptée... Plus qu'une maladresse, la suppression du secrétariat d'Etat est une faute.

Aux consommateurs eux-mêmes de jouer maintenant, et de démontrer, par des actions vigoureuses, qu'ils n'entendent pas se contenter de déclarations lénifiantes sur leur qualité de « partenaires économiques à part entière ». *N'est-ce pas d'ailleurs, depuis vingt ans, le meilleur moyen de se faire entendre dans ce pays ?* — J. D.

M. Maurice Ligot : un passage discret

Nommé secrétaire d'Etat auprès du premier ministre dans le premier gouvernement Barre (août 1976), M. Maurice Ligot s'est efforcé de maintenir un semblant de politique contractuelle dans l'immense secteur de la fonction publique (2 400 000 agents, 50 % du budget de fonctionnement de l'Etat). Mais le gouvernement s'étant fixé comme règle en 1977 un quasi-blocage du pouvoir d'achat, la marge de manœuvre du secrétaire d'Etat, lui-même haut fonctionnaire, s'est vite révélée étroite. Après l'échec d'une série de rencontres avec les fédérations syndicales de février à avril 1977, M. Ligot, convaincu, comme il l'écrivait dans *le Monde* du 21 mai, « *qu'une difficulté de parcours ne met pas nécessairement un terme à la concertation* », relançait les discussions, en septembre, mais en vain. 1977 fut, pour la première fois depuis huit ans, une année sans accord salarial dans la fonction publique.

Plus encore que cet échec, le vote par le Parlement, à la fin du printemps 1977, d'un projet de loi qu'il avait défendu sur la notion de « service fait » des fonctionnaires (le fonctionnaire qui, tout en étant présent, n'accomplit pas le travail pour lequel il a été recruté ne sera pas payé) a contribué à détériorer les relations de M. Ligot avec les dirigeants syndicaux.

Malgré son brillant succès aux élections législatives dans la cinquième circonscription du Maine-et-Loire — il a retrouvé dès le premier tour, avec 65,9 % des suffrages exprimés, le siège de député qu'il avait conquis pour la première fois en 1973, — M. Ligot, qui est âgé de cinquante et un ans, quitte donc le gouvernement après un passage fort discret. Elu sous le sigle du C.N.I.P. (Centre national des indépendants et paysans), M. Ligot, maire actif de Cholet depuis 1965, s'est apparenté au groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale.

POLITIQUE

LA CONTROVERSE AU SEIN DE LA GAUCHE

Candidat à la présidence du M.R.G.

M. Crépeau veut empêcher un rapprochement avec la majorité

« *Lorsqu'on donne sa démission, ce n'est pas pour faire du cinéma,* explique dans *Paris-Match* du 14 avril M. Robert Fabre. *Je n'ai pas le mythe du chef et je n'ai aucun désir de proroger indûment mon mandat. Je ne briguerai rien et n'accepterai d'être reconduit que si l'on juge qu'il n'y a pas d'autre solution pour conserver l'unité du mouvement.* »

Nombre de radicaux de gauche pensent effectivement que seule la reconduction de M. Fabre à la présidence du M.R.G. peut éviter une scission au mouvement. M. Roger-Gérard Schwartzenberg, délégué général du M.R.G., a notamment plaidé cette thèse.

Le maintien de M. Fabre pourrait, il est vrai, permettre aux radicaux d'éviter le débat qui les divise et qui oppose les partisans de l'union de la gauche, groupés derrière M. Michel Crépeau, député, maire de La Rochelle, et ceux qui souhaitent que le M.R.G. devienne autonome, y compris par rapport au P.S. et au P.C.F. Cette thèse est notamment défendue par M. Guy Gennesseaux, conseiller de Paris, membre du secrétariat national du M.R.G. Le maintien de M. Fabre a d'ailleurs été souhaité par M. Giscard d'Estaing lorsqu'il a reçu le président des radicaux de gauche.

De son côté, M. Gabriel Péronnet, président d'honneur du parti radical valoisien, ne cache pas que, selon lui, le député de l'Aveyron est le seul homme *susceptible* de pouvoir réunifier la famille radicale. Or on constate qu'à l'occasion de la formation du troisième gouvernement Barre les dirigeants politiques de la place de Valois ont été déchargés de toute responsabilité ministérielle, à l'exception de M. Olivier Stirn, qui, issu du gaullisme, n'appartient pas à la tradition radicale. Les radicaux valoisiens bénéficient donc d'une plus grande liberté d'action que par le passé, ce qui, en théorie, devrait favoriser, éventuellement, un rapprochement avec les amis de M. Robert Fabre.

Cette conjoncture a inquiété les radicaux de gauche les plus attachés à la stratégie unitaire. Elle a conduit M. Crépeau a annoncé, jeudi 6 avril, sa candidature à la présidence du M.R.G. Sa présence devrait en principe interdire à M. Fabre de revenir sur sa démission, car le député de l'Aveyron n'envisageait son maintien que comme une solution d'unanimité.

M. Crépeau, qui avait informé M. Fabre de son initiative, cherche à mobiliser les fédérations départementales en sa faveur. Il a déjà reçu le soutien de celle du Val-de-Marne et du Mouvement des jeunes radicaux de gauche. Il pense, en outre, pouvoir compter sur les députés du mouvement, à l'exception de M. Fabre, mais y compris M. Jean-Michel Baylet, directeur de *la Dépêche du Midi*. M. Crépeau explique :

« *Le problème qui se pose à nous n'est pas un problème de personnes, mais de méthodes et de dimension politique. Il m'est apparu indispensable de faire d'ores et déjà connaître ma décision aux fédérations et aux militants, afin que les choix nécessaires puissent être faits par le congrès en toute loyauté, en toute dignité et en toute clarté.* »

● *Le bureau national du Mouvement des radicaux de gauche* a décidé, le jeudi 30 mars, de convoquer le comité directeur du mouvement pour le samedi 15 avril, afin de préparer le congrès que le M.R.G. tiendra les 20 et 21 mai à Paris. Ce congrès décidera de l'orientation politique que doit prendre le mouvement après les élections législatives et procédera à la désignation de son président.

« SOCIAL-TRAÎTRE »

Au cours du « petit déjeuner politique » de France-Inter, jeudi matin, M. Marchais a déclaré, entre autres, d'après le texte donné par *l'Humanité* de ce vendredi : « *C'est ainsi que dans un journal du soir qui fait feu de tout bois dans l'anticommunisme,* le Monde, *un docteur en histoire* a *prétendu qu'Etienne Fajon aurait utilisé l'expression de* « social traître » *dans la conférence qu'il présenta en 1975, conférence intitulée :* « *L'union est un combat.* » *C'est un mensonge.* » (1)

Le mot « mensonge » est de ceux que le secrétaire général du parti communiste emploie facilement, quitte à solliciter un peu, pour ce faire, les textes. Dans l'article auquel il se réfère, paru dans la page « Idées » du *Monde* daté 2 et 3 avril, sous la signature de M. Jacques Baulin, celui-ci a reproduit de longs extraits de la conférence de M. Fajon. Le mot social traître » n'y figure pas.

Il est vrai que, plus loin, M. Baulin écrit : « *Dans ce cadre, comment expliquer ce virage à 180°, ramenant le P.C.F. de l'union de la gauche,* « composante de notre stratégie ». *selon le vingt-deuxième congrès, aux notions de* « social-traîtres » *et du* « parti avant tout », *préconisées auparavant par Etienne Fajon ?* » Mais il ne s'agit évidemment pas d'une citation de la conférence de M. Fajon. Les guillemets entourant la formule « social-traîtres », qui a disparu depuis longtemps, chacun le sait, du vocabulaire communiste, étant d'un emploi courant lorsqu'il s'agit d'expressions que l'auteur ne prend pas à son compte.

M. MITTERRAND : le P.C.F. a substitué Gribouille à Lénine.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, qui reprend ses chroniques dans l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, écrit dans le numéro daté 7-13 avril :

« *Je me demande si le procès instruit par nos prédicateurs de carême, les pieds au chaud dans leurs pantoufles, n'est pas tout simplement celui d'un parti socialiste, celui d'Epinay-sur-Seine, qui, ayant opté pour l'union des forces populaires et sa figure politique, l'Union de la gauche, ayant tourné le dos aux vieilles amours centristes, s'est engagé sur la voie difficile, ingrate, désolée — qui le sait mieux que moi ? — d'un accord avec le parti communiste.*

» *Etrange accord, en vérité, dès lors que cet étrange parti avec lequel nous l'avons signé a décidé de substituer Gribouille à Lénine, je le concède à qui voudra. Mais la ligne, elle, le point de l'horizon vers où l'on se dirige, quels que soient les mauvais vouloirs, les embuscades, les trahisons, mais notre volonté de rassembler avec et, le cas échéant, malgré le parti communiste, les classes, les couches sociales dont nous sommes les interprètes, c'est cela, en fin de compte, n'en doutez pas, qui ne mérite point de pardon.* »

M. BÉRÉGOVOY : le premier secrétaire du P.S. a constaté que M. Mauroy et M. Rocard peuvent être candidats à l'élection présidentielle.

M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat du parti socialiste, déclare dans une interview publiée dans *le Quotidien de Paris* du 7 avril :

« *Pierre Mauroy a tout à fait raison de dire qu'au congrès de 1979 il faudra nous déterminer à partir des problèmes politiques posés.*

» *Je crois que la question centrale sera celle de l'autonomie du projet socialiste, et que le principal clivage passera entre ceux qui défendront ce projet dans le cadre de l'union de la gauche et ceux qui, consciemment ou non, se situent dans la dépendance théorique et stratégique du parti communiste. (...) L'union est un combat. Ce n'est pas seulement avec de bons sentiments que l'on fait évoluer le P.C. Et je sais que de nombreux militants du CERES, à la base, partagent cette conviction. (...)*

» *François Mitterrand, évoquant l'échéance de 1981, a tenu compte de la réalité actuelle. Un candidat à la présidence de la République doit à la fois avoir une dimension nationale, être assuré de recueillir un large écho dans le pays et disposer d'une autorité réelle dans le parti et hors du parti. François Mitterrand a simplement constaté que Pierre Mauroy et Michel Rocard, dans le moment présent, répondaient à ces conditions, indépendamment d'événements imprévus, a-t-il précisé, qui créeraient une situation nouvelle.* »

« L'HUMANITÉ-DIMANCHE » : les communistes auraient-ils fait la part trop belle aux plus défavorisés.

Dans le magazine hebdomadaire du parti communiste, *l'Humanité-Dimanche*, daté 5-11 avril, Pierre Olivieri écrit :

« *Pendant la campagne, les communistes auraient-ils fait la part trop belle aux plus défavorisés au détriment d'autres catégories de la population ? (...) C'est possible qu'on ait « écarté de notre intervention des travailleurs que l'on peut et doit gagner au changement (les employés). Avons-nous effrayé des gens qui ont cru se reconnaître parmi les riches alors qu'ils étaient très loin d'entrer dans cette catégorie ? N'avons-nous pas « agressé » parfois ?*

» *Tout cela est possible. Mais la question principale reste : avons-nous eu raison de placer au cœur de l'alliance le problème des plus défavorisés ? Le large rassemblement a horreur du flou, du front de classe, de l'addition mécanique de mécontentements... En fait, et rapidement dit, la question de la pauvreté se ramène souvent à une des questions fondamentales de la bataille en France : oui ou non, sa place sera-t-elle reconnue à la classe ouvrière dans le changement démocratique et dans les luttes pour y aboutir ? Force d'appoint ou force décisive ?* »

[N.D.L.R. — Cet article répond à de nombreuses critiques concernant le discours sur la pauvreté développé par le P.C.F. Ces critiques se sont exprimées aussi bien lors de la réunion des secrétaires fédéraux du parti communiste, le 29 mars, que, par exemple, dans l'article de M. Antoine Spire à « Témoignage chrétien » (« le Monde » du 7 avril).]

(1) [illegible]

POLITIQUE

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement a le devoir de ne pas décevoir la grande espérance des Français

déclare M. Giscard d'Estaing

Au cours de la réunion du conseil des ministres jeudi 6 avril, le président de la République a fixé les orientations du nouveau gouvernement. M. Giscard d'Estaing a déclaré :

« La France s'est prononcée les 12 et 19 mars dernier. Elle l'a fait de la manière la plus démocratique. Ce sont les Françaises et les Français eux-mêmes qui, au terme d'un long débat, et grâce à une participation exceptionnelle dans la vie des pays démocratiques, ont choisi librement la route qu'ils veulent suivre.

» Chacun s'est incliné devant leur verdict. La France a attendu dans le calme que les conclusions des élections soient tirées.

» A côté du choix, les Français ont aussi exprimé une grande espérance : celle qu'il soit possible de progresser ensemble vers une société plus juste, plus humaine et plus tolérante. Personne ne peut rester sourd à cette espérance. Le gouvernement a le devoir de ne pas la décevoir.

» Cela lui dicte son action et son attitude.

» L'action du gouvernement vise à maintenir le rang et le rôle de la France dans le monde. Elle portera sur trois actions prioritaires : la poursuite du redressement économique, l'accentuation du progrès social, l'accroissement des responsabilités et des libertés.

» L'objectif du redressement est de donner à la France les moyens de son rôle extérieur et les ressources du progrès social. Nous continuons à traverser une crise économique et monétaire internationale dont il serait vain de croire que la France puisse se dégager toute seule. Mais je considère que notre situation et nos atouts particuliers doivent conduire le gouvernement à rechercher un taux de croissance supérieur à la moyenne de ceux de nos partenaires européens en maintenant l'équilibre de notre économie.

» L'accentuation du progrès social doit éviter la dispersion des efforts. Dans les trois années à venir, le gouvernement et les partenaires sociaux doivent rechercher et mettre en œuvre les moyens d'une progression significative du pouvoir d'achat des ouvriers et des travailleurs manuels qui perçoivent les rémunérations les plus basses, modifiant ainsi progressivement leurs conditions, et d'une amélioration régulière de la situation des familles.

» En même temps, les nouvelles structures du gouvernement lui permettront de développer l'aspect qualitatif du progrès social : celui du cadre de vie, des conditions de travail, de la participation, de la culture et des loisirs.

» L'accroissement des responsabilités et des libertés passe par une décentralisation hardie en direction des communes. Le Parlement devra être saisi de propositions à cette fin dès cette année. Il suppose aussi un large desserrement du carcan administratif. La France doit choisir délibérément les techniques modernes de conduite de son économie qui sont la liberté à la base et la concertation au sommet.

» La marée blanche de la paperasse doit être refoulée.

» Dans leur gestion les ministres doivent être guidés par la hantise de la simplicité.

» J'en viens à l'attitude qui est celle de l'ouverture et de la responsabilité. Par la force des choses l'ouverture ne peut se marquer que par une action patiente et progressive. J'avais indiqué au premier ministre qu'il fallait écarter le débauchage qui heurte davantage qu'il ne rapproche.

» L'ouverture se marquera par l'orientation de la politique mais aussi par des mesures intéressant l'ensemble de la vie politique, telles qu'un accès plus large à l'information ou le financement régulier des partis politiques. De même, il est souhaitable de rechercher le dialogue avec l'opposition, soit pour un échange d'informations sur les grandes orientations nationales, soit pour parvenir à l'adoption en commun de certains textes de réforme législatifs.

» Il serait vain de vouloir précipiter les choses, mais je suis convaincu que l'effort pour organiser une cohabitation raisonnable est approuvé par l'opinion et améliorera en profondeur le fonctionnement de notre vie démocratique.

» Quant à la responsabilité, celle des membres du gouvernement doit être clairement affirmée. Les ministres sont les chefs et les responsables de leurs administrations. Cette responsabilité doit s'exercer directement, sans l'écran des cabinets ministériels, par le contact avec les autres responsables. Elle doit se manifester sur le terrain, pour suivre l'application de ces décisions et vérifier qu'elles sont partout mises en œuvre avec rapidité, simplicité et sans déviation.

» Ils doivent également veiller à ce que les moyens et l'influence des agents de l'Etat ne soient jamais utilisés à des fins d'action et d'endoctrinement politiques contraires à la règle de la République.

» Les élections ont consacré l'achèvement d'une période de six ans marquée par cinq élections nationales et par le débat passionné entre les partisans et les adversaires du programme commun. Une partie de l'énergie nationale s'employait dans ces débats ou se gaspillait dans l'attente des échéances.

» Voici que s'ouvre une période favorable à l'action. Jusqu'en 1981, les élections à intervenir ne concerneront pas les grandes orientations nationales. Et chaque parti va être conduit à reconsidérer séparément, et en lui-même, sa doctrine.

» Je souhaite que le gouvernement saisisse cette occasion exceptionnelle pour s'attaquer en profondeur aux vrais problèmes de notre pays et pour faire des années à venir une période d'intense progrès pour la France. »

Le communiqué du conseil

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, jeudi 6 avril 1978, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance, un communiqué officiel a été rendu public. (Voir nos dernières éditions datées 7 avril) :

● LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Le premier ministre a présenté une communication sur l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international.

Les accords conclus lors de la réunion du comité intérimaire du conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, tenue à Kingston les 7 et 8 janvier 1976, concernaient un projet d'amendement aux statuts du Fonds monétaire international et une augmentation générale des quote-parts portant de 29 à 39 milliards de droits de tirage spéciaux le total des quote-parts, à l'intérieur duquel la quote-part de la France passerait de 1 500 à 1 919 millions de droits de tirage spéciaux.

Ratifié par plus de 60 % des pays membres du Fonds monétaire international disposant de 80 % des droits de vote, l'amendement aux statuts est entré en vigueur le 1er avril 1978. Les pays membres disposant d'un délai de 30 jours à compter de cette date pour communiquer au Fonds monétaire leur acceptation de l'accroissement de leur quote-part.

L'augmentation proposée de la quote-part de la France apparaît souhaitable pour plusieurs raisons. En premier lieu, cette augmentation permettra d'élargir nos facultés d'accès aux ressources du Fonds. En deuxième lieu, elle nous permettra également de maintenir notre place parmi les cinq pays détenant les quotes-parts les plus élevées et disposant, de ce fait, à titre statutaire, d'une représentation individuelle au sein du conseil d'administration du Fonds.

Enfin, il est souhaitable de réaliser un certain équilibre entre les facilités de crédits dites conditionnelles, telles que les crédits du F.M.I. et les facilités inconditionnelles, lesquelles ont augmenté assez rapidement ces dernières années.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable que la France accepte l'accroissement proposé de sa quote-part ; le gouvernement a donc préparé un projet de loi en ce sens, qui sera très rapidement soumis au Parlement.

● DES PROJETS DE LOI

Le conseil des ministres a adopté sept projets de loi qui avaient été précédemment examinés par le conseil des ministres et déposés devant l'Assemblée nationale, mais qui, n'ayant pu être inscrits à l'ordre du jour de la dernière session, doivent faire l'objet d'un nouveau dépôt. Ces projets concernent les mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur, le congé de formation et la formation professionnelle, l'exécution des prophylaxies collectives des animaux, les pouvoirs des conseillers référendaires de la Cour de cassation, le règlement définitif du budget de 1976, l'approbation de la convention relative à la protection du Rhin contre les chlorures.

[Le gouvernement avait préparé à l'automne 1977 un projet de loi étendant aux salariés qui n'en bénéficient pas encore le droit au congé formation. Il s'agit des salariés employés dans les entreprises de plus de dix salariés non adhérentes au C.N.P.F. ou à la C.G.P.M.E., telles qu'Air France et la S.N.C.F. Le projet prévoit la simplification du système de rémunération des stagiaires. Des mesures concernent aussi les travailleurs manuels.]

● LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte des Conseils des communautés, tenus à Luxembourg les 3 et 4 avril, au cours desquels ont été examinées les perspectives budgétaires de la Communauté ainsi que la préparation du Conseil européen qui aura lieu à Copenhague les 7 et 8 avril prochains. A cette occasion, la France a appelé l'attention de ses partenaires sur la nécessité d'accélérer la coopération des Neuf ans la lutte contre la pollution marine et a fait, à cet égard, des propositions qui ont reçu un accueil favorable.

Le ministre de l'agriculture a informé le conseil de la réunion des ministres de la Communauté économique européenne des 4 et 5 avril 1978, consacrée à l'examen des propositions de prix agricoles de la commission, pour la campagne 1978-1979.

M. Méhaignerie a insisté sur les priorités de la France dans la négociation sur les prix :

— Réforme du mode de calcul et désarmement des montants compensatoires monétaires ;

— Maintien de l'intervention dans les organisations communes de marché ;

— Réforme des règlements relatifs au vin, aux fruits et aux légumes, pour empêcher les importations à des prix inférieurs aux prix garantis communautaires.

● SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

M. Philippe Mestre, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, hors classe, est nommé préfet hors cadre.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE LE 19 AVRIL

Jeudi 6 avril, à 16 heures l'Assemblée nationale procède, sous la présidence de M. Chaban-Delmas, à la constitution de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée. Cette dernière est ainsi composée : MM. Aumont (P.S.), Bas (R.P.R.), Braun (R.P.R.), Canacos (P.C.), Dehaine (R.P.R.), Delehedde (P.S.), Xavier Deniau (app. R.P.R.), Deprez (U.D.F.), Forens (app. R.P.R.), Fuchs (U.D.F.), Gaillard (P.S.), Jouve (P.C.), Kalinsky (P.C.), Peronnet (app. U.D.F.) et Propriol (U.D.F.).

L'Assemblée fixe ensuite l'ordre du jour de ses prochaines séances, tel qu'établi par la conférence des présidents réunie en début d'après-midi.

— *Mardi 18 avril à 16 heures :* éloges funèbres des quatre députés disparus depuis la clôture de la dernière session : Raymond Barbet, François Bénard, François Billoux et André Boulloche ; exceptionnellement, questions au gouvernement puis examen du projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international ;

— *Mercredi 19 et jeudi 20 :* déclaration de politique générale du gouvernement suivie d'un débat organisé sur six heures pour les groupes.

— *Vendredi 21, matin :* questions orales sans débat.

M. Chaban-Delmas indique que la matinée réservée aux travaux des commissions a été fixée au jeudi.

Dans un rappel au règlement, M. André Duromea (P.C., Seine-Maritime), maire du Havre, s'étonne que n'ait pas été prévu un débat sur « *les circonstances et les conséquences désastreuses du naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, véritable catastrophe nationale.* »

Le président observe que ce problème pourra être évoqué tant à l'occasion de la séance de vendredi prochain que lors du débat de politique générale.

La séance est levée à 16 h. 10. — P. Fr.

M. Michel Durafour (U.D.F.) est élu président de la commission de la production et des échanges

Jeudi 6 avril au Palais-Bourbon les six commissions permanentes se sont réunies pour procéder à l'élection de leur bureau. Constatant que la majorité avait refusé l'application de la représentation proportionnelle dans les commissions, y compris au niveau des présidences, les commissaires communistes ont refusé de participer à la désignation des bureaux et ont donc quitté, comme ils l'avaient fait les années précédentes, les salles de réunion. De leur côté, les commissaires socialistes se sont contentés de ne pas participer aux scrutins.

Sur les six présidents des grandes commissions, trois sont nouveaux : MM. Robert-André Vivien, R.P.R. ; Marcel Bigeard, ancien secrétaire d'État à la défense, apparenté U.D.F. (voir nos dernières éditions datées 7 avril), et Michel Durafour, U.D.F. (rad.).

Les bureaux des six commissions permanentes ont été ainsi constitués :

COMMISSION DES FINANCES :

Président : M. Robert-André Vivien (R.P.R.).

Rapporteur général : M. Fernand Icart (U.D.F.).

Vice-présidents : MM. Henri Ginoux (U.D.F.), Maurice Tissandier (U.D.F.), Louis Sallé (R.P.R.).

Secrétaires : MM. Pierre Cornet (U.D.F.), Pierre Ribes (R.P.R.), André-Georges Voisin (app. R.P.R.).

COMMISSION DES LOIS :

Président : M. Jean Foyer (R.P.R.) ;

Vice-présidents : MM. Henri Baudouin (U.D.F.), Jacques Piot (R.P.R.), Maurice Charretier (U.D.F.) ;

Secrétaires : MM. Pierre-Alexandre Bourson (U.D.F.), Pierre Sauvaigo (app. R.P.R.), Michel Aurillac (R.P.R.).

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE :

Président : M. Marcel Bigeard (app. U.D.F.) ;

Vice-présidents : MM. Jean-Marie Daillet (U.D.F.), Jean-Paul Mourot (app. R.P.R.), Raymond Tourrain (R.P.R.).

Secrétaires : MM. Jean-Pierre Bechter (R.P.R.), Loïc Bouvard (U.D.F.), Arthur Paecht (U.D.F.).

Au début de la réunion de cette commission, M. Charles Hernu (P.S.), a regretté l'attitude de la majorité vis-à-vis de l'opposition. « *D'autant plus,* a-t-il précisé, *que la défense est un domaine où la communauté de vues des Français est souhaitable et où le patriotisme ne se partage pas.* »

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES :

Président : M. Couve de Murville, R.P.R.

Vice-présidents : MM. Edouard Frédéric-Dupont (app. R.P.R.), René Feït (U.D.F.), Jean Seitlinger (U.D.F.) ;

Secrétaires : MM. Claude-Gérard Marcus (R.P.R.), Xavier Deniau (app. R.P.R.), Henri Ferretti (U.D.F.).

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES.

Président : M. Henry Berger (R.P.R.).

Vice-présidents : MM. René Caille (R.P.R.), Antoine Gissinger (R.P.R.), Jean Delaneau (U.D.F.), Jean Briane (U.D.F.).

Secrétaires : MM. Alexandre Bolo (R.P.R.), Michel Péricard (R.P.R.), Henri Bayard (U.D.F.), Jean-Paul Fuchs (U.D.F.).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES.

Président : M. Michel Durafour (U.D.F.).

Vice-présidents : MM. Jean Bégault (U.D.F.), Maurice Cornette (R.P.R.), René de Branche (U.D.F.), Xavier Hamelin (R.P.R.).

Secrétaires : MM. André Chazalon (U.D.F.), Jean Proriol (U.D.F.), Georges Tranchant (R.P.R.), Pierre Weisenhorn (R.P.R.).

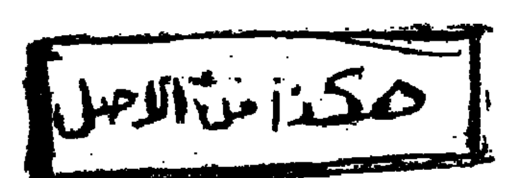
[M. Michel Durafour, ancien ministre du travail et des finances, ancien maire de Saint-Etienne, est né dans cette ville le 11 avril 1920, et a siégé dans son conseil municipal de 1945 à 1977. Il en était le maire depuis 1965. (Sénateur de la Loire (1965-1967), il a été élu député de la 1re circonscription de ce département en mars 1967 et constamment réélu depuis. M. Durafour, qui a appartenu au Centre républicain et au Mouvement réformateur, a adhéré en 1975 au parti radical. Il siège actuellement au bureau de ce parti, et s'y est vivement opposé, dernièrement encore à l'occasion de la campagne électorale, aux orientations du président, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.]

« Le Monde » tient à la disposition de ses lecteurs les pages « Evénements » parues depuis octobre 1973.

Ces pages, extraites de numéros maintenant épuisés, sont susceptibles de compléter une documentation personnelle sur les sujets les plus divers (la liste en sera adressée sur demande écrite exclusivement).

Prix de l'exemplaire : 1 F + 0,80 F de frais d'envoi

« Le Monde », Vente au numéro : 5, rue des Italiens. — 75427 Paris Cedex 09



Merci Messieurs les Anglais

Merci de considérer la qualité de la vie comme la première des qualités. Merci de vouloir préserver la nature, quel qu'en soit le prix. Merci d'aimer la tradition de votre pays au point de paraître démodés.

Si nous pouvons passer chez vous des vacances uniques, c'est parce que vous avez su rester vous-mêmes.



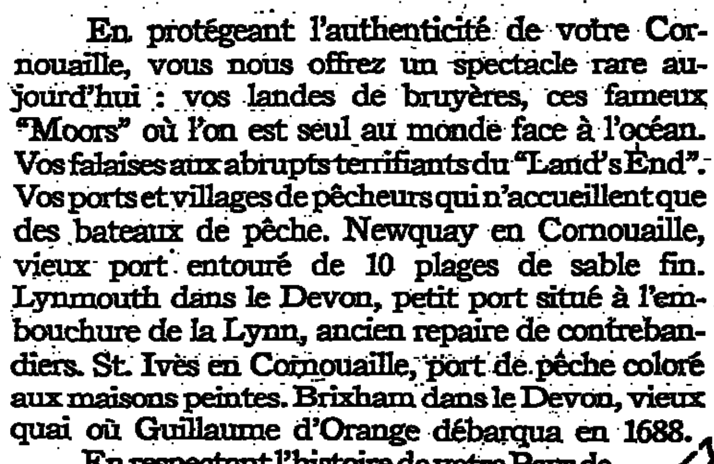
L'estuaire désertique de Barmouth, sur la côte ouest de Gwynedd. Pays de Galles.

Vos hôtels sont des maisons de famille

Vous avez su ne pas renoncer à un mode d'accueil aussi vieux que le monde : le logement chez l'habitant. Le seul qui permette vraiment de connaître un pays et de participer à sa vie.

L'Angleterre dénombre 80.000 "Bed and Breakfast" qui, pour 40 F par nuit, nous proposent de bons draps frais, des breakfasts chauds et toute la gentillesse de leurs hôtes.

Vos fermettes de campagne sont une *solution* originale pour des vacances en famille : pour 400 F par personne en demi-pension, vous offrez à nos enfants une semaine en contact avec la nature et les animaux.



Une chambre pour la nuit, petit déjeuner anglais au réveil. Spean Bridge près de Loch Lochy en Ecosse est l'un des des 80.000 "Bed and Breakfast" des îles britanniques.

Tous vos petits hôtels pratiquent des prix raisonnables : 350 F par semaine par personne en demi-pension et 470 F dans les plus anciennes auberges historiques.

Vos châteaux sont ouverts à tous

Merci Lord Bath de montrer au public votre château de Longleat, Wiltshire.

Merci Lord Montagu de faire connaître à tous Beaulieu à 33 km de Winchester et les trésors que vos ancêtres y ont accumulés depuis 4 siècles.

Merci à tous les Anglais du Kent et du Sussex de faire vivre leur histoire : vos châteaux de Bodiam et Herstmonceux à 80 km de Londres, celui de Hopetoun House en Ecosse, de Harlech au Pays de Galles construit en 1283, de Chatsworth avec ses jets d'eau spectaculaires. Warwick près de Stratford et Castle Howard, dans le Yorkshire.

- Nous vous sommes aussi très reconnaissants de nous offrir des villes où la nature n'a pas fait place au béton. Bath, une des plus anciennes villes d'eau du monde. Durham avec sa cathédrale magnifique au sommet d'une colline.

Lord Bath devant son château de Longléat. Dans ses bras, un bébé tigre né dans sa réserve d'animaux. Wiltshire.

Vos côtes ont gardé leur décor naturel

En protégeant l'authenticité de votre Cornouaille, vous nous offrez un spectacle rare aujourd'hui : vos landes de bruyères, ces fameux "Moors" où l'on est seul au monde face à l'océan. Vos falaises aux abrupts terrifiants du "Land's End". Vos ports et villages de pêcheurs qui n'accueillent que des bateaux de pêche. Newquay en Cornouaille, vieux port entouré de 10 plages de sable fin. Lynmouth dans le Devon, petit port situé à l'embouchure de la Lynn, ancien repaire de contrebandiers. St. Ives en Cornouaille, port de pêche coloré aux maisons peintes. Brixham dans le Devon, vieux quai où Guillaume d'Orange débarqua en 1688.

En respectant l'histoire de votre Pays de Galles, vous nous faites découvrir les plus exceptionnelles forteresses de l'Europe entière : le château et les fortifications de Conwy, Caernavon et Caerphilly.

A parcourir votre Ecosse, vos côtes sauvages, *vos landes immenses*, vos *lochs*, à écouter vos légendes, on finit par croire aux fantômes. Merci d'avoir préservé les "firths" de Forth et de Moray, quasi-désertiques. Et l'île de Bute où l'on peut se retirer auprès des pêcheurs et des oiseaux.

La pêche se pratique partout. En Ecosse, pêche au saumon et à la truite, dans les rivières de la Tweed et de la Spey. En Cornouaille, pêche au requin.

Pour 340 F, un billet forfaitaire pour 10 jours de voyage illimité train, car et bateau dans les îles et Highlands d'Ecosse : c'est le Travel Pass.

Vos pelouses sont des terrains de loisirs

Parcs nationaux boisés et fleuris, où le gazon épais est autorisé aux promeneurs : L'Exmoor, une côte magnifique et une vaste lande en arrière-pays où vivent les daims sauvages. Le Dartmoor, lande où des troupeaux de poneys sont en liberté, rochers granitiques, ruisseaux chatoyants et vallées boisées où l'on pratique la pêche à la truite. Le Snowdonia, région montagneuse pleine de petits lacs et de cascades spectaculaires. Immenses étendues vert tendre où tous les sports sont permis. Chez vous la nature est là pour que tout le monde en profite.

Le golf. C'est votre passion nationale. Vous possédez les parcours les plus exceptionnels d'Europe. Au Nord, Hexham dans le Northumberland et Seaton Carew près de Durham. En Ecosse, Saint Andrews. Ce sont les plus renommés. On y joue pour des prix raisonnables : 30 F. Dans le reste de l'Angleterre plus de 2.000 parcours. Dans la plupart d'entre eux on y joue pour presque rien.

L'équitation. Les promenades à cheval se pratiquent dans toute l'Angleterre. De 10 à 50 F. Pour 500 F, une semaine d'équitation et logement compris. Plusieurs écoles d'équitation donnent des cours sur l'entretien des écuries, les sauts hippiques, le dressage et sur l'équitation à divers degrés.

Votre "Coach master ticket :" abonnement sur les autocars

Ce billet est valable sur le réseau d'autocars express (comprenant 67 compagnies d'autocars couvrant toutes les régions de Grande-Bretagne) et donne la possibilité de parcourir un *kilométrage illimité sur les principaux* circuits de bus et d'autocars et de faire des excursions à travers l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles.

8 jours : 225 F 15 jours : 395 F
Réductions pour les enfants jusqu'à 14 ans : 150 à 260 F

Votre "Britrail Pass" : abonnement sur les Chemins de Fer

Ce billet est valable sur tout le réseau ferroviaire en Angleterre, Ecosse et Pays de Galles, ainsi que sur les bateaux du lac Windermere et sur les ferries pour l'Ile de Wight et l'Ile de Man. 8 jours : 295 F, 15 jours : 445 F. Jeunes de 14 à 22 ans : 8 jours : 210 F, 15 jours : 310 F.

Un conseil Sealink/Seaspeed : *pour mieux profiter de votre séjour, partez avec votre voiture.*

Sealink Seaspeed

Sealink vous amène à Douvres, Folkestone, Newhaven ou Weymouth et les aéroglisseurs Seaspeed, de Boulogne ou Calais à Douvres en une demi-heure.

Si vous souhaitez des renseignements, renvoyez ce bon à L'OFFICE BRITANNIQUE DE TOURISME (6, Place Vendôme - 75001 Paris), vous recevrez une documentation complète sur l'Angleterre, accompagnée d'une brochure Sealink.

Nom : ____________________

Adresse : ____________________

____

BRITAIN

LM.Z4

Ogilvy & Mather

Le Monde

société

« DÉSHONORÉ »

Chaumont. — *« Confirmation de redressement déjà notifié : j'ai pris connaissance de vos observations formulées le... concernant le redressement qui vous a été notifié le 20 janvier 1978. Notre désaccord subsiste sur les points que je vous indique au verso de la présente lettre. Veuillez agréer (...) L'inspecteur des impôts. »* C'est ce formulaire qu'a reçu, lundi 3 avril, M. Gilles Fenaux, commerçant à Chaumont (Haute-Marne). Il y a vu un ultimatum. Mardi matin 4 avril, M. Fenaux, quarante-deux ans, père de deux enfants, s'est suicidé en se pendant dans le sous-sol de sa maison.

Jeudi 6 avril, les commerçants de Chaumont, ainsi que ceux des villes voisines, Saint-Dizier et Langres, ont fermé leurs magasins (entre 16 h. 15 et 17 h. 30) pendant la durée des obsèques de leur collègue, auxquelles assistaient près de sept cents personnes, dans le calme. *« Ce geste est un acte de solidarité,* indiquait M. Armand Lagille, fleuriste, président de l'Union commerciale de Chaumont, *il n'est pas question d'utiliser ce deuil comme publicité ou manifestation syndicale. »*

Dans la ville « morte » pour une heure, les passants s'arrêtaient nombreux devant la boutique de M. Fenaux, où son épouse avait affiché plusieurs photocopies du formulaire administratif. On le commentait, évoquant les contrôles fiscaux, les inspecteurs *« qui ne sont pas toujours des brutes, mais qui se croient, chez ceux qu'ils contrôlent, en terrain conquis ». « Ils furètent partout, traitent les gens en coupables. » « Pour eux, nous sommes tous des fraudeurs. »*

L'angoisse

M. Fenaux, qui, depuis une vingtaine d'années, tenait avec son épouse une boutique de chemiserie-bonneterie, passait pour un homme effacé, timide, qui s'exprimait peu. *« Il avait été contrôlé au mois de décembre,* précise M. Lagille, *puis il avait reçu la notification d'un redressement d'environ 75 000 francs. Depuis, il était effrayé, angoissé. Il n'en dormait plus ; justement parce qu'il était le contraire d'un fraudeur. »*

M. Lagille essayait de le rassurer, de lui expliquer que tout cela n'était que le début d'une procédure, au terme de laquelle il aurait sans doute, beaucoup moins à payer. En vain. *« Il n'est pas le seul à être victime d' cette angoisse. Dans les départements de la Haute-Marne et de l'Aube, cinq commerçants se sont suicidés depuis deux ans. Les commerçants sont en droit d'attendre un langage plus humain de la part de l'administration. »*

A la direction des impôts, on signale que M. Fenaux avait trois mois pour accepter *« une transaction avec l'inspecteur, pour la T.V.A., et avec le percepteur, pour l'impôt sur le revenu ».* En cas de refus de cette procédure, le commerçant aurait été amené à faire une réclamation au contentieux ; au-delà, il lui restait le recours du tribunal administratif et du Conseil d'Etat. Mais pour M. Fenaux, la parole de l'administration faisait autorité. Et de ce respect excessif, il est mort, se sentant, a-t-il écrit, *« déshonoré ».*

JOSYANE SAVIGNEAU.

SCIENCES

La recherche en informatique dispose d'un nouveau réseau européen d'ordinateurs

Etudié depuis 1968, et décidé en 1973, le réseau d'ordinateurs E.I.N. (European Information Network) a été présenté en fonctionnement, le mercredi 5 avril, près de Paris, par l'Institut de recherche en informatique et automatique (IRIA).

Il existe déjà plusieurs réseaux d'ordinateurs, nationaux ou internationaux, à vocation plus ou moins large, reliant des machines plus ou moins parentes. E.I.N. est un réseau d'étude ; son objet est la mise au point de méthodes nouvelles de communication entre ordinateurs, plus efficaces, ou mieux adaptées à tel usage particulier, que les méthodes actuellement utilisées. Il relie des centres de recherche, dont certains comme l'IRIA ou le National Physical Laboratory en Grande-Bretagne, sont eux-mêmes des nœuds de réseaux nationaux qui sont ainsi mis en relation. Finalement, E.I.N. connecte des ordinateurs d'à peu près tous types et toutes puissances.

Le réseau est articulé sur cinq nœuds primaires : Paris (l'IRIA, à Rocquencourt), Londres, Zurich, Milan et Ispra (le Centre de recherche communautaire, sur la rive italienne du lac Majeur). Ces nœuds sont joints deux à deux, dans cet ordre, par cinq lignes spécialisées qui forment ainsi une boucle. Une sixième ligne court-circuit Londres et assure des liaisons directes entre Zurich et Paris. Ce système de communication est provisoire : il est prévu d'utiliser le réseau de transmission Euronet... quand il existera.

Plusieurs centres secondaires, Stockholm, Darmstadt en R.F.A., Ljubljana en Yougoslavie... sont reliés à l'un des nœuds primaires, éventuellement par l'intermédiaire d'un réseau national.

E.I.N. permet à ses utilisateurs de partager plusieurs services communs. Ainsi le système Conclave, produit par les Britanniques, permet à des utilisateurs fort éloignés les uns des autres de tenir une sorte de conférence, sur un ordre du jour donné, chaque utilisateur pouvant savoir quels sont ses interlocuteurs, les thèmes du débat, et pouvant envoyer et recevoir des messages. Un autre produit mis en commun, SIMAS, est une sorte de dictionnaire donnant des informations sur quelque soixante mile « objets ». Il a été réalisé à Ispra. E.I.N. accède aussi à plusieurs bases de données spécialisées et divers autres services informatiques.

Mais l'intérêt d'un tel réseau est moins dans son état final que dans les étapes de sa réalisation, dans les problèmes qu'il a *fallu* résoudre et les contacts qui se sont établis. — M. A.

UN VILLAGE NÉOLITHIQUE DÉCOUVERT PRÈS DE TOULOUSE

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Les vestiges d'un village de l'époque néolithique ont été récemment mis au jour près du village de Villeneuve-Tolosane, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Toulouse. S'étendant sur une superficie d'environ 2 hectares, les vestures d'une dizaine de cabanes au tures d'une rizaine de cabanes au sol de pierre travaillée, des meules à grain, des engins de pêche, des céramiques, des mesures de poids. Selon les spécialistes du Centre national de la recherche scientifique, qui ont présenté cette découverte le 5 avril à la presse, ce village, datant de plus de trois mille ans avant Jésus-Christ, abritait peut-être les premiers agriculteurs sédentaires de l'actuelle région Midi-Pyrénées.

La Fédération protestante fait des réserves sur la politique française de l'énergie nucléaire

Le conseil national de la Fédération protestante de France (F.P.F.) a rendu public, jeudi 6 avril, un texte de six pages sur les divers problèmes que pose, pour la France, le développement de l'énergie nucléaire ; ce texte avait été adopté le 18 février dernier par le conseil. Nous en publions ci-dessous quelques extraits.

« (...) Les motivations conduisant au développement accéléré de l'énergie nucléaire (...) sont fondées sur la demande prévisible en énergie dans les vingt prochaines années et la nécessité de limiter nos importations de pétrole, charge de plus en plus lourde dans notre équilibre commercial. (...) Cette prévision de la demande ne traduit-elle pas une idéologie apparemment générale selon laquelle le bonheur est au bout d'une croissance continue ? Peut-on isoler la consommation en énergie de la consommation en général ? N'y a-t-il pas d'énormes gaspillages dans nos sociétés riches, gaspillages d'autant plus inadmissibles qu'à côté de pays nantis et défendant leurs privilèges d'autres sombrent dans la misère et la famine. (...)

» On ne peut nier, certes, qu'un débat démocratique ait été engagé dans les formes traditionnelles. Mais nombreux sont ceux qui ont le sentiment d'avoir été écartés du débat, ce qui pose un grave problème de société : devant une question techniquement si difficile, la responsabilité des choix peut-elle être confiée à d'autres que ceux qui ont la connaissance et la compétence ? La technocratie est un véritable défi à la démocratie, et cela n'est pas propre au débat nucléaire. Il est urgent pour nos sociétés de réfléchir aux moyens permettant aux hommes de se déterminer librement sans devenir les esclaves d'impératifs économiques ou techniques définis par des groupes d'experts. (...) »

Après avoir noté que ce qui paraît être propre au nucléaire, c'est le caractère irréversible des choix à opérer, la F.P.F. affirme : *« On peut (...) éprouver une crainte devant le fait que le contrôle de la sécurité est entièrement confié à des organismes gouvernementaux. Quelles que soient les traditions d'indépendance des fonctionnaires qui y exercent les responsabilités centrales, ces services sont cependant exposés aux risques de subir dans certains cas des pressions insupportables. (...) Il serait nécessaire de faire intervenir dans les procédures de contrôle des instances indépendantes des pouvoirs politiques et économiques. (...) »*

Soulignant que deux points préoccupants sont l'élimination des déchets et la prolifération nucléaire (« ce qui est le risque le plus important d'une expansion du nucléaire »), la F.P.F. indique : *« On peut craindre dans nos pays, où les libertés sont déjà souvent menacées (informatique), une surveillance accrue des populations et l'instauration de mesures répressives, justifiées par ces risques, mais pouvant conduire à des régimes policiers. La démesure de certaines réactions policières n'est-elle pas le signe de ce danger ? (...)*

» On peut valablement se demander si le pari industriel pris par la France n'est pas trop risqué. Il faudrait adopter un rythme de croissance plus modéré permettant réellement de tirer clairement (...) toutes les conclusions nécessaires en matières de sécurité, d'impact sur l'environnement, de coût réel. Aujourd'hui, on en est plutôt au stade des prévisions. Il conviendrait au même moment de développer considérablement les économies d'énergie et de penser à l'étape future puisque tous s'accordent à penser que le nucléaire n'est qu'une étape vers la seule énergie réellement illimitée dans le temps à l'échelle humaine qu'est l'énergie solaire... C'est ce que nous considérons comme un moratoire.

» Mais tout cela exige une volonté politique et un large consensus national pour sortir de notre égoïsme hexagonal (...). »

● *Des débris radioactifs du satellite soviétique Cosmos-954* sont encore dispersés, selon toute probabilité, autour du Grand lac de l'Esclave. M. Barney Danson, ministre canadien de la défense, a récemment déclaré que, malgré deux mois et demi de recherches dans un territoire de 24 000 kilomètres carrés, tout danger n'était pas écarté, et que les habitants de la région devront pendant plusieurs années se méfier de tout débris métallique, et signaler sa découverte. Les recherches, qui ont déjà coûté 6 millions de dollars canadiens, vont continuer et le gouvernement fédéral en demandera le remboursement à l'Union soviétique — qui n'a pas encore formellement reconnu que les fragments provenaient bien d'un satellite lancé par elle.

JUSTICE

Faits et jugements

Est-ce bien le « cerveau » ?

Canular ou « coup de pub » comme certains le pensent déjà ? L'information parue dans l'hebdomadaire *Paris-Match*, selon laquelle « Bert » Spaggiari, cerveau du fric-frac rocambolesque de la Société générale à Nice, au cours du week-end du 17 au 18 juillet 1976, coulerait des jours heureux en Argentine (*le Monde* du 7 avril) ne semble pas être prise très au sérieux par les enquêteurs niçois.

Il n'est pas dans les habitudes d'un homme en cavale — fût-il Spaggiari, dont le goût du coup de théâtre est bien connu — de révéler l'endroit où il se trouve, fait observer le commissaire divisionnaire Albert Mourey, chef du service régional de police judiciaire de Nice chargé du dossier. Et moins encore quand il s'agit d'un pays où l'extradition est envisageable. Et puis, comment identifier quelqu'un qui aurait changé de visage et qui porterait moustache et perruque ? Ah ! s'il y avait des empreintes digitales ou à tout le moins un spécimen d'écriture !

Mme Marcel Spaggiari ne reconnaît pas davantage son mari dans les propos qu'il aurait tenus : *« Bert n'a pas l'accent méridional. Je ne l'ai jamais entendu employer des expressions comme « le pied », ou des « biffetons ». Ce n'est pas dans son vocabulaire. »*

Alors, qui est l'homme qui s'est fait passer pour Spaggiari ? Un plaisantin ou un *sponsor* astucieux ? Le bruit court à Paris, dans les milieux de l'édition, que le livre où « Bert » raconte son « casse » sera bientôt en librairie. — *(Corresp.)*

● *Le préfet de police de Lyon,* M. Roger Chaix, a reçu, jeudi 6 avril, une délégation de journalistes lyonnais conduite par le secrétaire de l'Union régionale des syndicats de journalistes. Au cours de cette audience, qui leur avait d'abord été refusée, les journalistes ont fait part au préfet de police de leur inquiétude et de leur réprobation après l'incident qui avait opposé le 28 mars, à la sortie d'un concert, la police à un journaliste de *Libération*, M. Dominique Couvreur, qui avait photographié des échauffourées entre spectateurs et forces de police (*le Monde* du 31 mars, des 2-3 avril). Selon les journalistes de cette délégation, le préfet de police s'est déclaré hostile à l'emploi de chiens dans les opérations de maintien de l'ordre et il *« a affirmé qu'il n'hésiterait pas à prendre les mesures qui s'imposeraient et à désavouer les fonctionnaires s'étant livrés à des voies de fait contre un journaliste accomplissant son métier ».*

Paris-Saint-Germain : première inculpation.

Une première inculpation d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux en écritures et usage de faux a été notifiée, jeudi 6 avril, par M. Michel Aldebert, premier juge à Paris, chargé du dossier concernant le club de football de Paris-Saint-Germain (*le Monde* des 4, 5 et 8-9 janvier). Il s'agit de M. Philippe Lacourtablaise, l'un des secrétaires administratifs du club qui se sont succédé sous la direction de M. Daniel Hechter. Laissé en liberté, celui-ci a choisi pour défenseur le bâtonnier Claude Lussan.

Les plaignants, MM. Jean Farran, Michel Peschaud, Hubert Bapst et Jean Namur, membres du comité directeur du club, et M. Jean Sadoul, président du Groupement du football professionnel, soutiennent qu'il existait au Paris-Saint-Germain une caisse noire et un système de double billetterie.

Les experts-comptables désignés par le magistrat instructeur, Mme Bouchon et M. Samson, examinent actuellement de nombreux documents qui ont été placés sous scellés depuis le 18 janvier.

● *FR 3 condamnée pour « dénigrement injustifié ».* — La première chambre civile du tribunal de Paris, présidée par M. Pierre Drai, a condamné, mercredi 5 avril, la société FR 3 à verser 1 franc de dommages-intérêts à M. Jean Morelle, ingénieur chimiste, et à sept laboratoires de cosmétiques. A l'occasion d'une enquête de Mme Anne Gaillard évoquée au cours d'une émission diffusée par cette chaîne de télévision dans la soirée du 19 décembre 1975, un commentateur avait cité les *« lipoanimoacides »,* corps chimiques à partir desquels M. Morelle avait conçu des produits cosmétiques faisant l'objet de brevets d'invention. Il avait stigmatisé à ce sujet ce qu'il appelait un *« jargon pseudo-scientifique ».* Le jugement dénonce ce *« dénigrement injustifié »* auquel les victimes n'avaient pas répondu, faute de pouvoir s'expliquer au cours de l'enquête.

● *Impliqués dans l'enlèvement de M. Luchino Revelli-Beaumont,* ancien directeur général de Fiat-France, un ressortissant argentin, M. Victor Oscar Castillo, et un Italien, M. Vincento Giarratena, viennent d'être arrêtés à Madrid, où ils étaient revenus illégalement, pour émission de chèques de voyage falsifiés. Ils avaient été expulsés d'Espagne au mois de décembre 1977, après le refus du gouvernement espagnol d'extrader M. Giarratena vers la France et M. Castillo vers l'un ou l'autre des deux pays qui le réclamaient, la France et l'Argentine. — *(A.F.P.)*

La chambre d'accusation se prononcera dans un mois sur la demande d'extradition de M. Antonio Bellavita

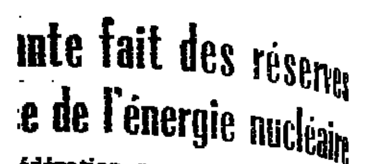
Les protestations individuelles ou collectives contre la demande d'extradition vers l'Italie qui vise M. Antonio Bellavita dépassent à ce jour les sept cents. Après le premier refus de la chambre d'accusation de remettre en liberté l'ancien directeur de Contro Informazione, en prison depuis le 30 mars, qui est accusé d'avoir fait partie des Brigades rouges (*nos dernières éditions*), la chambre d'accusation examinera le 11 avril une seconde demande de mise en liberté et le 10 mai le fond de la demande d'extradition.

D'ores et déjà, plusieurs éléments du débat juridique ont été évoqués ou discutés dès l'audience du 5 avril. La principale question, aux yeux des défenseurs de M. Bellavita, est, bien sûr, la qualification des délits reprochés à leur client. S'il est démontré qu'ils ressortissent au droit commun, l'extradition est probable. Si la preuve est au contraire apportée qu'il s'agit de délits de presse liés à des imputations de délits politiques, l'extradition n'est pas possible. La reconnaissance de ces caractères disqualifierait en effet la demande.

D'autre part, sur la légalité même de l'arrestation de M. Bellavita, un malentendu semble s'être instauré entre la chambre d'accusation, que présidait M. Jean Fau, et les cinq défenseurs de M. Bellavita, au nom desquels s'était exprimé Mᵉ Georges Kiejman. Pour ces derniers, l'arrestation de M. Bellavita serait, en tout état de cause, illégale, puisqu'il est poursuivi pour des faits non prévus par l'article 2 de la convention franco-italienne d'extradition du 12 mai 1870, alors qu'aux termes de l'article 5 de ladite convention l'arrestation est soumise aux limites de cette liste de trente-cinq infractions et catégories d'infractions.

Pour la chambre d'accusation, l'arrestation a été légale en la forme, au seul regard des procédures administratives à suivre en pareil cas. Les juges ont, d'autre part, réussi à puiser dans la *« totale insuffisance »* des renseignements contenus dans le télégramme du procureur général de la cour d'appel de Turin, M. Aldo Ribet, la possibilité d'un éventuel lien entre la notion de *« bande armée »* et celle d'*« association de malfaiteurs »*, délit de droit commun prévu par la convention franco-italienne d'extradition. Tant il est difficile, en l'espèce, de séparer le fond des préalables.

M. K.



inte fait des réserves
e de l'énergie nucléaire

LE VOL DANS LES GRANDS MAGASINS

Le goût de l'aventure dans un climat d'abondance

« Pour voler dans un supermarché, il vaut mieux être seul. Il faut repérer l'inspecteur déguisé en acheteur à sa manière de prendre les produits en regardant à côté ou de répéter les mêmes gestes. Le vol doit être rapide, mais il ne faut pas sortir trop vite du magasin. Ne jamais passer à une caisse où il n'y a personne, mais en choisir une avec une file d'attente suffisante pour avoir le temps de vérifier que des inspecteurs n'attendent pas à la sortie. »

Toutes les personnes, qui chapardent dans les libres-services ou grands magasins, n'ont pas l'expérience de Maurice qui satisfait la quasi-totalité de ses besoins de consommation sans utiliser son porte-monnaie. Pour les commerçants, ces vols sont devenus un fléau, et l'aventure se termine parfois mal, comme à Saint-Ouen le 5 avril (*le Monde* du 7 avril), où un gérant de supermarché a tué une cliente en tentant d'arrêter trois voleurs.

Dans ce grand magasin d'Orléans, Françoise, lycéenne de seize ans, rôde trop longtemps avec son amie autour du rayon bijouterie de fantaisie. Elle ignore qu'il est un des plus surveillés et ne remarque pas à 4 mètres d'elle une dame apparemment occupée à choisir des gants. Au bout d'une vingtaine de minutes, hop ! une bague (d'une valeur de 10 F) glisse dans la poche. Elle se précipite vers la sortie, mais la dame aux gants est déjà là. *« Veuillez m'accompagner pour un contrôle, s'il vous plaît. »*

« Je ne recommencerai plus »

Françoise, écarlate, éclate en sanglots dans le petit bureau. *« Je ne sais pas ce qui m'a pris. C'est la première fois* (ils disent tous cela). *Je ne recommencerai plus. Ne dites rien à mes parents. »* L'inspectrice demande la carte d'identité, vérifie qu'il ne s'agit pas d'une récidiviste (dans le même magasin, c'est fort rare), puis établit une fiche. Quelques jours plus tard, les parents sont convoqués. Très moralisateurs, les responsables du magasin leur demandent d'appliquer une punition précise et à leur enfant de se « racheter » à leurs yeux. En cas de récidive, de rébellion violente ou si le montant du vol dépasse 100 à 150 F, une plainte est déposée (cinq plaintes environ sur une soixantaine d'interpellations par mois).

Autre magasin, autre tarif. Dans cet hypermarché de la région parisienne, on ne risque pratiquement rien pour un premier vol repéré inférieur à 800 F, si la préméditation n'est pas évidente et si on se montre poli. Trois inspectrices surveillent 12 000 mètres carrés de surface de vente. Les cassettes-stéréo font partie des produits les plus convoités. M. G., ingénieur, la trentaine, qui fait ses courses avec madame, ne résiste pas à l'envie d'en dissimuler une dans sa veste. Un léger sourire de victoire éclaire son visage, après avoir franchi une des soixante caisses, en ne payant que les marchandises contenues dans le chariot.

« Excusez-moi, monsieur, est-ce que je peux faire un contrôle de caddy ? » Le sourire a disparu. L'homme suit dans le bureau voisin l'inspectrice flanquée, lors de l'interpellation, d'un expert en karaté. *« Pouvez-vous sortir la cassette qui est dans votre veste, et en même temps mettre sur la table tout ce que vous avez dans vos poches ? »*

M. G... s'exécute, paie le prix de la cassette (32,60 F) puis, comme s'il s'agissait d'une simple formalité, présente sa carte d'identité (s'il refuse, on appelle la police) et signe un imprimé où il reconnaît « *spontanément avoir pris, ce jour, sans débit ni formalité de caisse, les objets suivants dans le magasin (...) et avoir été contrôlé après coup par le personnel de surveillance* ».

Dépité, M. G..., fanfaronne : *« Ce n'est pas grand-chose par rapport à ce que je dépense ici chaque semaine. Je ne fais que récupérer pour les jours où je me suis fait rouler.*

— Nous pourrions vous poursuivre devant un tribunal. »

Prudent, M. G... change de conversation : *« C'est bien fait votre système. Comment avez-vous vu que c'était une cassette ? C'est un système magnétique ou les caméras ?*

— Un peu tout cela à la fois.

En fait, comme dans beaucoup de magasins, la plupart des caméras sont factices et il y a rarement quelqu'un devant l'unique écran de contrôle. La surveillance repose uniquement sur le regard perçant des inspectrices aidées par l'habitude.

Les derniers « clients » de ce samedi soir, un couple autour de la quarantaine, lui couvreur, elle sans profession, sont les moins chanceux. Repérés pour des cassettes, on découvre, en les interpellant (c'est souvent le cas), un vol plus important : un transistor valant 400 F dans le sac de madame. Ce sac étant vide de tout objet personnel, la préméditation paraît probable au responsable de la sécurité qui appelle la police pour déposer plainte.

Tantôt banal, tantôt astucieux (cartons de bouteilles d'eau remplacées par des bouteilles d'alcool, femme nue sous son manteau de fourrure venant s'habiller dans une cabine d'essayage, sacs ou paquets « bricolés », etc.), plus récemment et plus rarement violent (se transformant parfois en véritable pillage), le vol dans le grand magasin est né avec eux, comme en témoignent certains passages du *Bonheur des Dames* d'Emile Zola. Présentant la particularité d'être le fait de l'ensemble des catégories sociales, le vol de la clientèle entre, selon certaines estimations de professionnels, pour une part approximativement équivalente à celle du vol du personnel et à celle des erreurs administratives (mauvaise comptabilisation des soldes, casse, etc.) dans la « démarque inconnue ».

Polices privées

Cette dernière varie généralement entre 1 et 2,5 % du chiffre d'affaires et peut réduire à néant le bénéfice net où même condamner à la fermeture le magasin. Certains rayons sont plus touchés : près de 10 % de « démarque inconnue » pour la bijouterie de fantaisie et la maroquinerie par exemple. Le plus souvent il s'agit de chapardages d'un montant inférieur à 100 F, les vols organisés étant plutôt le fait de certains membres du personnel (de vente, de nettoyage, de livraison, ou de direction). On estime qu'un voleur sur dix seulement est surpris.

Pour se défendre, les magasins ont constitué des polices, voire des justices, privées qui règlent près des neuf dixièmes des cas sans recourir à l'extérieur. Pour repérer les vendeuses qui « allègent » les notes de leurs amis ou se livrent à divers trafics de marchandises ou de caisse, des sociétés de surveillance spécialisées louent des « acheteuses ». Dans ce cas, le moindre vol entraîne le licenciement et le dépôt d'une plainte. Le contrôle de la clientèle, qui fait l'objet de davantage d'attention, est généralement assuré par du personnel interne, touchant dans certains cas des primes, par exemple 20 % de la « prise », dans d'autres aucune (certains magasins étant soucieux d'éviter les « bavures » dues à un excès de zèle). Face aux attaques de bandes de jeunes, quelques magasins utilisent aussi des entreprises extérieures de vigiles musclés.

Divers abus, violences, transactions voisines du chantage (« amendes » doubles, décuples — voire supérieures — du montant du vol en l'échange de l'absence de plainte), fouilles illégales (*seul un officier de police peut y procéder*), erreurs, voire suicides, ont conduit des organismes comme l'Institut national de la consommation, l'Union fédérale des consommateurs, la Confédération syndicale du cadre de vie, à inciter les personnes interpellées à se montrer intransigeantes sur le respect de la loi et à porter éventuellement plainte pour « dénonciation calomnieuse ».

« Soit voleur, soit volé »

Les magasins ne peuvent pourtant ni laisser faire ni appeler pour chaque larcin la police, surtout dans les grandes villes où ses effectifs sont insuffisants. Sensibles aux critiques qui attribuent à leurs techniques de tentation, voire de provocation, une part de responsabilité dans les vols, certains font actuellement des efforts de prévention : consigne gratuite pour le dépôt des sacs personnels à l'entrée du magasin, miroirs donnant l'illusion d'être épié, étiquettes électromagnétiques visibles déclenchant une alarme en cas de non-paiement, surveillance évidente des cabines d'essayage, modification des rayonnages pour éviter que certains articles ne soient à la portée des jeunes enfants, bonne tenue des rayons d'alimentation pour ne pas encourager la consommation sur place, étiquettes qui se déchirent quand on essaie de les intervertir, mise sous vitrine de certains articles. En revanche le souci de rentabilité empêche l'embauche d'un nombre de vendeuses suffisant pour éviter les vols provoqués par la difficulté à en trouver ou par des files d'attente trop longues.

En dépit de ces mesures, les vols se multiplient, par nécessité, kleptomanie, impulsion dans ce climat d'abondance, jeu, goût de l'« aventure » (l'acte est parfois recherché davantage que l'objet), défi entre jeunes, désir de s'attribuer une prime après de nombreux achats, vengeance face à l'agressivité de la publicité et à l'anonymat, ou même motif politique. Les risques encourus varient considérablement selon les critères de poursuite des différents magasins, la disponibilité du commissariat et du tribunal locaux. La peine éventuelle est en général inférieure à 500 F d'amende et quinze jours de prison avec sursis. Dans les petites villes la mauvaise réputation est une sanction autrement plus sévère.

A deux reprises les juges du tribunal correctionnel de Grenoble ont innové. Les demandes de dommages et intérêts des magasins ont été réduites au franc symbolique en arguant de la répercussion dans les prix de vente du montant des vols et des frais de surveillance. Puis ces juges ont demandé aux grands magasins de leur signaler systématiquement et sans passer par la police tous les vols. Les personnes surprises reçoivent une lettre d'avertissement du procureur de la République les prévenant des risques encourus. Les poursuites deviennent fondées sur la récidive au lieu de l'être sur le hasard.

Après avoir demandé en 1972 la disqualification en contravention de tels vols, le Syndicat de la magistrature hésite davantage aujourd'hui. Une dépénalisation risquerait en effet d'aboutir, comme pour les chèques sans provision, à renforcer une justice privée. La répression s'accroîtrait sans doute si au lieu de classer les petits délits on pouvait leur appliquer une contravention.

Au Comité d'action des prisonniers, on ne s'embarrasse pas de telles nuances. *« Dans cette société on est soit voleur, soit volé... »*

MICHEL SIDHOM.

AUTOMOBILE

GARE AUX « CYCLOS » !

Il ne suffit pas de constater que la majorité des engins circulant en ville ne véhiculent que leur conducteur pour résoudre, à coups de voiturette magique, le problème des encombrements urbains. La Flipper (1), récemment baptisée en présence du Tout-Neuilly, est le dernier avatar de ce raisonnement trop simpliste : deux petites voitures valent mieux qu'une.

Petite, la Flipper l'est tout autant que ses concurrentes (Addax type 47, Acoma minicomtesse, Arola ou Vitrex riboud) dont la longueur hors-tout ne dépasse jamais 2 mètres, ce qui permet de stationner face au trottoir, entre deux automobiles. Mais cela n'est pas l'important : il faut aussi rouler. Et là les choses se gâtent.

En dehors de quelques modèles correctement motorisés (Marden utilette ou William farmer II) et d'engins électriques (Cedre midinette, TVE citadine ou handicar — ce dernier remarquablement conçu pour le transport individuel des handicapés), les voiturettes adoptent presque toutes un moteur Sachs deux temps de 47 cm3. Ce qui, pour l'administration, les classe comme cyclomoteurs. Et nécessite moins d'attention...

Cette lacune réglementaire engendre le meilleur et le pire. Le meilleur pour certains possesseurs fortunés (la Flipper est proposée à 12 000 F quand une Fiat 126 ne vaut que 1 370 F de plus) qui peuvent pallier temporairement — et sans perdre la face — un retrait de permis. E' le pire pour tous. Car la sous-motorisation conduit inévitablement à trop alléger des voiturettes plus hautes que larges, assises sur une base triangulaire : le premier virage pris à bonne allure peut être dramatique. Enfin la fluidité du trafic ne peut être améliorée par la circulation de nacelles légères, instables et atones dont la zone de sécurité nécessite autant d'espace qu'une berline moyenne.

La réalisation d'un véhicule vraiment urbain, performant et sûr, est pourtant un objectif important. Chaque grand constructeur a dans ses cartons quelques projets sérieux. Mais tous attendent une décision politique sans laquelle une grande série est impossible. En attendant, les « cyclos » se suivent (on estime leur nombre à près de 6 000 en France) et se ressemblent par leur inaptitude à la rue. — M. B.

(1) Constructeur : SEAB, 62, rue Pasteur, 94800 Villejuif.

LA R 18 NOUVEAU FER DE LANCE DE LA RÉGIE

Moins de six mois après la sortie des 305 Peugeot, la Régie nationale, à son tour, commercialise dans les jours qui viennent un nouveau modèle moyen, la Renault 18, une *tri-corps* aussi (1). En plus d'un point comparables aux 305 de la firme sochalienne, les R 18 apparaitront à certains comme des concurrentes directes de ces voitures mais aussi comme celles d'autres modèles étrangers tels que Ford et Opel, des allemandes.

De vocation européenne, les R 18 sont proposées en six variantes, une innovation chez Renault, qui, jusqu'ici, ne donnait pas, dès la sortie d'un véhicule, sur un même modèle autant de choix

En version 7 CV (1 397 cm3), la TL et la GTL reçoivent le moteur de la R 12 modifié et sa boîte à quatre vitesses. En 9 CV (1 647 cm3), la TS et la GTS reçoivent le groupe des R 16, modifié, avec une boîte à quatre rapports dans le cas de la TS et une boîte à cinq vitesses pour la GTS Pour ces deux derniers modèles, une transmission automatique à trois rapports est en outre disponible.

Liées au treize couleurs de caisse, aux quelque douze teintes de sièges et d'intérieur, toutes ces variantes, par souci évident de satisfaire une clientèle hétérogène, nous rapprochent de la conception américaine du « sur mesure ».

A l'usage, les R 18 révèlent des défauts et des qualités qui, tantôt, sont spécifiques aux différentes versions, tantôt, intéressent l'ensemble de la gamme

Dans tous les cas, outre une silhouette heureuse, aujourd'hui classique mais rajeunie, un constat s'impose : de très bonnes conditions de conduite que l'épreuve d'une longue randonnée n'affecte pas. Sièges, position du volant, orientation des pédales, position du levier de vitesses, compacité du tableau de bord — sans compte-tours sur aucune des versions, notons-le — bonne visibilité, autant de qualités que l'on aimerait voir toujours réunies sur un véhicule de grande série.

Côté défauts, on notera : une direction lourde en manœuvres de parking et insuffisamment précise à haute vitesse, une tendance au décrochage du train arrière sur freinage en virage serré, avec rappel brutal du volant et gîte assez accentué de la caisse, une course trop longue de la pédale de frein En dehors de cette dernière particularité, la démultiplication choisie pour la direction, la répartition du poids sur la voiture (plus de 550 kg sur l'avant, plus de 360 kg sur l'arrière), les soucis de confort au niveau des amortisseurs, mais aussi un essieu rigide à l'arrière expliquent ces observations.

Le niveau sonore varie selon les versions. Bruyants sont les modèles dotés du moteur 7 CV avec vibrations du train avant au démarrage, silencieux sont les 9 CV. L'isolation du groupe moteur est sans doute en cause pour le bruit.

En ce qui concerne les différentes boîtes de vitesses, la transmission automatique enchante, souple et sans à-coup. Malheureusement, à régime élevé, le niveau sonore augmente au-delà d'une limite raisonnable, et certaines vibrations apparaissent phénomène peut-être dû à l'usage intensif des véhicules d'essai mis à notre disposition. Certains automobilistes, sur la boîte à cinq vitesses, regretteront la longueur du quatrième rapport qui se traduit par une certaine mollesse.

Dans tous les cas, les consommations enregistrées lors des essais se sont révélées très raisonnables : de l'ordre des 7 litres aux 100 kilomètres en conduite normale ; de l'ordre des 8 à 9 litres sur routes tourmentées ou en conduite moins sage.

Le brio de ces nouvelles voitures dotées sur toutes les versions d'un seul carburateur se situe dans la bonne moyenne : 36,8 secondes au kilomètre arrêté pour la TL et la GTL (7 CV) ; 35 secondes pour les TS et GTS : 37,8 secondes pour les TS et GTS à boîte automatique Pour notre part, en vitesse de pointe soutenue, la GTS à boîte mécanique a atteint les 165 km/h avec toutefois un léger vent arrière. Pour les autres versions, les services techniques de la Régie nationale ont donné 150 km/h maximum pour les 7 CV et 155 km/h pour les modèles à boîte automatique.

Traction avant, cinq places, très confortables, consommation réduite, frais d'entretien et de réparation limités, élégance, en dépit des défauts que nous avons décelés, les Renault 18 apparaissent sur le marché des voitures moyennes avec des atouts qui feront d'elles *le fer de lance* de la Régie. Les cadences de sortie des chaînes (2), l'éventualité d'un montage confié aux Etats-Unis à American Motors (*le Monde* du 6 avril), prouvent, en tout cas, que la première firme française place dans ces nouxeaux modèles beaucoup d'espoir.

CLAUDE LAMOTTE.

★ Prix : TL (7 CV), 28 900 F ; GTL (7 CV), 30 900 F ; TS (9 CV), 31 500 F ; GTS (9 CV), 35 500 F ; TS automatic (9 CV), 34 700 F ; GTS automatic (9 CV), 37 800 F.

(1) Tri-corps : voiture comprenant trois compartiments séparés : moteur, habitacle, coffre.

(2) Quatre cents voitures par jour dès ce mois d'avril, huit cents voitures par jour en juillet, neuf cents en novembre.

● *M. Peter Kostka vient d'être nommé président du directoire de Mercedes-Benz France,* succédant à M. Kurt Dickerhof. M. Peter Kostka, âgé de quarante-cinq ans, docteur ès sciences économiques, est entré chez Daimler-Benz en 1960. Directeur au sein du service exportation de la firme, il a été chargé de nombreuses missions à l'étranger, et il était responsable des projets industriels et commerciaux de Daimler-Benz à l'étranger.

● *Une Association des journalistes de l'automobile* (AJA) vient d'être créée à Paris. A l'issue de sa première assemblée générale, le bureau suivant a été constitué : président : Claude Lamotte (*le Monde*) ; vice-président : Jean-Louis Burgat (T.F. 1) ; secrétaire général : André Bloch (*l'Aurore*) ; trésorier : Jean-François Destin (*France-Soir*). La plupart des autres journaux parisiens sont également représentés dans cette nouvelle association par l'intermédiaire de leur titulaire de la rubrique automobile : *le Figaro* (Jacques Chevalier) ; *l'Humanité* (Jean Weber) ; *la Croix* (Bernard Chevalier) ; *les Echos* (Airy Routier) ; *le Nouveau Journal* (Didier Duruy) ; *le Matin de Paris* (François Vié) ; Jean-Michel Forest, de l'Agence centrale de presse, a également adhéré à l'association.

Il existe une autre association, l'AFPA (Association française de la presse de l'automobile).

● *Citroën annonce la commercialisation,* du 5 au 20 avril, d'une « G.S. 1220 basalte » à tirage « *strictement limité à mille huit cents exemplaires* ». Ce modèle exclusif offrira notamment une carrosserie noire à bandes rouges, des phares antibrouillard, des essuie-phares, un pare-brise en super-triplex, des glaces teintées et un toit ouvrant. L'intérieur sera tapissé de moquette bouclée noire et les sièges revêtus de tissu pied-de-coq rouge et noir.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par arrêt en date du 20 décembre 1976, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS, a condamné LAMIRAND Marcel, né le 27 janvier 1923 à VERDUN, demeurant à BRY-SUR-MARNE (94), 2, rue du 2-Décembre 1870, ingénieur conseil, à 12 mois d'emprisonnement dont 9 mois avec sursis, 15.000 F d'amende pour fraude fiscale, omission volontaire de passation d'écriture.

Par arrêt en date du 22 juin 1976, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné CLERC Armand, né le 7 janvier 1921 à BRUXELLES (Belgique), demeurant à PARIS (2e), 4, place de l'Opéra, président directeur général, à 4 000 F d'amende pour défaut de publicité de prix.

Par arrêt en date du 14 février 1977, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS, a condamné ARTUS Jean, né le 5 janvier 1923 à ARCUEIL, demeurant à SAINT-CLOUD, 7 bis, rue Pigache, chirurgien, à 12 mois d'emprisonnement dont 11 mois d'emprisonnement avec sursis et 25 000 F d'amende pour fraudes fiscales.

Par arrêt en date du 28 mars 1977, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné KERBART Lucien, né le 8 janvier 1931 à ECORCHES, demeurant à PARIS (7e), 50, rue Clerc, propriétaire exploitant, à 5.000 F d'amende pour pratique de prix illicites.

Le Monde des loisirs et du tourisme







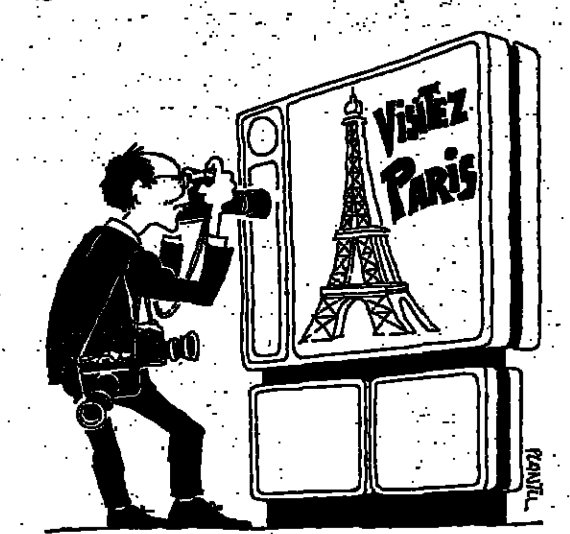
L'EMPIRE DU SOLEIL LEVANT EN VOYAGE

Boulimie à la japonaise

SUCCOMBANT à la dernière mode japonaise, M. Miki Sato et sa fiancée Mieko ont décidé de se marier à Paris, en l'église américaine du quai d'Orsay. Les deux représentants de leur agence de voyages leur serviront de témoins. La messe, seize bougies, l'orgue, les fleurs, l'interprète, la voiture privée avec chauffeur, ainsi que six tirages couleurs de deux films de dix poses chacun leur coûteront aux environs de 2 000 F. Sato et Mieko : deux de ces 310 000 touristes japonais qui débarquent en France chaque année pour un peu moins de six jours et qui déconcertent les professionnels du tourisme par leurs goûts et par leurs exigences.

Le citoyen du pays du Soleil-Levant laisse l'observateur occidental perplexe. Il préfère le travail à *toute* chose. Les vacances — *bakansu* en japonais, — ce n'est pas sérieux. A preuve, la réflexion de cet employé d'un bureau français de Tokyo auquel son directeur proposait de prendre enfin des congés annuels et qui lui a répondu : « *Mais qu'allez-vous penser de moi ?* » Beaucoup de salariés ont droit à trois semaines de vacances, mais plus de la moitié de la population active ne prend pas de congés en dehors des jours fériés (fêtes de fin d'année, « semaine d'or » au mois de mai, etc.) ; 40 % seulement utilisent l'ensemble de leur contingent de vacances.

Ce n'est pas que les Japonais craignent les voyages. Au contraire. Comme le montre une excellente étude réalisée par M. Maxime Vitu, représentant du secrétariat d'Etat français au tourisme à Tokyo, ils commencent, écoliers, à arpenter les îles de l'archipel nippon. Dix millions d'enfants visitent chaque année le Japon avec leur classe pendant une durée de trois à cinq jours. Ils continuent leurs pérégrinations avec les entreprises qui organisent des week-ends et des voyages de stimulation.



(Dessin de PLANTU.)

Le « vrai » tourisme japonais a débuté il y a quinze ans environ L'allongement des congés et la hausse des revenus ont permis à l'immense curiosité nippone d'aller admirer les paysages et les monuments étrangers. M. Vitu a tracé le portrait de ces voyageurs (trois millions en 1977), dont 10 % choisissent l'Europe comme destination, 10 % les Etats-Unis, 10 % l'Asie, 20 % Guam et 50 % Hawaii. Ce sont en majorité des hommes. Ils ont entre vingt et trente-neuf ans. Les femmes préfèrent l'Europe, mais la clientèle masculine a un faible pour l'Asie du Sud-Est et la Corée. Tous sont des fanatiques du shopping, en particulier dans les boutiques hors taxes, où ils dépensent sans compter pour inonder de cadeaux, à leur retour, leurs proches, leurs amis et leurs supérieurs hiérarchiques.

En Europe, la Suisse est particulièrement réputée pour la beauté de ses paysages, l'Allemagne pour son hospitalité et la France pour ses richesses culturelles et ses articles de luxe.

La barrière linguistique est tellement redoutée que 92 % des touristes japonais s'adressent, pour l'organisation de leurs séjours, à l'une des 1 011 agences nippones de voyages, où ils achètent un produit standard — le *package tour* — dont l'originalité n'est pas la caractéristique dominante. Selon les statistiques de Japan Air Lines (JAL), c'est en Europe que les touristes restent le plus longtemps : 17,6 jours. Ce qui est bien le moins pour visiter en moyenne cinq pays par séjour.

Qui accueille à Paris les groupes de touristes en provenance de Tokyo et d'Osaka ? En majorité des agences japonaises : Miki, Japan Travel Bureau, Jalpak (J.C.T.). Du côté des réceptifs français, on relève, entre autres agences, les noms de Kuoni, C.I.W.L.T., Hotelplan, France Tourisme et Wingate. Kuoni, qui est le plus important réceptif non japonais, a traité, en 1977, 760 groupes nippons, soit 21 280 personnes.

La crainte de la barrière linguistique

« *Il s'agit d'une clientèle extrêmement exigeante*, remarque Mme Charlotte Noé, responsable du service d'aceueil de l'agence Kuoni. *Le personnel d'accompagnement doit rester à sa disposition vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les Japonais sont très disciplinés et ils font le bonheur des hôteliers par leur propreté et leur courtoisie. Ils ne supportent aucun accroc à l'horaire ou au programme.* »

D'un autre côté, le client japonais est très facile à satisfaire. De même qu'il n'achète que des vêtements et des parfums « *griffés* », il demande des excursions traditionnelles où il pourra donner libre cours à sa passion pour la photographie. « *Nous lui vendons uniquement ce qu'il connaît de réputation : le tour de Paris, Versailles, les châteaux de la Loire, le shopping et le Lido* », conclut Mme Noé.

Tout laisse à penser que le marché touristique japonais continuera de croître au rythme annuel de 6 à 12 %. Les salariés commencent à apprécier les congés et leur pouvoir d'achat connaît une évolution favorable. Sur ce marché, l'Europe reste bien placée en raison de sa réputation — on pourrait même dire de sa « marque » — culturelle et historique. Cet avantage n'est pas une garantie. Les fabricants et les agents de voyages européens n'accroîtront leur clientèle nippone qu'en prenant en considération les desiderata de ces touristes très particuliers, par exemple en traduisant leurs programmes en langue japonaise.

Quoi qu'il en soit, les transporteurs aériens se préparent à satisfaire une demande accrue au départ de Tokyo : Japan Airlines augmentera sa capacité annuelle à destination de l'Europe de 35 000 sièges (deux Boeing-747 par semaine)... lorsque l'aéroport de Narita sera ouvert.

ALAIN FAUJAS.

MOROSITÉ DANS LES STATIONS

La neige d'avril sur la mauvaise pente

LA neige d'avril, très abondante cette saison sur les Alpes, sera « boudée » par les skieurs parisiens. A Val-d'Isère, où habituellement on affiche complet pendant les vacances de Pâques, la station sera à moitié vide à partir du 10 avril. A Courchevel, 50 % des hôtels fermeront dès le 16 de ce mois. « *Il est dommage que tout ce beau matériel soit perdu, mais les vacances de Pâques sont trop tardives* », remarque le directeur de l'Office du tourisme de Chamonix qui a mesuré, sur son « échelle de neige », 40 centimètres au bas des pistes de ski et plus de 7 mètres de neige vierge au départ de la descente de la vallée Blanche. Mais après un hiver long et rigoureux, les Français désirent revoir le soleil. Le souvenir d'un mois de février particulièrement maussade n'encourage pas les skieurs à chausser à nouveau leurs planches, ni à retrouver de la « soupe » à basse altitude.

Les slogans publicitaires du genre « *Vous avez voté, skiez maintenant !* », lancés précipitamment dans les médias par certaines stations, n'ont pas réussi à mobiliser de nouveaux bataillons de skieurs non plus que les tarifs dits de basse saison proposés par de nombreux villages d'altitude. Pour le président de France Ski international, M. Jean Brissaud, « *les Français ont envie de manger du pissenlit, pas du « blanc »*.

Autre explication avancée : le coût des séjours en montagne. Il serait de plus en plus dissuasif. Désormais, les « hivernants » ne feraient qu'un ou deux déplacements à la neige chaque année. La saison prochaine dira si cette tendance à la modération se confirme. — Cl. F.

VIGNES ET SILLONS A PLEINES PAGES

La Bourgogne dans les récits du conteur

Jacques Lacarrière, l'auteur de « Chemin faisant », parle des livres qu'il aime, et, à travers eux, d'une province chère à son cœur, la Bourgogne.

UN livre vient d'être récemment réédité, un livre qui contient en ses pages la quintessence de toutes les Bourgognes (car il en existe plusieurs, Dieu merci !), un roman qui vous livre les secrets des sentiers, des légendes, des saintes superstitions d'une province. Ce livre, *c'est le Pape des escargots*, d'Henri Vincenot (1). Sa facture, comme son écriture, restent classiques. Mais, très vite, dès les premières pages, voici que se lève, comme des senteurs d'aube, un monde singulier, celui de la Bourgogne des druides, des ancêtres romans, des compagnons instruits des secrets de la pierre, des initiés au mystère des sources enfouies et des bois nobles, des siècles entiers de mémoire, de fêtes et de sang résumés, contenus en un seul être, en cet étrange vieillard sans âge, contemporain des premiers hommes, des Burgondes, des Sarrasins, des Romans et de notre temps, ce La Gazette qui se nomme lui-même par ses vrais titres : chapelain des renards, chanoine des blaireaux, pape des escargots !

Il règne sur une nature encore intacte, tout juste entamée par l'industrie des hommes, telle qu'elle demeure encore en certains lieux du haut pays, de la montagne, du Morvan, et ce royaume, c'est en effet la vraie Bourgogne, non celle des historiens, faite de mariages ducaux et de raturages de grimoires, mais celles des paysans sensuels, avertis, clairvoyants, celle « *des rus, des guérets, des friches, des vignes, des taillis, des riottes et des larrets* » (2), celle aussi où l'on sait depuis toujours, en tout cas depuis les Eduens, fabriquer « *des mots dodus et juteux comme grappe ou bien piquants comme vinette, sonores comme trompette, mordants comme furet, râpeux comme verjus* » (3).

La pierre et les eaux

Car dans les livres d'Henri Vincenot, dans celui-ci comme dans les autres inspirés par la Bourgogne : *la Pie saoule* et *les Chevaliers du chaudron* (4), qui retracent d'une façon magnifique et picaresque l'histoire des premiers chemins de fer en Bourgogne, il y a une sensualité grave, ce vrai respect des êtres qui est fait d'irrespect mesuré, d'humour amical, un jeu continuel de l'esprit et de l'écriture qui révèle en réalité la plus fraternelle des ferveurs à l'égard d'un terroir qui n'est ni magnifié ni idolâtré chauvinement, mais aimé à sa juste place, parce que senti et vénéré.

Le Pape des escargots est le vrai fil d'Ariane qui nous introduit dans l'histoire secrète d'un pays que l'on croit connaître, qui fait de nous, lecteur, l'ami, le complice, le compagnon des paysages, des sources, des mille messages d'un lieu, d'une colline, d'une forêt. S'attacher aux pas et aux pages de l'auteur, c'est deviner peu à peu la clé de la Bourgogne (et j'emploie *clé* au sens roman de clé de voûte) qui est celle des pierres et des eaux. Ce sont là deux thèmes qui reviennent fréquemment dans les livres de Vincenot. Les pierres, puisqu'il fait de Gilbert, jeune paysan révélant des dons étonnants pour la sculpture, une résurgence, un descendant du mystérieux Gilsbertus qui sculpta les tympans d'Autun ; les eaux puisque, au cœur du *Morvan*, à l'aplomb de Bibracte, l'antique capitale éduenne, se situe la ligne de partage des pluies qui entraîne les eaux aux trois horizons de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée.

Nous sommes bien ici dans le creuset des sols et des vents, au cœur d'un pays historié de sentiers tout pétris de mémoire, de proverbes et de mots tenaces où persiste la voie des druides et des bardes chez des hommes qui croient encore aux éléments autant qu'aux saints. Au cœur d'une Bourgogne que chacun traverse sans jamais véritablement l'avoir, il faut au moins s'y arrêter loin des routes et des autoroutes, en humer l'air, en parcourir les friches épineuses et les forêts, et se dire que là-bas, sous cette chapelle en partie effondrée où s'effrite quelque saint en plâtre, il y a peut-être, il y a sûrement le tombeau d'une vouivre.

La mémoire des lèvres

En Bourgogne, chaque village possède son conteur, un homme qui est la mémoire d'un lieu, des autres hommes, des travaux et des saisons de l'autrefois. Le conteur, ce n'est pas seulement celui qui se souvient mieux que les autres, c'est surtout celui qui, en son *temps*, sut voir mieux que les autres. Se *souvenir* ne suffit pas car la mémoire ne peut faire ressurgir ce que l'on n'a pas pleinement vécu. Les conteurs sont moins gens de mémoire que gens de témoignage et de curiosité, qui *ont* su rester aux aguets du présent, de leur présent. C'est cela qui fait avant *tout* l'intérêt — ou le manque d'intérêt — de ces recueils de souvenirs qui commencent un peu partout à surgir chez les éditeurs : la qualité du regard d'autrefois, ce que l'on a su voir et percevoir de sa propre vie quotidienne et de l'autre, la presque éternelle, marquée, scandée par les fêtes et les rites religieux.

C'est cela qui apparaît par exemple dans un livre, le premier, que vient de publier une jeune maison d'édition d'Avallon : *Anecdotes asquinoises* (5). Ce sont des récits recueillis et transcrits d'un paysan du village d'Asquins, près de Vézelay, un cultivateur du nom de Paul Meunier, qui égrène, comme on dit, ses souvenirs, mais d'une façon cohérente, et regroupés par époques, par saisons et par thèmes. L'intérêt de ce livre n'est pas seulement en son témoignage, en sa partie documentaire ; il est surtout dans sa simplicité, son absence avouée d'ambition tant littéraire qu'ethnographique. C'est d'abord un conte, échelonné de chapitre en chapitre, comme il l'eût été autrefois de veillée en veillée, mais un conte réel qui ne cache rien du labeur, des fatigues, des misères, voire des calamités qui guettaient à tout moment la vie difficile d'un paysan.

Et l'on sent ici l'importance que prennent la moindre chose, le moindre objet, dans un monde parcimonieux où tout est mesuré : la récolte des cerises, les vendanges, les marchés, les outils de la terre et les migrations saisonnières qui muaient parfois le paysan en travailleur errant. Ce qui soutient sans cesse, chaque jour, cette vie tour à tour pleine et incertaine, ce sont les fêtes, les rites, processions et rassemblements religieux qui apportaient, après les plus durs travaux, le sentiment de l'œuvre collective et au fond comme l'envers du labeur : la récompense de la fête, l'apparat de cérémonies sans cesse renouvelées. Il est grand temps de recueillir cette mémoire-là, car elle va disparaître avec l'ultime génération qui fut encore témoin d'un temps où un village était comme un continent miniature

Quant à ces mots dodus, ces syllabes *juteuses* dont parle Vincenot, on les trouve bien sûr dans le vocabulaire quotidien (ou plutôt on les trouvait, car ils sont eux aussi en voie de disparition) du paysan, du vigneron, du compagnon, dans tous les termes de son travail, mais aussi et surtout dans le vocabulaire traditionnel de la cuisine.

JACQUES LACARRIÈRE.

(Lire la suite page 22.)

(1) Editions Denoël, 1977.
(2) Une *riotte* est un ruisseau ; un *larret*, un coteau cultivé.
(3) Henri Vincenot : *la Vie quotidienne des paysans bourguignons au temps de Lamartine* (Hachette, 1976).
(4) Denoël, 1976.
(5) Editions de Civry. En vente dans toutes les librairies régionalistes et chez l'éditeur : 89, rue de Lyon, 89200 Avallon.

CARNET DE VOYAGES

● **Des enfants, des chèvres et des lapins.** — Quel petit citadin n'a pas rêvé, un jour, d'aller garder les chèvres, de donner à manger aux lapins, de soigner les hôtes du poulailler ? Des familles rurales de l'Ardèche proposent aux enfants de 3 à 16 ans de venir passer leurs vacances à la ferme. Ces familles — groupées en une association agréée par les services de la jeunesse et des sports — vivent dans les pays du Doux et des Boutières, c'est-à-dire en plein Haut-Vivarais.

La durée minimale des séjours est d'une semaine, pour un prix d'environ 40 francs la journée. Chaque ferme n'accueillera jamais plus de trois enfants à la fois, c'est dire qu'ils seront autant choyés que bien surveillés...

★ Mme Eliette Banc, syndicat intercantonal des Boutières, Pragand, 07270 Lamastre, téléphone : (15) 75-06-42-30.

● **Sac au dos ou pied à l'étrier dans le Dauphiné ?** — Découvrir l'Oisans, courir le Vercors, village après village, faire le tour des Ecrins, ce sont là trois des suggestions de randonnées pédestres que le Dauphiné a inscrites à son catalogue d'été.

On y trouvera aussi des chevauchées de plusieurs jours à travers la montagne ; des stages d'artisanat ; des chantiers d'archéologie ; des vacances écologiques (camps scientifiques) ; des randonnées à bicyclette ; des séjours d'escalade et d'alpinisme ; de la voile, du trial, du karaté, du tennis, et, bien entendu, du ski.

Un choix très vaste et des prix très étudiés, le tout articulé autour d'un calendrier d'une « souplesse » à toute épreuve.

★ Maison Alpes-Dauphiné : 2, place du Théâtre-Français, 75001 Paris, tél. 296-08-43 et 08-56.

● **Savoir où planter sa tente.** — L'édition 78 du guide Michelin « Camping-Caravaning France » comporte 3 117 terrains, répertoriés dans 22 pages d'atlas signalant toutes les localités qui possèdent au moins une installation.

On y trouvera en outre une sélection de 118 campings particulièrement agréables, 120 installations modernes, 57 caravaneiges, 36 terrains de week-end en région parisienne, la liste des camps pratiquant la location de matériel, etc.

★ *Guide Michelin Camping-Caravaning France, 1978.* En librairie, au prix de 12,45 F.

● **Cet été, la France.** — Un bon point pour le secrétariat d'Etat au tourisme, qui vient de publier — avec deux mois et demi d'avance par rapport à l'année dernière — sa brochure « Cet été, la France 1978 : vos vacances de mai à octobre ». Tirée à trois cent mille exemplaires, forte de ses soixante-quatre pages en couleurs, cette publication consacre deux pages à chacune des régions françaises.

★ Renseignements pratiques (S.N.C.F., gîtes ruraux, sentiers de grande randonnée), forfaits-séjours proposés par des agences de voyages, meublés saisonniers, adresses diverses : la version 1978 est pratique et séduisante. Elle est diffusée par le canal des offices de tourisme, des syndicats d'initiative et des comités d'entreprise.

L'ARDÈCHE A DOS D'ANE

VOICI quelques années, Danièle et Michel Guérin, des Parisiens envoûtés par l'Ardèche, ont quitté la capitale pour venir s'installer à Usclades, une petite localité du haut plateau ardéchois qui a trouvé un second souffle avec le récent avènement du ski de fond.

Dans une maison louée au village, les Guérin ont créé autour d'une association, la Burle (1), un centre-école de ski de fond affilié à l'A.N.C.E.F.S.F. (2). Ancien agent de voyages, Michel Guérin a conservé à Paris nombre d'amis qui lui ont assuré dès le départ de son expérience une clientèle suffisante pour lui permettre de réussir.

Durant l'été, la Burle propose depuis l'année dernière un programme d'activités intéressantes à des tarifs qui ne le sont pas moins. Ainsi, les amateurs de randonnées pédestres pourront, sous la conduite d'un guide, effectuer un raid de quinze jours dans le Parc national des Cévennes tout proche. Il leur en coûtera 750 F (3). Une découverte du haut plateau ardéchois à pied et à bicyclette est également proposée pour 990 F. Moins original, un stage équestre réservé aux cavaliers confirmés, qui pourront parcourir durant une semaine le bas Vivarais (1 650 F).

Se souvenant qu'il y a un siècle cette année R.-L. Stevenson effectuait son fameux Voyage avec un âne à travers les Cévennes *(4), Michel Guérin, pour célébrer l'événement, organise une randonnée de douze jours à travers le haut plateau ardéchois, le Vivarais cévenol et la Lozère.* « Esprit sportif indispensable. Les ânes porteront les bagages », *précise le programme. Cheval du pauvre, l'âne est ici un compagnon de luxe : il en coûtera 1 850 F à ceux qui choisiront cette formule insolite de vacances.*

MAURICE LEBESQUE.

(1) Usclades - 07510 Usclades et Rieutord.
(2) Association nationale des centres écoles et foyers de ski de fond.
(3) Les prix comprennent les repas, l'hébergement, l'encadrement, le prêt de matériel, la mise à disposition d'un cheval ou d'un âne, l'adhésion A.N.C.E.F.S.F. incluant une assurance, etc.
(4) Collection « Racines d'Oc », éditions Sélic, 07200 Aubenas.

CHATEAUX-HILTON

ILS étaient une bonne vingtaine. Des directeurs de la restauration des hôtels Hilton et quelques représentants de la compagnie aérienne T.W.A. C'est la troisième fois depuis 1974 qu'ils se retrouvent ainsi, trois jours durant, à l'Hilton-Paris. Pas pour un séminaire de perfectionnement ni un colloque sur l'avenir de la chaîne. Pas du tout : uniquement pour... boire du vin ! Ou, plutôt, goûter des vins pour choisir ceux qui sauraient présenter le meilleur rapport qualité-prix. Les vins, par conséquent, qu'on trouvera bientôt sur la carte...

En 1977, Hilton et T.W.A. ont acheté trois cent mille bouteilles de vins français. Des blancs, des rouges, des bordeaux et des bourgognes, des « petits » et quelques « grands ». Pour que le sommelier puisse suggérer toujours « quelque chose de bien », quels que soient les goûts et les moyens de la clientèle.

Cette année, du 22 au 24 mars, on a testé de la sorte pas moins de cent soixante-huit produits. Sélection en deux temps : les deux premiers jours, assistés de sommeliers de l'avenue de Suffren, les dégustateurs éliminent promptement les inintéressants, tous les médiocres. Le dernier jour, les choses prennent un tour plus « serré ». Il va falloir maintenant choisir. Et, pour choisir impartialement, mirer, humer, mâcher, déguster des vins devenus anonymes, chaque étiquette ayant été soigneusement occultée. Sélection « à l'aveugle », donc, qui sera soumise au jugement sans appel des Courtiers-Jurés-Piqueurs de vins de Paris, membres de l'honorable compagnie créée en 1312 par Philippe le Bel.

Au palmarès des Hilton, Bruxelles vient en tête : l'an dernier, on y a bu 56 000 bouteilles ; Londres n'est pas loin derrière avec 53 000 bouteilles, puis viennent Paris (41 000), Amsterdam (27 000) et Rotterdam (24 000). Sur les 280 000 flacons débouchés l'an dernier, 41 % contenaient des bordeaux (rouge et blanc), 26 % des bourgognes, 13 % des beaujolais, 11 % des vins de la Loire, 5 % des côtes du Rhône et 4 % des vins de Provence.

Bien que, « *dans l'ensemble, les vins — bordelais ou bourguignons — présentés à la sélection aient été plutôt assez décevants* », au dire des goûteurs, il y aura tout de même dans les caves de la chaîne quelques bonheurs, tels ce pouilly-vinzelles 73, cet echezeaux 72, et un château-margaux 73, qui ont su faire l'unanimité dans cet aimable aréopage.

J.-M. D.-S.

UN CLASSEMENT DES HOTELS CLASSÉS

Quel est le classement des chaînes hôtelières françaises par nombre d'établissements ? La revue technique Equip' Hôtel *vient de publier deux palmarès prenant en considération des chiffres établis au 1er janvier 1978.*

1. - Les chaînes intégrées

	Nombre d'hôtels 1978	Nombre d'hôtels 1977	Nombre de chambres 1978	Nombre de chambres 1977
1. Novotel/Mercure/Ibis	161	130	19 745	15 013
2. Club Méditerranée	97	76		42 957
3. P.L.M.	40	28	5 695	4 300
4. Sofitel	36	35	5 016	4 940
5. Frantel	26	23	3 742	3 181
6. Méridien (Air France)	21	21	6 050	6 100
7. Concorde	17	16	3 620	3 415
8. U.T.H.	17	15	2 650	2 002

2. - Les groupements volontaires d'hôteliers indépendants

	Nombre d'hôtels 1978	Nombre d'hôtels 1977	Nombre de chambres 1978	Nombre de chambres 1977
1. Les logis de France et auberges rurales	3 827	3 822	62 774	62 972
2. Les relais de campagne, châteaux-hôtels et relais gourmands	280	261	9 000	8 000
3. Inter-hôtels	201	187	11 027	9 877
4. Petits nids de France	136		4 900	
5. France accueil (1)	131		3 930	
6. France Mapotel	120	109	6 500	6 000
7. Les relais du silence	112	92	2 562	2 130

(1) Né de la fusion de France Accueil Hôtels (150 hôtels, 5 250 chambres en 1977) avec France Ouest Hôtels (74 hôtels, 3 000 chambres en 1977).

DES VAGABONDS DE L'INSOLITE CHEZ LE LIBRAIRE

LA LONGUE MARCHE DE DEUX « ROUTARDS »

QUAND il a entendu pour la première fois cet étrange appel qui jette irrésistiblement sur les routes du globe, depuis que le monde est monde, des générations de voyageurs — de « vrais » voyageurs, sans valise et sans billet d'avion, — Philippe Gloaguen avait tout juste dix-sept ans. En le mettant au train qui entre avec l'aube en gare de Venise, où il devait séjourner chez des amis, ses parents ne pouvaient soupçonner que leur rejeton, n'ayant pas trouvé ceux-ci où ils auraient dû être, c'est-à-dire chez eux, au bord d'un canal, allait décider de poursuivre loin vers l'est, et, qui mieux est, en stop. De pouce levé en portière qui s'ouvre, le voilà à Istanbul. La meilleure des bases pour sillonner la Turquie en tous sens et à moindre frais. Le pli est pris : un « routard » est né, qui récidivera désormais chaque été, et chaque fois que l'Ecole supérieure de commerce de Paris, « Sup' de Co », dont il est un élève, lui fera grâce de quelques jours de liberté.

Un routard, qu'est-ce au juste ? Depuis cette année, le Petit Robert *propose une réponse à la question :* « Celui qui prend la route, vagabonde librement... » *C'est bien cela. Vagabonder, et « librement », « Librement », cela signifie sans réservations dans des hôtels, sans emploi du temps minuté dans son carnet de route, avec un sac qui pendouille à l'épaule pour tout bagage, de bons brodequins, une paire de jeans, un blouson à l'épreuve de la bise et de la pluie, et, surtout, énormément de curiosité dans les prunelles et le cœur...*

Mais cela ne veut pas dire, cependant, qu'on s'en remettra uniquement à la Providence, qu'on priera saint Christophe de vous transporter miraculeusement à 500 lieues de l'endroit où l'on est ni qu'on vivra en mendiant sa pitance à la porte des auberges ou dans les cours des fermes ! Bien au contraire : il faut savoir qu'un tortillard peut vous mener trois fois par semaine, pour 3 roupies, 20 dinars ou 15 dirhams, précisément à ce village d'où la vue sur les îles, à l'heure où le soleil sort de la mer, vous fait baver d'envie depuis des semaines. Savoir que derrière l'église de X..., dans la rue qui descend vers le port, une gargotière au grand cœur dispense, moyennant 5 pesos ou 4 cruzeiros, de gigantesques bols d'une soupe aussi réconfortante que parfumée. Savoir qu'on dort mieux dans la gare de Z... que sous les arcades du marché couvert. Tout savoir, mais seulement tout ce qui n'est pas dans les guides « normaux » ni dans les brochures des syndicats d'initiative ou autres offices de tourisme ayant pignon sur rue et vitrines multicolores.

Les meilleurs informateurs

Après la Turquie, Gloaguen prend la route des Indes, court l'Afrique du Nord, d'ouest en est. Cette fois, il chemine avec un compagnon, Michel Duval, étudiant à l'Essec, qui a déjà sur le ruban de sa croix de routard deux citations, « Etats-Unis » et « Amérique du Sud ». On évoque à l'étape ces difficultés d'information inter-routards. Il y a, bien sûr, le « bouche à oreille », les tuyaux vite échangés sur un quai de gare, entre deux trains, mais, souvent, les mémoires ont des défaillances. L'idée d'un « vrai » guide à l'usage des « vagabonds » naîtra peu après, confortée par l'exemple de la carrière encourageante des Arthur Frommer, *ces manuels de la série* Five dollars a day, *qui, depuis maintenant une vingtaine d'années, permettent aux jeunes Américains de courir la planète sac au dos pour une poignée de cents.*

Revenus à Paris, Gloaguen et Duval se mettent à l'ouvrage. Comment procéder ? « C'est simple — si l'on peut dire ! — *explique Philippe Gloaguen, puis*qu'il a été décidé, une fois pour toutes, de trouver toujours le(s) meilleur(s) informateur(s) pour chaque pays... » *Soumis à la question, les indicateurs — tous des bénévoles, il faut le noter — font s'enfiler jusqu'à saturation des centaines de fiches. Les deux coauteurs décryptent, classent, vérifient, collationnent et mettent au net des milliers d'adresses, de « trucs », d'horaires. Neuf mois de papier gratté sous la lampe pour accoucher du premier* Guide du routard... *A quoi, il faut ajouter treize mois de démarches vaines avant le jour béni où un éditeur, enfin convaincu, accepte de publier le livre. Mais, en vingt-deux mois, bien des chiffres se sont fanés, bien des choses ont changé : il va falloir tout remettre à jour. En mai 1973, le livre est dans la vitrine des libraires, au prix de 22,50 francs. On en a tiré dix mille exemplaires. Pourtant, l'éditeur n'ayant pas les moyens de passer par les fourches caudines des grands réseaux de distribution, les revendeurs sont mal livrés, se lassent, et répondent volontiers au client que «* le livre est épuisé *». Seuls, les « bons » libraires l'envoient chercher chez l'éditeur, qui meurt accidentellement au moment où tout commence à bien aller. Son successeur fait faillite — avec les deux mille exemplaires restant en stock. La librairie Joseph Gibert les rachète en bloc, et libère les auteurs de toute dette vis-à-vis de la liquidation.*

Un quart de la mappemonde

La preuve a été faite : un tel guide manquait, il est demandé, apprécié, passé de main en main. Gloaguen et Duval entendent bien n'en pas rester là. M. Gérald Gassiot-Talabot, directeur des Guides Bleus, *chez Hachette, s'intéresse à eux et décide de reprendre le flambeau. Il demande une seule chose : plus de volume unique, le prochain guide sera découpé en quatre tomes, chacun couvrant un quart de la mappemonde. Une série qui va paraître dès 1975. Quarante-huit mille exemplaires au total, raflés en quelques semaines.*

Depuis, chaque année, une réédition (désormais automatique) paraît. Des quatre volumes, on est passé, en 1976, à six, soit deux pour l'Asie, deux pour les Amériques, un pour l'Europe et un pour l'Afrique. Mais les deux auteurs n'avaient pas dit leur dernier mot. « Il n'existait pas non plus, *dit Philippe Gloaguen,* un guide rassemblant des renseignements pratiques généraux. Comment préparer une voiture, une moto à la veille d'un raid, comment s'habiller ? Comment prévoir ses dépenses (liquide ou travellers-chèques) ? Se faire vacciner ou non ? Quels visas pour quel pays ? Quel charter ? » *Alors, ils ont repris la plume et le premier* Manuel du routard, *tiré à vingt-cinq mille exemplaires, a pris place en mai 1977 dans les librairies, à côté de ses aînés.*

Le 10 avril, la deuxième édition du Manuel *viendra remplacer la première, épuisée. On y trouvera de nouvelles rubriques, comme, par exemple, « comment capter les informations françaises où qu'on soit dans le monde », ou vingt-huit pages consacrées à l'« avion par cher », ou encore un long article sur le tourisme à vélo, rédigé par un homme qui sait de quoi il parle, Joël Lodé, titulaire d'un tour du monde à bicyclette. La bibliothèque — portative — du routard est à présent complète. Huit volumes totalisant cent vingt mille exemplaires.*

Mais « celui qui prend la route, vagabonde librement » *n'est pas, contrairement à ce qu'on aurait tendance à croire un peu vite, un marginal.* « Nos bouquins sont lus par toute une clientèle aisée, *dit Philippe Gloaguen avec un rien de fierté dans le sourire.* Une clientèle d'universitaires, de jeunes cadres, qui se situent le plus généralement entre vingt-cinq et trente ans. » *Des farfelus, alors ?* « Pas le moins du monde ! Des gens qui aiment l'insolite, le vrai, et les recherchent. » *Il n'ose pas ajouter :* « Et les trouvent dans nos guides, au meilleur prix... » *Ce en quoi, toute modestie mise à part, il a tort. Car c'est vrai.*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

ST-PARDOUX-LA-CROISILLE

(19320 Corrèze)

HOTEL BEAU SITE ** Cure d'air. Etang. Piscine. Calme. Dépliant.

07520 LA LOUVESC (Ardèche)

Hôtel BEAU SITE ** N.N. Sit. except. 1.050 m. Qualité. Pens. 76 à 108 F net. Dépliant. Tél. (75) 33-47-02.

Côte d'Azur

NICE-VILLEFRANCHE-s.-MER

HOTEL WELCOME *** N.N. Repas bord de l'eau. Belles chambres libres. Forfait avril : 1/2 pension TTC 118 F. Ecrire ou tél. : (93) 80-88-81.

06500 MENTON

HOTEL MODERNE ** N.N. Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-67.

Montagne

05490 ST-VERAN (Hautes-Alpes)

Les chalets du Villard. Téléph. (92) 45-82-08. Ch. grand confort avec cuisinettes. Hiver : ski, piste, fond. — Eté : piscine, tennis.

Mer

ILE DE JERSEY
(Iles Anglo-Normandes)

Vous n'échapperez pas au « coup de cœur » pour ce petit Etat indépendant et joyeux rattaché à la Couronne d'Angleterre et ancré à 20 km seulement des côtes de Normandie.

Jersey a 20 km de long sur 10 de large, 75 000 habitants. Le soleil y brille plus de 2 000 heures par an. La campagne est magnifique, les fleurs abondent. Les adorables petits ports de pêche font suite aux immenses plages de sable fin. Les vieilles auberges, les pubs sont pittoresques et les nombreux hôtels vont de la petite pension sympathique au palace de grand standing (dîner-dansant habillé). Les voitures de location sont bon marché. Quant à la capitale, Saint-Hélier, elle regorge de marchandises détaxées. Le printemps est l'excellente période pour être heureux quelques jours dans cette île de paix et de beauté.

A 70 minutes de Paris-Orly Sud, Jersey vous attend dès demain (B.I.A. Réservations 934-50-08).

Pour documentation en couleurs, écrivez, en timbrant à 1,40 F, à : Office National du Tourisme, Service France, LM 5, Saint-Hélier, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf Toutes ch. av. bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité. 705-35-40

MONTPARNASSE

HOTEL LITTRE ****
Paris (6e) - 9, rue Littré
Tél. 544-38-68. Télex 270-557 Holivic, Paris. — 120 chambres. Garage. Séminaires.

Même administration :
Hôtel VICTORIA PALACE **** Paris (6e), 6, rue Blaise-Desgoffe. Tél. 544-38-16 - Télex 270-557 Holivic Paris - 120 chambres - Restaurant - Garage.

Stations thermales

66160 LE BOULOU

LA STATION DU FOIE ET DE LA VESICULE. Hôtel des Sources ** N.N.

Allemagne

FRANKFURT

PARKHOTEL 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél. 1949/611/230571 TX 04-12808.

Angleterre

KENSINGTON LONDON

Une situation exceptionnelle près du Métro South Kensington F 80-90, breakfast, taxe incluse CROMWELL HOTEL, Cromwell Place London SW7 2LA. Dir. E. Thorn - 01-589-82888.

Suisse

AROSA

HOTEL VALSANA, 1re catég. Piscine couverte. Offre certitude de skier jusqu'à fin avril. Télex 74232.



Yvelines

78270 ROLLEBOISE

CHATEAU DE LA CORNICHE ****
Tél. (1) 479-91-24

Essonne

91690 FONTAINE-la-RIVIERE

AUBERGE DE COURPAIN ***
Tél. (1) 495-67-04
Nle 721 d'Etampes à Pithiviers

Val-de-Loire

45140 ORLEANS Ouest (Loiret)

AUBERGE DE LA MONTESPAN ***
Tél. (38) 88-12-07.

37400 AMBOISE (Indre-et-Loire)

CHATEAU DE PRAY ***
Tél (47) 57-23-67

JOUE-LES-TOURS
37300 TOURS (Indre-et-Loire)

CHATEAU DE BEAULIEU ***
Tél. (47) 28-52-19

Berry

18600 SANCOINS (Cher)

LE DONJON DE JOUY ***
Tél (36) 74-56-88

Normandie

61230 GACE (Orne)

HOSTELLERIE LES CHAMPS ***
Tél. (33) 35-51-45

Bretagne

56410 ERDEVEN (Morbihan)

CHATEAU DE KERAVEON ****
Tél. (97) 52-34-14

UN TOUR DU MONDE POUR MOINS DE 5 000 F

Le bureau américain de l'aéronautique civile vient d'autoriser la compagnie aérienne Pan Am à offrir sur ses lignes, au tarif de 999 dollars (moins de 5 000 F) en classe économique et de 1 599 dollars en première classe, un tour du monde d'une durée de vingt-deux à quatre-vingts jours.

Le communiqué publié à New-York par la Pan Am précise que ce tarif est valable uniquement pour les vols pris au dernier moment dans la limite des places disponibles (« standby »). Onze escales sont autorisées sur l'itinéraire, qui doit obligatoirement partir des Etats-Unis et se limiter à l'hémisphère nord.

La Bourgogne dans les récits

(Suite de la page 19.)

La Bourgogne passe à juste titre pour la terre du bien vivre, c'est-à-dire du bien boire, bien manger, bien aimer. Mais parce que le Bourguignon se veut gourmet, il ne saurait aimer une chose sans la nommer, d'un nom à lui. Ses lèvres célèbrent un double culte : goûter et dire, aimer deux fois un plat, par son nom alléchant, par son goût savoureux. Quand on voit les menus à prix fixe des restaurants des grandes villes, engloutis à la va-vite par des avaleurs trop pressés, on comprend que la fadeur n'est pas seulement dans les plats mais dans les mots eux-mêmes. Et on se prend à rêver du menu — souvent pauvre d'ailleurs, car il ne comprenait très souvent qu'un seul plat longtemps reconcocté dans un chaudron noirci — du paysan bourguignon d'autrefois. Au steack frites il préférait une *chorlatte* ou un *tartouillat*, au potage, une soupe aux *beursaudes*, au rôti, une *ferchuse* ou *fressure* de porc ou bien un saupiquet de jambon (sans parler, car ce sont déjà des plats savants, du coq-au-vin, ou du râble de lièvre à la piron), aux poissons, une *pochouse* de carpe et de brochet et toutes les sortes de *meurettes*, sans oublier les œufs au vin accompagnés ou non d'un zeste de *râpis*, d'une pincée de *brandons*...

Avec la voix des druides

Tous ces mots, tous ces plats, on les trouvera, accompagnés de leur recette, dans un livre bien méconnu : *Ethnocuisine de Bourgogne* (6), qui, malgré son titre savant, est à mettre à portée de main sur les étagères de la cuisine plutôt que sur les rayons d'une bibliothèque. Je ne cesserai, incorrigiblement, de rêver sur les mots, et la Bourgogne vous en donne à loisir le plaisir.

Ils sont les derniers bastions à résister aux agressions de l'industrie, aux appétits des promoteurs, aux néologismes des nouveaux résidents des campagnes, ceux qu'on appelle les secondaires. Ils demeurent la voie précieuse qui permet de découvrir, de parcourir un paysage en retrouvant son passé, son histoire et toute la mémoire qui les dit : les mots, ces mots qu'Henri Vincenot met dans la bouche de son barde, qui nous parle encore avec la voix des druides, lui le prince des hermines et des martres, l'empereur des abeilles, le roi des sauvagines, et surtout, c'est son plus beau titre, le pape des escargots.

JACQUES LACARRIÈRE.

(6) A. Sloïmovici (en vente aux éditions de Civry).

La pêche à l'école

C'EST peut-être une expérience unique en France : à Pau on apprend à pêcher à l'école. Collège Clermont, en fin d'après-midi ; un laboratoire de physique-chimie comme les autres. Mais, ici, nulle odeur de chlore : simplement des bouchons flottant dans les éprouvettes. C'est la classe de pêche à la ligne ! L'initiative de cette expérience originale revient à un professeur d'éducation physique, M. Pin, qui est aussi président de la Gaule paloise.

La pêche est une technique qui s'apprend. Le groupe, composé d'enfants de dix à quinze ans, s'applique, écoute patiemment. Qui monte un hameçon, qui révise le fil de son moulinet, qui plombe une ligne destinée à la truite par courant fort. Mais la théorie ne s'arrête pas là. Il y a aussi la découverte du milieu, l'étude de la géologie, de l'oxygénation des eaux, la découverte de la vie du poisson (son développement, son adaptation en milieu aquatique, etc.) et aussi le respect de la nature et de sa faune.

Ce cours théorique du mardi après-midi laisse place, le lendemain mercredi, aux travaux pratiques. Quelques initiateurs bénévoles et quelques parents accompagnent la classe le long des rivières ou au bord des étangs. Et l'on traque la truite ou « la blanchaille » avec application. Ici, point de carnet scolaire, pas de note de zéro à vingt. Mais l'immense plaisir de la prise qui gigote au bout de la ligne, avant celui du « cassecroûte » en commun au bord de l'eau...

GÉRARD DUCAU.

PÉNICHES ET ROULOTTES

Circuits en pays toulousain

Déjà métropole gauloise lorsque les Romains prirent possession de la province narbonnaise, Toulouse a gardé sa situation privilégiée pendant des siècles, favorisée par son aire géographique, sa prospérité économique et son rayonnement culturel. La quatrième ville de France attire de plus en plus les visiteurs, à qui elle permet, par l'intermédiaire de son comité régional de tourisme, des vacances insolites au cœur des Pyrénées, en pays cathare et dans cette citadelle de la gastronomie que constitue l'Armagnac.

AYANT son poste de mouillage au port Saint-Sauveur qui, toute exagération permise, est à la ville rose ce que la Joliette est à Marseille, le *Président-Marchal* propose au touriste qui veut sortir des sentiers battus la possibilité de s'offrir avec sa famille et un groupe d'amis une mini-croisière sur le canal du Midi. Cette vénérable péniche, longue de 30 mètres et large de 5, possède à bâbord un dortoir de quinze lits où les jeunes se sentiront à l'aise, et, à tribord, des cabines pour deux ou quatre personnes, formule conseillée aux ménages qui préfèrent le confort intime à la vie collective. Au total, il y a de la place pour trente personnes. La cuisine dispose d'une gazinière, d'un réfrigérateur, de la vaisselle et des ustensiles. Il y a aussi une installation sanitaire complète avec douches. Enfin, un groupe produit de l'électricité à 220 et à 24 volts.

Des vélos à bord

La péniche peut se louer d'avril à la fin octobre et la location pour un week-end coûte 2 000 F. Pour ce prix, une trentaine de personnes sont maîtresses à bord de la péniche entière, à leur disposition entre Toulouse et Castelnaudary (avec le retour bien sûr), y compris le fuel, le gaz et l'électricité, les services d'un capitaine et d'un marin, une assurance responsabilité civile, les droits de navigation sur les canaux. Les passagers disposent en outre de vélos, qui leur permettront de quitter la péniche à n'importe quelle écluse pour partir à la découverte du château de Lastours, du site du Seuil de Naurouze et des villages du Lauragais.

Plus modeste mais aussi intéressante est la croisière sur le canal latéral à la Garonne : Agen, Moissac et Le Mas-d'Agenais. Dans le chef-lieu de Lot-et-Garonne, il est possible de louer le temps d'un week-end une vedette fluviale habitable, pour quatre ou six personnes, au prix forfaitaire de 480 à 750 francs. Le bateau vogue à la vitesse de 3 nœuds, et son moteur de moins de 10 chevaux dispense le pilote du permis de conduire. La leçon de pilotage est d'ailleurs donnée à bord ; les locataires reçoivent en même temps un guide du canal et un manuel d'instruction. Toutes les vedettes proposées sont équipées d'un chauffe-eau, du gaz, de l'électricité, de sanitaires et même de prises de courant (220 volts) pour les rasoirs et autres appareils ménagers. L'assurance et la fourniture de la vaisselle et du linge sont incluse dans le prix de location.

Des circuits pittoresques sont également organisés en pays d'Armagnac, à partir de Fources (Gers) et dans le Lot, sur la lancée de l'opération « roulottes à cheval dans le Quercy », qui avait connu un franc succès. Les roulottes gersoises sont de deux types : les premières sont conçues pour cinq personnes qui aiment le caravaning pour l'avoir déjà pratiqué avec une auto, mais veulent maintenant prendre le temps de voir le paysage. Le matériel loué leur apportera le même confort qu'ils ont connu : cuisinière à gaz, eau sur évier, couchage complet. La charrette jardinière du second modèle, légère et pimpante, autorise des circuits plus « sauvages » et la pratique du camping sous tente ou du gîte à la ferme. Les itinéraires proposés conduisent par de petites routes tranquilles à des sites magnifiques, particulièrement nombreux dans cet arrière-pays d'Armagnac.

Les prix forfaitaires comprennent la location de la roulotte équipée, celle du cheval et de sa nourriture, l'assurance, le droit au gîte d'étape. Selon les catégories, les prix varient pour le week-end de 425 à 550 F. Des chevaux de selle sont disponibles sur demande. Les circuits dans le Lot peuvent s'étendre pendant quatre jours et leurs prix vont de 550 à 750 F avec possibilité de location de bicyclettes. Des auberges rurales d'un grand intérêt gastronomique jalonnent tous les itinéraires.

Safari tout terrain

Parmi ces vacances qui sortent du commun, le safari tout terrain offre des joies particulières dans les sites du massif pyrénéen, des deux côtés de la frontière franco-espagnole : la vallée des Parets, le balcon de Pineta, le mont perdu, la traversée de la Sierra d'Olsona et le passage du tunnel de Pielsa. L'un de ces itinéraires mène à la sympathique auberge espagnole de Sancho Ramirez, à Barbastro, un autre à la cité médiévale d'Alquezar, doublement dominée par un chateau fort arabe et un cloître roman.

Tout le circuit se fait à bord de voitures tout-terrain pilotées par des guides spécialisés, qui savent faire découvrir les paysages grandioses du haut Aragon. Les randonnées pour une ou deux journées coûtent de 180 à 400 F, tout compris (transport, restauration, hébergement et visites commentées).

Mais la région Midi-Pyrénées, c'est aussi la gastronomie et, au long d'autres parcours, on apprendra à cuisiner « sur le tas » le confit et le pâté de foie, ce qui ne dispense pas, bien au contraire, de goûter les spécialités du Quercy et du Périgord, et d'apprécier les tables des fermiers. Pour terminer en apothéose, dans les bastides de l'Albigeois et au pied des murailles des forteresses cathares.

LÉO PALACIO.

★ Comité régional de tourisme Midi-Pyrénées, 65, rue du Taur, 31000 Toulouse, tél. : (61) 21 88-00.

★ Fédération régionale des syndicats d'Intiative, donjon du Capitole, 31000 Toulouse, tél. : (61) 23-32-00.

TAUROMACHIE

Ouvriers en costume de lumière

ARLES. Haut comme trois pommes — ou plutôt trois oranges — un petit visage clair, le regard d'enfant, la silhouette souffreteuse : quand il entre dans l'arène, sanglé dans le costume de lumière qu'il a loué de ses maigres deniers de journalier dans les champs de Cerdagne, il fait presque pitié. Mais sitôt que le taureau est là et qu'il l'appelle de la cape balancée « en tablier », et qu'il le reçoit, dressé sur la pointe des pieds comme pour en imposer un peu mieux à l'animal qu'il affronte, alors ce n'est plus de pitié qu'il s'agit, mais d'estime. Ce chétif est un vrai torero.

Richard Milian est né voici bientôt dix-huit ans du côté de Perpignan. Son père, d'origine espagnole, avait tâté quelque temps de la cape et de la muleta, mais le voilà redevenu ouvrier agricole, flanqué de ce fils dont il rêve de faire le vrai torero qu'il n'a pu être. Il y faudra encore des sacrifices, des angoisses, du travail, cette longue torture qui accompagne l'ascension d'un torero. Mais ce gosse a le don.

Regardons-le, dans l'immense arène d'Arles, où sa première apparition devant des taureaux espagnols aura été le moment le plus intéressant d'une assez décevante feria, cambré dans sa fierté chantante, avec une « alegria » qui fait un peu penser par instants à celle d'un prédécesseur fameux : Diego Puerta dressait lui aussi vers le ciel sa petite taille, frôlant les cornes. Brave, vibrant, Richard Milian l'est à coup sûr. Mais il paraît aussi ne pas manquer de tête. Malhabile avec les banderilles, malheureux ce jour-là l'épée en main, nous l'avons vu chaleureux avec la cape et, judicieux, maniant la muleta.

Dans le sillage du « Nimeño » — qui confirmera son « alternative » à Madrid, vers le 20 mai, et de Chinito, qui obtiendra la sienne à la fin d'avril à Palavas, — une pléiade de jeunes toreros français se fraye un chemin difficile : après Warin, ouvrier lyonnais, voici Milian, paysan catalan. Prolétarisation de la corrida, ou internationalisation de l' « afición » ?

JEAN LACOUTURE.

SPORT OU MODE DE DÉPLACEMENT ?

La raquette, pour un vrai contact avec la neige

LA raquette est-elle un mode de déplacement ? Est-elle un sport ? L'un et l'autre, tout comme la bicyclette. Disons, sans prendre de risques, qu'elle est une activité délassante, sinon ludique, créée pour la masse et non pas seulement pour le trappeur indien qui va poser ses collets dans le Grand Nord, ou pour le paysan de nos montagnes désireux de traverser ses champs l'hiver venu. Mais alors comment expliquer qu'elle soit méconnue de la masse ?

Les rares agences de voyages qui s'enhardissent à proposer la raquette aux amateurs de ski savent qu'il faut d'abord éveiller la curiosité : l'intérêt et l'envie de chausser suivront. Aussi exposent-elles à la vue de leurs clients la paire de raquettes, objets extraordinaires dont ils ne manqueront pas de s'extasier.

Il y a deux sortes de raquettes. L'une, la « ski-doo », presque aussi large que longue, s'achevant sur une longue traînée de bois, tel un manche de raquette de tennis. L'autre, tout en longueur, étroite, mais dépourvue de l'appendice dont la précédente s'orne. En commun, elles ont ce resserrement de l'avant, cette proue recourbée vers le haut, qui leur donne l'allure d'anciens vaisseaux de haute mer ; mais aussi, cette ouverture en plein milieu de l'étrave, comme une écoutille où l'on glisse le pied qui s'articule sur un axe transversal, et que l'on enserre dans un réseau de lanières. Etonnement : votre pied garde toute liberté de manœuvrer. Les principes de fabrication sont identiques : un cadre de bois bien rigide, un maillage en boyau animal recouvert d'une matière protectrice, ici la résine. Si vous choisissez l'instrument fait de la main des Indiens Hurons, vous aurez en prime la rudesse artisanale.

Les raquettes sont de toutes dimensions, adaptées au poids et à la taille des utilisateurs. La « ski-doo », dont l'assiette est plus vaste, convient aux forts gabarits, mais ce n'est pas une règle d'or, car le choix est aussi commandé par la physionomie du parcours, par la nature de la neige.

Si vous marchez en terrain régulier (fond de vallée, plateau, chemin point trop escarpé), la « ski-doo » ne vous sera pas une gêne, bien au contraire, même si vous êtes frêle. Encore qu'une fois humidifié le bois du cadre gonfle et prenne du poids. Si la neige est profonde, il n'y a pas à hésiter : plus votre assise est large, moins vous coulerez. Mais si vous comptez avancer en terrain pentu, l'étroitesse de l'autre raquette vous permettra de mieux adhérer au sol dans les devers. Si vous êtes en forêt, la longue queue de la « ski-doo » risque de s'embarrasser dans les pousses et d'entraver votre progression. Enfin, si la neige est peu profonde ou si elle est glacée sous une légère couche de poudreuse, c'est la raquette étroite et longue qui vous rendra le plus de services.

Le mieux serait de partir en balade muni de deux paires de raquettes, l'une aux pieds, l'autre sur le dos, et d'en changer suivant la configuration du terrain, tout comme à bicyclette on glisse d'un plateau ou d'un pignon sur l'autre. Ceux qui n'auront jamais la hardiesse de chausser des skis comprendront que les sommets ne leur sont plus interdits. Il suffira d'aimer la marche et les paysages enneigés. Car il s'agit bien de marche, en milieu exceptionnel, c'est tout. On peut imaginer de partir en raid à raquettes. Cela se fait déjà et se fera de plus en plus dans les Alpes, le Jura, les Vosges, le Massif Central, partout où les lieux enneigés s'y prêtent.

L'équipement du raquetteur ? Seul impératif, les bottillons, fourrés de préférence, très flexibles, de sorte que le pied s'y trouve à l'aise. Pour l'heure, il n'y a pas chez nous de véritables fabricants : on importe de Québec des chaussures d'aspect très « coureur des bois ». Le reste relève de la fantaisie individuelle. Il vaut mieux porter des knickers. A proscrire les vêtements qui entravent les mouvements (une veste en duvet convient très bien). L'uniformité des chaussures s'oublie vite. A partir de la taille, la plus grande fantaisie règne : vestes multicolores rapportées du Népal, bonnets phrygiens, blousons d'escadrille, cagoules noires, etc. Les raquetteurs sont un petit peuple libre, que ne trouble pas l'appétit de passer inaperçu ! Ils ne sont jamais à la parade et rarement en colonne. Ils ressemblent plutôt à une *faction* de partisans débandés, égaillés qu'ils sont sur de vastes surfaces, haïssant l'idée d'emboîter le pas à qui que ce soit.

« Comme dans un délicieux vertige »

La dominante est l'absence de conformisme. Mais il y a fort à parier que, en s'élargissant, ce bon peuple perdra son aspect haut en couleur. A défaut, il devrait conserver sa bonhomie. Pas un relief que les raquetteurs aventureux ne s'autorisent à franchir. Pas un sentier qu'ils n'emprunteront pour aller sur les traces légères des animaux de la forêt.

Mais la passion naîtra le jour où vous délaisserez les chemins faciles pour vous lancer dans la nature vierge. Imaginez-vous au fond d'une vallée, dans l'ombre froide, alors que le soleil frappe le sol 100 mètres au-dessus de votre tête. Vous rêver de vous y réchauffer. Vous devez franchir le lit d'un torrent. Qu'à cela ne tienne : vous repérer une petite plate-forme, dont la carapace glacée vous paraît bien solide, et, d'un bond — que vos raquettes ne vous interdisent pas, — vous y voilà. Encore un bond, et l'autre bord vous accueille, puis vous escaladez la pente abrupte.

Si la neige est profonde, en avançant en lacets, vous n'aurez pas trop de mal. Si la neige est en couche mince et poudreuse masquant une couche glacée, la progression sera malaisée, surtout dans les virages, où vous risquer de faire marche arrière. Alors, vous jugerez bon de déchausser : vous vous déplacerez sur l'assise large de vos bottillons, dont la semelle de crêpe enfonce peu ; et si vous avez le bonheur d'utiliser les « ski-doo », elles pourront vous servir de bâtons. Dès que le relief le permettra, vous renouerez vos raquettes et rien n'altérera votre bonheur. Vous prendrez soin de lever haut le genou afin de ne pas embarquer de lourds paquets de neige à chaque pas. Quand une petite dénivellation se présente, on descend à la course, ou, si la neige s'y prête, on se laisse glisser à croupetons sur les raquettes. Mais, gare aux chutes, non que l'on risque de se faire mal, mais comment se relever sans l'appui de bâtons, les bras enfoncés dans la neige poudreuse ? Evitez de partir seul.

Vous connaîtrez le plaisir rare de sentir une vaste surface glacée craquer sous vos pas, dans un bruit lourd de débâcle ; ou celui d'avancer sous un ciel clair, comme en plein brouillard, tout désorienté, comme dans un vertige délicieux.

Tels sont les sensations et les plaisirs promis aux raquetteurs. Sans doute sont-ils encore peu nombreux, et peut-être regretterons-nous un jour ce temps. L'engouement croissant pour la neige, l'appétit de vraie nature, les vacances familiales devraient contribuer à un brillant avenir pour la raquette. Tout gouvernement aspirant à « socialiser » la nature devra promouvoir un sport qui échappera longtemps aux redevances des pistes de ski, car le raquetteur peut passer partout, et il sait dédaigner les sentiers battus.

PHILIPPE POULON,
agrégé de l'Université.

CARNET DE VOYAGES

● **Le pas, le trot et le galop.** — La brochure « Tourisme équestre 78 » présente une liste de deux cent sept établissements hippiques, avec indication des « spécialités » de chacun d'entre eux. (Programmes pour les jeunes cavaliers, possibilités de mener un attelage, une roulotte, une calèche, etc.).

Tous ces centres sont affiliés à l'ANTE (Association nationale pour le tourisme équestre et l'équitation de loisirs), et, partant, assurent toutes les garanties souhaitables.

★ ANTE, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris, tél. 277-48-56.

● **Camper à l'ombre de la ferme ?** — Un certain nombre de fermiers des quatre départements de l'Aveyron, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne accueillent volontiers les campeurs. Et ne se bornent pas à les autoriser à planter leur guitoune sous les arbres du pré : ils peuvent leur proposer des produits maison, les guider pour des découvertes de la région, voire les faire partager leur table.

★ Aveyron : APATAR, route de Moyrazès, 12000 Rodez, tél. (65) 68-11-38.

Gers : Découverte de la Gascogne, Maison de l'agriculture, B.P. 99, 32003 Auch, tél. (62) 05-36-36.

Tarn : ATTER, B.P. 89, 81003 Albi, tél. (63) 54-39-81.

Tarn-et-Garonne : O.D.T., 2, rue du Collège, 82000 Montauban, tél. (63) 63-31-40.

PHOTO-CINÉMA

Nouveautés du magnétoscope

LES grandes entreprises mondiales de construction de matériel de télévision sont maintenant prêtes — ou à peu près — à mettre en concurrence avec le cinéma l'enregistrement magnétique de l'image animée. Lors des prochaines semaines, ce sont les firmes japonaises qui lanceront sur le marché européen des magnétoscopes à cassette pour la couleur, relativement compacts. Nous avons expliqué (*le Monde* du 25 mars) que ces appareils se rattacheront soit au système Bétamax conçu par Sony, soit au V.H.S. (Video Home System) conçu par Victor-Japan, filiale de Matsushita, ces deux systèmes étant incompatibles en raison de différences de caractéristiques.

Nous avons annoncé également que, dans un second temps, la société allemande B.A.S.F., en collaboration avec le constructeur américain de caméras Bell et Howell, commercialisera (début 1979) le procédé L.V.R. (Longitudinal Video Recording), autre système vidéo qui permet d'envisager l'intégration du magnétoscope à une caméra et rend les mêmes services qu'une caméra *super-8 (voir le Monde* du 26 novembre 1977).

Ces arrivées sur le marché ne doivent cependant pas faire illusion : l'actuelle génération de magnétoscopes grand public ne permettra pas une véritable vulgarisation, car elle sera encore loin d'avoir la légèreté du matériel de cinéma et son prix restera très élevé (voisin de 7 000 à 10 000 F). Les problèmes à résoudre pour miniaturiser le matériel ne sont pas simples.

A la base du procédé, il y a la transformation dans la caméra vidéo du signal lumineux en signal électrique. Dans cette caméra, l'objectif forme une image sur un écran photo-électrique associé à un tube électronique produisant un mince faisceau d'électrons (ou spot). Ce faisceau analyse par balayage, point par point, toute l'image, à la manière d'un œil humain lisant une page de livre, parcourant ainsi les lettres d'une ligne et la succession des lignes (il y a 625 lignes par image de télévision dans le standard européen).

Au moment où le spot atteint un point de l'image, il produit sur la grille photo-électrique un signal dont la charge en électrons est proportionnelle à la luminosité de ce point. Chaque point exploré n'ayant pas la même luminosité, le signal électrique obtenu par le balayage se trouve modulé. C'est ce signal qui est utilisé par le magnétoscope, dans des conditions similaires à celles d'un magnétophone : un électro-aimant (tête magnétique) produit dans la bande magnétique une aimantation proportionnelle à cette modulation et, en définitive donc, à la lumière de l'image analysée.

Combiner vitesse de défilement et vitesse des têtes

Toutes les difficultés viennent de ce que l'image est constituée d'une masse d'informations infiniment plus grande que le son, s'étendant sur au moins 3 mégahertz (MHz) au lieu d'une vingtaine de kilohertz (kHz) pour le son. Une plus grande surface de bande magnétique est nécessaire pour contenir ces informations. En principe, cela obligerait à faire défiler cette bande à plusieurs mètres par seconde sur la tête d'enregistrement. En fait, cela est impossible en raison des contraintes mécaniques que cette technique imposerait et du poids de bande qui serait nécessaire. Les constructeurs ont donc adopté un autre moyen qui consiste à combiner la vitesse de défilement de la bande magnétique (quelques dizaines de centimètres par seconde) à la vitesse de têtes magnétiques tournant contre cette bande (plusieurs dizaines de tours par seconde). On obtient ainsi une vitesse effective d'inscription des signaux de plusieurs mètres ou même plusieurs dizaines de mètres par seconde.

La piste tracée sous la tête magnétique tend évidemment à avoir une longueur considérable incompatible avec la faible longueur de bande utilisable. Une astuce, ici encore, permet d'éliminer la difficulté : la piste n'est pas inscrite longitudinalement sur la bande mais, selon les types d'appareils, transversalement ou obliquement (dans ce dernier cas, on fait défiler la bande hélicoïdalement). La piste se trouve donc morcelée et ses fragments sont inscrits parallèlement entre eux, les uns à côté des autres. Des systèmes de synchronisation permettent à la lecture leur passage sous la tête magnétique dans les mêmes conditions qu'à l'enregistrement.

L'amélioration des systèmes Bétamax et V.H.S. consiste surtout en un allégement de la bande (plus étroite et plus fine) et en un affinement des dispositifs électroniques qui ont permis de serrer les uns contre les autres les fragments de piste alors que, jusqu'ici, ils étaient séparés par un espace afin d'éviter le mélange des signaux enregistrés. Les progrès accomplis évitent les interférences (ou diaphonie) entre les pistes voisines. Mais les têtes tournantes subsistent. Ce n'est qu'avec le système L.V.R. de B.A.S.F. que celles-ci sont supprimées : une seule tête fixe avec vingt-huit *minuscules électro-aimants* enregistre successivement vingt-huit pistes, longitudinalement sur la bande, comme sur un magnétophone. Une commutation électronique instantanée permet de passer automatiquement d'une piste à l'autre, à l'enregistrement comme à la lecture. Ainsi disparaît le *mécanisme traditionnel* du magnétoscope, ouvrant la voie à une nouvelle génération d'appareils véritablement susceptible de miniaturisation.

ROGER BELLONE.

UN GRAND MUSÉE A BIÈVRES

Les 450.000 images de M. Fage

CELA tient sans doute du miracle, presque de l'anomalie *urbanistique*. A 9 km de Paris, Bièvres, une commune de quatre mille habitants, et sa vallée alentour semblent bénéficier d'une protection occulte. Ecartelées entre les axes routiers et les H.L.M., elles apparaissent au promeneur du dimanche comme un havre de verdure où les maisons ne sont pas toutes des tours de béton. C'est au cœur de ce site paradoxal, mais toujours attachant, dans les restes d'une ancienne abbaye d'où les religieuses, actuellement au Val-de-Grâce, ont été chassées par les inondations, qu'a été installé et ouvert au public le Musée français de la photographie.

A l'origine privée mais aujourd'hui « départementalisée », cette caverne d'Ali Baba de l'image où l'on trouve, grâce à un millier de donateurs, quelque 12 500 appareils en tout genre et 450 000 photos est une excellente occasion de se souvenir qu'il s'agit-là d'une invention bien française. « *Notre exposition est considérée comme l'une des premières, si ce n'est la première du monde* », explique, avec *une légitime satisfaction*, le conservateur, M. André Fage, personnage passionné comme l'a toujours été son père, fondateur du musée, homologue de ce que fut Henri Langlois pour le cinéma. Il résume sa doctrine en une phrase : « *On n'apprécie vraiment une image que lorsqu'on connaît bien la technique.* »

On découvre donc, avec étonnement, au long des rayons vitrés, que le précurseur, Nicéphore Niepce, dont on peut voir la vue héliographique qui date de 1816, avait d'abord su concrétiser la fascination des siècles précédents pour les mystères de la reproduction de l'image. Son invention est préfigurée notamment par les chambres noires à dessiner de la Renaissance.

Cette merveilleuse histoire nous est donc retracée par époques. On la suit à la manière d'un pèlerinage en découvrant quantité d'appareils insolites, fascinants, surprenants. Un passage ému est d'ailleurs consacré à la première photographie aérienne réalisée au-dessus de Bievres à l'automne 1858, selon la technique du « collodion humide », par Nadar. Pour compléter l'environnement, des expositions se succèdent : actuellement celles des œuvres d'un grand amateur, René Monard, et de Lucien Lorelle (1925-1955).

A l'heure actuelle, le musée de Bièvres, qui reçoit un millier de visiteurs par mois, a pour préoccupation de se faire mieux connaître du grand public. Mais surtout de s'étendre : 600 m2 seulement peuvent actuellement être ouverts aux visiteurs, 400 m2 servant de réserve. Or, il faudrait au moins 3 500 m2 ! « *Depuis trente ans*, affirme M. André Fage, *nous sommes appelés capitale de la photo. Et nous organisons aussi une traditionnelle foire où les artistes viennent directement dialoguer dans la rue avec les amateurs.* »

Mais à Bièvres, comme dans toutes les « capitales », l'argent reste le nerf de la guerre et il a plutôt tendance à manquer ici. D'autant, conclut M. Fage, que « *nous serons toujours en retard. Parce que c'est surtout ce qui va se passer aujourd'hui, demain, qui est intéressant* ». Surprenante mais engageante devise pour un musée...

STÉPHANE BUGAT.

★ Musée français de la photographie, 78, rue de Paris, Bièvres (Essonne), téléphone : 941-10-60 et 322-11-72. Tous les jours, dimanche et fêtes compris, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. ; fermé le mardi.

BOUTIQUE

Le bric-à-brac à Nicéphore

A Montmartre, une nouvelle boutique baptisée Aux fontaines de Niepce et Daguerre *va faire le bonheur des passionnés de photographie. Dans cette « chambre noire », qui tient plus du cabinet de l'amateur que du magasin, Guy Bomet expose et vend la collection de son père, le docteur Raymond Bomet, un éminent chroniqueur - photographe, ainsi que ses propres trouvailles. Quelque cinq cents appareils et six cents objets datant de l'époque « héroïque » (1840-1914) se trouvent ainsi réunis au terme de plus de soixante-dix ans de fructueuses recherches.*

Avec leurs caisses de bois ciré et leurs objectifs de cuivre, ces « boîtes » ont le charme des objets anciens. La plupart des appareils sont numérotés, comme le sont les éditions originales. C'est dire leur rareté. Nombreuses, en effet, sont les pièces exceptionnelles : ainsi le prisme à ménisque du docteur Arthur Chevalier (1823) n'existe qu'à trois exemplaires, dont l'un conservé aux Arts et Métiers. L'objectif conique d'André Ross (1840) est le premier appareil capable de réaliser des daguerréotypes ayant été fabriqué en Angleterre.

Quant au « laboratoire portatif » de Dubroni — format modèle 9 × 12 en acajou grand luxe — dont un complexe système interne permettait le développement instantané, c'était, en 1864, l'ancêtre du Polaroïd. Les diverses chambres à tiroir (simple et stéréoscopique) de Jonte, Dubroni-Audain, Hermagis, datant de 1850 à 1880, attireront l'attention des spécialistes, tout comme l'appareil stéréoscopique « ultra-plat », une petite merveille inventée par Jonte (1880). Le « Vélocigraphe stéréoscopique » de Richard et Lacroix (1891), qui permettait de faire douze photos sur plaques de verre est aussi une pièce unique. Inédit pour l'époque (1898), le « multipose d'Enjalbert » prenait simultanément neuf photos au format timbre-poste. Très discret, le « Physiographe » de Bloch (1904) est un appareil-espion qui a l'aspect de jumelles. Un prisme intérieur permettait de photographier les sujets à leur insu. Invisible mais présente, la « secret-caméra » de Stirn se portait sur le plastron, et son objectif ressemblait à s'y méprendre à... un bouton de gilet (1886). Deux raretés : le « Kinégraphe » de Français, premier appareil à visée réflexe inventé en 1892 (l'exemplaire porte le numéro 10) et l'appareil à vision simultanée d'Albert Londe (1895), le grand-père du « Rolleiflex ». Enfin, pour couronner cette liste qui est loin d'être complète, « l'Express-Détective » de Nadar (1889) dont le mécanisme logé dans la porte, fonctionne encore admirablement.

Guy Bomet vend aussi dans des cadres d'époque des daguerréotypes, des photos sur métal, sur émail et sur porcelaine, dont il a décoré son magasin. Sous Napoléon III, on coloriait à la demande les photos. Aussi le portrait de cette dame en robe de soie noire et bonnet blanc porte-t-il au verso cette mention : « Pour samedi soir, sans manquer. Veuillez, s'il vous plaît, la vieillir un peu et faire la chair un peu plus jaune. »

FLORENCE BRETON.

★ Aux fontaines de Niepce et Daguerre : 20, rue André Del Sarte, 75018 Paris ; tél. 254-27-13 (de 10 h. à 18 h. 30, sauf dimanche et lundi).

Brocante

DÉFENSE DE L'IVOIRE

PLUSIEURS lecteurs nous ont interrogé sur l'entretien et la restauration des ivoires. Les recettes de bonnes femmes abondent en la matière ; toutes ne sont pas efficaces, quelques-unes (celles, notamment, qui utilisent le jus de citron, acide) sont nocives. Il est évident que, comme toujours en ce domaine, la plus grande prudence est conseillée. Bien que le nombre des artisans restaurateurs ivoiriers diminue d'année en année, il existe des spécialistes à qui il est préférable de s'adresser. Cela devient la seule conduite raisonnable lorsque l'on possède un objet de valeur.

Extraits de la liste publiée par le *Guide Emer 1977-1978*, citons les trois professionnels qui ont, à juste titre, la meilleure réputation dans la région parisienne : Heckmann : 57, rue Bonaparte, 75007 Paris ; Migeon : 5, avenue de La Trémoille, 94 - Saint-Maur-des-Fossés ; Beaudoin : 32 bis, boul. Haussmann, 75009 Paris (A l'éléphant blanc). Cependant, pour les enragés du fourbissage, nous tenterons ici de donner quelques conseils pratiques, le principal restant, répétons-le, la plus grande circonspection.

Le premier souci sera évidemment de savoir si l'on a réellement entre les mains une pièce en ivoire et s'il ne s'agit pas plutôt d'os ou d'ivoirine, matière synthétique qui imite assez bien l'ivoire véritable. Les ivoirines prétendues reconstituées avec de la poudre d'ivoire sont des conglomérats sans valeur. Qu'il s'agisse d'ivoires européens ou d'ivoires d'Extrême-Orient, les plus belles pièces sont très chères, les prix augmentent régulièrement chaque année et la demande est très forte. Les faux fabriqués à Hongkong ou à Formose ont depuis longtemps envahi le marché européen.

Tout comme le bois, l'ivoire véritable est toujours travaillé dans le sens du fil. C'est une matière noble, nuancée, à laquelle on attribua longtemps un caractère magique. Les sujets en matière plastique ont une teinte uniforme. Les traits des personnages, les motifs de décoration, les plis des vêtements sont toujours assez peu précis à cause du moulage. A l'état naturel, l'ivoire est blanc. Il vieillit différemment suivant sa qualité. Beaucoup d'ivoires blanchissent avec le temps.

Les Chinois, maîtres ès teintures

L'entretien courant sera fait soit à l'eau savonneuse ou légèrement additionnée de lessive Saint-Marc, soit à l'eau tiède additionnée de bicarbonate de soude (100 grammes par litre) ; soit encore au blanc d'Espagne mélangé à de l'alcool à brûler. Un ivoire sculpté très sale sera plongé quelques heures dans du lait cru, puis brossé avec un pinceau à poils raides et frotté avec un chiffon très doux, de soie par exemple. Un ivoire rayé sera repoli avec du blanc d'Espagne dissous dans de l'eau tiède puis frotté à la peau de chamois.

Bien des amateurs veulent à tout prix obtenir une « patine façon antiquaire ». L'exposition à la fumée de bois (mais surtout pas à la chaleur), suivie du passage d'un chiffon de laine, donne d'assez bons résultats. Le brou de noix, les décoctions de thé, de café sucré ou de chicorée donnent, après séchage complet, une patine brune ou dorée. Les Chinois, passés maîtres en matière de teintures, utilisent des colorants chimiques classiques. Certains ivoires exotiques sont teintés au bétel ou à la noix d'arec.

Michel Doussy, dans son *Guide des secrets de l'antiquaire* (Stock), rapporte une recette, destinée aux amateurs de bizarreries et qui permet, paraît-il, de donner à l'ivoire une couleur vert bronze : *« Faire dissoudre dans de l'acide nitrique autant de bronze qu'il pourra en assimiler, puis faire tremper l'ivoire pendant une nuit entière dans cet acide. Il deviendra d'un très beau vert. »* L'auteur précise — heureusement — qu'une telle méthode est dangereuse pour un ivoire de valeur. Elle l'est sans doute autant pour un objet sans valeur, mais le mal est moindre ! Et la manipulation de l'acide est aussi périlleuse dans un cas que dans l'autre !

Pour blanchir l'ivoire, l'eau oxygénée à 20 volumes utilisée en badigeon ou en bain est d'un effet immédiat. On peut aussi dissoudre de l'alun dans de l'eau, y plonger l'ivoire, porter le tout à ébullition, brosser ensuite et faire sécher dans des chiffons mouillés afin d'éviter les risques de fendillement.

Loin de conseiller des recettes plus ou moins bizarres qui ne peuvent que maltraiter une matière noble, belle à l'état naturel, nous ne saurions trop recommander les procédés simples et logiques de conservation. Le mal de notre époque, pour la plupart des objets d'art, est le dessèchement. Nous vivons dans un milieu souvent trop chauffé, toujours déshydraté. Pour l'ivoire, tout comme pour notre peau et nos muqueuses, il est important de munir les radiateurs de saturateurs et d'équiper les appartements d'humidificateurs. Ne jamais exposer les objets à une forte chaleur, celle des ampoules de projecteurs notamment. Des statues présentées en vitrine équipée électriquement sont parfois irrémédiablement endommagées.

De la même façon, les défenses d'éléphant et les dents de narval soumises à des différences thermiques et hygrométriques sont vouées à l'éclatement. Les amateurs qui veulent se documenter utilement, et admirer les pièces les plus exceptionnelles des musées et des collections privées du monde entier consulteront les deux tomes de l'ouvrage de Tardy consacré aux ivoires. (*Le Monde* daté 4-5 décembre 1977.) Ceux qui souhaitent acquérir une pièce de qualité s'adresseront à un grand spécialiste, de bonne réputation. Il ne faut jamais acheter à un marchand ambulant.

On verra utilement à Dieppe, dans l'ancien château, les ivoires sculptés ; à Saint-Germain-en-Laye, le Musée des archives nationales.

ELVIRE VALOIS.

Plaisirs de la table

Humeurs belges

BRUXELLES est à l'heure des anniversaires gourmands. On a célébré, l'autre année, les cinquante ans du *Comme chez soi* (23, place Rouppe - Tél. 512-29-21). Marcel Kreusch s'apprête à fêter les vingt-cinq ans de sa *Villa Lorraine* (75, av. du Vivier-d'Oie - Tél. 374-31-63) et les quinze ans de son *Ecailler du Palais Royal* (18, rue Bodenbrock - Téléph. : 512-87-51).

L'année 1978 verra aussi le demi-siècle de la charmante *Taverne du Passage* (30, galerie de la Reine - Tél. 512-37-31), le Lipp de Bruxelles, avec ses succulentes croquettes de crevettes, dont M. Demol, grand amateur et connaisseur de nos vins, est fier à juste titre, ainsi que les quinze ans de *Romeyer* (109, chaussée de Groendael - Tél. 657-05-81, à Groendael).

Comme chaque année, Pierre Romeyer avait fermé sa maison en février. Et profité de l'occasion pour subir une légère intervention chirurgicale. Il était donc dans son appartement, au-dessus, lorsqu'il entendit du bruit dans l'escalier. Quittant son fauteuil, il s'approcha et interpella la silhouette qui montait dans l'ombre :

« Qu'est-ce que c'est ?

— Je viens prendre de vos nouvelles, monsieur Romeyer ! »

Ce n'était que le roi Baudouin, et le bon géant gaumois n'en est pas encore revenu !

⁂

La Belgique a donc enfin son guide gastronomique. C'est le *Kléber-Soubise*, et, je le dis franchement, c'est un bâtard.

Soubise est le pseudonyme d'un confrère de l'hebdomadaire *Spécial*. Il a la dent dure, et il se devait de faire un guide d'humeur. J'aime. Même lorsque je ne suis pas d'accord. Et comment l'être, par exemple, à voir l'excellent *Comme chez soi* bénéficiant d'un classement supérieur à celui de la *Villa Lorraine* ou de *Romeyer?* Ou encore à égalité avec le merveilleux et timide *Roland de Reu* (226, chaussée de Bruxelles, à Forest - Tél. 343-54-60), cuisinier subtil, la triste chère luxueuse et sotte du *Ravenstein* (1, rue Ravenstein - Tél. 512-77-68) ? Oui, je défendrai toujours les guides d'humeur et les enthousiasmes où les injustices d'un Soubise. Mais pas d'un guide portant l'image et le nom de Kléber. C'est une erreur impardonnable, me semble-t-il, que cette association qui fera, en Belgique, beaucoup jaser !

Du moins le lancement du guide a-t-il été un succès dans le salon Louise du *Brussels Hilton* (38, boul. de Waterloo - Tél. 513-88-77). Et je partage largement l'avis de Soubise qui, à propos des restaurants dudit, assure : *« A tous les niveaux, une cuisine sérieuse et qui survole allégrement celle que l'on a coutume de subir dans les palaces. »*

Mais je n'ai pas trouvé, dans ce guide, le *Chenas* ! Pourquoi les cuisiniers français vont-ils s'installer en Belgique ? Leur fait-on une vie meilleure, fiscalement parlant ? C'est possible. Il faut signaler la réussite de Bernard en sa *Cravache d'or* (place Al.-Leemans, à Ixelles - Tél. 538-37-46), classé par Soubise dans les tout-grands. Voilà qu'un fils Darroze, Robert, s'est installé à l'enseigne *Chenas* (8, rue des Pigeons - Tél. 513-15-70). On sait que le père, à Villeneuve-de-Marsan, ne veut pas dételer (ce qui lui vaut, cette année, la perte d'une étoile !). Alors un fils est à Langon, l'autre vient à Bruxelles. La cuisine du *Chenas* se cherche un peu, mais est intéressante. La salle est gentille, mais un peu froide, le service abominablement lent. Cela s'arrangera...

LA REYNIÈRE.

P.S. — Du 7 au 22 avril, Michel Kérever (*le Lion d'or*, à Liffré) viendra présenter sa merveilleuse cuisine bretonne au *Brussel's Hilton*. Inauguré, ce soir 7 avril, par un dîner du Club des gastronomes de Belgique.

La bouteille du mois

Un Krug « super-blended »

EN Champagne, 1971 fut une année de contrastes donnant une récolte irrégulière. Année aussi de maigre rendement (34/35 hectolitres à l'hectare, contre 50 hectolitres en année normale). Il a fallu sélectionner soigneusement les raisins.

Néanmoins, ce fut une année d'équilibre entre le degré et l'acidité, conditions nécessaires à la présentation d'un vin luimême équilibré. (Pour les amateurs de statistique disons 10°95 et 8°67 contre 10°5 et 8°7 en 1969). Or, 1969, justement, avait été un merveilleux millésime chez Krug.

La cuvée 1971 lancée à présent sur le marché comporte vingt-neuf éléments différents. C'est un « super-blended » dirait-on en Ecosse ! Certes, le pinot noir en reste la charpente, mais une proportion plus importante de blanc de Chardonnay (46 %, cette fois) apporte au Krug classique et dont les amateurs apprécient la solidité et la franchise en même temps que la robustesse élégante une gentillesse faite de souplesse et... d'émotion. C'est là une bouteille « fraternelle ». Un vin au nez puissant, au parfum profond. Un Krug, pour tout dire, qui garde sa personnalité mais par son exceptionnel équilibre, séduira les moins connaisseurs.

Je l'ai « testé » chez Maxim's puis au Dodin-Bouffant, regrettant quelque peu qu'il ait été dégusté, pour la première fois, hors de France. A Pékin. C'est peut-être de la bonne propagande commerciale mais un affront aux gourmets français !

L. R.

Philatélie

N° 1531



FRANCE : « Fleurir la France ».

Afin de souligner le vingtième anniversaire de la campagne pour le fleurissement de la France, un timbre, dessiné par Pierrette Lambert, sera émis. Vente générale le 24 avril (34°/78). — Retrait probable le 15 septembre 1978.

1,70 F, rouge, bleu et vert.

Format 22 × 36 mm. Gravé par Pierre Forget. Tirage : 8 millions d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

A NICE

— Les 22 et 23 avril, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à la Salle des fêtes et des arts de la ville de Nice (5, promenade des Anglais). — Oblitération « P.J. ».

— Le 22 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P. de Nice. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

A COLMAR

— Les 22 et 23 avril, de 9 h. à 18 h., au bureau ouvert à la Salle des catherinettes, rue Kléber, à Colmar. — Oblitération « P.J. ».

— Le 22 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P. de Colmar. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

● Les deux lieux de vente anticipée utiliseront la même oblitération « P.J. ».

Bureaux temporaires

⊙ 75019 Paris (Pavillon de La Villette, porte de Pantin), du 15 au 24 avril. — Fête du Vin français.

⊙ 34000 Montpellier (Parc des expositions), les 19 et 20 avril. — Salon antiquaires-brocante.

ANDORRE : « Septième centenaire de la signature des paréages ».



Pour les vallées d'Andorre, en vente générale le 10 avril, un timbre commémoratif du septième centenaire de la signature des paréages, tiré à 300 000 exemplaires.

0,80 F, brun Van Dyck, bleu-vert et vert.

Form. 27×48 mm. Dessiné et gravé par Claude Andréotto. Impression taille-douce. Atelier du timbre de France.

La vente anticipée aura lieu :

— Le 8 avril, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P.J. » pour cette journée seulement.

ANDORRE : retrait de timbres.

Le 14 avril, cinq valeurs au type « Croix de Meritxell », 0,25, 0,30, 0,40, 0,45 et 0,50 F seront retirées de la vente dans la Principauté.

Les retraits seront également effectués aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Riquewihr et au service philatélique de la rue de Douai (Paris), ainsi qu'à la R.P. de Perpignan.

● C'est à ces mêmes guichets philatéliques que les nouveaux timbres de la Principauté sont en vente aux dates de la « vente générale ».

Nouvelles brèves

● SUEDE : *Trois « entiers », une carte 1,15 Kr., une lettre 1,30 Kr. et un aérogramme 1,70 Kr.*

● WALLIS ET FUTUNA : *deux valeurs « avion », sujets les « Cartes des Iles », 300 F, « Futuna » et 500 F « Wallis ». Maquettes et gravures de Pierre Béquet ; réalisées en taille-douce à Périgueux.*

Exposition philatélique

● *A LUXEMBOURG, jusqu'au 10 avril, se tient « Juphilux 78 », la cinquième exposition internationale des jeunes philatélistes.*

● *A REIMS, les 15 et 16 avril, à la Société générale, 2, place Royale.*

● *A AMIENS, les 15 et 16 avril, au Musée de Picardie.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 756

L'INVASION

(Tournoi de Bougeino, 1978.)
Blancs : Y. BALACHOV.
Noirs : E. MILES.
Gambit D. Gambit Geller - Tolusch

1. d4	d5	16. T×a8	D×a8
2. Cf3	Cf6	17. Dg4 ! (l)	Cç6 (m)
3. ç4	d×ç4	18. Df3 ! (n)	f6
4. Cç3 (a)	a6 (b)	19. Cé6 ! (o)	Db7
5. é4 (ç)	b5 (d)	20. Dd5 ! (p)	g5
6. é5	Cd5	21. Ff4 !	Fh6 (q)
7. a4 (e)	C×ç3 (f)	22. Té1	Db6
8. b×ç3	Dd5 (g)	23. C×ç7+	Rf8
9. g3	Fé6 (h)	24. Té6 !	g×f4
10. Fg2	Db7	25. T×ç6	Db8
11. 0-0 (i)	Fd5	26. Cé6+	Ré8
12. é6 !! (j)	F×é6 (k)	27. Tç7 ! (r)	Rf7
13. Cg5	Fd5	28. C×f4+ (s)	Rf8
14. F×d5	D×d5	29. Dç5 (t)	
15. a×b5	a×b5		Abandon.

NOTES

a) Au lieu d'entrer dans le Gambit de la D accepté par 4. é3, qui permet de reprendre rapidement le pion ç4, les Blancs tentent de ne pas perdre un temps par 4. é3, pour occuper immédiatement le centre par é2-é4.

b) Réplique logique, les Noirs estimant qu'ils peuvent conserver le pion du gambit. 4..., Cç6 semble jouable : si 5. é4, Fg4 et si 5. d5, Ca5. De même, 4..., Ff5 ; 5. é3, ç6 ; 6. F×ç4, é6 ; 7. 0-0, Cb-d7 ; 8. Té1, Fé7 ; 9. é4, Fg4 ou 9. h3, Cé4. A déconseiller est 4..., ç5, à cause de 5. d5, Ff5 ; 6. Cé5 !, a6 ; 7. C×ç4, b5 ; 8. Cé3, Fç8 ; 9. g3, Fb7 ; 10. Fg2, Cb-d7 ; 11. 0-0, g6 ; 12. a4, b4 ; 13. Cé4, avec avantage aux Blancs (Furman-Bustine, trente-troisième championnat de l'U.R.S.S.).

c) Le retour du pion est assuré par 5. a4, mais donne aux Noirs un bon jeu après 5..., Cç6 ; 6. é4, Fg4 ; 7. Fé3, é5 ; 8. d×é5, Cf-d7 ; 9. F×ç4, Cd×é5. Le coup du texte introduit un gambit intéressant, qui fut considéré par Alekhine comme « une aventure pour celui qui n'a rien à perdre » (match Bogoljubov-Alekhine de 1934), mais qui, enrichi des analyses de Kotov, Geller et Tolusch, assure aux Blancs, au prix d'un pion, une claire supériorité au centre et des perspectives sur l'aile -R.

d) Si 5..., Fg4 ; 6. F×ç4, é6 ; 7. Fé3, Cç6 ; 8. 0-0 ! (Veressov-Lutikov, 1954).

e) 7. Cg5 est insuffisant : 7..., C×ç3 ; 8. b×ç3, f6 ; 9. Cé4, Dd5 ; 10. Cç5, Cd7 ; 11. C×d7, F×d7 ; 12. Fé2, f×é5 ; 13. 0-0, Fç6 ; 14. Ff3, é4 (Bualsjev-Gurgenidtze, 1964).

f) Une autre défense consiste en 7..., ç6 ; 8. a×b5, C×ç3 ; 9. b×ç3, ç×b5 ; 10. Cg5, f6! ; 11. Df3, Ta7 ; 12. é6, Fb7 ; 13. Df4, Dç8 ; 14. Cf7, Tg8 ou 14. Fé2, Fd5 ou 14. d5. Sont faibles 7..., b4 ; 8. Cé4! et 7..., Fb7 ; 8. é6!, f×é6 ; 9. Cé4!, Cb4 ; 10. Cç5, F×f3 ; 11. g×f3, Cb8-ç6 ; 12. C×é6, Dd6 ; 13. d5, Dé5+ ; 14. Fé3, Cd8 ; 15. a×b5, C×é6 ; 16. d×é6, Td8 ; 17. Da4, D×b2 ; 18. b×a6+, ç6 ; 19. Tç1, g6 ; 20. F×ç4, abandon. (Gufeld-Kogan, 1964.)

g) Ou bien 8..., Fb7 ; 9. é6!, F×é6 (si 9..., f6 ; 10. g3, Dd5 ; 11. Fg2, D×é6+ ; 12. Fé3, ç6 ; 13. 0-0, Dç8 ; 14. Té1!, comme dans la partie Bronstein-Byrne, 1952) ; 10. Fé2 ou 10. Cg5.

h) Après 9..., Ff5 ; 10. Fg2, Fé4 ; 11. 0-0, é6 ; 12. Té1!, les Noirs n'ont aucune défense contre la menace 13. T×é4!. 9..., Fb7 laisse aussi aux Noirs une partie difficile : 10. Fg2, Dd7 ; 11. Fa3, é6 (ou 11..., g6 ; 12. 0-0, Fg7 ; 13. Té1 ou 13. é6) ; 12. F×f8, R×f8 ; 13. 0-0, g6 ; 14. Ch4 suivi de 14-f5 (Bronstein-Kortschnoï, Moscou, 1964). La suite 9..., Fé6 ; 10. Fg2, Db 7 est une belle idée positionnelle de Simaguine, qui coûte cependant trop de temps.

i) A examiner est aussi 11. Ch4, Fd5 ; 12. F×d5, D×d5 ; 13. 0-0, é6 ; 14. Cg2!, Fé7 ; 15. Cf4, Db7 ; 16. d5!.

j) Second sacrifice de pion fort original, mais tout à fait dans l'esprit d'ouverture. Était connue jusqu'ici la suite 12. Fa3, é6 ; 13. F×f8, R×f8 ; 14. Ch4, F×g2 ; 15. C×g2, Cd7 ; 16. Cé3, g6 ; 17. f4, Cb6 ; 18. Db1, Cd5 (Ivkov-Filip, Zagreb, 1965).

k) Après 12..., f×é6 ; 13. Fa3, suivi de Té1, les Noirs étoufferaient peu à peu.

l) Menace 18. Dç8+, mat.

m) Si 17..., é6 ; 18. Df4! ou 18. C×é6 et si 17..., Cd7 ; 18. C×f7.

n) Menace 19. D×f7+, tout en clouant la D noire.

o) Menace 20. C×ç7+.

p) Empêche 20..., Rf7 et laisse les Noirs en zugzwang.

q) Si 21..., g×f4 ; 22. Db5+, Rd7 ; 23. Cç5+ gagnant la D.

r) Menace 28. Dd7+.

s) Regagnant le deuxième pion sacrifié avec quel intérêt !

t) Menace 30. D×é7+ et 30. Tç8+. A noter la pénétration progressive des Blancs : Dg4-Df3-Cé6-Dd5-Té1-Té6-T×ç6-Tç7.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 755
V. KOROLKOV
(« Chakmaty », 1935.)

(Blancs : Rh4, Tf5, Fd8 et h1. Noirs : Rb8, Td2, Cç8, Ph6.)

1. Tb5+, Cb6 ! (et non 1..., Ra7 ; 2. Ta5+, Rb8 ; 3. Ta8 mat) ; 2. F×b6 (et non 2. T×b6+ ?, Rç8 ; 3. Ff6, Th2+ et 4..., T×h1), Th2+ ; 3. Rg4, T×h1 ; 4. Fg1+, Rç7 ; 5. Tb1 !, Rd7 ; 6. Té1 ! (il est nécessaire d'interdire au R noir la case é6 ; par exemple, après 6. Tf1, le R noir étant sur é6, la partie serait nulle : 6. Tf1, Rd5 ; 7. Té1, Rç4 ; 8. Td1, Rb3 ; 9. Tç1, Ra2). Rç6 (ou 6..., h5+ ; 7. Rg3, h4+ ; 8. Rg2) ; 7. Td1 ! Rb5 ; 8. Tç1 ! Ra4 ; 9. Tb1 ! et les Blancs gagnent. Si 9..., Ra3 (a5) ; 10. Fç5 (b6)+ suivi de 11. T×h1.

PROBLÈME
V. KOZAÏREV
(1978)

BLANCS (4) : Rç7, Dd1, Fg7, et Pf7.

NOIRS (7) : Rf5, Da8, Fé4 et e7, Cb8, Pa6 et ç6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 753

L'ACIER SUÉDOIS

Au cours du championnat d'Europe de 1975, les Suédois avaient déjà montré leur intention de dominer le bridge européen. Mais ils étaient alors un peu trop dynamiques et, pour vaincre, ils avaient souvent besoin que la chance soit au rendez-vous, comme dans ce chelem joué contre les Suisses à Herzlia.

Nord : ♠ A 10 9 6 5 ♥ 8 ♦ R V 5 2 ♣ A 7 4
Ouest : ♠ 8 7 4 2 ♥ 5 3 ♦ 6 4 ♣ R D 9 5 3
Est : ♠ D V 3 ♥ R 7 4 2 ♦ 10 8 7 3 ♣ 10 2
Sud : ♠ R ♥ A D V 10 9 6 ♦ A D 9 ♣ V 8 6

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Besse	Brunzell	Bernasc.	Linqvist
passe	1 ♠	passe	3 ♥
passe	3 SA	passe	4 ♥
passe	5 ♥	passe	6 ♥...

Ouest ayant entamé le roi de trèfle, le déclarant prit avec l'as du mort et fit l'impasse au roi de cœur qui réussit, mais, sur l'as de cœur au second coup d'atout, le roi de cœur ne tomba pas. *Comment Linqvist, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Avec le roi de cœur à perdre, les possibilités de gagner étaient bien faibles. Il en restait cependant deux :

1° un singleton à trèfle en Est, auquel cas il fallait continuer à battre atout ;

2° *quatre* carreaux en Est (avec les quatre atouts), auquel cas on pouvait défausser les deux trèfles sans être coupé.

Jorgen Linqvist estima que la probabilité qu'Est ait un seul trèfle était plus faible, et il préféra jouer le roi de pique, l'as de carreau, la dame et le 9 de carreau pris par le valet de carreau du mort. Ensuite, il tira l'as de pique et le roi de carreau, sur lesquels *il défaussa ses deux trèfles,* au grand désespoir de Bernasconi et de Besse. Il abattit alors son jeu, tous ses atouts, sauf le roi, étaient maîtres.

La donne rapporta 13 IMPs, car à l'autre table, les Suisses Trad et Fenwick s'étaient arrêtés raisonnablement à « 4 ♥ ».

Assurances tous risques

Cette donne que le champion français Balkas a publiée il y a quelques années peut servir d'exemple d' « assurance tous risques ». En effet, le déclarant doit pouvoir réussir le chelem, quelles que soient les répartitions, à condition de jouer le coup soigneusement.

Nord : ♠ D V ♥ A R 10 8 ♦ 6 5 4 3 ♣ A D V
Ouest : ♠ R 9 5 3 2 ♥ 7 ♦ D V 9 ♣ 10 9 3 2
Est : ♠ 10 8 7 6 ♥ D 6 5 4 (3 2) ♦ — ♣ 8 6 5
Sud : ♠ A 4 ♥ V 9 ♦ A R 10 8 7 2 ♣ R 7 4

Ouest entame le 10 de trèfle pris par l'as. Le déclarant joue ensuite le 5 de carreau du mort, mais Est défausse un cœur. *Comment Sud doit-il jouer* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense et... toute distribution ?

Note sur les enchères :

Si Nord est donneur, la façon la plus simple d'annoncer le chelem est la suivante :

Nord	*Sud*
1 SA	6 ♦

Il y a toutefois le petit risque que Nord n'ait pas d'as :
♠ R D V ♥ R D V ♦ D V 9 ♣ D V 9 2

C'est notamment pour éviter de tels accidents que le Blackwood a été créé, et Sud doit annoncer de la façon suivante :

Nord	*Sud*
1 SA	3 ♦
3 ♥	4 SA
5 ♥ (2 as)	6 ♦

Si Nord répond « 5 ♣ » sur « 4 SA », indiquant ainsi qu'il n'a pas d'as, Sud devra se contenter de « 5 ♦ ».

Ajoutons que Sud ne doit surtout pas répondre « 4 SA » sur « 1 SA », car ce ne serait pas un Blackwood (mais un soutien direct), et l'ouvreur aurait le droit de passer s'il n'a que 16 points...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 30

SCRABBLES PASCALS

La saison scrabblesque parisienne s'est ouverte avec le grand tournoi de Pâques organisé à l'hôtel Sheraton - Montparnasse par le Scrabble-Club de Paris. La partie la plus intéressante a été jouée le samedi après-midi en double. Le septième tirage, particulièrement en situation, était le suivant : HOSSETI. Certaines équipes parmi les meilleures, y compris celle qui a gagné le championnat du monde francophone à Aix-les-Bains, ont trouvé un très beau POLISTES (guêpes fabriquant des nids composés seulement de quelques alvéoles), qui s'appuyait sur un P et un L et rapportait quarante points, après avoir envisagé ITHOS (partie de la rhétorique traitant des mœurs ; cf. Vadius dans *les Femmes savantes* : « On voit partout chez vous l'ithos et le pathos ») qui faisait quatre points de moins. Auriez-vous fait mieux ?

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F. F. Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

● *Nouvelle adresse de la Fédération française de scrabble* : 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris, tél. 370-15-73.

SHERATON - MONTPARNASSE
Samedi 25 mars

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse Illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	WPUREEU			
2	UW+CAMNL	PURÉE	H 4	20
3	UMN+OPIE	CRAWL	6 G	36
4	M+AAA?LI	POUPINE	4 H	22
5	ESLEVEE	MALA (R) IA (a)	3 B	74
6	GQNSTOE	ENLEVÉES	M 3	82
7	—BBFILXU	SONGE	O 4	34
8	—OSSETIH	FLUX	D 2	32
9	ODOINUE	HOSTIES (b)	L 9	79
10	—ISAAVBO	INDUE	E 5	34
11	A+OBLQYE	OBVIAIS	13 G	34
12	Q+MKIOUE	ROYALES	15 F	48
13	QE+RNTIT	KOUMIS (c)	11 G	32
14	ZUAETEP	TIQUERENT (d)	8 E	74
15	FUT+CREE	HATEZ	B 6	45
16	—DLDTINA	CREPELU (e)	K 1	22
17	DD+?MJAR	TINCAL (f)	1 H	27
18	MARDD+BT	J (E)	4 A	18
19	Fin de la partie faute de voyelles.	MAT	N 9	18
			TOTAL	731

RÉSULTATS

1. G. Sainte-Cluque - E. Bénard 714 (97,67 %). 2. Dominique Henri-Tchesno 713 (97,54 %). 3. Reidel-Hannuna 707 (96,72 %).

RÉSULTATS FINALS

— Individuels : 1. Desmoulins 95,38 %. 2. Saintjean 94,77 %. 3. Pialat 94,69 %.

— Doubles : 1. Hannuna-Reidel, 96,04. 2. Jouannet-Pialat 95,14 %. 3. Brulé-Brulé 94,37 %.

NOTES

a) L'anagramme ALA(R)MAI est implaçable. MALA(X)AI, G 8, 62.
b) POLISTES, K 4. ITHOS, E 5.
c) Ou KOUMYS ou COOMYS, lait fermenté de jument analogue au KEPHYR. MOQUE, D 9, 29.
d) Ne bat la TRIQUE (8 A) que de 11 points.
e) Plus technique, mais moins élégant : TUER, N 8, 20.
f) Borate naturel de sodium (pluriel scrabblesque : TINCALS).

PENTASCRABBLE
de M. Durocher (Chevreuse)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot devant passer par l'étoile rose.
AAIINRT — AAIINRT — AAEIIRE — EENNRTT — EENNRTT.

Solution proposée : plus de 500 points.

SOLUTION AMELIOREE DU PROBLEME N° 28

M. Paran, de Rueil-Malmaison, et M. Fournier, de Courthézon, améliorent de 20 points la solution de Mme Martinet en substituant BANNERET (seigneur, 11 D, 90) à ENROBANT.

SOLUTION DU PROBLEME N° 29

A(O)QUETS, H 2, 92 - ESTROPIE, 8 G, 63 - ORD(O)NNAI, M 1, 70 - AILLIEZ, O 2, 161 - JEROBOAM, 1 H 356 - *Total* : 742.

● *Les Parisiens Hannuna-Lahmi* ont gagné les Internationaux de Belgique par paires devant les Belges Duval-Vergnani. Ph. Lormant, président de la F.F.Sc., et C. Saint-Jean n'avaient pu défendre leur titre.

● *Scrabble à Orléans.* — Dimanche 30 avril, à 10 heures, tournoi homologable en deux manches à la patinoire, place du Baron.

MICHEL CHARLEMAGNE.

Hippisme

LONGCHAMP ACTE I SCÈNE 1

Le début de la saison de Longchamp porte la marque de François Boutin. Dimanche passé, les pensionnaires de cet entraîneur gagnent trois courses (sur sept) et disputent les arrivées de deux autres.

Première de ces victoires, par son importance, sinon dans l'ordre chronologique : celle de Monseigneur dans le prix d'Harcourt. Son entraîneur avait jugé ce petit-fils de Ribot *très bon, dès le début de l'an passé. Il l'avait désigné pour représenter la « maison » dans le Derby d'Epsom. Choix peut-être en partie inspiré par des considérations d'ordre psychologique :* Monseigneur *appartient à un éleveur américain ; et un entraîneur européen peut tout obtenir d'un Américain dès lors qu'il lui montre son cheval au départ du Derby anglais. Mais* Monseigneur *avait su déployer des foulées tout aussi séduisantes pour son propriétaire que le choix exercé par son entraîneur. Il s'était classé quatrième. Par la suite, et à l'inverse de ce que l'on observe chez de nombreux chevaux de Derby — qui, lorsqu'ils ne sont pas très bons, laissent leur cœur dans cette course impitoyable, — on l'avait vu encore progresser. Il avait gagné, au mois d'octobre, le prix du Conseil de Paris, ce qui avait fait de lui au moins le chef de file des seconds rôles. Lauréat du « d'Harcourt », le voici tout près de se hisser en tête des rôles-vedettes.*

Antoine de Rose, qui l'avait distingué, en 1976, dans l'effectif de son propriétaire et avait incité celui-ci à l'envoyer en Europe, nous parlait de lui, voilà quelques semaines, en termes élogieux. Il se disait persuadé que ce cheval tardif n'avait pas encore atteint son apogée et allait continuer de progresser tout au long de l'année 1978. Si tel est le cas — ce que la performance de dimanche semble confirmer, — les vedettes de Longchamp n'ont pas fini de galoper à la troisième personne derrière ce Monseigneur.

Un futur prince de l'église cantilienne ?

Celle qui l'a fait dans le « d'Harcourt » (à dire vrai, peu en arrière : une encolure au passage du poteau) est Trillion. *Elle a changé d'écurie au cours de l'hiver, comme tous les chevaux du milliardaire américain Hunt et de son ami Stephenson. Naguère entraînés par Maurice Zilber, les effectifs des deux propriétaires avaient été confiés, l'an passé, à François Mathet. Ils sont de retour, depuis quelques semaines, chez Zilber. Différentes versions circulent, au passage, sur ces sinueuses alliances. Selon les uns, la rupture Hunt-Mathet est née d'une question de gros sous. Selon d'autres, elle se rattache à la déception que* Trillion, *précisément, avait causée l'an dernier. Excellente seconde de* Madélia *dans le prix de Diane, la pouliche avait paru devoir dominer facilement le « Vermeille », d'où* Madélia *était absente. Elle n'y avait pris qu'une pénible sixième place. Cette mauvaise performance avait, dans l'instant, provoqué un premier « divorce » : celui de François Mathet et de son jockey de l'époque, Gérard Dubroeucq. Elle aurait, dans l'hiver, conduit au second : celui des deux propriétaires américains d'avec leur éphémère entraîneur.*

Ce n'est pas le seul changement notable intervenu au cours des derniers mois. Rendu libre par l'émigration de l'écurie Wildenstein aux Etats-Unis, Yves Saint-Martin a engagé ses premières montes à l'écurie arabe Fustok et les secondes à l'écurie Marcel Boussac. Mais les deux casaques réunies ne suffisent pas à l'occuper entièrement et on le voit monter pour des propriétaires qui, naguère, n'osaient envisager de faire appel à ses services. La chronique de Chantilly assure même qu'il est allé, un récent matin, participer à des galops d'entraînement à Fontainebleau, banlieue éminemment sous-développée aux yeux des princes du terrain des Aigles.

Avec Opus Dei, *son second grand gagnant de la journée, François Boutin pourrait bien tenir un futur prince de l'église cantilienne. Non seulement ce fils de* Sanctus *— et petit-fils, par sa mère, de* Sea Bird *— gagne de façon éclatante le prix de Courcelles, mais il y bat des poulains, comme* Rusticaro, *que nous considérions comme de grands espoirs de l'année. L'an passé, le prix de Courcelles avait été remporté par* Crystal Palace, *qui devait ensuite s'adjuger le prix du Jockey-Club. Cet* Opus Dei *suivrait la même voie qu'il ne faudrait pas crier au miracle.*

Boutin ne gagne tout de même pas tout. Le prix de Fontainebleau, antichambre de la Poule d'Essai est pour Kenmare ; *le prix de Barbeville, vestibule du prix du Cadran, pour* Shafaraz.

Nous avions beaucoup aimé Kenmare, *l'an passé, notamment lors de ses victoires à Deauville. Quoique celle de dimanche eût été acquise sur des adversaires plus valeureux, il nous a paru moins convaincant. Mais l'état du terrain a pu y être pour quelque chose. La piste était collante et, à l'exception d'*Opus Dei, *les « trois ans », encore frêles devant l'effort à cette saison, n'ouvraient pas une action séduisante.*

Shafaraz, *lui, ne répugne pas à l'effort. Naguère ressortissant de l'écurie Aga Khan, il avait été spécialisé par elle dans les courses de gentlemen. Son nouvel entraîneur, Pierre Biancone, lui a fait gravir dix échelons de la hiérarchie. Beau succès de méthodes artisanales, derrière celles d'une organisation internationale.*

La malédiction des reines de Vincennes continue de frapper : Une de Mai *est morte, à treize ans, après avoir mis au monde un seul poulain. C'est, à quelques détails près, la fin qu'avaient connue* Ozo, Masina *et* Roquépine. *Malédiction ? On en connaît bien l'origine : la compétition de haut niveau, l'entraînement et les traitements qui l'accompagnent, l'ensemble laissant dans l'organisme des pouliches des marques de délabrement souvent indélébiles.*

LOUIS DÉNIEL.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

L'Allemagne à Orléans.

Les IVes Journées cinématographiques d'Orléans auront lieu du 20 au 28 avril, au Carré Saint-Vincent. Ce Festival, qui grandit en importance (près de vingt mille entrées en 1977), est subventionné par la municipalité et organisé avec le concours du Théâtre et de la Maison de la Culture d'Orléans, de l'Association française des cinémas d'art et d'essai et du Centre national de la cinématographie. Il s'efforce de faire redécouvrir des films d'art et d'essai qui, malgré le soutien de la critique, ont été boudés par le public. Un jury de cinq jeunes cinéastes décerne le prix AFCAE, qui garantit une deuxième sortie parisienne à l'issue de la compétition la Nouvelle Chance.

Une rétrospective place la manifestation orléanaise au cœur de l'histoire et de l'évolution du cinéma. Elle est consacrée aux « trois âges du cinéma allemand », des années 20 à nos jours, avec des films de Robert Wiene, Murnau, Ernst Lubitsch, Fritz Lang, Pabst, Slatan Dudow, Robert Siodmak, Willy Forst, Hans Steinhoff, Helmut Kautner, Bernard Wicki, Warner Herzog, Wim Wenders, Wolker Schlondorff, Alexander Kluge, Werner Rainer Fassbinder, Peter Fleischmann, Uwe Braudner, Jean-Marie Straub, etc. Un « regard sur l'Allemagne » sera également donné par la Grande Illusion, *de Jean Renoir ;* le Dictateur, *de Chaplin ;* les Honneurs de la guerre, *de Jean Dewever ;* Maître après Dieu, *de Louis Daquin ;* Verboten, *de Samuel Fuller, et* les Damnés, *de Luchino Visconti.*

Pour la Palestine.

Le troisième Festival international du film sur la Palestine a réuni à Bagdad, du 18 au 24 mars, des militants et cinéastes d'une vingtaine de pays. Une soixantaine de films (cinéma et télévision) ont été projetés ; il s'agissait pour la plupart de reportages et de films de montage de documents d'actualité. Les rares films de fiction présentés étaient des dramatiques de la télévision iranienne, d'une qualité technique médiocre.

Les deux premiers prix de la section cinéma ont été attribués au court métrage Camp Rachedeya, *de Franz Lehmhul Schlensag (R.F.A.), et au long métrage* les Palestiniens, *de Johan Keuken et Chris Brewer (Hollande).*

On aura pu voir également le Palestinien, *produit par l'actrice américaine Vanessa Redgrave et le parti révolutionnaire ouvrier, film qui a provoqué une manifestation de la Ligue de défense juive lors de la remise des oscars* (le Monde du 5 avril).

Contre l'antisémitisme.

Le Juif Süss *ne sera pas projeté au Festival de Valence, qui est consacré cette année à la question juive et à la Palestine. La LICA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) a protesté contre la programmation d'un film « notoirement antisémite ».*

Réalisé par Veit Harlan, en 1940, le film raconte l'histoire du « Juif Süss », *qui devenu ministre, persécute les Aryens, viole, tue, donne le pouvoir aux siens, et finit sur le bûcher. C'était un des éléments principaux de la propagande antisémite en Allemagne et dans les pays occupés par Hitler.*

★ Festival d'Orléans Cinéma, carré Saint-Vincent, 45000 Orléans, tél. 62-75-30 et 62-45-68.

Les droits des spectateurs.

Une association, « Les raisins de la colère », vient d'être créée pour faire valoir les droits des spectateurs, des cinéphiles et des professionnels du cinéma devant la dégradation des conditions de projection dans les salles et la détérioration de l'exercice du métier. Elle a pour but « de lutter par tous les moyens légaux et à tous les niveaux contre les méfaits de la société de consommation dans le domaine du spectacle cinématographique et de soutenir et susciter toutes les actions qui respectent les créateurs, les travailleurs, les œuvres et les spectateurs du cinéma ». *Cotisation annuelle : 30 francs.*

★ 173, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris.

Cinéma

« STAY HUNGRY », de Bob Rafelson

Le cinéma américain retourne aujourd'hui au grand spectacle, à travers la science-fiction, en même temps qu'aux émois du romanesque sentimental. Bob Rafelson, qui nous fut révélé, en 1971, avec *Cinq pièces faciles*, continue, lui, d'ignorer les modes qui plaisent tant à la « majorité silencieuse ». Son cinéma, intimiste, est celui de l'individu désenchanté qui cherche sa voie à travers les contradictions de la société américaine.

Stay hungry est la rencontre d'un jeune homme riche, célibataire et déboussolé (Jeff Bridges), avec le petit monde d'un gymnase que des promoteurs immobiliers, dont il est devenu l'agent, veulent racheter à bas prix.

Pas d'histoire, à vrai dire ; des moments de vie, des scènes qui forment comme une suite musicale sur un seul thème : la recherche d'un équilibre. A l'originalité d'un style de mise en scène que nous connaissons déjà par *Cinq pièces faciles* et *The King of Marvin Gardens*, répond la description d'un milieu sudiste que nous connaissons par l'atmosphère décadente et les névroses des films adaptés de Tennessee Williams. C'est comme si nous passions de l'autre côté d'un miroir qui n'aurait voulu retenir que les images d'une noire mythologie.

Bob Rafelson montre une grande tendresse envers les petites gens du gymnase, qui se révèlent sages dans leur turbulence. Il réserve ses traits satiriques aux affairistes et aux snobs. A l'enchantement d'un concert de musique folklorique dans une clairière succède la bouffonnerie d'une soirée mondaine, dont les invités traitent les musiciens comme des histrions payés pour les faire rire.

Ce film insolite et délicat, drôle et grave, admirablement interprété, ne doit pas, malgré une sortie discrète, passer inaperçu.

JACQUES SICLIER.

★ Racine, Olympic, Mac-Mahon (v.o.).

Ventes

Le plaisir ou la peur

Que cherchait M. Philips, l'ancien président de la célèbre société hollandaise qui porte son nom, en collectionnant des bronzes de l'époque Chang (1550 à 1000 avant-Jésus-Christ) ? Sans doute ces témoignages de la première grande civilisation chinoise constituent-ils déjà, bien loin de l'électronique, une prouesse technique, car leur très fine ornementation semble avoir été obtenue sans recours à la méthode de la cire perdue, le travail de modelage se faisant directement sur l'argile. Mais le plus grand attrait des vases vendus par Sotheby, le 30 mars, à Londres, est une patine d'un vert proche de l'émeraude, comme si le temps rendait le minerai, un moment transformé par l'homme en métal, à sa condition première, métamorphosée en pierre précieuse. Des familles chinoises ont, dit-on, enterré pendant des générations, dans un sol choisi, de faux bronzes Chang, pour tenter de leur donner cet aspect dont seul le temps est maître : les Chinois sont les plus anciens collectionneurs, et donc aussi les plus anciens faussaires... Mais le vert des bronzes de M. Philips attestait bien 3 000 ans d'une très lente chimie minérale. Les formes sont simples et un chaudron tripode Li (30 000 livres) est encore tout proche de trois jarres appuyées les unes contre les autres. Deux vases à vin rituels en forme de poire (chih) s'animent de motifs étranges. Pour l'un (32 000 livres), la face d'une chouette, pour l'autre (36 000 livres), le t'aot'ieh, ce monstre sans corps qui ne peut que dévorer et mourir. La ligne harmonieuses des volumes se brise sur de petites ailettes terminées en éperon, comme si, tels des reptiles des premiers âges, dressant d'effroi leur crête, les objets cherchaient à faire peur.

La miniature persane nous introduit dans un autre monde, et la principale règle est ici de plaire. La dispersion par Sotheby à Londres, le 3 avril, d'une série exceptionnelle de manuscrits du fond Hagop Kevorkian a satisfait les plus épicuriens. Mais le « charme de sentir » est-il donc si fort, pour qu'un amateur — peut-être un sénateur iranien, M. Masnoudi ? — paie 310 000 livres, trois fois l'estimation, un manuscrit persan du *Livre des Rois*, daté de 1602, et illustré de 62 miniatures ? 17 d'entre elles sont attribuées à un certain Kazim Quli, artiste jusqu'alors inconnu ;

L'ouvrage d'Al Jazari, consacré à divers engins mécaniques ingénieux, *pourrait paraître plus austère*, et les 98 miniatures de ce manuscrit de 1315, sans doute égyptien, et influencé par l'art byzantin, sont souvent de simples schémas d'appareils ; mais la technique se met au service des plaisirs, et l'auteur, qui vécut à la cour d'un roi au début du douzième siècle, consacre des chapitres entiers aux fontaines, à *« l'horloge à eau des paons »*, ou au *« gobelet le plus propre à arbitrer une beuverie »* (160 000 livres, à Spinks, marchand anglais). L'influence byzantine est aussi possible dans une feuille extraite d'un manuscrit du *Livre des Rois* réalisé à Tabriz aux alentours de 1350. La construction autour d'un personnage central, le rendu du drapé, rappellent certaines œuvres chrétiennes, et le manuscrit Demotte, du nom du marchand parisien qui le rapporta d'Orient pour en disperser en Europe les 58 miniatures, est sans doute l'un des plus célèbres ouvrages de la peinture persane. Le prix de 100 000 livres payé pour une seule de ses pages témoigne de la lutte acharnée que dut livrer le marchand londonien Colnaghi pour l'emporter sur son adversaire qui, selon certains, était royal. Le *Livre des Rois* serait-il interdit aux reines ?

JEAN-MARIE GUILHAUME.

Expositions

L'enterrement du « Salon d'été » de Jean Dubuffet

(Suite de la première page.)

Des artistes, des hommes de lettres et même des gens du peuple ont signé une pétition contre la destruction du *Salon d'été*. Des conservateurs de grands musées à l'étranger aussi. Jean Dubuffet est un des rares artistes français de sa génération qui aient atteint une dimension internationale.

La nature subversive et dérangeante de son œuvre la destinait à figurer sur les marges des institutions. C'est pourquoi une importante donation Jean Dubuffet figure aujourd'hui au Musée des arts décoratifs et non dans les collections nationales du Musée national d'art moderne. Que représente le *Salon d'été* dans l'ensemble de son travail ? Au moment où Renault lançait, dans les années 60, son programme d'aide à l'art contemporain, l'œuvre de Jean Dubuffet allait vers la sculpture monumentale. Sa peinture du cycle de *l'Hourloupe*, commencé en 1962 sur des feuilles de papier ou des tableaux, quittait le mur pour les trois dimensions de la sculpture et de l'architecture. Dans cette trajectoire, il avait mené à son terme une esthétique linéaire de sinuosité et de bigarrures, suggérant des objets ou des personnages bosselés et tordus aux allures incertaines, devant lesquels le spectateur se prend à rêver pour en cerner le contour. Son architecture est la quête du *Palais idéal*, lieu d'échange d'idées entre l'homme et son habitat.

La commande, en 1969, par la Chase Manhattan Bank d'une sculpture monumentale pour décorer *le parvis de son nouveau siège, le Groupe de quatre arbres*, à New-York, en avait entraîné d'autres. Mais, au moment où Renault le sollicitait, l'artiste avait fait le tour de cette veine créatrice, après une période de douze ans.

Qu'est-ce que cette chose enterrée, sinon l'œuvre d'un artiste nommé Jean Dubuffet ? Aurait-elle existé s'il ne l'avait pas inventée *et produite ? Le Salon d'été* est l'aboutissement d'un processus de création qui dure depuis 1962, le dernier enfant du cycle de *l'Hourloupe*.

Le *Groupe de quatre arbres* de New-York, son équivalent, ne pose, dit Jean Dubuffet, aucun problème d'entretien. *Le Jardin d'émail*, réalisé au musée Kröller-Müller d'Otterlo, reçoit tous les ans cent mille personnes sans dommages. Enfin, *la Closerie Falbala*, construite par l'artiste pour sa fondation de Périgny, est une œuvre de dimensions encore plus importantes que le *Salon d'été*. Pourquoi ce que l'artiste a pu réaliser par ses propres moyens ou avec d'autres mécènes (notamment à Bruxelles pour la banque Lambert) ne peut-il être réalisé avec Renault ? Le sentiment *de Jean Dubuffet est qu'il s'agit* d'une question de goût. Son *Salon d'été*, la nouvelle direction de la Régie n'en veut pas. Est-ce une raison suffisante pour le détruire ?

Il reste qu'au Musée des arts décoratifs la cour d'appel ne peut voir que le projet. Sa qualité est suffisamment convaincante. Mais l'esquisse n'est pas l'œuvre grandeur nature. Celle-ci est enterrée sous le tumulus de Boulogne-Billancourt. Nul ne l'a vue. On demande une autopsie.

JACQUES MICHEL.

★ Maquette pour le *Salon d'été* et autres projets, au Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Jusqu'au 30 avril.

Danse

La métamorphose de Félix Blaska

Voici dix ans, Felix Blaska, transfuge de la compagnie de Roland Petit, fonde sa propre troupe. Très vite, il est considéré comme le prototype du jeune chorégraphe de formation classique, orienté vers l'expression contemporaine. Sa rencontre avec Luciano Berio est déterminante. D'instinct, il établit un rapport de la danse à la musique où toutes deux se développent parallèlement, avec des jonctions aléatoires — un peu à la manière de Cage et Cunningham.

Blaska cependant donne l'impression de rester en retrait de ses possibilités et lorsqu'il présente au Théâtre de la Ville en 1975 le bilan de son activité à la maison de la culture de Grenoble il faut bien reconnaître qu'en trois ans de recherche il n'a pas su dégager un langage personnel. Il en a conscience. Un soir, lors de la représentation de « Ya Sin », ballet composé sur une musique de Jean-Claude Drouet, il se met à improviser sur la chorégraphie réglée et, au plus fort de sa tension, prolonge le mouvement par le cri. Avec « l'Homme aux loups », il s'essaie au ballet-théâtre, mais ne parvient pas à matérialiser les fantasmes suggérés par son librettiste, Pierre Bourgeade.

Lorsqu'il est lui-même sur scène, Blaska subjugue par sa manière naturelle et souple de bouger dans l'espace, sa force de concentration et un humour un peu féroce, sourire de carnassier, œil pétillant sous la frange de cheveux drus. Or le sent de plus en plus attentif à ses pulsions intérieures. A Avignon, seul sur le vaste plateau du Palais des papes comme un taurillon dans l'arène, il se livre totalement aux rythmes déchainés par le trio Eye Ball. Plus il se libère, plus il se dissocie de sa troupe qui refuse de le suivre dans des chemins non balisés. Alors il se sépare de ses danseurs et repart de zéro. Remise en question spectaculaire et périlleuse ; il se jette à corps perdu dans la danse moderne manifestement mieux adaptée à sa nature profonde.

L'été 77 est occupé par un stage d'initiation aux différentes techniques américaines, à la danse indienne, au travail de la voix, à l'improvisation. Puis c'est la formation du groupe (huit danseurs) et la préparation d'un spectacle qu'il va roder avant d'affronter le public parisien.

Dans son premier programme, Félix Blaska a pris le risque de présenter en ouverture de rideau le ballet d'une danseuse de la troupe, Lynn Wimmer. « Echappée du sommeil », créée sur des lieder de Schubert, suggère une atmosphère à la Delvaux ; mais la jeune chorégraphe se perd dans des symboles freudiens usés jusqu'à la corde. La danse manque d'étoffe et se dissout dans des courses éparses. « Tu es Cela », patchwork inspiré à Blaska par des musiques sacrées du monde entier, est la première manifestation de sa nouvelle manière. Les danses sont bien enlevées, très rythmées ; la troupe paraît bien accordée, épanouie et lui-même mène le bal avec entrain : rondes, entrées symétriques, transposition de rituels primitifs... la chorégraphie manque singulièrement de subtilité ; ce n'est pas une composition aboutie, tout au plus la présentation au premier degré des possibilités de chacun, une carte de visite en somme. Félix Blaska a adopté une nouvelle langue, à lui de s'en servir maintenant.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30, sauf dimanche et lundi (deuxième programme à partir du 11 avril).

Mort de Nicolas Nabokov compositeur des Ballets russes de Diaghilev

Le compositeur américain d'origine russe Nicolas Nabokov est mort jeudi 6 avril à New-York, d'une crise cardiaque, à l'âge de soixante-quinze ans.

Nicolas Nabokov, le compositeur des Ballets russes de Diaghilev, était d'abord connu comme le cousin de Vladimir Nabokov, le romancier de l'immortelle Lolita *et comme tel il n'incarnait que l'artiste mineur de la famille. Mais ses propres dons de plume s'étaient révélés il y a trois ans avec un excellent livre autobiographique,* Cosmopolite, *dont le succès avait été si grand qu'il avait incité le musicien à entreprendre sur le tard une carrière littéraire (1). Les Nabokov, originaires de Pskov, près de Saint-Petersbourg s'honoraient au temps des tsars des plus hautes naissances, résidant dans des domaines de quelque quarante hectares. Après la révolution de 1917, le jeune Nicolas, né le 17 avril 1903, se retrouve ainsi à Berlin où il s'ouvrit à la vocation musicale au contact de ses nouveaux dieux, Fürtwangler, Bruno Walter et autres Klemperer cependant qu'il fréquente Rilke, Serge Essenine et Isadora Duncan. C'est en 1924 que, transplanté à Paris parmi les Russes blancs de l'émigration, il fait la connaissance de Serge Prokofiev, d'Igor Stravinski et, surtout, de Serge de Diaghilev qui lui donne sa chance en lui commandant un ballet. Quatre ans plus tard c'est la notoriété : pour le tsar de la danse Nabokov a composé la partition d'*Ode, *œuvre chorégraphique en trois actes due à Leonid Massine et dont le principal interprète est Serge Lifar. La première qui a lieu, le 6 juin 1928, au Théâtre Sarah-Bernhardt est triomphale. En fait* Ode *sera la seule grande réussite musicale de Nicolas Nabokov. Tout le reste de son existence consistera à entretenir ces « relations humaines » qui comptent si fort aux yeux des Américains et qu'il imprégnait de toute la chaleur de son tempérament slave.*

Au lendemain de la mort de Diaghilev, il s'était en effet expatrié aux Etats-Unis, trouvant le plus souvent asile dans la demeure californienne de Stravinski à Hollywood. Des travaux d'orchestration en tout genre, une chaire d'histoire de la musique et un ballet, Union Pacific, *créé à Philadelphie entretenaient la solide réputation du musicien. Devenu citoyen américain au cours de la Deuxième Guerre mondiale, il organise en 1952, à Paris, en tant que secrétaire général du congrès pour la liberté de la culture, le Festival de l'Œuvre du XXe siècle, qui sera un événement marquant de la vie musicale française. A cette occasion, il est présent aux côtés de son grand ami Balanchine, venu avec le New York City Ballet. En 1959, son premier opéra,* la Fin de Raspoutine *était créé à Cologne. En 1973, il assistait à la première de* Peines d'amour perdues, *d'après Shakespeare à la Monnaie de Bruxelles, sa deuxième œuvre lyrique. La musique de Nicolas Nabokov laissera le souvenir d'un style plein de sonorités luxuriantes héritées de sa lointaine ascendance orientale.* — O.M.

(1) *Le Monde* a rendu compte de ce livre dans son numéro du 31 décembre 1976.

■ Un « Carrefour du film policier » aura lieu à Royan du 11 au 15 avril. Il réunira vingt films rares, classiques et parfois inédits, ainsi que les grands éditeurs de romans policiers. Un hommage sera rendu à Eddie Constantine et à Dominique Wilms.

Notes

Musique

Beethoven par Ashkenazy et Perlman

Ce qui séduit dès l'abord dans le duo que forment Itzhak Perlman et Vladimir Ashkenazy, c'est leur amitié. Non pas seulement parce que celui-ci apporte le violon et l'archet de celui-là, qui le remercie d'un lumineux sourire en abandonnant ses béquilles d'un geste vif et quasi athlétique, mais parce que cette amitié rayonne dans la musique. Ils vont sans cesse au-delà de l'homogénéité absolue des attaques, des enchaînements du dialogue ; véritablement, les sonorités s'épousent, se confortent et se vivifient mutuellement pour atteindre à une intensité, à une ardeur magiques.

Perlman c'est la richesse prodigieuse d'une technique qui utilise toute la force du bras pour développer une sonorité aussi plénière que nuancée, sans écrasement ni bavure, qui donne au chant sa souveraineté tandis qu'Ashkenazy l'enveloppe d'une polyphonie effervescente, où le chant sans cesse se revigor, plongé dans cette source d'eau vive.

Ces sonates de Beethoven qu'ils donnaient dans un concert au profit des recherches sur le cancer des Instituts Pasteur et Weizman (Israël), on sentait qu'ils les ont longuement mûries. Pas une phrase qui n'ait été recréée ensemble, dans son élan juvénile, dans sa fierté ou dans sa puissance mystérieuse, dans sa grâce mozartienne ou sa rudesse beethovénienne, avec ces soudains changements de caractère qui laissent apercevoir tout à coup les tournoiements d'une danse de ménades ou le visage d'une passagère mélancolie.

Que de contrastes et de vie intérieure dans ces « Première Sonate » et « Troisième Sonate » qui ne semblent vouées qu'à l'élégance, avant cette « Sonate à Kreutzer », où le plus grand génie souffle en tempête ! Mais là peut-être Ashkenazy et Perlman restent-ils encore trop proches d'un texte exigeant, savoureux, sans dévoiler tout l'au-delà musical, cette transparence qui ne se révèle qu'après bien des années de cette même interrogation fervente et passionnée.

JACQUES LONGCHAMPT.

★ Prochain concert mardi 11 avril. Decca vient de publier l'enregistrement intégral de ces sonates par Ashkenazy et Perlman, qui a obtenu le prix de l'académie Charles-Cros

Variétés

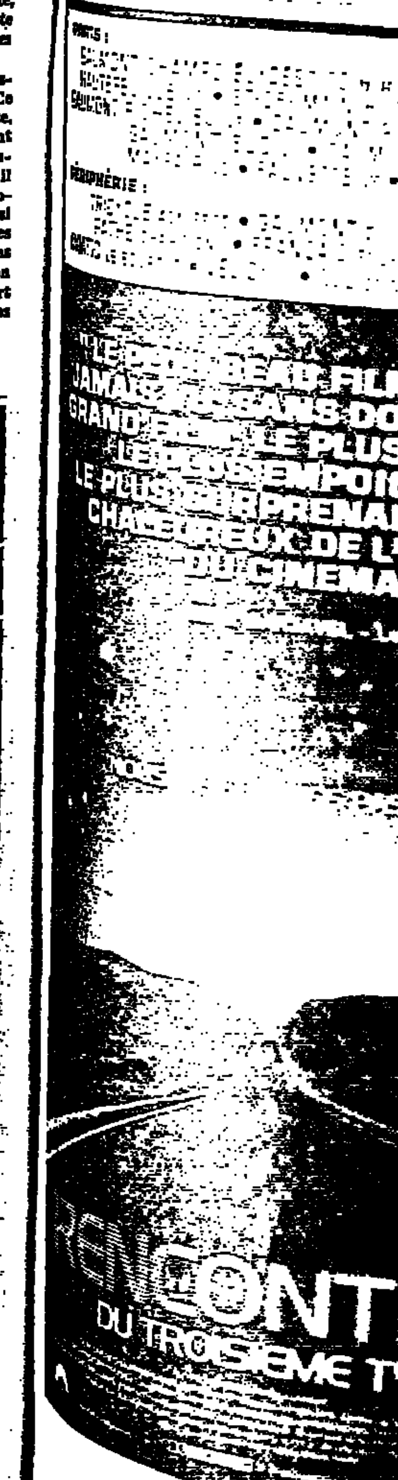
Nicole Croisille

Traditionnel programme de music-hall à l'Olympia avec en tête d'affiche deux voix particulièrement travaillées : celle du jeune chanteur argentin Jairo, qui dramatise ses chansons, et celle de Nicole Croisille, qui a un solide métier et présente dans un climat de sympathie ses chansons anciennes et nouvelles.

Enfin, il y a Daniel Prévost, transfuge du « Petit Rapporteur ». Ce comique a une folle dans la tête, mais il ne l'utilise pas pleinement dans ses sketches. Prévost a beaucoup de ressources potentielles : il y a chez lui une étonnante violence, une énorme naïveté et aussi un physique qui se prête à des moments poétiques. Mais il n'a pas encore donné chair et sang à son personnage, il ne lui a pas offert son discours. Question de temps sans doute.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h. 45.



Notes

Musique

Beethoven par Ashkenazy et Perlman

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

FRANCE SOIR/ROBERT CHAZAL
Ce film est une énorme blague.
SORDI et BLIER sont les deux champions de l'aventure avec une force comique peu commune.

LE MONDE/J. de BARONCELLI
Cette farce à l'italienne éclipse royalement nos tristes farces à la française.

HUMANITÉ DIMANCHE/SAMUEL LACHIZE
Un grand film comique.

LE POINT/ROBERT BENAYOUN
Inénarrable.
Tartarinade superbe qu'un SORDI éblouissant d'abattage, un BLIER prodigieux de hargne, un MANFREDI méconnaissable animent de leur génie comique.

NOUVEL OBSERVATEUR/MICHEL GRISOLIA
NOS HEROS... oscillent entre bouffonnerie et comique du dessin animé.

JOURNAL DU DIMANCHE/PIERRE BILLARD
Quand on a fini de rire, on continue de réfléchir.

LE FIGARO/FRANÇOIS CHALAIS
Tintin au pays de Jules Verne.
SCOLA demeure le cinéaste le mieux inspiré de sa génération.

LE QUOTIDIEN DE PARIS/HENRI CHAPIER
Un film amusant, intelligent.
Il faut voir cette pirouette de SCOLA.

LE MATIN/MICHEL PEREZ
Un safari de l'humour.

ALBERTO SORDI / BERNARD BLIER / NINO MANFREDI

NOS HEROS
REUSSIRONT-ILS A RETROUVER LEUR AMI MYSTERIEUSEMENT DISPARU EN AFRIQUE ?

un film de ETTORE SCOLA

PARIS :
GAUMONT CHAMPS ÉLYSÉES 70 M/M VO • FRANÇAIS 70 M/M VF
HAUTEFEUILLE VO • ST-GERMAIN HUCHETTE VO • MARIGNAN VF
GAUMONT RICHELIEU VF • GAUMONT RIVE GAUCHE VO • WEPLER VF
GAUMONT SUD VF • GAUMONT GAMBETTA VF
MAYFAIR VO • FAUVETTE VF • CAMBRONNE VF

PÉRIPHÉRIE :
TRICYCLE ASNIÈRES • GAUMONT EVRY • BELLE ÉPINE THIAIS
PATHE CHAMPIGNY • FRANÇAIS ENGHIEN • PARINOR AULNAY
AVIATIC LE BOURGET • VÉLIZY II • C2L ST-GERMAIN • CYRANO VERSAILLES

" LE PLUS BEAU FILM QUE J'AIE JAMAIS VU, SANS DOUTE LE PLUS GRAND FILM, LE PLUS ETONNANT, LE PLUS EMPOIGNANT, LE PLUS SURPRENANT, LE PLUS CHALEUREUX DE L'HISTOIRE DU CINEMA. "
RENÉ BARJAVEL - Le Journal du Dimanche

NOUS NE SOMMES PAS SEULS

RENCONTRES DU TROISIEME TYPE

MAC MAHON (v.o.) - RACINE (v.o.) - OLYMPIC ENTREPOT (v.o.)

un film de BOB RAFELSON

STAY HUNGRY

United Artists

U.G.C. OPERA - QUINTETTE
14-JUILLET BASTILLE - 14-JUILLET PARNASSE

LE BOIS DE BOULEAUX

Chef-d'œuvre de Andrzej WAJDA

MERCURY (v.o.) - PARAMOUNT OPÉRA (v.f.)

Le pouvoir, l'argent, le sexe ce dont vous rêvez les héros de Betsy le vivent.

Betsy

de HAROLD ROBBINS

EMANUEL L. WOLF présente
LAURENCE OLIVIER
ROBERT DUVALL • KATHARINE ROSS • TOMMY LEE JONES • JANE ALEXANDER
BETSY de HAROLD ROBBINS
LESLEY-ANNE DOWN • JOSEPH WISEMAN • EDWARD HERRMANN
PAUL RUDD • KATHLEEN BELLER
Scénario de WILLIAM BAST et WALTER BERNSTEIN musique JOHN BARRY
produit par ROBERT R. WESTON producteur associé JACK GROSSBERG
réalisé par DANIEL PETRIE

STUDIO MEDICIS

Un face à face extraordinaire
2 comédiennes inoubliables
JOANNE WOODWARD et SALLY FIELD

SYBIL

d'après le best-seller américain de FLORA RHETA SCHREIBER
un film de DANIEL PETRIE

Seul à Paris
STUDIO DES URSULINES

MICHEL LONSDALE
MAXENCE MAILFORT
dans

BARTLEBY

un film de MAURICE RONET

Pourrait bien être l'auteur du film le plus important qu'il nous ait été donné de découvrir...
LE FIGARO M. MARMIN

Aux frontières du fantastique.
LE POINT

GAUMONT COLISÉE - A.B.C. - CLICHY PATHÉ - MONTPARNASSE PATHÉ - GAUMONT CONVENTION - LORD BYRON - ATHÉNA - U.G.C. ODÉON - VENDOME - FRANÇAIS Enghien ARGENTEUIL - BELLE-ÉPINE PATHÉ Thiais - GAUMONT Evry - PATHÉ Champigny - LES ULIS Orsay - CYRANO Versailles - LES FLANADES Sarcelles

Une femme doit-elle sacrifier sa vie professionnelle et sentimentale à son enfant?

GAUMONT YVES GASSER et YVES PEYROT PRÉSENTENT
MARLÈNE JOBERT — PHILIPPE LÉOTARD

Va voir maman
papa travaille

un film de FRANÇOIS LETERRIER

"Quelle vérité dans la vie de ce couple, quelle observation minutieuse des sentiments".
(Journal du Dimanche)
P. Billard

GRAND REX VF / UGC NORMANDIE VO / HELDER VF / UGC OPÉRA VF / CLICHY PATHÉ VF
BRETAGNE VF / MISTRAL VF / GAUMONT CONVENTION VF / GAUMONT GAMBETTA VF / UGC GOBELINS VF
UGC GARE DE LYON VF / 3 MURAT VF / UGC ODÉON VO / ST-MICHEL VO

Laissez-vous gagner par...

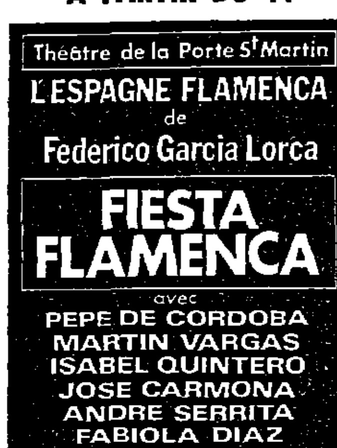
Le 1er film DISCO

LA FIÈVRE DU SAMEDI SOIR
(SATURDAY NIGHT FEVER)

PARAMOUNT présente une production ROBERT STIGWOOD
avec JOHN TRAVOLTA KAREN LYNN GORNEY dans "LA FIÈVRE DU SAMEDI SOIR" (Saturday Night Fever) scénario de NORMAN WEXLER
réalisé par JOHN BADHAM producteur exécutif KEVIN McCORMICK produit par ROBERT STIGWOOD musique originale composée et interprétée par les BEE GEES
bande originale du film sur disques Polydor n° 2658 123 cassettes n° 3524 203
un film PARAMOUNT distribué par CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

PARLY 2 / ST-GERMAIN C2L / PANTIN CARREFOUR / ARGENTEUIL ALPHA / ORSAY ULIS / ROSNY ARTEL
SARCELLES FLANADES / MONTREUIL MÉLIÈS / BOUSSY ST-ANTOINE BUXY / CRÉTEIL ARTEL / NOGENT ARTEL





SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 7 avril

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : Par-delà le bien et le mal.
Odéon, 20 h. 30 : la Manifestation.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paradoxe sur le comédien ; 21 h. 30 : Rousseau.
T. E. P., 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Petit T. E. P., 20 h. 30 : Dans les plaines du jour.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 20 h. 30 : Yiddish Story (salle Papin) ; 21 h. : la Thébaïde ou les Frères ennemis ; 22 h. 30 : la Vague (salle Papin).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Félix Blaska ; 20 h. 30 : les Derniers.

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : la Mouette.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheikh.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Cité internationale, la Galerie, 20 h. 30 : la Comtesse d'Escarbagnas ; les Femmes savantes. — La Resserre, 21 h. : le Pantomime blanc de peur. — Grande salle, 21 h. : Yvonne, princesse de Bourgogne.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Daunou, 21 h. : les Coucous.
Epicerie-Théâtre, 20 h. 45 : les Rets à Ipeca.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Mirabelles.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. : le Bluff ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : Punk et Punk et colegram ; 22 h. 30 : les Ecrits de Laure. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : Boîte Mao boîte et Zoo Story.
Madeleine, 20 h. 30 : Trois lits pour huit.
Marigny, 21 h. : Miam-Miam.
Mathurins, 20 h. 45 : la Dame et le Fonctionnaire.
Michel, 20 h. 30 : Lundi la fête.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Assiégés.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Orsay, I, 20 h. 30 : le Rhinocéros. — II, 20 h. 30 : Esther.
Palais des arts, 20 h. 45 : Rufus.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Paris-Nord, 20 h. 30 : l'Oiseau Tonnerre et Sidi Monsieur.
Renaissance, 21 h. : le Journal d'un fou.
Saint-Georges, 21 h. : le Coq en pâte.
Théâtre Adyar, 20 h. 30 : les Mystères de Paris.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Gros câlin ; 20 h. 45 : Gotcha ; 22 h. 30 : Hanjo.
Théâtre Oblique, 20 h. 45 : la Turista.
Théâtre de Paris, 21 h. : Hôtel particulier.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : la Tour de Nesle.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Iakov Bogomolov.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Tristan-Bernard, 18 h. : la France, maison fondée en 843.
Troglodyte, 21 h. : l'Amythocrate.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 40 : D. Gorse ; 20 h. 45 : Hommage à Prévert ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : Vitae Side Story.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : M. Bulher ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 30 : Ah ! les p'tites femmes.
La Bretonnerie, 21 h. : C'est pour de rire.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : E. Rondo ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. : la Vie de jeunesse.
Café de la Gare, 20 h. : le Cracheur de phrases ; 23 h. : Plantons sous la suie.
Campagne-Première, 22 h. 45 : la Matriarche.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. : les Frères ennemis ; 23 h. : les Mystères du confessionnal.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : J.-P. Rambal ; 22 h. : Fromage ou dessert ; 23 h. 30 : Dzi Croquettes.
Le Fanal, 20 h. 45 : le Président.
Le Lucernaire, 22 h. : C. Dente.
La Mama du Marais, 18 h. 30 : Zézette ; 19 h. 45 : Help, Mumy, help ; 20 h. 45 : les Diables ; 22 h. : Kuillères-valises.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : France Léa ; 22 h. 30 : les Etoiles.
Petit Bain - Novotel, 22 h. 30 : Spectacle Boris Vian.
Petit Casino, 21 h. : Du dac au dac ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils.
Petits-Pavés, 21 h. : Flash dingue, bonbons acidulés ; 22 h. 30 : J. Escamez.
Le Plateau, 20 h. 30 : Sado et Maso sont sur un bateau ; 21 h. 45 : R. Pavey.
Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Qu'elle était verte ma salade.
Le Sélénite, I, 19 h. 45 : Huis clos ; 21 h. 45 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : le Péplum en folie. — II, 20 h. 30 : les Bonnes ; 21 h. 30 : J.-P. Chevallier ; 22 h. 30 : Ah ! les p'tites annonces.
La Soupape, 21 h. : la Dame au bidule ; 22 h. 30 : J.-C. Asselin.
La Tanière, 20 h. 45 : L. Khripounchine ; 22 h. 30 : le Souffleur de vers.
Vieille Grille, I, 20 h. 30 : Zartong. — II, 20 h. 30 : Castelhemis ; 21 h. 45 : Plurielle ; 23 h. : Sugar Blue.

Les théâtres de banlieue

Bonneuil-sur-Marne, Salle Gérard-Philipe, 21 h. : Casthelemis, Gwendal.
Clichy, Théâtre Rutebeuf, 20 h. 30 : le Molière.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Simplex ou la Peau de fou.
Sucy-en-Brie, C. C., 21 h. : la Double Inconstance.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Oncle Vania.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 20 h. 30 : Théâtre de chambre.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Mogador, 20 h. 30 : Valses de Vienne.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Ce soir on actualise.
Deux-Anes, 21 h. : Le con t'es bon.
Dix-Heures, 22 h. : Mars ou crève.

La danse

Centre Mandapa, 21 h. : Carmina Burana.
Théâtre Mouffetard, 22 h. : Geste, parole, danse.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : Trio Risler (Schumann, Schubert) ; 21 h. : Ensemble Almerie (musique de la Renaissance et baroque).
Radio-France, 20 h. 30 : Madrigalistes de Prague et D. N'Kaoua (Dussek, Dvorak, Smetana, Martinu, Janacek). — Studio 105, 20 h. 30 : les Jeunes Compositeurs et Interprètes du Conservatoire national supérieur de Paris.
Eglise des Billettes, 21 h. : Orchestre de chambre de France, dir. A. Boulfroy (Bach).
Eglise Saint-Roch, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J.-P. Lore (Haydn).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Schumann, Tchaïkovski).
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : Simone Escure (Bach).
Espace P.-Cardin, 21 h. : Ars Nova, dir. C. Bruck, sol. U. Reinemann (Nietzsche).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : G. Pumet, flûte (de Bach à Varèse).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h. 30 : Ensemble de musique de chambre international (Couperin, Telemann, Rameau, Kühnel).

Jazz, pop', rock et folk

Petit Journal, 21 h. 30 : Soul's Quintet.
Palais des arts, 18 h. 30 : Compagnie Bernard Lubat.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Stephan Guirault Quintet.
Théâtre Campagne-Première, 20 h. : Nico ; 21 h. 30 : P. Chatel.
Centre américain, 21 h. : Potemkine.
Golf Drouot, 22 h. 30 : Keust Acting out ; Lyndhurst ; Etat d'urgence ; Street Fighters.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

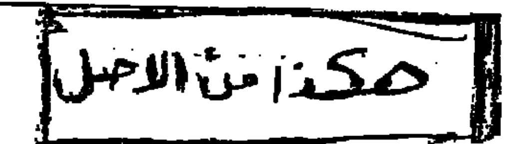
Chaillot, 15 h., Hommage à J. Epstein : le Cœur fidèle ; 18 h. 30 : le Dernier des hommes, de F. W. Murnau ; 20 h. 30 : Viridiana, de L. Bunuel ; 22 h. 30, Le cinéma et l'étrange : la Mandragore, de R. Oswald ; le Trésor d'Arne, de M. Stiller.

Les exclusivités

A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 6e (359-52-70) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).
L'ANGE ET LA FEMME (Can.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
AU-DELA D'UN PASSE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BARTLEBY (Fr.), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
BETSY (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), à partir de samedi.
BRANCALEONE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
COMMENT SE FAIRE REFORMER (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
DIABOLO MENTHE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82).
ELLES DEUX (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
EMMANUELLE 2 (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
EQUUS (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) : (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA FRANCE DE GISCARD (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LA GUERRE DES ETOILES (A.) (v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
GUERRES CIVILES EN FRANCE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
HOLOCAUST 2000 (It., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
L'HOMME-ARAIGNEE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
IL ETAIT UNE FOIS... LA LEGION (A., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Diderot, 12e (343-19-29), en soirée.
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Murat, 16e (288-99-75).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Colisée, 8e (359-29-46).
JESUS DE NAZARETH (It., première partie, v.f.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Madeleine, 8e (073-56-03).
JESUS DE NAZARETH (2e partie, v.f./v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25) ; (v.f.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03).
JULIA (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13).
LACHEZ LES BOLIDES (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA MAITRESSE LEGITIME (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cluny Ecoles, 5e (033-20-12).
LE MIROIR (Sov., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
MORT D'UN POURRI (Fr.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
NENE (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS A RETROUVER LEUR AMI MYSTERIEUSEMENT DISPARU EN AFRIQUE ? (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81), à partir de sam. ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
PITIE POUR LE PROF (A.-Can., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
POUR QUI LES PRISONS ? (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Cluny Ecoles, 5e (033-20-12).
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23).
QUI A TUE LE CHAT ? (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
RAISON D'ETRE (Can.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
RAONI (Fr.-Belg.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Richelieu, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).
SAUVEZ LE NEPTUNE (A., v.o.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93).
SECRETE ENFANCE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. Sp.
SYBIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
TENDRE POULET (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (073-34-37) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
LA TERRE DE NOS ANCETRES (Fin., v.o.) (*) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse
TRAS OS MONTES (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
VA VOIR MAMAN, PAPA TRAVAILLE (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
VERA ROMEYKE N'EST PAS DANS LES NORMES (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Olympic, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

SALE REVEUR, film français de Jean-Marie Périer : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
STAY HUNGRY, film américain de Bob Rafelson. V.O. : Le Racine, 5e (633-43-71) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LA CHAMBRE VERTE, film français de François Truffaut : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'EPREUVE DE FORCE, film américain de Clint Eastwood (*). V.O. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.F. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR, film américain de John Badham (*). — V.O. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA TRAPPE A NANAS, film américain de Sam Grossman (*). — V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.F : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).



SPECTACLES

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (742-83-90) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47).
VIOLANTA (Suis., v. It.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; V.f. : Cambronne, 15e (734-42-96).
LA VOIX DE SON MAITRE (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
VOYAGE AU JARDIN DES MORTS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA ZIZANIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).

Les festivals

J. TATI : Champollion, 5e (033-51-60) : les Vacances de M. Hulot.
A. HITCHCOCK (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) : la Mort aux trousses.
FELLINI-PASOLINI (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 15 h. : Fellini-Roma ; 17 h. : Satyricon ; 19 h. : les Mille et Une Nuits ; 21 h. : le Casanova de Fellini.
TERRE A TERRE (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33) : Nuit et Brouillard.
CINEMA ITALIEN (v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), 14 h. : Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon ; 16 h. 15 : Prima Della Revoluzione ; 18 h. 15 : les Poings dans les poches ; 20 h. : Allonsanfan ; 22 h. : Mama-Roma.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). I : 13 h et 17 h. 15 : The Song Remains the Same (+ V., S., D., L., Mar., à 24 h.) ; 15 h. 15 : le Lauréat ; 19 h. 45 : Cabaret ; 22 h. : Chiens de paille. — II : 13 h. : Let It Be ; 14 h. 30 : Easy Rider ; 16 h. 15 : Frankenstein Jr ; 18 h. : les Damnés ; 20 h. 30 : Mort à Venise ; 22 h 30 : Phantom of the Paradise ; V., D., L., Mar., S., à 24 h. 15 : Délivrance.
CHATELET - VICTORIA (v.o.), 1er (508-94-14), 13 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 13 h. 45 : Taxi Driver ; 17 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 20 h. 10 et 22 h. 10 : Cabaret (+ S., à 24 h. 20) ; V., à 24 h 20 : A bout de souffle.
M. DURAS : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 : India Song ; 14 h. 30 : Baxter, Vera Baxter.
LITTERATURE CONTEMPORAINE ET CINEMA (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Le cœur est un chasseur solitaire.
ROCK - CONFRONTATIONS (v.o.) Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
STUDIO 28 (v. o.), 18e (606-36-07) : l'Hérétique no 2.
C. CHAPLIN (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : le Kid.
R. BROOKS (v.o.) Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Bas les masques.
MARLENE DIETRICH (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : Désir.

Les séances spéciales

AMARCORD (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf s. et d.).
ANGELA DAVIS L'ENCHAINEMENT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
L'AUTRE (A. v.o.) (**) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam., à 17 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 16 h. 30.
CINQ LEÇONS DE THEATRE D'A. VITEZ (Fr.) : Palais des arts, 3e (272-62-98), à 12 h.
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Daumesnil, 12e.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., à 21 h.
EL TOPO (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
GILIAP (Suède, v.o.) : Olympic, 14e, à 17 h. 30 (sf s. et d.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sf d.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, à 20 h. et 22 h. 15.
MORT A VENISE (It., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
OBSESSION (A., v.o.) (*) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf s. et d.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.f.) : Les Tourelles, 20e, mar., à 21 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. et 24 h.
LE VOYAGE DES COMEDIENS (Gr., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15), J., à 20 h. 30.

Les grandes reprises

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. Omnia, 2e (233-39-58) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES SIRENES (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e.
LA CONQUETE DE L'OUEST (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16), à partir du 7 (sous réserves).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
ELMER GANTRY LE CHARLATAN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
FLESH GORDON (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
FREAKS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
L'HORRIBLE CAS DU DOCTEUR X (A., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).
LE JEU AVEC LE FEU (Fr.) (**) : Artus-Champo, 5e (033-51-60).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LES MALES (Can.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Calypso, 17e (754-10-68).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MON ONCLE (Fr.) J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA PRISE DE POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v. o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
PROVIDENCE (Fr., vers. angl.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Ranelagh, 16e.
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LES TROIS CABALLEROS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

CARNET

Naissances

— Jean-Noël FLAMMARION et Mme, née Nadine Chaptal de Chanteloup, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille
Sophie,
le 13 mars 1978.
28, rue Racine, 75006 Paris.

— Jean-François
Et Sylvie THIOLLIER,
Camille, Flavie et Grégoire,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Constance-Aurélie,
le 14 mars 1978 à San-Francisco.
Consulat général de France,
2570 Jackson Street,
San-Francisco Ca. 94123.

Décès

Max KAGANOVITCH

Mme Max Kaganovitch, son épouse,
Mmes Meyer et Husain, ses filles, et leurs familles,
Ses amis,
font part du décès de
M. Max KAGANOVITCH
marchand de tableaux,
commandeur
dans l'ordre des Arts et Lettres.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Zurich (Suisse) dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
99, boulevard Raspail, 75006 Paris.

[Né en Russie, près de Kiev, Max Kaganovitch a eu un père dans les affaires, deux frères dans la littérature. Lui aimait l'art, non pour en vendre comme on aurait pu le croire, mais pour en faire. Il était sculpteur. Max Kaganovitch avait vécu dans le Moscou des années 20 où il avait connu Maïakovski et Essénine.

Mais il rêvait de Paris. Il part, s'arrête quatre ans en Lituanie, où il enseigne la sculpture, et arrive à Montparnasse. Il gagne sa vie en conseillant un collectionneur suisse, et, de fil en aiguille, finit par devenir marchand. Dans les années 30, les tableaux sont abondants et très bon marché. Il disait avoir constitué sa collection entre 1928 et 1935. C'est cette année-là qu'il ouvre sa galerie du boulevard Raspail. Il achète, vend, mais aussi conserve des tableaux pour lui, car il se voulait plus collectionneur que marchand. Les vingt toiles impressionnistes qu'il avait données aux musées de France, en 1973, c'était l'œuvre de sa vie. Il les avait gardées contre vents et marées et déclarait être content de voir ces Cézanne, Gauguin, Sisley, Monet, Bonnard, Van Gogh, Pissarro, etc., réunis au Jeu de Paume, en attendant d'aller au musée du dix-neuvième siècle, gare d'Orsay.]

— Brest, Paris, Toulon.

Mme Léon Arnault de la Ménardière,
Le lieutenant-colonel (C.R.) et Mme Hervé Arnault de la Ménardière,
Mlle Armelle Arnault de la Ménardière,
Le capitaine de vaisseau (C.R.) et Mme Jean Renon,
M. et Mme Alain Dyevre,
Le médecin chef de la marine (C.R.) et Mme Jacques Claude,
M. et Mme Yves Arnault de la Ménardière,
Le commissaire en chef de la marine et Mme Bertrand Voisard,
Le Père Alain Arnault de la Ménardière,
Ses enfants,
Ses vingt-cinq petits-enfants,
Ses cinq arrière-petits-enfants,
Les familles Caradec, Maury, Van Deinse, Dupouey, Le Gouais,
ont la douleur de faire part du décès subit, à l'âge de quatre-vingts ans, le 30 mars 1978 à Brest, de
M. Léon ARNAULT de la MENARDIERE
ancien consul honoraire des Pays-Bas,
ancien administrateur de la caisse d'épargne de Brest,
médaillé militaire,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau.
La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 1er avril 1978, à 16 h. 30, en l'église Saint-Louis de Brest.

— Le supérieur général des Fils de la Charité,
Les Fils de la Charité,
Les membres de sa famille,
M. le curé et les paroissiens de Ponthierry et Moulignon,
font part à leurs amis du décès du
Père Marcel BACH,
(quatre-vingts ans).
Il exerça son ministère sacerdotal à Villeneuve-Saint-Georges, Argenteuil, Paray-Vieille-Poste, les Bruyères-de-Sèvres, Sallaumines, Champs-sur-Marne, Ponthierry. Il fut maître des novices Fils de la Charité.
La messe de funérailles aura lieu à Ponthierry (Seine-et-Marne), lundi 10 avril, à 9 h. 30.
Inhumation au cimetière d'Issy-les-Moulineaux.
Les Fils de la Charité,
10, rue Louis-Blanc, 75010 Paris.

— Ses collègues,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de
Marguerite BONNE
agrégée de l'Université,
survenu le 4 avril 1978.
Mlle Bonne ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y aura pas d'obsèques.

— Mme Hector Capuano et ses enfants,
Mme Jacques Simantou et ses enfants,
M. et Mme Marcel Navarro et leurs enfants,
Mme Albert Molho et ses enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de
Mme Ino BOURLA
née Elsa Salem,
survenu le 5 avril 1978.
43, rue Raffet, 75016 Paris.

— Carlo Rim, Jean-Francis Held et Jean-Pierre Richard,
font part du décès de
Alice CARLO RIM
Les obsèques ont eu lieu à Marseille, dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Vital Chomel et leurs enfants,
M. et Mme André Chomel, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Chomel, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gabriel Maignial et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Farjou,
ont la douleur de faire part du décès le 31 mars 1978, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de
Mme Pierre CHOMEL
née Renée Baron
de la Lombardière de Canson,
munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le lundi 3 avril à Faverges-de-la-Tour (Isère).
2, boulevard des Adieux,
38000 Grenoble.
71, rue de Buzenval,
92210 Saint-Cloud.
Le Flavay,
38110 Faverges-de-la-Tour.
5, place des Lauriers,
91240 Saint-Michel-sur-Orge.
9, place Colbert, 69001 Lyon.

— M. et Mme Georges Collier et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Collier,
Mme Raoul Leboucher,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Guy COLLIER
diplômé de l'I.E.P.,
survenu à Paris le 1er avril 1978 à l'âge de trente ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 6 avril 1978 à Evreux-Saint-Michel.
10, résidence de La Rochette,
Saint-Michel, 27000 Evreux.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Claire DAMOISEAU
survenu à Jausiers (04), le 20 mars 1978, dans sa vingt-sixième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de Châtenay-Malabry, le mardi 4 avril 1978.
De la part de M. et Mme Robert Damoiseau, leurs enfants et la famille.
7, allée de Malezieu,
92290 Châtenay-Malabry.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme René DUBRISAY
née Marthe Regimbeau,
survenu subitement le 31 mars 1978, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile, 37, rue Vaneau, Paris (7e).
De la part :
Du professeur et de Mme Jacques Dubrisay, ses enfants,
De M. et Mme Alain Dubrisay,
De M. et Mme Pierre Broin et leurs filles, Pauline et Mélanie,
De M. Guy Dubrisay,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De Mme Pierre Regimbeau, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ses belle-sœur, neveux et nièces.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité.

— Mlle Carmen Garcia Calderon, sa fille,
M. et Mme Etienne Mace, ses beau-frère et sœur,
M. et Mme Rémi Kremp,
M. et Mme Octave Mace,
M. et Mme Claude, Pascal Mace, ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-huitième année, du
Docteur Guillemette GARCIA-CALDERON,
née Marquis,
chef de service des hôpitaux de Paris, survenu le 5 avril 1978.
La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Jacques Touvay en l'église Saint-Germain de Charonne (4, place Saint-Blaise, à Paris-20e), le 11 avril 1978, à 16 heures, suivie de l'inhumation au cimetière Montparnasse.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10 bis, rue Piccini, Paris (16e).

— Mme Paul Gentil et ses enfants,
Mme Louis Gentil, sa mère,
Les familles Jean Bernes, Jean Boillot, Pierre Gentil, François Gentil, Jacques Gentil, Fanchic Dupré La Tour,
Ses frères et sœurs,
Toute sa famille et ses amis,
font part du décès de
Paul GENTIL
survenu le 4 avril 1978, dans sa cinquante-cinquième année.
Une messe sera célébrée le samedi 8 avril 1978, à 10 heures, en la chapelle Notre-Dame-des-Anges, 102, rue de Vaugirard, Paris (6e).
La cérémonie d'incinération aura lieu le mercredi 12 avril 1978, à 13 h. 30 précises, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise, où l'on se réunira.
Ni fleurs ni couronnes.
51, rue Saint-Placide,
75006 Paris.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la Société Henry Johnson Sons,
ont le regret de faire part du décès de leur
président-directeur général
M. Paul GENTIL
survenu le 4 avril 1978, dans sa cinquante-cinquième année.
5, rue Jacques-Kablé,
75018 Paris.

— M. Charles Vachin et Mme, née Marie-Rose Monteil,
Le générale et Mme Pierre Monteil,
Ses frères, sœur, petits-enfants et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean MONTEIL
directeur d'école honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
survenu le 11 mars 1978 à Montpellier, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Les obsèques ont eu lieu à Brive, le 15 mars 1978.
1378, avenue de la Justice,
34000 Montpellier.
22, rue des Acacias,
75017 Paris.

— Sa famille nous prie de faire part de la mort, survenue le 6 avril 1978, de
Nicolas NABOKOV,
compositeur.
450 West 20 th Street, New-York.
(Lire page 28.)

— Mme Frédéric Westphal, née Marie Rouffio,
M. et Mme Stuart Booth, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Alfred Westphal et leurs enfants,
M. et Mme Christian Westphal et leurs enfants,
M. et Mme Mylio Westphal et leurs enfants,
M. et Mme Marc Westphal et leurs enfants,
M. et Mme Thierri Westphal et leurs enfants,
M. et Mme Christian Fuchs et leurs enfants,
Leurs parents et alliés,
dans l'espérance de la Résurrection,
font part du décès de
M. Frédéric WESTPHAL
docteur en médecine,
endormi dans la paix du Seigneur le 31 mars 1978, dans sa quatre-vingt-septième année.
« Je suis la Résurrection et la Vie ; celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. »
(Jean II 25-26.)
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, rue André-Salel,
92000 Fontenay-aux-Roses.
97, rue Trarieux, 69003 Lyon.
1, rue Durand-Benech,
92000 Fontenay-aux-Roses.
15, allée Trianon, 37100 Tours.
9, rue du Maréchal-Foch,
67000 Strasbourg.
Chemin de Bellecôte, 34400 Lunel.
2, place Joffre, 75007 Paris.

Anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de
Joseph-Jean MORER
il est demandé une pensée à ceux qui l'ont connu et aimé.
De la part de Mme J.-J. Morer.

Visites et conférences

SAMEDI 8 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 8 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Garnier-Ahlberg : « Fresques romanes de la vallée du Loir ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, *Mme Bacheller* : « *Hôtel de Sully* ».
15 h., 1 bis, rue des Carmes, Mme Legregeois : « Musée de la police parisienne ».
15 h., terminus des autobus 72, 52, Mme Pennec : « Le musée historique de Saint-Cloud ».
15 h., entrée du château, Mme Zujovic : « Château de Bois-Préau ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Sénat » (A travers Paris).
15 h. 15, 5, rue des Hospitalières-Saint-Gervais : « Le Marais » (Mme Barbier).
15 h., devant l'Opéra : « L'Opéra et son exposition » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., 87, rue Vieille-du-Temple : « Exposition cent ans de République » (Mme Ferrand).
16 h. 15, 3, rue Royale : « Chez Maxim's » (entrées limitées) (M. de La Roche).
15 h., métro Eglise-d'Auteuil : « Jardins d'Auteuil » (Paris inconnu).
15 h., 33, rue du Général-Leclerc à Issy : « Un parc » (Paris et son Histoire).
15 h., parvis de l'église, M. Guasco : « L'église Saint-Gervais-Saint-Protais » (Templia).
15 h., 4, place Vendôme : « Le Second Empire chez la Castiglione » (Tourisme culturel).
15 h. 15, en haut des marches, à gauche : « L'Opéra de Paris » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, 64, rue du Rocher, M. Robber Lohrer : « A quoi sert un proviseur de lycée ? ». M. M. Schumann : « Angoisse et certitude », M. C.-H. Leconte : « Le nouveau gouvernement » (Club du Faubourg).
13 h., 15 h. 30, 18 h. : 13, rue de la Tour-des-Dames : « Les états de conscience supérieure et la méditation transcendantale » (entrée libre).
15 h., Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. G. Toupance : « L'évolution physicochimique des atmosphères planétaires ».

DIMANCHE 9 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Magnani : « Exposition Cent Ans de République ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Hôtel de Sully ».
15 h., 63, rue de Monceau, Mme Zujovic : « Musée Nissim de Camondo » (Caisse nationale des monuments historiques).
10 h. 30, gare des Invalides, M. Gaborit : « Hôtel des Mottes et rue de Fontenay ».
15 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers ; le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).
15 h., 12, rue de Tournon : « Le Sénat » (entrées limitées) (Mme Barbier).
15 h., 23, quai Conti : « L'Académie française » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Roederer : « La mosquée de Paris » (Connaissance de Paris).
15 h., 37, rue de Bellechasse : « L'ancienne abbaye de Pentemont » (Mme Ferrand).
15 h., 2, rue André-Pascal : « L'histoire galante du bois de Boulogne » (Mme Hager).
15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Hôtel de Soubise » (Histoire et Archéologie).
15 h., 34, rue Saint-Paul : « Le Marais » (M. de La Roche).
15 h., métro Jussieu : « Les arènes de Lutèce » (Paris et son Histoire).
15 h. 30, 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Tourisme culturel).
15 h., place du Palais-Royal : « Le Palais-Royal » (Visages de Paris).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Alfred Leroy : « Splendeur et rayonnement de la civilisation française du dix-huitième siècle (les Artisans de l'esprit).

CONFERENCES. — 15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Les états de conscience supérieure et la méditation transcendantale » (entrée libre).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Alfred Leroy : « Splendeur et rayonnement de la civilisation française au dix-huitième siècle » (les Artisans de l'esprit).

RADIO-TÉLÉVISION

AU TRIBUNAL CIVIL DE PARIS

L'INA a-t-elle respecté le protocole signé avec le Chili ?

Devant Mme Simone Rozès, président du tribunal civil de Paris, assistée de MM. Le Foyer et Brissier, Me Bourgoing-Dumonteil s'est présenté en référé le 6 avril, au nom de l'ambassade du Chili, pour demander l'ajournement des quatre émissions qu'Antenne 2 doit consacrer à ce pays jusqu'au règlement du conflit opposant le gouvernement du Chili à l'Institut national de l'audiovisuel qui a réalisé ce reportage, la première de ces émissions prévue pour le 2 avril ayant été provisoirement différée par les juges (*le Monde* des 4 et 6 avril).

Il s'est appuyé à cet égard sur le protocole signé le 15 février de l'année dernière à Santiago par des représentants du gouvernement chilien et de l'INA. Selon l'interprétation que l'avocat donne de ce texte, l'INA était tenu de présenter le film terminé, avant sa diffusion, à l'ambassadeur du Chili en France afin que celui-ci puisse relever des erreurs et faire ajouter des éclaircissements utiles, cela en toute connaissance de cause après s'être fait projeter autant de fois qu'il le souhaiterait telle ou telle séquence, après en avoir référé à son gouvernement et après une loyale concertation avec les réalisateurs. Au lieu de cela, l'ambassadeur a simplement pu visionner, d'abord en novembre 1977, les interviews du président de la République du Chili et de membres du gouvernement, non encore agrémentées de certaines séquences ajoutées lors du montage définitif ; puis, le 1er avril, la première émission sans avoir le temps de se livrer à un exament critique approfondi.

Au surplus, a soutenu l'avocat, le choix du réalisateur n'a pas été respecté. Car, d'après lui, le gouvernement chilien avait daigné accepter qu'un reportage fût effectué par Mlle Chantal Baudis, bien-pensante puisque ayant les mêmes opinions politiques que celles du gouvernement français, tandis qu'il n'aurait jamais été d'accord pour qu'il le fût par l'actuel réalisateur, M. José-Maria Berzosa, qui a pratiqué, dit-il, un « *montage subversif* ». Mlle Baudis a malencontreusement trouvé la mort en Espagne, en mai 1977, dans un accident de la route.

A ces arguments Me Solal, au nom de l'Institut national de l'audiovisuel, a opposé en premier lieu le principe de la liberté d'expression. « *On reproche à l'INA*, a-t-il dit, *d'avoir osé juxtaposer les déclarations de personnages officiels et celles d'autres Chiliens ayant eu à souffrir du régime, certains de leurs parents, par exemple, ayant disparu.* » Et il exposa la genèse de l'affaire.

A la fin de 1976, l'INA chargeait M. Berzosa d'effectuer ce reportage en qualité de réalisateur, aux appointements de 73 800 F, et engageait Mlle Baudis pour l'assister comme chroniqueur journaliste, avec une rémunération de 20 000 F. On demanda une autorisation à l'ambassade, laquelle répondit, par une lettre du 7 décembre 1976, que Mlle Baudis pouvait aller au Chili quand elle voudrait, avec son équipe. L'équipe partit donc le 17 décembre. Elle devait revenir le 5 mars suivant. Dans ses déplacements à travers le pays, elle fut accompagnée d'un guide expérimenté : M. Pinochet, propre neveu du général.

Toutefois, en février, une quinzaine de jours avant la fin du séjour, les cinéastes demandèrent l'autorisation de recueillir des interviews du président de la République et des membres de la junte. Celle-ci fut accordée, mais à la condition qu'ils signent un protocole prévoyant que l'ambassadeur pourrait visionner le film avant sa diffusion, afin de signaler toute erreur de traduction ou d'interprétation et d'ajouter les éclaircissements qu'il jugerait nécessaires, le texte précisant qu'il ne pouvait s'agir d'une censure préalable.

Me Solal déduit de ce texte, d'abord que le protocole s'appliquait seulement aux interviews officielles recueillies après le protocole, ensuite que lambassade ne peut exiger ni coupure, ni modification. Le protocole, à son avis, a bien été respecté puisque l'ambassadeur a visionné en novembre les interviews, montage terminé, puis le 1er avril, la première émission et qu'il lui a été offert, le 4 avril, de voir le reste. La diffusion du film, a-t-il ajouté, pourrait être importante pour certains Chiliens interrogés à visage découvert — dont l'un a été arrêté en septembre dernier, — certains d'entre eux ayant dit aux reporter : « *Cette émission nous protégera au moins un peu.* »

En définitive, Me Solal a demandé au tribunal de rejeter la requête en faisant remarquer, en guise de conclusion, que le gouvernement chilien voulait exercer aujourd'hui cette « censure préalable » exclue précisément dans le protocole. Au nom d'Antenne 2, Me Castelain a rappelé que notre déclaration des droits de l'homme proclame le droit à la liberté d'expression.

Jugement si possible ce 7 avril.

Une sélection pour le week-end

● Avec Nina Companeez

Ceux qui aiment Nina Companeez, sa grâce, sa tendresse, reverront avec plaisir « Tom et Julie », qui a reçu le prix Albert-Ollivier en 1977 et qui pour cette raison, est rediffusé six mois après son premier passage au petit écran. (Samedi, FR 3, 20 h. 30.)

● Pour Claude Chabrol

« Madame le juge » en est à son avant-dernier épisode. Les précédents, malgré Simone Signoret, n'ont pas convaincu. On peut tout de même regarder celui-ci. Pour Claude Chabrol, qui l'a réalisé. (Samedi, A 2, 20 h. 35.)

● Sur l'Amérique latine

Armando Uribe écrivain, poète et ancien ambassadeur de l'unité populaire chilienne à Pékin, parle des rapports de l'imaginaire et de l'histoire qui rythment l'évolution politique de l'Amérique latine. Cette émission conclut la semaine consacrée par « Poésie ininterrompue » à Armando Uribe (dimanche, France-Culture, 20 h. 05).

● Pour Serge Gainsbourg

« Music and music » n'est pas la meilleure émission de variétés de la télévision. Cette fois-ci pourtant elle mérite d'être vue. Pour Serge Gainsbourg, qui fête ses vingt ans de chansons (dimanche, A 2, 20 h. 30).

● Pour le Chili

Si le tribunal civil de Paris donne raison à l'INA contre l'ambassade du Chili, on verra enfin, avec une semaine de retard, le premier volet — « Les pompiers de Santiago » — de l'enquête de José-Maria Berzosa, « Chili - Impressions » (dimanche, A 2, 21 h. 40).

VU

La vie parisienne

Pauvre Romain Rolland, lui qui n'aimait pas voir son œuvre ramenée à un seul titre, si célèbre fût-il, que dirait-il aujourd'hui en voyant des millions de gens réagir au nom de Jean-Christophe par un : « Ah ! oui, le feuilleton du jeudi, avec cet acteur allemand... »

Il n'y a rien à faire, c'est ainsi. Gutenberg remplacé par Marconi, une vieille scie peut-être ; reste que Paul Féval, déjà peu connu, a complètement disparu — interrogez les jeunes — derrière le Bossu, de Jean Marais, et que Victor Hugo a perdu les Misérables au profit de Raimu.

Klaus-Maria Brandauer faisait des ravages, hier soir, sur TF 1, dans le Paris de 1910. Il rebondissait de bras en bras, boule de vie, lourde, chaude, mystérieux, irrésistible, c'est vrai. Depuis six semaines qu'on le connaît, son univers c'est cela : les femmes, les voisins, un peu les gens du monde, les salons parfois, rarement les salles de concert.

D'ici huit jours, tout va basculer. Il retrouvera son ami Olivier en banlieue, à Montrouge, et plongera avec lui au cœur de la lutte ouvrière, allant jusqu'à composer, pour le 1er mai, un hymne révolutionnaire. Cet épisode-là aura plus de poids et de sève que les descriptions un peu schématiques, tout de même, de la vie parisienne au temps du président Fallières.

CLAUDE SARRAUTE.

VENDREDI 7 AVRIL

CHAINE I : TF 1

20 h. 30. Au théâtre ce soir : Les Deux Vierges, de J.-J. Bricaire et M. Lasayques. Mise en scène de R. Manuel. Avec R. Manuel, J. Marin, Cl. Gensac, Y. Llobregat.

Alexandre Vignon, vierge au sens zodiacal du mot, est obsédé par l'astrologie. Son fils Frédéric va tenter d'exploiter cette manie à des fins tout à fait personnelles.

22 h. 25. Variétés : A bout portant (avec Nicolas Peyrac).

23 h. 10. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Feuilleton : Un ours pas comme les autres, de Nina Companez, avec A. Dussollier, F. Berger, F. Perrin (cinquième épisode : Madame et le jardinier).

21 h. 35. Emission littéraire : Apostrophes (quelques jeunes gens d'aujourd'hui).

Avec MM. Y. Dangerfield, P. Ryck, G. Gilbert, W. Prevost, A. Paradis.

22 h. 45. Journal.

22 h. 50. Télé-club : les Indes noires, d'après Jules Verne, réal. Marcel Bluwal, avec A. Mottet, G. Pouioulv, A. Valmy.

Plongée dans le monde souterrain d'une mine d'Ecosse et remontée vers la lumière du jour, une des œuvres les plus représentatives de ce que l'on peut appeler une télévision populaire de qualité.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Documentaire : Un million d'oiseaux aux portes du désert, par E. Cousin, L. Cousin, J. Sansoulh, J.-P. Sergent ; 21 h. 20. Magazine : La révolution nucléaire (l'atome, cet inconnu) par N. Champetier et C. de Givray.

Premier volet : la longue découverte de l'atome.

22 h. 15. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Le prophète de Taos », ou « D.-H. Lawrence et le Nouveau Mexique », par R. Vrigny et G. Godebert ; 21 h. 30, Semaines musicales dans la région Rhône-Alpes : Créateurs et interprètes du contemporain ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : à 22 h. 35, Entretiens avec M. Pleynet.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Entre les pavés, l'herbe... Une heure de musique traditionnelle du Berry ; 21 h. 20, En différé de Sarrebruck... Cycle d'échanges franco-allemands : Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, direct. W. Boettcher, avec C. Zacharias, piano : « Symphonie pour instrument à vent à la mémoire de Claude Debussy » (Stravinski), « Concerto pour piano en fa majeur » n° 19 K 459 (Mozart), « Musique pour cordes, percussion et celesta » (Bartok) ; 23 h. 15, France-Musique la nuit, « Da Capo » (G. Zeisel), A. Schnabel, pianiste (Beethoven) ; 0 h. 5, Shakespeare and Co : « Comédies » (Korngold, Fauré, J. Ibert) ; 1 h., A l'ombre des clochers (Albeniz, de Falla, Turina).

SAMEDI 8 AVRIL

CHAINE I : TF 1

11 h. 15, Emission pédagogique : Initiation au russe ; 12 h., Philatélie-club ; 12 h. 30, Cuisin elégère ; 12 h. 45, Jeunes pratiques ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Les musiciens du soir ; 14 h. 18, Restez donc avec nous ; 16 h. 10, Documentaire : Les loups, d'Irwin Rostein ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre : la publicité mensongère ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Chantal Goya) ; 21 h. 30, Série américaine : Serpico ; 22 h. 20, Téléfoot.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, La T.V. en super-8 ; 12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Loto chansons (repr. à 17 h.) ; 14 h. 35, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h., Interneige ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série policière : Madame le juge, réal. Cl. Chabrol, adapt. O. Barski, avec S. Signoret, J.-C. Dauphin, M. Vitold, D. Haudepin (cinquième épisode : 2 + 2 = 4).

Un adolescent est soupçonné de parricide. Madame le juge refuse de se rendre à l'évidence. Quand il avoue son crime... elle se réfugie dans les fantasmes.

22 h. 5, Le dessus du panier ; 23 h., Drôle de baraque.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma 16) : TOM ET JULIE, de N. Companeez (1977), avec F. Berge, E. Buyle, F. Perrin, F. Huster (rediffusion).

Il y a des gens qui perdent tout ce qu'ils voulaient avoir à vingt ans. Est-ce que ces deux-là, rencontrés sur le pavé de Paris, seront plus doués que les autres ?

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Armando Uribe (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Regards sur la science ; 8 h. 30, 78... 2000 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, Samedis de France-Culture : Corée-Philippines (la Corée) ; 16 h. 20, Le livre d'or : Aimée Van de Wiele ; 17 h. 30, Corée-Philippines : Philippines ;

20 h., Carte blanche, par L. Siou : « Un lacet autour du cou », de B. Beck, avec M. Vitold, E. Scob, D. Manuel ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Equivalences : W. Teuscher ; 8 h., Studio 107 ; 9 h. 2, Ensembles d'amateurs ; 9 h. 30, Vocalises : Colette Alliot-Lugaz ; 11 h., Jour « J » de la musique ; 11 h. 15, Les jeunes Français sont musiciens ; 12 h. 40, Jazz s'il vous plaît ;

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Discothèque 1978 : La critique des auditeurs ; 15 h., En direct du Studio 118 : Récital de jeunes solistes : Quintette à vent Taffanel ; 15 h. 45, Discothèque 1978 ; 16 h. 32, Groupe de recherches musicales de l'INA ; 17 h. 15, Après-midi lyrique : « Edgar » (Puccini) direction E. Queler, avec R. Scotto, C. Bergonzi ;

20 h. 5, Musiques oubliées ; 20 h. 30, Festival du Marais 1977, Concert à l'Hôtel Carnavalet : Nouveau Trio Pasquier avec R. Pasquier, violon ; B. Pasquier, alto ; R. Pidoux, violoncelle : « Trio en ut mineur, opus 9, n° 3 (Beethoven) ; « Trio, opus 20 » (Webern) ; « Trio en mi majeur, K. 563 » (Mozart) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; 23 h., Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit : Orchestre symphonique de la radio de Sarrebruck, direction S. Kohler : musique française (J. Ibert, Saint-Saëns, A. Roussel).

DIMANCHE 9 AVRIL

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Feuilleton : Paul et Virginie ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Série américaine : L'île perdue ; 16 h. 35, Sports première.

18 h., FILM : FLAMMES SUR L'ADRIATIQUE, d'A. Astruc (1968), avec G. Barray, Cl. Auger, A. Passalia, R. Basic.

En avril 1941, au moment de l'invasion de la Yougoslavie par les troupes allemandes, un officier de marine lutte pour sauver son bâtiment et refuse la capitulation.

Malgré des défauts de scénario et d'interprétation un film de guerre réalisé avec intelligence, une belle reconstitution historique.

19 h. 25, Les animaux du monde : le lion ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : AUX FRONTIERES DES INDES, de J. Lee-Thompson (1960), avec K. More, L. Bacall, H. Lom, W. Hyde White, I. S. Johar.

En 1905, lors d'un soulèvement musulman à la frontière nord-ouest de l'Inde, un officier britannique est chargé de faire sortir le fils d'un maharadjah et sa gouvernante de la zone contrôlée par les rebelles.

L'odyssée d'un convoi ferroviaire improvisé, dans un film d'aventures qui doit tout autant à la tradition des « Trois Lanciers du Bengale » qu'à celle du western.

22 h. 5, Arcana : Royan, quatorze années de Festival.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., Emission pédagogique : Cousons, cousine ; 11 h. 15, Concert : Concerto n° 5 pour piano (Beethoven), par l'orchestre de Strasbourg, dir. A. Lombard, soliste E. Guilels.

12 h., Bon dimanche ; 12 h. 5, Blue jeans ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, Bon dimanche ; 14 h. 25, Dessin animé ; 14 h. 30, Série : Drôles de dames ; 15 h. 25, La lorgnette et Variétés de province ; 16 h. 15, Muppet show ; 16 h. 45, L'école des fans ; 17 h. 25, Monsieur cinéma ; 18 h. 15, Petit théâtre du dimanche ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Musique and music (avec Serge Gainsbourg) ; 21 h. 40, Série documentaire : Chili impressions, de J.-M. Berzosa (première émission : Les pompiers de Santiago).

Derrière la méthode impressionniste adoptée par Berzosa, une analyse rigoureuse de l'idéologie fasciste au Chili. Premier échantillon de son étude : le corps des pompiers de Santiago. Quatre portraits d'hommes avec leur idée du monde, de la famille...

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque (avec un reportage sur la scolarisation) ; 16 h. 35, La révolution nucléaire (reprise de l'émission du 7 avril) ; 17 h. 30, Espace musical : « Poème », d'A. Chausson, « Tzigane », de M. Ravel, par l'orch. de la Radio hollandaise ; 18 h. 25, Cheval, mon ami ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton : L'odyssée de Scott Hunter.

20 h., Magazine Hexagonal... Histoires de France (les navires-prisons de l'île Madame), par A. Conte ; 20 h. 30, Les derniers témoins : L'affaire du train de l'or ; 21 h. 20, Journal.

22 h. 40, FILM (cinéma de minuit, cycle Clark Gable) : LA MALLE DE SINGAPOUR, de T. Garnett (1935), avec C. Gable, J. Harlow, L. Stone, W. Beery, R. Russell, D. Digges (v.o. sous-titrée, N.).

Un capitaine de paquebot, qui transporte en secret de l'or, de Hongkong à Singapour, se trouve aux prises avec sa maîtresse, embarquée à son insu, et avec des pirates.

Le sens vigoureux de l'action et l'humour de Tay Garnett. Autour de Gable — excellent, — une interprétation prestigieuse.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Armando Uribe (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Musique Plus à Pau.

14 h. 5, « Le Nouveau Jonas », de G. Berreby, avec M. Chevit, E. Mellul ; 16 h. 5, Musique Plus à Pau ; 17 h. 30, Rencontre avec... René Barjavel ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie : Armando Uribe et Gérard de Cortanze ; 20 h. 30, Atelier de création radiophonique : « Patron, pas trop », par J.-M. Fombonne et A. Orr ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie... J.-C. Bailly.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Le Kiosque à musique : Meyerbeer, Waldteufel, Françaix ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Concert du dimanche en direct du Théâtre d'Orsay : Musica da Camera, Danzi, Haydn, Schubert, Viotti ; 12 h., Des notes sur la guitare ; 12 h. 40, Opéra-bouffon ; 13 h. 40, Jour « J » de la musique ;

14 h., La tribune des critiques de disques : « Concerto pour violon » (Brahms) ; 17 h., Le concert égoïste d'André Boucourechliev : Monteverdi, Maderna, Beethoven, Wagner, Strauss, Mahler ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, Académie de musique de Budapest... Orchestre symphonique de la radio hongroise. Direction I. Fisher, avec D. Ranki, piano : « Six Pièces pour orchestre, opus 6 » (Webern) ; « Capriccio pour piano et orchestre » (Stravinski) ; « Symphonie n° 1 : Titan » (Mahler) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; 23 h., Musique de chambre ; 0 h. 5, Les insectes arrivent ; 1 h., Méridiens nocturnes : Fauré, Ibert, Dutilleux.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 8 AVRIL

— L'émission « Les après-midi de France-Culture » est consacrée à la Corée, avec la participation de notre collaborateur *André Fontaine*, de MM. *Robert Guillain*, *François Fejto* et *Georges Buis*, sur France-Culture, à 14 h. 05.

DIMANCHE 9 AVRIL

— *M. Jean Lecanuet*, président du C.D.S., est l'invité du Club de la presse d'Europe - I, à 19 heures.

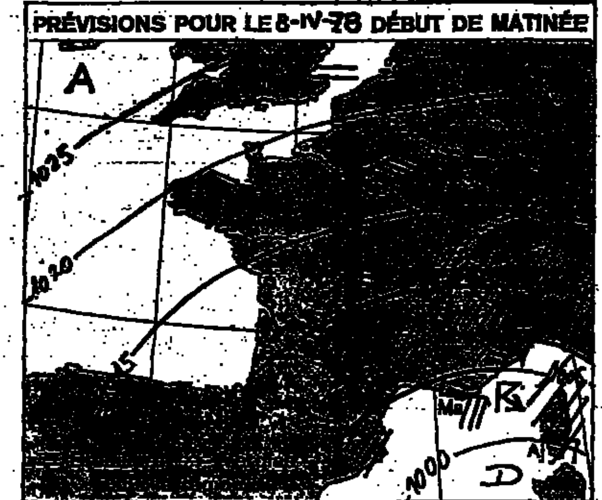
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 AVRIL 1978 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 8-IV-78 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 avril à 6 heure et le samedi 8 avril à 24 heures :

Un courant de nord-est à est persistera sur la France entre les hautes pressions des îles Britanniques qui s'affaibliront et les basses pressions de la Méditerranée occidentale. Ce courant apportera des masses d'air d'origine continentale sur le nord et l'ouest du pays, tandis que de l'air plus humide et instable affectera l'Est et le Sud.

Samedi, le temps très nuageux, avec des pluies ou des averses parfois orageuses, qui affectera dès le matin les régions s'étendant des Pyrénées centrales et des régions méditerranéennes aux Alpes, gagnera le soir approximativement la moitié sud-est de la France. Les précipitations seront localement abondantes sur les versants montagneux exposés à l'est et au sud-est, ainsi que sur la Corse, et plus isolées ailleurs (neige vers 1 500 mètres).

Sur le reste de la France, le temps restera frais, mais bien ensoleillé, à part quelques nuages bas brumeux isolés sur le pas de Calais.

Les vents, de nord-est à est, seront encore modérés ou assez forts en général et forts sur les côtes de la Manche occidentale et sur le pourtour méditerranéen.

Des gelées faibles se produiront au lever du jour dans l'intérieur sur nos régions septentrionales. Les températures maximales varieront peu.

Vendredi 7 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 017,9 millibars, soit 763,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 avril ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 14 et 4 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, 9 et 2 ; Cherbourg, 8 et 4 ; Clermont-Ferrand, 7 et -1 ; Dijon, 9 et 1 ; Grenoble, 13 et 5 ; Lille, 10 et 0 ; Lyon, 12 et 2 ; Marseille, 13 et 9 ; Nancy, 10 et —1 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice, 16 et 13 ; Paris-Le Bourget, 12 et 1 ; Pau, 14 et 7 ; Perpignan, 13 et 9 ; Rennes, 13 et 2 ; Strasbourg, 12 et 0 ; Tours, 10 et 2 ; Toulouse, 15 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 9 degrés ; Amsterdam, 9 et —2 ; Athènes, 18 et 14 ; Berlin, 6 et —3 ; Bonn, 11 et —4 ; Bruxelles, 10 et 0 ; îles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 5 et 1 ; Genève, 8 et 1 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 12 et 2 ; Madrid, 14 et 5 ; Moscou, 2 et —6 ; New-York, 13 et 9 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 15 et 11 ; Stockholm, 5 et 3.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 042

HORIZONTALEMENT

I. Tient fatalement des propos incendiaires ; Train de luxe. — II. Permet d'écoper ; Etourdit les femmes de tous âges ; Se déplace au ralenti (inversé). — III. Une belle bête ; Ne mâchent pas leurs mots ; A ne pas négliger ! — IV. En rangs ; Trait d'union. — V. Fière devise ; Eventuellement mieux appréciées ; Ne veut rien savoir. — VI. Ne reste pas longtemps proscrit ; Emis en se frappant la poitrine. — VII. Cruel ; Très approchable. — VIII. Mange dans l'obscurité ; Dans un parc d'artillerie. — IX. Oncle d'un certain âge ; En toile ; Fatale, est impatiemment attendue par des héritiers cyniques ; Terme musical. — X. Rendit poli ; Temps ; Racontes. — XI. Ne restent pas insensibles aux bouquets des champs ; Coulait de source. — XII. Que l'on peut réclamer ; Fait son lit en France. — XIII. Ne se contrôlait plus ; Tendue par compassion ; Rusée créature. — XIV. La voix du succès. — XV. Etait propriétaire ; On a cela dans le sang.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I	■									■					
II						■						■			■
III			■						■						
IV			■	■		■									
V					■							■			
VI		■								■	■				■
VII	■						■						■	■	
VIII	■							■							
IX				■				■					■		
X						■				■		■			
XI						■									■
XII		■	■		■			■	■					■	
XIII						■	■					■			
XIV															
XV	■	■							■		■				

VERTICALEMENT

1. Bonne solution ; A le cœur sec. — 2. Richement dotés par la nature ; Roman ; Elevé (épelé). — 3. A-t-elle réellement existé ? ; Morceaux d'ouverture ; Localité de France. — 4. Suite alphabétique ; Certainement trop cher ; Diminuée. — 5. Donne des coups pour embrasser ; Séduisis ; Poudre. — 6. Proche de Paris ; Fut mécontent (épelé). — 7. Etre charitable ; Depuis longtemps sous les armes ; Préfixe. — 8. Comme certaines consonnes ; Bougera ; Plaça. — 9. Article étranger ; Jouent malgré elles ; Parmi les honneurs. — 10. On peut donc compter sur elle ; Pieuse inscription ; N'est pas humble. — 11. Occasions de se réjouir ; Adressée à qui de droit en toute bonne foi. — 12. Préfixe ; Titre religieux ; En liesse ; Grecque. — 13. Joyeux drille ; Faire signe de monter. — 14. Mange ce qu'on lui donne ; Caresse l'oreille ou plisse le front ; Porteur qui n'en fait qu'à sa tête. — 15. Abréviation ; Prénom ; Brise les chaînes les plus solides.

Solution du problème n° 2 041

Horizontalement

I. Isaure ; Te. — II. Nacre ; Ers. — III. N.B. ; Epodes. — IV. Rodogune. — V. Tenon ; Et. — VI. Sinaï. — VII. Répressif. — VIII. Etai ; N.S. — IX. Retourne. — X. Anet. — XI. Idéaliser.

Verticalement

1. Inn ; Tirerai. — 2. Sabre ; Etend. — 3. AC ; On ; Pâtée. — 4. Urédo ; Riota. — 5. Réponse. — 6. Og ; Isar. — 7. Eduens ; Nus. — 8. Trentaine. — 9. Esse ; Ifs ; Or.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 14 DU 5 AVRIL 1978

1 — 7 — 12 — 27 — 33 — 35

NUMERO COMPLEMENTAIRE 36

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 324 049,90 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	139 373,60 F
5 BONS NUMEROS	4 028,50 F
4 BONS NUMEROS	90,80 F
3 BONS NUMEROS	7,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 12 AVRIL 1978

VALIDATION JUSQU'AU 11 AVRIL 1978 APRES-MIDI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 avril 1978 :

DES DECRETS :

● Modifiant le décret n° 58-1286 du 22 décembre 1958 fixant la composition des tribunaux de grande instance et des cours d'appel, ainsi que le ressort des tribunaux d'instance ;

● Portant publication de la convention phytosanitaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste d'Albanie ;

● Fixant les conditions d'exécution des opérations de la section locale du Fonds d'investissements des départements d'outre-mer de Mayotte ;

● Fixant, pour la liquidation de la taxe destinée au budget annexe des prestations sociales agricoles prévue à l'article 34 de la loi n° 62-873 du 31 juillet 1962, les coefficients forfaitaires de transformation des blés tendres en farines, semoules et gruaux ;

● Fixant les modalités d'application de l'article 7 de la loi n° 77-1466 du 30 décembre 1977 et modifiant le décret n° 77-911 du 10 août 1977 relatif à la taxe de stockage et à la taxe destinée au budget annexe des prestations sociales agricoles en matière d'importation et d'exportation de céréales et produits dérivés ;

● Pris pour l'application de l'article L. 970-5 du titre VII du livre IX du code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente aux agents non titulaires des offices publics d'habitations à loyer modéré ;

● Relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur adjoint du Centre national de documentation pédagogique ;

● Relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur et de secrétaire général de l'Institut national de recherche pédagogique.

UN ARRETE :

● Autorisant la Caisse des prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré à accorder des prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré et aux sociétés d'économie mixte pour l'amélioration de leur patrimoine et fixant les conditions de ces prêts.

MÉDECINE

Les nouvelles orientations de la C. S. M. F.

LES SYNDICATS MÉDICAUX FRANÇAIS VEULENT S'ÉLOIGNER DU CORPORATISME

« *L'accès de tous les usagers aux soins et la qualité de la médecine constituent aujourd'hui les préoccupations majeures des praticiens* » a déclaré, au cours d'une récente conférence de presse, le docteur Jacques Monier, président de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), la principale organisation représentative du corps médical. « *Il est temps*, a-t-il ajouté, *de sortir le syndicalisme médical de l'allure corporatiste que lui donnent les discussions tarifaires avec les caisses de Sécurité sociale.* »

Cette orientation nouvelle pourrait être inspirée par le souci pour la profession médicale de trouver auprès de l'opinion publique un appui lors de ses prochaines négociations avec la Sécurité sociale : la prochaine échéance tarifaire se situe, en effet, le 1er mai. En fait, cet élargissement des perspectives de l'action syndicale, depuis un an, apparaît beaucoup plus comme une prise de conscience nouvelle du corps médical, qui tend à devancer ainsi les changements inévitables que suscitera dans les années à venir une démographie médicale galopante. Les dirigeants de la C.S.M.F. souhaitent aussi se placer, face aux campagnes actuelles des mouvements de consommateurs, en interlocuteurs responsables et non en position d'accusés.

Les dirigeants de la C.S.M.F. proposent, afin de permettre à tous les citoyens d'être réellement « *égaux devant la maladie* », une simplification des démarches administratives, le remboursement, et certaines facilités de raires liée au droit à dépassement et certaines facilités de paiement pour les enfants et les personnes âgées. Une meilleure qualité de la médecine pourrait, d'après les responsables de la Confédération, être obtenue par la création d'un cycle spécifique de formation du généraliste, et par une meilleure répartition des médecins sur le territoire grâce à une politique d'incitations financières.

Le Dr Monier a reconnu néanmoins les difficultés auxquelles se heurtent de telles réformes : réticences de certains médecins universitaires à voir les généralistes participer à l'enseignement, tradition administrative qui veut qu'une profession libérale ne soit pas l'objet d'aides financières diverses. Enfin, et c'est là un point à souligner, le Dr Monier a envisagé que, dans le cadre de certaines actions de prévention, des formes de rémunération forfaitaire se substituent à une rémunération à l'acte, qui doit rester cependant la règle générale. — N. B.

SPORTS

VOILE

Ted Turner « yachtman de l'année »

Ted Turner vient d'être élu aux Etats-Unis « yachtman de l'année » par un jury de treize chroniqueurs spécialisés. C'est la troisième fois que ce marin hors série reçoit un titre qui ne pouvait guère lui échapper pour 1977. Il a, en effet, remporté l'an dernier non seulement la Coupe de l'America avec « Courageous », mais aussi la prestigieuse Congressional Cup. Une compétition analogue sera disputée pour la première fois à La Rochelle en septembre sous le nom de Coupe des skippers. Cette confrontation originale oppose dix chefs de bord dont chacun se mesure successivement en combat singulier avec neuf adversaires sur des bateaux identiques.

Ce qui frappe dans la distinction dont Ted Turner vient d'être l'objet, c'est le niveau très élevé de ceux qui pouvaient y prétendre. Dennis Conner, qui a remporté le championnat du monde de Star en terminant cinq fois premier parmi quatre-vingt-sept concurrents, doit se contenter de la deuxième place. Au troisième rang on trouve Dave Allen dont l'IMP a été le meilleur bateau de l'Admiral's Cup, gagnant le Fastnet, ainsi que plusieurs épreuves d'outre-Atlantique.

Dans un avenir rapproché on commencera, en France, à parler de la Coupe de l'America en vue de laquelle, fait exceptionnel, deux nouveaux 12 mètres seraient construits chez nous. Le prochain rendez-vous à Newport, qui aura lieu en 1980, semble devoir être préparé en temps utile. Les chances que nous avons de remporter ce trophée seront-elles accrues pour autant ? On peut en douter. *Courageous* est prêt à rentrer en scène avec Ted Turner et le même équipage qu'en 1977. Qui donc pourrait caresser l'espoir de se montrer supérieur ?

Bien entendu personne ne tient les Américains pour invincibles dans le domaine de la voile. On le voit bien aux Jeux olympiques, dans l'Admiral's Cup, dans les Ton Cups. Mieux encore, il apparaît que la suprématie des Etats-Unis en matière d'architecture navale appartient au passé. On aurait pu croire naguère que le sceptre allait passer des mains du New-Yorkais Olin Stephens dans celles du Californien Doug Peterson. Il n'en est rien. Les Néo-Zélandais Bruce Farr, d'Auckland, et Ron Holland, établi en Irlande, s'imposent très souvent. En France, Jean Berret fait mieux que promettre. Aucun pays n'a le monopole du talent.

Mais la Coupe de l'America est une compétition singulière. Les Etats-Unis disposent non seulement de barreurs et d'équipages remarquables mais aussi d'une expérience sans équivalent. Le jeune tacticien de Ted Turner, Gary Jobson, qui enseigne la voile à l'Ecole navale d'Annapolis, vient de consacrer, dans le mensuel américain *Yachting*, trois articles fort instructifs à la préparation et au déroulement de la dernière confrontation de Newport. Il rappelle qu'il faut de longs mois pour marier un *12 mètres et son équipage. Il ne* cache pas que le fait de disposer à l'entraînement de plusieurs bateaux affûtés, aux performances très voisines, représente le meilleur atout des Etats-Unis. Ni la France ni aucun autre pays ne pourra jamais bénéficier d'une situation comparable.

Un ketch de 28 mètres

Dans ces conditions, on suivra avec attention et avec sympathie les efforts qui vont être accomplis pour s'attaquer à un trophée à peu près inaccessible, mais on se gardera de toute illusion.

En revanche, et pour viser moins haut, la Half Ton Cup, qui se déroulera au mois d'août, à Poole, dans le sud de l'Angleterre, s'annonce passionnante. Elle permettra aux nouveaux 21,7 pieds français de manifester leurs qualités au milieu de bateaux d'origine et de caractère très variés. Il ne faut pas oublier, en effet, que la jauge de l'I.O.R. (International offshore Rule) laisse une large liberté aux architectes alors que celle de la Coupe de l'America les enferme dans un carcan. Les 12 mètres (qui en mesurent en réalité 20), se ressemblent tous. Et chacun d'eux, soit dit en passant, coûte à peu près trente fois le prix d'un half tonner de 9 mètres...

Fort heureusement il y a encore de grands bateaux originaux et prometteurs. Un riche amateur de Californie, Phil Long, fait construire dans le Maine, sur plans de Bruce King, un ketch à dérive de 28 mètres de long, *Whitehawk*. C'est le plus grand voilier sportif réalisé aux Etats-Unis depuis quarante ans. Sa coque est en bois moulé, à cinq plis. Il portera normalement 410 mètres carrés de voilure et 930 avec les spinnakers. Phil Long nourrit de grands projets, en particulier celui de battre le vieux record de la goélette *Atlantic* qui, en 1905, a traversé l'océan d'ouest en est, en douze jours et quatre heures. C'est une ambition qui en vaut bien d'autres et qui semble à la portée de *Whitehawk*.

YVES ANDRÉ.

D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL. — *Le Real Madrid a gagné, jeudi 6 avril, à Munich, sa sixième Coupe d'Europe des clubs champions, en battant Varèse par 75 à 67.*

EQUITATION. — *Le colonel de Saint-André, chef de l'équipe française de dressage, a annoncé, jeudi soir à Nice, au concours hippique international, dans un bref communiqué, sa démission de conseiller technique fédéral. Les résultats médiocres de l'équipe de France aux premières épreuves de dressage seraient à l'origine de cette décision. C'est un chef d'équipe allemand qui prendrait en charge les destinées de l'équipe de France. — (Corresp.)*

HIPPISME. — *Le Prix Gerald de Rochefort, disputé jeudi 6 avril, à Auteuil, et réservé au pari tiercé, a été gagné par Carnavon, suivi de Over the River et Mirkash. La combinaison gagnante est 3, 4, 2.*

SKI. — *Alain Navillot a terminé premier du slalom spécial des championnats de France de ski disputés à Morzine-Avoriaz. Il devance Daniel Mougel et Patrice Cibrelli.*

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi offres d'emploi

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche pour son Service
SURVEILLANCE DES SONDAGES
technicien de laboratoire de chantier

Titulaire BTS - ENSG (Nancy) ou diplôme équivalent, POUR :
- diriger et contrôler le travail de l'equipe de MUD-LOGGING
- assurer le suivi géologique des formations rencontrées en forage
- rédiger et transmettra les rapports en cours d'opération
- préparer éventuellement certains éléments du rapport géologique de fin de sondage.

Bonne connaissance de l'anglais.
2 à 3 ans minimum d'expérience de surveillance géologique de sondage indispensables.
Aptitude à l'expatriation sous tous les climats.

Ecrire avec C.V. TRES DETAILLE et prétentions en rappelant la référence 57.382 à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement - 21 bis, avenue des Lilas - Bâtiment Mastressat - 64000 PAU.

banque privée
PARIS,
REGION PARISIENNE
recherche pour son réseau d'Agences et son Siège
1°/ directeurs d'agence
EXPERIMENTÉS
2°/ seconds d'agence
CLASSE III 2 – IV ou V
ayant une bonne pratique des opérations bancaires.
3°/ inspecteurs
CONFIRMÉS,
possédant une technique bancaire complète.
Adresser c.v. manuscrit, et photo (perdue), nº 55.256, PUBLICITÉ ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

MAISON D'ÉDITION
recherche
pour emploi à plein temps
RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE
Mathématiques - physique - chimie - technologie
CONFIRMÉ
Envoyer C.V. à REGIE-PRESSE nº 739183 M., 85 bis, rue Réaumur - PARIS-2ᵉ

POUR LIBYE
AT3 ÉLECTRICIENS
Bilingues anglais exigé.
Spécialistes relais MTI et SILAR 16-40.
A.S. INDUSTRIE,
8, boulev. Voltaire, PARIS (11ᵉ), Mº République. — Tél. 805-88-75.

P.M.E. ELECTRONIQUE
Conversion d'énergie
proche banlieue Sud-Ouest,
recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
EN ELECTRONIQUE
Expérience confirmée
Bonne introduction clientèle industrie, administration, élaboration devis, prévision.
ADMINISTRATIF COMMERCIAL
Révision prix, tarification statistique, suivi de commandes, contrat export, connaissances de marchés d'Etat appréciées.
Prendre contact téléphone 946-25-09.

IMPORTANTE SOCIETE
recherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Titulaire maîtrise ou équivalent pour son département informatique de gestion.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous référenc. 7.063 à SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92-PUTEAUX.

RETRAITE ENSEIGNEMENT
p. ctre de formation d'apprentis avec responsabilité, dynamique. Travaux administratifs. Env. C.V. no T 4.379 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PE-E1-E2 SCHEMAS ELECTRONIQUE
Tél. pr R.-Vs. : 277-81-01.



emplois régionaux



THOMSON-CSF
INGENIEUR DIPLOME
Quelques années d'expérience en production ou débutant
Connaissances en informatique SOUHAITÉES.
Disponible rapidement
Ecrire avec C.V., photo et prétentions
Etablissement de LAVAL,
B.P. 781 - 53002 LAVAL CEDEX.

Filiale Thomson-Brandt
proche banlieue Sud-Ouest,
recherche pour Département
MAINTENANCE
AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN
NIVEAU V
Titulaire DUT ou BTS.
Expérience quelques années logique et analogique pour réparation en labo et intervention clientèle appareils industriels.
13ᵉ mois - Avantages sociaux.
Ecr. en anv. C.V. dét. et prét., à nº 57.706 CONTESSE PUBL., 20, avenue Opéra, PARIS-1ᵉʳ.

GROUPEMENT DE L'INTÉRIM FRANCAIS
recherche
ATTACHES COMMERCIAUX
Hommes ou Femmes expérim., libres rapidement.
– FORMATION ASSUREE.
– Paris, banlieue.
– Fixe + % sur C.A.
Envoyer C.V., prétent. + photo (retournée) nº 55.174 Publicité ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS. Discrétion assurée.

STE REGIONALE EN EXPANS. recherche :
1. INGENIEUR OU TECHNICIEN SUPER. CHIMISTE, âge 30 ans min. - 5 à 10 ans d'expérience dans l'ELABORATION DE FORMULES, la conduite de fabrications pilotes, le suivi de développement en clientèle, pour VERNIS - PEINTURES INDUSTRIELLES (air ou four).
2. INGENIEUR CHIMISTE spécialisé dans l'ELABORATION DE FORMULES, la conduite de fabrications pilotes, le suivi de développement en clientèle de COLLES SYNTHETIQUES destinées aux industries. Age 30 ans min. - 5 à 10 ans d'expérience en situation similaire.

Lieu de travail : MULHOUSE. Sit. stab. prés. possib. de promotion pour candidats capables. Première lettre prés. curriculum vitae, réf. et prétentions sous vitae, réf. et prét. sous nº 8907 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9ᵉ qui trans.

MEDECIN CHERCHE GOUVERNANTE pour 3 enfants : 8, 5 a., 18 mois. Mais. très agréable près Lille. Vie familiale assurée. Ecrire Boniface, 7, place du Général-Leclerc, LILLE, ou téléphoner 16 (20) 93-86-25.

Importante imprimerie intégrée Bordeaux recherche
CONDUCTEUR OFFSET
CONFIRME. Place stable. Références exigées. Adresser C.V. sous nº H 8.291, Ag. Havas, 33000 BORDEAUX.

POUR ROUEN
Société Import-Export recherche
CHEF COMPTABLE
B.P., B.T.S. ou D.E.C.S.
Comptab. génér. et analytique, déclaration fiscale et sociale. expérience P. M. E. indispens
Env. C.V. manuscrit et photo à REGIE-PRESSE, nº 4.303 M, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2ᵉ

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

secrétaires

Secrétaires de direction

Société importante négoce international, matières premières
recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
— Sténo française et anglaise.
— Bonne connaissance de la 2ᵉ langue.
— Traitement élevé.
Tél. : 723-55-55.

Secrétaires

Important Groupe Financier près du Pont de Neuilly
recherche
2 TRES BONNES SECRETAIRES STENODACTYLOS
BTS ou niveau.
Pour travailler :
— l'une au sein du secrétariat de direction
— l'autre au sein du service gestion financière.
Bon salaire, avantages sociaux, restaurant d'entreprise.
Envoyer CV manuscrit et photo sous Nº 4825 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

EUROPE SECRETARIAT
Travail temporaire
SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOS DACTYLOS
27, rue du 4-Septembre (2ᵉ) Tél. : 742-09-89.

Organisme de tourisme
recherche
3 SECRÉTAIRES
(B.T.S. ou équiv.), 6 mois min. Prendre rendez-vs au 261-84-03 pour le vendredi 7 avril 1978.

Sténos et dactylos

REGIE-PRESSE
133, avenue des Champs-Elysées, PARIS
recherche pour ses services commerciaux
1 DACTYLO
1 STÉNO-DACTYLO
expérimentées, pour petit secrétariat
Avantages sociaux, restaurant d'entreprise
Absences pour vacances d'été assurées.
Tél. pour R.-V. au 233-44-21. Poste 314

STÉNODACTYLO
débutante bilingue ANGLAIS-FRANÇAIS connaissance sténo anglaise appréciée. Tél. 371-12-65.

représent. offre

Recherchons
REPRÉSENTANTS
pr pulls et costumes d'hommes et pulls d'enfants. Références exigées. Se présenter S.F.V., 23, rue du Port-aux-Choux, 75003 PARIS Tél. 272-01-32 de 9 h. à 12 h.

capitaux ou proposit. com.

Garage Auto Pantin 161, rue de Paris 93 Bobigny 843-87-54, rech Associés ou Financiers pour affaire en plein essor. Etudie toutes propositions.

Cause décès brutal, nouveau média vidéo, énorme succès public, cherche financier tous pays. L.K., 6, av. DUCLOS 94450 BREVANNES.

Cherche partenaire avec bureau bon standing + petit capital pour exploiter filière export Moyen-Orient très productive, DJIAN, 42, rue Monge, Paris-5ᵉ.

représent. demande

VRP M.C., tr. introduit HBJO (Bretagne, Normandie, val de Loire), recherche carte importante complémentaire (Bijouterie or et montres joaillerie EXCEPTEES). Ecr. nº 81 679 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.

demandes d'emploi

CADRE 34 a., lic. Droit + IAE all., angl. couramment, 7 ans d'expér. polyvalente : administration, droit des affaires, assurances, personnel, exportation, ch. situation Paris-province ou étranger SECRETAIRE GENERAL ou équivalent. Ecr. no T 04.402 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. 27 a., maîtrise SC. ECO., ANGLAIS COURANT recherche poste dans serv. études économique, information ou documentation. Ecr. M. Patrick Versepuy, 32, r. Bertrand, Paris-7ᵉ. T. 306-85-20.

POUR BARCELONE (Esp.)
Franç. bil. franç.-espag. Formation cciale, 12 ans expér. vte, dom. Barcelone (Espagne), rech. situat. dans cette région. Ecr. no T 04.400 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles



MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

autos-vente

8 à 11 C.V.

ALPINE RENAULT 1600 Sx, 1977. Très bon état, 11.000 km Prix à débattre. Tél. 470-18-15.

FORD TAUNUS 15 M TS Très bon état Nombrx accessoires. Px 2.500 F. Téléph. 993-59-00, après 19 hres.

A vendre FIAT 131, mai 1976, 35 000 km, parf. état, 14 000 F. 996-16-54, après 20 heures.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 CE BA 78
4.000 kilomètres. Garantie 1 an + crédit. — 548-97-69.

+ de 16 C.V.

CADILLAC 62 modèle SEDAN DEVILLE, 37 CV, très bon état général. 10.000 F - 208-19-64.

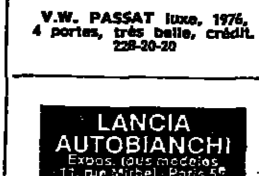


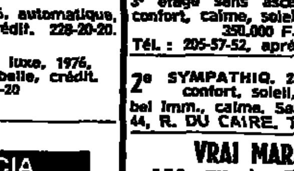
divers

AUDI 100 GL, 5 cyl. injection automat., peu roulé, crédit 1978. 228-20-20

AUDI 80 GL, 1976, automatique, 28.000 kilom., crédit. 228-20-20.

V.W. PASSAT luxe, 1976, 4 portes, très belle, crédit. 228-20-20





L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PROPRIETAIRE VEND PRES PLACE ETATS-UNIS
SUR JARDIN
140 m² dans HOTEL PARTICUL. grand style, décoration de luxe. Tél. 734-73-88, heures bureau.

PARC MONCEAU
ds imm. moderne ravissant 2 p. cuisine, bains, soleil, terrasse. S/place le 8 avril de 14 à 18 h. 4, rue Alfred-de-Vigny, 6ᵉ étage.

DOMINANT TOUT PARIS
20ᵉ, part. cède 125 m², loggias, 17ᵉ ét., liv., 3 ch., 2 bns, gd st. Panorama extraordinaire, park. 3 v. T. 362-01-90 et 797-03-27, h.b.

MÉTRO EXELMANS
IMMEUB. PIER. DE TAILLE, asc., chauff. central, parking. DBLE LIVING + 2 CHBRES, entrée, cuis., bains, w.-c., tél. Prix intéressant. Chbre service. 75, rue Michel-Ange, samedi, dimanche, lundi, de 15 à 18 h.

10ᵉ Bonsergent **2 P.** cuis. entrée GRD s. eau w.-c., 3ᵉ ét. 139.500 F. 526-81-30

PORTE DES LILAS
2-3 P., 800 m² cave + park. en sous-sol. Prix 290.000 F. M. GAJER s/pl. ts les jrs **205-27-92** 49 à 55, rue de Romainville.

RANELAGH Charmant living + chambre. PRIX INTERESSANT CES DEPART DORESSAY. 548-43-94.

UNIQUE SACRE-CŒUR
LIV. + CHBRE Plein Sud Sur jardin tt cft., très belle rénovation emplacement rare. Sur place vendredi, samedi de 12 à 17 h. 6, RUE MAURICE-UTRILLO. 256-20-17 et 359-01-49.

2ᵉ. Près Place des VICTOIRES Part. à Part., 120 m², asc., clair. Prix 620.000 F - Tél. 508-88-19.

9, RUE FONTAINE-AU-ROI Trois 2 p., cuis., cft. 104., 105., 109.000 F. Vis. sam. 14 à 19 h.

Paris-10ᵉ, canal St-Martin, part. vd 3 étg. appt 4 p., vue imp, tt cft. Tél. 208-31-11, après 18 h.

GAMBETTA. Ds bel imm. 1974, grand 2 pces, tt cft, 2ᵉ, ascens., sur jardin, état impecc., park. 205.000 F. - Gieri, 373-05-81.

Mº Pte-Charenton. B. imm. 1920, 2 p., cuis., s. bs, wc, prox. bois. 130.000 F - Gieri. 373-05-81.

Vds ds résid. nve 11ᵉ, luxueux appt 110 m², 5 p., cuis. équ. style tt cft. terrasse 120 m² aménagée comm., pisc., tennis - 357-79-67.

AV. FOCH. Près imm. standg rénové, prestation luxe, vidéo, vide-ordures, tout confort. VASTE ET LUXUEUX 3 P. + JARD. 150 m² - Sur place, vend., sam., 15-18 h., 77, rue BELLES-FEUILLES - 870-87-10

AV. FOCH. Près imm. standg rénové. Prestations de luxe, vidéo, vide-ordures, tout cft. GD 2 P. s/jard., 545.000 F. GD 2 P. s/rue, 598.000 F. Sur place vendredi, samedi, 15 h.-18 h., 77, RUE DES BELLES-FEUILLES - 870-87-10.

CONTIGU PLACE VOSGES Pptaire vend APPT LIBRE 120 m² - Téléph. : 033-18-38.

BEAU 18ᵉ
Imm. P. de T., séjour double + 2 chbres. Sur place jeudi, vendredi, samedi, de 14 à 19 h., 3, rue Joséphine (entre 117 et 119, rue Damrémont). Tél. : 257-03-03.

Butte-Montmartre. Exceptionnel, Atelier artiste en duplex, cuisine, bs, wc, ch. cent., v.-o., seul 1ᵉʳ étage. 6 m. hauteur, 150.000. Etat neuf. 224-02-86. Sur place, 14 h.-16 h. Samedi, dim., lundi, 55, rue Abbesses (18ᵉ).

ABBESSES (près rue LEPIC). Appts 2-3 pièces, tout cft. Imm. rénové, asc. Samedi 14-17 h., 7, RUE CONSTANCE.

12ᵉ. Vieux Paris, 13, rue Saint-Bernard, libre. Beau duplex, état neuf, style ancien, poutres. 150.000 F. Tél. 828-26-25. Sur place, 15 h. à 17 heures, samedi et dimanche.

Mº NATION - 468.000.
Près bd Picpus, imm. pierre de T., entrée, séjour, salon, 2 chbres, tout conft - 344-71-97.

MARAIS - Agréable 64 m², 3ᵉ étage, calme, soleil. Samedi, lundi, 14 heures à 17 heures, 55, RUE DES ARCHIVES.

TROCADERO/GEORG.-MANDEL Sud, appartement grand standing 300 m2, 4 services, confort. Téléphoner à 227-00-52.

XIIᵉ Bel imm. ravalé, beau 3 pièces, cuisine, w.-c., débarras, sur rue, balcon, état neuf. 190.000 F. GIERI, 373-05-81

Mº MICHEL-ANGE
IMM. PIERRE DE TAILLE Asc., chauff. central, vide-ord.
STUDIO entrée, petite cuis., s. de bains, w.-c.
Prix intéressant. Tél. 38, rue Poussin - 3ᵉ étage Sam.-dim.-lundi, 15 à 18 h.

Près **HENRI-MARTIN**
TRES BEL IMM. PIERRE DE TAILLE, 1ᵉʳ étage très clair
7 P. 265 M² + appart. service
ANCIENNE ETUDE NOTAIRE IDEAL PROFESS. LIBERALE Redistribution pour habitation possible par nos soins
PRIX 1.000.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h à 18 h :
105, RUE DE LA POMPE ou 722-96-05

Propriétaire vend :
REPUBLIQUE Beau 3 pièces, 75 m2, 3ᵉ étage sans ascenseur, tout confort, calme, soleil, sur cour. 350.000 F. Tél. : 205-57-52, après 19 heures

2ᵉ SYMPATHIQ. 2-3 p., cuis., confort, soleil, sur rue, bel imm., calme. Sam. 14-18 h : 44, R. DU CAIRE. Tél. 233-62-46

VRAI MARAIS
5-7-9, rue des Tournelles Du STUDIO au 2-3-4-6 PIECES en DUPLEX. Visites du mardi au samedi inclus, 16 h à 19 h, ou tél. heures bureau **359-30-85**

Paris Rive gauche

PART. 14ᵉ, 2 P., tél., tt cft, 175.000 F. S/pl. vendredi 16 h. à 18 h. 30, 8, r. Alfred-Durand Claye. 3ᵉ gauche, Paris-14ᵉ.

Métro PORTE-D'ITALIE
Petit imm. récent, 6ᵉ etage, tt confort, parkg + débarras, DOUBLE LIVING + entrée, cuis., s. de bains, wc, tél. PRIX EXCEPTIONNEL 52, av. de Choisy, samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 heures.

SQUARE NECKER
Proche MONTPARNASSE
Imm. neuf, 4-5 PIECES. Séjour 32 m² + 3 chambres, terrasse 18 m². Tél. 755.000 F, cave et boxe double compris. GEFIC. Mme MORANGE. Tél. 723-78-78.

VAL-DE-GRACE
Dans imm. rénové, asc., dble living + chambre, tout confort. 350.000 F - 770-73-77 matin, ou 522-95-20.

54, rue de SEVRES. Livg + 2 chbres, 6ᵉ étage sans ascens., charme, poutres - 290.000 F. Samedi, 15-17 heures.

XVᵉ - 25, rue MADEMOISELLE petit 2 p., cuisine, s. d'eau, wc, tél. Sur rue. 168.000 F - Samedi, lundi, 14-18 h. Crédit.

Beau 2-3 pièces, 4ᵉ etage, plein sud, cuisine, s. de bains, ch. central individuel, cave. Prix demandé 200.000 F - Visites souhaitées le 8-4.
Voir M. Bourbonneux, 1ᵉʳ étage gche, 9, r. des Suisses, Paris-14ᵉ.

VANEAU 705-39-10
Beau studio confort, 5ᵉ étage. Bel immeuble ravalé, excellent placement, téléph. 130.000 F. Samedi 14 h 30-17 h : 86, rue du Cherche-Midi

7ᵉ RASPAIL - Bel immeuble pierre de taille, vaste 7 p., 270 m2, 3 chambres de service. Tél. 500-82-25

6ᵉ ORIGINAL 3 PIECES DE CARACTERE
URGT. S/pl. samedi, 14-17 h : 18, RUE ST-SULPICE

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue Saint-Gothard
Neuf, grand 3 pièces + loggia. Sur place tous les jours de 11 h à 18 h 30, sauf mercredi et dimanche.

CONTRESCARPE. 2 p., calme, luxueux aménagements. Samedi, 4, rue Blainville, 14 h. 30-17 h.

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue Saint-Gothard
Neuf. Gd 4 pièces + terrasse. Sur place tous les jours de 11 h à 18 h 30, sauf mercredi et dimanche.

FRANK ARTHUR
134, boulevard Haussmann, 75008 PARIS (766-01-69)
propose un appartement de 4 pièces très prestigieux dans le quartier des ministères et des ambassades, entre Matignon et Invalides.
26, RUE BARBET-DE-JOUY. 174 m², magnifique réception, chambre service, parkg, calme, belle hauteur sous plafond, soleil, grand confort. — Visite sur rendez-vous en semaine et sur place samedi 8, de 11 hres à 16 hres.

PLACE D'ITALIE
Dans immeuble rénové
IDEAL PLACEMENT
STUDIOS et 2 PIECES
tout confort. Prix intéressant
Le propriétaire : 265-11-66

PROXIMITÉ IMMÉDIATE NOTRE-DAME
Petit immeuble entier, restauré
STUDIO 35 M2 ENVIRON
Gros œuvre et aménagements TRES SOIGNES
SOREDIM 755-98-57 227-91-45

PLACE D'ITALIE
Dans immeuble rénové
STUDIO tout confort **89.000 F**
2 PIECES tout confort **149.000 F**
DUPLEX TOUT CONFORT cuisine équipée, salle de bains, w.-c., moquette, tissu. Voir vendredi, samedi, 14-19 h : 9, RUE JONAS

ODÉON
RUE HAUTEFEUILLE
Hôtel XVIᵉ siècle, restauré
2 à 5 Pces de 92 m2 à 178 m2
Parkings possibles
755-98-57 ou 227-91-45

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Salon, salle à manger, 2 chbres. 2 bains. ETAT NEUF. VUE EXCEPTIONNELLE Tél. : 757-57-57.

Région parisienne

ISSY-LES-MOULINEAUX Mº Pte VERSAILLES
Vaste 4 P. + serv., 6ᵉ ét. asc. Soleil. 425.000 F. 577-96-85.

RUEIL Propriétaire vend 3 P. 215.000 F
Imm. réc. tt cft., balcons, sol., prox. école. Sur pl. sam., dim. lundi de 14 à 19 h., 282, av. Napoléon - Bonaparte, 92-Rueil-Malmaison. Tél. : 743-16-28.

SAINT-MANDÉ (94)
Résidence JEANNE DU LAC, 20-22, rue Jeanne-d'Arc, à 200 m. du bois de Vincennes.
Luxueux immeuble en PIERRE DE TAILLE STUDIOS, 4 ET 5 PIECES Vastes loggias, terrasses, jardins privatifs. PRIX FERME ET DEFINITIF à la réservation. Sur place tous les jours, de 11 h. à 19 h., sauf mardi, ou SOGECOM, 544-38-78.

Aven. DES GRAVELLES. Face bois de Vincennes, partic. vend duplex, grand standing, 165 m², 6-7 pièces. Prix 6.000 F le m². Tél. 548-22-74.

NEUILLY-S-MARNE. Très bel imm. récent, appt 50 m², tout cft, parkg, loggia - 526-81-30.

L'HAY-LES-ROSES
Liv. dble, très gd balc. 3 ch., ent., cuis., bs, grand stdg, 1973, gar. 485.000. 668-44-66, 350-50-86.

SCEAUX
Gd stdg, récept. + 3 chbres, 2 bains, box, 630.000 F. Métro SCEAUX/ROBINSON, Neuf, séj. + 2 chbres, box, 350.000 F.
FRESNES, belle affaire, 3 p., 195.000 F.
AGENCE DU METRO 350-55-70.

BOULOGNE - Jean-Jaurès
Dans imm. 1930, 2 p., 60 m², refait neuf, asc., ch. central, 235.000 F - 522-95-20.

MAUREPAS. Proche gare. Part. vend appt 3 p. pr., cave, box, loggia plein sud, cuis. équipée. Crédit foncier 5 % A saisir. Tél. : 062-77-31.

BARBIZON Dans 2.000 M2
JARDIN avec arbres, MAISON 7-8 P. + TERRASSE, garage. 787.000 F - 704-40-40

Province

COURCHEVEL 1850
Vend appartement F-5. Téléph. : (79) 25-00-38.

A V. studio neuf 45 m², cuis. équip., s. bs, 3ᵉ étg. Marimanta Digue Mer Bénodet. S'adr. Dr J. Havaux, 3, rue Seutin, 1400 NIVELLES, Belgique.

Etranger

SUISSE - LAC LEMAN
Centre Rolle. Dans quartier tranquille, à vdre APPARTEM. de 1 et 2 PCES. Possibilité de location-vente AUTORISEE à la VENTE aux ETRANGERS.
C. Truan Ag. romande immobilière S.A., Gal. Benj.-Constant 1, LAUSANNE (021) 20-70-11.

appartem. achat

RECHERCHE
URGENT, PAIE COMPTANT 4-5 pièces ds 12ᵉ et limitrophe. Téléph. 343-63-04.

Société recherche appts même à rénover, secteurs 11ᵉ, 12ᵉ, 19ᵉ, 20ᵉ. Pour R.-V. Gieri. 373-05-81.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet (15ᵉ) - 566-00-75, rech. Paris 15ᵉ et 7ᵉ pour bons clients appts toutes surfaces et immeuble - Paiement comptant.

échanges

Echange bel appart. 7 pièces sur av. Marceau (Etoile), 4ᵉ ét. soleil c/4-5 pièces app. ancien centre ou Ouest Paris. Sarton 720-55-56. 9 h. ou soir.

constructions neuves

MEUDON-BELLEVUE
résidence « Les Balysis »
APPTS DE QUALITE
Studio 30 m2, 4 pièces 95 m2, 5 pièces 122 m2. Prix moyen pondéré 6.100 F le m2 ferme et définitif. Habitable immédiatem. APPT TEMOIN s/pl. sam. dim. 14-19 h., sem. 18-20 h. 34, av. Gallieni. Tél. 027-14-13. Réalis. et Vte COCIM, Marc Fleury, SARL. Tél. 387-84-30, 35, rue de la Bienfaisance, Paris.

Si vous cherchez un appartement ou une maison neuve dans les 3ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ, 14ᵉ ou 20ᵉ arrondissements ou à Boulogne, Champs-sur-Marne, Chaville, Chelles, Clamart, Clichy-sous-Bois, Elancourt, Epinay-sur-Seine, Gennevilliers, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Melun, Montrouge, Neuilly, Noisy-le-Grand, Puteaux, Sannois, Sartrouville, Versailles, recevez gracieusement l'édition spéciale de 4 pages de la revue : L'IMMOBILIER. Vous y trouverez 27 programmes en écrivant à L'IMMOBILIER IM, 12, rue des Lions-Saint-Paul - 75004 PARIS.

CHATOU
36-40, av. Guy-de-Maupassant (par rue Maurice-de-Vlaminck)
LES TERRASSES DE CHATOU

studios à partir de	137 000 F
2 p. p. à partir de	145 000 F
3 p. p. à partir de	202 000 F
4 p. p. à partir de	279 000 F
5 p. p. duplex à partir	365 000 F

Tous les appts avec terrasse. S/pl. tous les jours, sauf mardi 14-20 h. 976-92-68 ou 924-24-87.

immeubles

SPECIAL
INVESTISSEURS
à vendre sur Paris et proche banlieue murs locaux commerciaux. Rentabilité et locataires premier ordre. Renseignements : téléphoner 574-86-18 et 574-68-38, ou écrire : SIMMOGEST, 103, av. des Ternes, PARIS-17ᵉ.

hôtels-partic.

VERSAILLES
Site protégé, tr. bel hôt. part. 2 ét., plancher 500 m², élégant. charme, jard. 1.200 m². PASTEYER, 266-35-84, le matin.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

locaux commerciaux

A CEDER

cause retraite

PAS-DE-PORTE

exceptionnel

Grand'Place, LILLE 59

200 m2 par niveau - Ascenseur

App. gros capitaux nécessaires. Curieux s'abstenir.

Ecrire sous n° 738.781 M., REGIE-PRESSE, 85 bis rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

A céder dans 11e arrdt Local à r.-de-ch. s. cour, 50 m2, avec tél., fin de bail 1er janvier 1984, reprise à débattre. Loyer mensuel 500 F. Téléph. : 430-25-94 ou 020-35-14.

Toulouse centre ville, locaux ciaux 1 800 m2 env. à L 1 ou plusieurs lots ts cces expos. distribut. Ecr. Mérimée, 35, av. Ferdinand-Buisson, Paris, 16e.

fonds de commerce

A vdre discothèque rég. Niort. Visite ou tél. (49) 28-04-71 le samedi de 16 h. à 19 heures.

bureaux

A louer 75006, 2 lots rez-de-chaussée, 115 m2 de bureau, 42 m2 bureau/boutique + 70 m2 d'exposition en sous-sol. Tél. : 222-80-70.

Domicil. artis. et commerç. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes statuts informations juridiques. Secrét. Tél. Télex, bur. A part. de 100 F par mois.
PARIS 11e - 355-70-80
PARIS 17e - 229-18-04
PARIS 10e - 770-16-80

locations non meublées Offre

Paris

14e. Bel imm. réc. b. 3/4 pces 85 m2, gde cuis., s. bns, w.c., chf. cl, plac. park. 2 000 F. 246-64-93.

SANS COMMISSION

AUTEUIL Immeuble neuf, standing. Studios 950 à 1.250 F, 2 P. 2.000 F. - Tél. 608-11-64.

Région parisienne

VINCENNES près bois, propr. loue 4 luxueux 2 P., jamais habités. Réf. exig. 365-00-02.

locations non meublées Demande

Paris

Part. ch. pour 1er octobre ss interméd. stud. ou 2 P. cuis., s. de bns. PARIS. Moins de 800 F. Tél. 250-32-07.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. ger. 4 000 F maxi. 283-57-92.

locations meublées Offre

Province

Quinze pièces en Corse, belle mais. entourée d'une châtaigneraie. Vue imprenable sur mer, 40 km. Bastia. Commer. facile, avec plage, eau, électr. Tél. 548-27-80. 10 000 F par an.

locations meublées Demande

Paris

J. H. étud. cherche studio, cuis. dans 4e, 5e, 6e. 700 F environ sans comm. 033-14-66. Blair.

Immobilier (information)

LOCATIONS SS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière, mo Opéra, 84, rue d'Alésia, mo Alésia. Frais abon. 350 F. 266-52-04.

domaines

SOLOGNE
A VENDRE
TERRAINS et TERRITOIRES de 1 à 100 ha. avec possibilité création étangs, dont certains constructibles. - Tél. matin 9 h. 30 à 11 heures au 15-16 (38) 35-00-58.

fermettes

REGION ST-FARGEAU (89) FERMETTE ancien., indépend. non isolée ds hameau : cave voûtée sous partie, 1 séj. (poutres, cheminée), 1 ch. + 1 P. av. four à pain, tr. beau grenier aménag., av. carrelage ancien, solives, grange, écurie à la suite en tuiles de Bourgogne. 1 200 m. env. 165 000 F avec 20 % CPT. 16 (86) 52-30-19.

BERRY. Vds fermette à rénov. Eau, électr. à brancher. Sur 800 m2. Px 60 000 F. T. 366-54-35

A VENDRE fermette ent. rénovée, av. garage + p. aménagée. Tout confort. 3 km. de Sens. Tél. : 16 (86) 65-01-53.

120 KM PARIS
autor. S/1 000 m2 dans hameau. Ferm. G.O. excel. ét., 2 p. chemin., pout.,-hab. de ste, dépendances atten. Eau et électr. Prix tot. 100 000 F., créd. 80 %. DS BOURG TS COMM. SNCF. maison 5 p., s. d'eau, chf., jdin. Excel. état, px tot. 140 000 F. crédit 80 %. Téléph. : 285-38-96 Le week-end : (15-37) 22-05-08.

pavillons

Recherchons en location 2 ou 3 p. ds pav. avec jard. viager Tél. 886-40-10

Belle maison de caractère quart. calme résidentiel ASNIERES BECON parfait état récept. 60 m2. Bur. 5 chbres, cuis. équipée. Gar. 3 voitures. 650 m2 jardin. 1.200.000 F 788-49-00

ANTONY
pav. 5-6 p., construction 1963 + entrepôt de 300 m2, terrain de 1 800 m2 conviendrait à commerçant. Prix : 685 000 F. TEL. : 661-08-96.

VANVES. Luxueux pavillon aménagement parfé, liv. dble, 3 chbres, s. de bains + dches, gar. Prix 660.000 F. 734-36-17.

maisons de campagne

Région Blois, particulier vend maison de campagne 5 pièces tout confort. S. de b. Chauffage central gaz. 2 000 m2 bourg. Pittoresque, pêche, chasse. Ecr. no 6.692 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Eure-et-Loir près Bonneval, 130 km Paris, belle maison de campagne restaurée, état parfait. 1 800 m2, nombreux fruitiers, dépend. 260 000 F. 525-41-10

PÉRIGORD
BELLE MAISON XVIIIe
adossée au hameau, vue étendue jardins en terrasse, dépendances 220.000 F. Docum. s/demande. PROPINTER S.A. B.P. 33 24103 Bergerac, (53) 57-53-75

terrains

LANDES 20 km, DAX, part. vd terrain boisé viabilisé 4.500 m2, bordure de ruisseau. 65 000 F. T. (58) 73-80-24 après 20 h.

ENTRE LIMOURS ET ROCHEFORT (Yvelines), terrain avec arbres, 12 000 m2 clôturé. Perm. const. accordé pr 1 seule villa. Px 250 000 F. T. 484-32-73 apr. 18 heures.

A 20 KM D'AIX-EN-PROVENCE 19 000 m2 magnifique colline provençale, à bâtir au cœur du LUBERON. Vue panoramique, Plein soleil. Prix total : 130 000 F. Agence du Château, 84-240 LA TOUR D'AIGUES. Tél. : (90) 77-41-99.

EN PROVENCE
SUD LUBERON
entre AIX et AVIGNON
11.000 m2 à bâtir dominant vallée DURANCE. Eau, électr. sur place. Prix total : 150 000 F.
LES MAS DE PROVENCE
84160 CADENET
Tél. : (90) 68-06-59.

FRANCEVILLE-MERVILLE COTE DE LA MANCHE Terrain constructible 17 ha. Tél. (32) 37-76-99 soir.

4 km MEAUX par A-4, bord de Marne, boisé, 12 000 m2 à bâtir, 300.000 F. Ecrire SOULIS, 5, allée du Moulin, 77740 Couilly.

232 TERRAINS A BATIR
Autour de Paris : 0 à 120 km
L'ordinateur de la
MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM
sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents Immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
terrain à bâtir, tte viabilité 508 m2, façade 17 m. 90. Prix 212.000 F H.T.
DEVIQ 60, avenue Joffre CHANTILLY Tél. 15 (4) 457-12-02

villas

Part. vend villa route des Gets à TANINGES (74) 1.700 m2, vue magnifique, habitable, finition à effectuer, 5 pces rez-de-chaussée, s. de bains, cuis., garage, chauff. cent. maz. Prix 250.000 F. Tél. au 16 (78) 60-83-06 ROMANI, 34, rue Paul-Bert, LYON 3e

FONTENAY-AUX-ROSES
Villa caractère, 9 P. en duplex salon, s. à manger, 6 chbres, 2 s. de bains, lingerie + appt 100 m2 indépendant à aménager. Gar. Jard. Exceptionnel : 900.000 F. - 660-16-77

95 L'ISLE-ADAM - Villa 1972 F4 en 2 niv. comp. : entrée, cuis., cellier, gar., séj. plein sud, chbre don. sur terrasse et jard. clos de 313 m2, s. de bains, w.-c. dressing, 2 chbres, chauff. gaz, tél. Dans parc av. tennis, piscine, école matern. et prim. à prox. des commerc. et forêt. F. 350.000 + F 46.000 CFF-15 a. Tél. 469-03-25

LA GRANDE-MOTTE, part. vd à Part. VILLA 260 m2 sur 750 m2 Jardin, piscine chauffée. Tél. (67) 56-53-56

VESINET Résidentiel 600 M. R.E.R.
ROBUSTE VILLA, salon, s. à manger, bureau, 6 ch., tt cft. mazout, gar., jard. clos 1.300m2 AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. 976-05-90.

A 200 m. de la gare de
VERNEUIL-SUR-SEINE
(30 min. gare St-Lazare)
part. vd dans lotissement en forêt (600 m2 de terrain) MAISON de 7 Pces, tt confort cuis. équipée, cheminée, 2 salles de bains + dches, grd garage. Prix 630.000 F. Tél. domicile 971-65-82

CORSE 30 km de BASTIA
Exceptionnel
Les pieds dans l'eau et donnat direct sur plage
TRES BELLES
VILLAS 3 et 4 pièces
avec terrasse et jardin
Promenade - Chasse - Pêche
PRIX TRES INTERESSANT DE 150.000 à 215.000 F
CREDIT POSSIBLE

MARINA DI FIUMALTO
Sur place ouvert tous les jours : Route de la C.N.R.O. 2 km après PENTA FOLELLI Tél. : (95) 36-92-95 et Me Pasqualini, B.P. 27 20290 Borgo - Tél. : (95) 36-04-49 A NICE : S.C.I. MARINA DI FIUMALTO - 29, rue Pastorelli Tél. : (93) 85-28-82

chalets

Achète CHALET 5 lits ou app. Alpes, station de ski. Tél. soir (35) 71-28-03.

viagers

Sté spécialiste viager
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Px indexation et garanties
Etude gratuite et discrète

LIBRE - 1 TETE - 79 ans
ATHIS-MONS 17 km SUD Beau PAV.
4/5 pièces, bains. Joli jardin d'angle 487 m2. Gar. 238.000 F CPT + 2.120 mens. - VOL. 33-97.

Libre. Villa de caractère 6 p. Vanves. 200 m2 habit. Jdin. Gar. Cpt rente importante. - 65/70.
E. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

propriétés

YONNE, située centre hameau 1.500 km gare Joigny, dans parc 18 000 m2 très belle propriété tout confort avec dépendances aménagées. Possibilités crédit. Me Brecard (86) 62-06-61.

REGION RAMBOUILLET
Ppté louveuse, site résidentiel, calme, av. parc 1 600 m2, piscine, pool house, maison de maître, liv. 70 m2, 5 chbres, 3 sanitaires. Maison de gardien + 3 box, grange, prix justifié 1 300 000 F. Voir Agence LE BUISSONNET GAZERAN Tél. 483-19-70.

Pieds de l'eau RAYOL-CANADEL (83). Propriété 2.800 m2, maison, 4 chbres, séj., bains, gar., logem. gard. Px 1,050.000 F S'ad. Henri GOY, Boîte Post. 1 LE RAYOL. - Tél. 94-05-63-01

NORMANDIE, 10 km. GACE, 180 km. Paris. Propriété 3 ha 59 bord. rivière, maison campagne, séj. 52 m2, 2 ch., s. de bns, gde cuis., gren., ga., dép. Px 500.000. TOUZEAU. T. 660-81-84 ap. 19 h.

EXCEPTIONNEL
près Nantes, bordure de Loire, 157 m. façade sur 1 ha dont 3.000 m2 env. clos, propr. tt cft + tél., comprenant : 2 maisons attenantes (126 m2 et 60 m2), 2 gar., sellier, chauff., hang. à vendre soit global., soit bâtiment avec terrain clos. S.A.R.L. Les Ronds-Blancs, 99, rue de la Reine, Boulogne 92.

ARDECHE, 10 km. VALENCE ferme partie restaurée sur 10 HA., eau, électricité, tél. Droit vigne, appellation contrôl. 450.000 F. T. 75-02-17-63 matin.

VESINET. Très résident. sur pelouses
2' R.E.R., PROPRIETE part. état, séj. 5 ch., bains, douches, tt confort, beau JARDIN BOISE. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. 976-05-90.

EN PROVENCE
SUD LUBERON
BASTIDE ancienne dans village classé. 8 pces, dépendances, gros œuvre et toiture entièrement restaurés dans le style. Aménagement intérieur à terminer. Plein sud, vue panoramiq. Beaucoup de cachet. Prix total : 420 000 F.
Agence du Château : 84240 LA TOUR-D'AIGUES Tél. (90) 77-41-99

A 25 km d'AIX-EN-PROVENCE
Dans le LUBERON
MAISON ANCIENNE
village entièrement restaurée, dans 800 m2 jardin. Séjour avec cheminée, 4 chbres, gar. belle vue, pleine soleil. Prix total : 500.000 F.
LES MAS-DE-PROVENCE
84-160 CADENET
Téléph. (90) 68-06-59.

Particulier vd propriété tt cft, 100 km sud-est Paris : cuisine équipée, séjour av. cheminée, 4 chbres, s. de bns + cab. toil., gar. Terrain clos 2.800 m2 agrément + verger. Prix 380.000 F. Tél. (86) 88-62-83

EXCEPTIONNEL, 12 km. Nice propr. 800 m2, 15 P., gd sal. 450 m. plancher, parc, possib. constr. 650 m2 sur 12 ha. Tél. (93) 91-30-05

SOLOGNE
FERMETTE bord rivière, 6 p., 4 dépendances, terrain 1 à 3 ha. MAISON rustique 8 pièces + dépendanc., pièce d'eau, bois, terrain 2 ha. Prix 750.000 F.
PROPRIETE 38 ha bois, 2 pistes, terres, maison écuries, dépendances. Conviendrait cercle hippique.
CABINET LA SOLOGNE, 41200 ROMORANTIN. Téléph. (54) 76-02-92.

ST-RÉMY-DE-PROVENCE
Intra muros, sur une place, MAISON XVIIIe, 7 pièces, solarium. Grand confort.
PRIX : 290.000 F
CABINET IMMOBIL. MORO, 23, bd Victor-Hugo, ST-REMY-DE-PROVENCE. (90) 92-14-75.

ISLE-ADAM
Rég. Propriété rustique, 600 m gare, dégagement, grand salon, séjour, cheminée, 4 chbres, gde cuis., s. d'eau, bains, garage 3 voit., cave, cellier, chauffage central. 1.500 m2 parc planté, clos. Forêt, rivière sur place. Prix 450.000 avec 90.000 F CPT
ACB 25, rue Nationale, BEAUMONT - 470-20-94

40 KM Autoroute OUEST
Proximité Golf
Dans village, très belle maison rurale aménagée, séjour 70 m2, 6 chambres, 4 bains, grand confort, jardin d'agrément. 1.050.000 F justifié. 478-60-30

LUZARCHES
proche ttes commodités, très agréable maison : séj., 3 ch., cuis.; s. de bns, poutres appar. confort, vaste et superbe grange terrain 2.000 m2 - exceptionnel. DEVIQ Luzarches. - 471-00-06

VAL-D'OISE Part. vend
CASTEL NAPOLEON III. 320 m2 habitab. 1.400 m2 parc. Tél. : 960-18-58

manoirs

BRETAGNE

Prox. SAINT-BRIEUC, Vue mer beau manoir XVIIe, 2,50 ha. ARRADON, bord golfe, beau château XVIe classé, 15 P., dép., parc clos 10 ha, vue mer. PERROS-GUIREC, prox. plage, manoir XVIIe, tt cft., parc 1 ha. TREBEURDEN, sup. villa bord mer, gd cft, vue étendue, parc 2 ha, exceptionnelle.

ANJOU

Prox. ANGERS, petit manoir XVIe classé, parf. état, gd cft., maison d'amis, tennis, piscine, 4,50 ha.

NORMANDIE

ORNE (Flers), manoir XIXe, 10 P., 2,50 ha.
MANCHE (Saint-Lô), château XVIIIe et XIXe, 10 P. à restaurer, parc 2 ha.
CALVADOS (Bayeux), manoir Empire à restaurer, 8 P., parc 1,50 ha, pièce d'eau.

FORETS ET MANOIRS DE FRANCE, 53340 CHEMERE-LE-ROI. Tél. (43) 01-25-23.

châteaux

PARIS-OUEST - 130 KM. Caractère - Parc 5 hectares, communs, pavillon gardien. Prix intéressant - 260-16-09.

forêts

VOSGES FORETS EPICEAS, 30 HECTARES Important volume exploitable. Tél. (32) 37-76-99, soir.

l'agenda du Monde

Agencement

AGENCEMENT DECORATION pose revêtement, sols/murs, cuisines, meubles sur mesure. Travail rapide et soigné. ROLLIN TEL. : 287-86-59.

Auto-radios

EXCEPTIONNEL jusqu'à fin du stock. Superbes AUTO - RADIOS CASSETTES 5 w, marque mondiale GO-PO, 3 stations pré-réglées, arrêt automatiq. fin cassette, complet haut parleur, anti parasite, accessoires, montage, notices... neuf, garanti. Valeur : 575 F, incroyable 298 F. Par 3 postes 288 F pièce. CIRATEL, 49, rue de la Convention. T. 578-09-44.

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques.
MOBILIA
TEL. : 322-56-41,
30, bd de Vaugirard, Paris-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Bijoux

Bijoux « sur mesure » moins chers chez Joaillier-Fabricant. Transformation - Réparations : L'ATELIER, 210, bd Raspail, métro Vavin, Raspail, 320-88-03.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e. T. 833-00-83.

Bibliophilie

CLAUDE-HENRI DANY
Old, Fine and Rare Books 144 The Mall, Leura, N.S.W. 2781 Australia Tél. : (047) 84-2050 6 catalogues par an.

Collections

(Autos)
A vendre Peugeot 201 1932. Peinture neuve, moteur refait, 4 pneus neufs, prix 5 000 F. M. Bernard HUGUES Tél. (90) 74-07-36 ap. 19 heures.

Débarras

DÉBARRAS 2000
TEL. : 326-81-35.

Instruments de musique

Vends PIANO OUVRANT SCHIMMEL : 10 000 F. TEL. : 886-40-10.

Moquette

MOINS CHER 30 A 60 %
sur 10 000 m2 moquette belles qualités variées, laine et synthétique. Téléphone : 757-19-19.

Enseignement

COURS D'ESPAGNOL EN ESPAGNE

— Pourquoi pas un cours d'espagnol au bord de la mer ?
— Sports et excursions, logement.
— Professeurs spécialement préparés, diplôme.

Ecrivez à : EUROLINGUA, Calle Pedralbes n° 6, Barcelona 21, ESPAGNE - Telf : 211-23-43.



Musique

PIANO CENTER
loue les meilleures marques mondiales
PIANOS-ORGUES neuf, occasion récente
« LOCATION-VENTE PIANO-BAIL »
en cas d'achat, dès six mois récupération totale des versements (caution location, transport).
PARIS-OUEST : pianos TEL. : 782-75-67.
PARIS-EST : pianos, orgues. TEL. : 857-63-38.

Meubles

MEUBLES MODERNES occasion Knoll, Formes nouvelles, Mobilier International, etc. Achat - Exposition - Vente 50, rue de l'Université, 544-29-48.

Optique

Montage de verre correcteur SUR MASQUE SOUS-MARIN. ALLENBACH opticien 73, bd de Strasbourg, Paris-10e. TEL. : 770-20-06.

Pêche

A une demi-heure de Paris (45 km par l'autoroute du Nord)
PÊCHER LA TRUITE TOUTE L'ANNÉE BREDOUILLE IMPOSSIBLE
ENCLOS DE FONTAINE-CHAALIS-MONLOGNON
1 000 m de rive sur déviation de la Nonette.
INITIATION A LA PECHE A LA MOUCHE
POUR LES AMATEURS
Parcours sur 44 km de rive de la Nonette en période d'ouvert., ttes pêches légales (vers, leurres, insectes, etc.). 6 km réservés à la pêche à la mouche dt 2 à la mouche sèche fouettée. Pour tous renseignements : M. Charles CARPENTIER, Fontaine-Chaalis p/60005 Senlis. Tél. : (15) 454-20-81.

Psychologie

DYNAMIQUE DE GROUPE groupes thérapeutiques. Téléph. : 633-63-17 et 948-32-71.

Psychanalyste indépendant d'orientation reichienne. TEL. : 589-94-76.

Rencontres

Mme **DUMONTET**
MARIAGES - discrétion
22 r. du 4 Septembre
PARIS 2e - 742.63.44

« NE REVEZ PLUS D'AMIS » avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient, artistiques, touristiques, sportifs, etc. Vous les trouverez grâce à : « GOUTS COMMUNS » Colette Lesure. Tél. : 548-95-16, PARIS.

RENCONTRES Relations directes
Bridge, échecs, scrabble, débats, danse, etc. Téléph. : 222-88-38.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Relations

SAMEDI 8 AVRIL grande soirée parisienne av. le CLUB DES CELIBATAIRES Informat. inscript. : 878-90-51.

Tapis

Vends tapis persans anciens et modernes. Px très intéressants. 388-20-16 ts les jrs jus. 23 h. 30.

Bateaux

SAINT-TROPEZ FACE PORT
Part. loue à l'année parking bateau jusqu'à 6 m. T. 770-68-48.



VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Cherchons location JUILLET rayon 40 km. La Baule, maison, jard. clos, prox. plage, 3 à 5 ch. Tél. 548-97-63 ou écr. BLOCH, 74, bd Raspail, 75006 PARIS.

LOCATION CAP-D'AGDE
Appts nfs, studios, 2 p., 3 p. Px studios juin 300 F, juillet-août 1.050 F, sept. 500 F par sem. tt compr. Px 2 p. juin 400 F, juill.-août 1.550 F, sept. 750 F par sem. tout compris. Px 3 p. juin 500 F, juillet-août 1.750 F, sept. 900 F par sem. tt compr. Pisc., supermarché, boutique, foyer d'animat. Rens. et réservat. : SAINT-LOUP, av. des Soldats, 34300 Cap-d'Agde. (67) 94-20-50.

PORTUGAL : VILLAS ET APPARTEM. à louer bord mer. Ecr. MARQUES, av. 5 Outubro, 113 - H E - LISBONNE.

LOUE PETIT PAVILLON CARRY (13), Côte Bleue, pinède, proximité plage. Juin - Juillet - Septembre. Téléph. (91) 77-46-14, Marseille.

CANNES. Bord mer, locations meublées. — Ecrire DULIEU, 90, bd Eugène-Gazagnaire.

HAMMAMET
Part. loue maison arabe dans medina. Patio, 2 chbres, 2 s. de bains, terrasse dominant la mer. Cuisinier mai, juin, : 1 750 F, juillet, septembre : 2 250 F la semaine. Tél. : 527-73-26 (le soir).

ETUDES ANGLAISES EN VAC., côte sud, près de Bournemouth. Juillet-août, hébergement dans familles. Sports, excurs. B.E.H., 1 Stourwalk Wimborne, Anglet.

Louons appts ensoleil., piscine, jardin. Accueil en français. Ecr. appt 448 Torremolinos (Malaga). T. (19) 34-52-38-12-40, mat. ouvr.

STE-MAXIME (Guerrevieille) villa indépend. 3 ch., vue mer. Juill., août, 8 000 F. Agréable (référ. 152). Ag. PROVENSAL 83121 Sainte-Maxime.

LOUE MAI, JUIN, SEPTEMB., 500 m. plages Antibes et Juan-les-Pins, villa F 2, quartier résidentiel et calme, jard. ombragé. Téléph. propriétaire : 577-28-47, de 9 h. à 17 h. 30.

SAINTE-MAXIME Côte d'Azur. Encore disponible pour : Juin, juillet, août septembre. Studios, appartements, villas. Agence PROVENSAL, 83120 SAINTE-MAXIME.

A louer bord mer pr vacances familiales 50 km Copenhague et Suède. Villa tt cft av. jdin. Promenades forêt, proximité fjord, pêche mer ou lac, possib. équit., tennis, golf. Région intérêt touristique. Ecrire : Touristbureau Asserbo-Liseleje, Asserbo, DK Frederiksvaerk. Téléphoner : Liseleje 03 - 346164.

7 km Hyères à Carqueiranne F2 avec 14 m2 terrasse vue mer et les îles. Grand confort, parking. mai, juin, septembre : 1 500 F, juillet : 2 600 F. Téléph. : 656-82-30, après 20 h.

SAINTE-MAXIME FACE MER. Splendide villa 9 ch., très jolie vue (réf. 182/1). Dispon. août. Agence PROVENSAL, 83120 SAINTE-MAXIME.

« LES BARTAVELLES » B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. Téléph. (50) 02-24-06. Home d'enfants du monde entier, garçons et filles 3 à 13 a., 1.200 m. piscine privée, maître nageur, tennis, cheval, parc de jeux, tir à l'arc.

Courchevel, 1.850 m. Part. vd période juin, club hôtel 7.000 F. Ecrire BOULET, 21, Rempart St-Dominique, 84000 AVIGNON.

RESERVEZ VOS VACANCES D'ETE à l'APPARTHOTEL EDEN, à Ovronnaz, Valais (Suisse). Une sem. à partir de 196 FS. Renseignements-informations, tél. 027/86-48-09. Télex 38751.

CASTERA-VERDUZAN
VILLAGE THERMAL
Foie - Reins - Intestins - O.R.L. MALADIE DES GENCIVES. Rensig. : S.I. code postal 32410.

Vacances retraités à ESSOMES-SUR-MARNE (Aisne), à 2 km. de Château-Thierry. Magnifique ppté traversée par un bras de la Marne. Maison de 3 ét. avec asc. Accueil 32 pers. en chbres de 2. Détente, pêche, excursions, animation comprises ds le tarif avec la pension.
Séjours du 16-5-78 au 30-5-78 (14 jours) : 70 F par jour.
13-6-78 au 27-6-78 (14 jours) : 75 F par jour.
27-6-78 au 18-7-78 (21 jours) : 75 F par jour.
Egalement séjour à LA CROIX-VALMER (Var), près de Saint-Tropez, mêmes prestat., date : du 13-10-78 au 26-10-78 (14 j.) : 70 F par jour.
Vacances Voyages Loisirs, 7, av. Maximilien-Robespierre, 94400 Vitry-sur-Seine. 681-02-20.

AU PAYS BASQUE
Passez d'agréables vacances à l'hôtel - restaurant ETCHEBARNE 64240 MENDIONDE à 30 km mer, 25 km frontière, cuis. soignée, px mod. h. sais.

Région Fontainebleau juillet. A louer ancien presbytère, jardin, tout confort, chauffage central, lave-vaisselle, calme. Téléph. : 548-42-81 ou 424-31-76.

TERRE SAINTE - GRECE
TURQUIE - EUROPE
Voyages culturels et religieux 75 départs cet été.
Ecr. LA PROCURE VOYAGES, 80, rue Bonaparte, 75006 Paris. COR. LIC. A 545. Tél. 329-72-40.

A vdre 1 place FESTIVAL DE BAYREUTH, du 19 au 25 août 1978. Px 1.890 F, 5 représentat. 720-43-78, apr. 18 h. ou av. 9 h.

AVEC LES CONFRÉRIES VINEUSES DE FRANCE VENEZ AU MEXIQUE DU 27 MAI AU 8 JUIN

Vous découvrirez Mexico - Acapulco - la belle province du Yucatan, berceau de la civilisation des Mayas (Palenque-Campêche-Mérida, etc.).

Une grande journée des Vins de France sera organisée à Mexico. Participez avec nos Dignitaires et les Chevaliers de nos Confréries à ce merveilleux voyage.

Tous renseignements à l'Agence de Voyages Jacques Bélair, 47, av. George-V, 75008 PARIS. Tél. : 720-12-00.

Le Monde économie-régions

AÉRONAUTIQUE

Airbus aux États-Unis

(Suite de la première page.)

Selon le représentant d'Airbus-Industrie à New-York, d'autres compagnies américaines ont ouvert des discussions détaillées avec les Européens, principalement Allegheny Airlines, Pacific Southwest Airlines, T.W.A., American Airlines, Continent Airlines et United Airlines qui figurent au premier rang des compagnies aériennes dans le monde occidental.

Pour conquérir le marché nord-atlantique, les vendeurs de l'Airbus font généralement valoir que trois cent quatorze sociétés américaines participent à la construction de ce qu'il est convenu d'appeler un avion européen. Cette participation industrielle des Etats-Unis, par les fabricants de moteurs et des entreprises d'équipements électroniques, représente 33 % de la valeur d'achat de l'avion (25 % pour la France, 25 % pour l'Allemagne fédérale et 17 % pour le reste des associés). Cette part est encore beaucoup plus importante si l'on se rapporte au service après-vente dans lequel les firmes américaines entrent pour 83 % de l'opération.

Toute vente d'un Airbus dans le monde revient donc, indirectement, à passer commande à l'industrie américaine de la contrepartie d'un court-courrier Boeing-737 à l'achat et de la valeur d'un moyen-courrier Boeing-727 en service après-vente.

Dans un marché contrôlé à 95 % par la construction américaine et à 50 % par la seule société Boeing, l'apparition de l'Airbus et ses succès commerciaux — plus de cent dix exemplaires vendus ferme ou en option — ne sont certes pas négligeables en raison même du nombre des emplois en France et outre-Rhin que chaque commande entraîne. Mais cette percée de l'Airbus outre-Atlantique est moins le résultat d'une compétition entre fournisseurs européens et américains que le fruit de leur coopération. Il est même possible d'imaginer que la participation américaine à l'industrialisation de l'Airbus et les facilités de financement accordées à Eastern, par des organismes européens bénéficiant de la garantie de leur gouvernement, sont à l'origine des réactions favorables du marché nord-atlantique envers e biréacteur.

Dans 'immédiat, les responsables européens devront se concerter pour étudier les répercussions d'une commande accrue de l'Airbus sur la cadence de fabrication à la SINAS, notamment à Toulouse.

Une réunion du conseil dadministration d'Airbus Industrie est prévue, pour le vendredi 14 avril, afin d'examiner les moyens de porter, au début de 1980, à trois exemplaires par mois le rythme de construction. Le programme Airbus représente, aujourd'hui, de l'ordre de 30 % des activités de la SNIAS, autant pratiquement que les charges de travail engendrées par la participation de la SNIAS à la fabrication des avions de Dassault-Breguet. Dès ce mois d'avril, il a été décidé de lever les mesures de chômage partiel qui avaient été décrétées à la division « avions » de la SNIAS où travaillent, actuellement, environ treize mille personnes.

JACQUES ISNARD.

LES COMMANDES ANTÉRIEURES

	Commandes fermes	Options	En service
Aerocondor	1	1	1
Air France	18		10
Air Inter	5		3
Bavaria-Germanair	4		4
Indian Airlines	5	3	3
Iran Air	6	3	2
Korean Airlines	8		6
Lufthansa	11	9	6
Olympic Airways	2	3	
S A S	2	10	
South African Airways	4	2	4
Thai International	6	2	3
Trans European	2	1	2
Total	74	36	44

Du court-courrier à l'intercontinental

L'Airbus existe en plusieurs versions qui sont toutes, pour l'instant, équipées de deux réacteurs General Electric CF 6-50 ou Pratt and Whitney JT 9 D-59, qui développent, chacun, une poussée de l'ordre de 25 tonnes.

L'Airbus A-300 B2 pèse au décollage 142 tonnes et franchit, avec 34 tonnes de carburant dans ses soutes, 3 300 kilomètres. L'Airbus A-300 B4 pèse au décollage 157,5 tonnes et franchit, avec 47,5 tonnes de carburant, une distance de 4 600 kilomètres. Selon les aménagements intérieurs, propres à chaque compagnie, l'Airbus peut transporter entre deux cent vingt et trois cent quarante-cinq passagers. Il achemine, dans son compartiment situé sous le plancher de la cabine, 140 mètres cubes de fret.

D'autres versions de l'avion ont été conçues par les bureaux d'études, et ces différents projets attendent une autorisation de production des gouvernements intéressés. L'Airbus A-300 B10 devrait être capable, avec deux cents passagers, de parcourir des étapes de 3 300 à 5 300 kilomètres, selon qu'il est employé en court ou en moyen-courrier. L'Airbus A-300 B11 serait un quadriréacteur de deux cents places susceptible de remplacer les intercontinentaux Boeing-707 ou DC-8 actuellement en exploitation, et l'Airbus A-300 B9 serait un biréacteur, dit de haute densité, avec trois cent cinquante places.

Le programme de l'Airbus, dont le premier vol remonte à octobre 1972, a été lancé officiellement en mai 1969, à la suite d'un accord de coopération intergouvernemental, ainsi financé : 47,9 % pour la France, 47,9 % pour la République fédérale d'Allemagne et 4,2 % pour l'Espagne (dont la compagnie Iberia n'a acheté aucun Airbus à ce jour). La société néerlandaise Fokker et la firme privée britannique Hawker Siddeley, aujourd'hui nationalisée au sein du groupe British Aerospace, participent à la construction de l'avion.

ENVIRONNEMENT

Le procès des « boues rouges »

LE TRIBUNAL DE BASTIA RESTE COMPÉTENT

Cour de cassation a décidé, le 3 avril, que les juridictions françaises, et en particulier le tribunal de grande instance de Bastia, étaient compétentes pour statuer sur les demandes de dommages et intérêts dirigées contre la société Montedison, société de droit italien dont le siège social est à Milan, par la prudhomie des pêcheurs de Bastia ainsi que par les départements de Haute-Corse et de Corse du Sud en raison du préjudice que ceux-ci déclarent avoir subi du fait de déversements de « boues rouges » effectués en haute mer.

Présidée par M. Bel, la deuxième chambre civile, vient de rejeter le pourvoi formé par la société Montedison contre l'arrêt rendu, le 28 février 1977, par la cour d'appel de Bastia. Cet arrêt donnait satisfaction à Mᵉ Huglo en attribuant compétence au tribunal de grande instance de Bastia par application de l'article 5-3e de la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 comme juridiction du lieu où le fait dommageable s'est produit.

LA MARÉE NOIRE

Les causes, conséquences et responsabilités de la catastrophe seront discutées mardi au Sénat

Le Sénat discutera mardi prochain 11 avril dans une séance publique à laquelle plusieurs membres du gouvernement, dont le premier ministre, ont annoncé qu'ils prendraient part, des causes, des conséquences et des responsabilités du naufrage de l'« Amoco-Cadiz » ainsi que des moyens mis en œuvre pour lutter contre la catastrophe. Neuf questions orales avec débat sur ce sujet ont déjà été déposées par des sénateurs de toutes tendances.

Plusieurs milliers de manifestants se sont rassemblés à Paris le jeudi 6 avril en fin de soirée, place Denfert-Rochereau, pour protester contre la marée noire en Bretagne. Des incidents ont éclaté avec les forces de l'ordre en fin de défilé.

Sur place, dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, le travail de nettoiement des côtes continue alors que le vent fait peser de nouvelles menaces sur des rivages jusqu'ici encore préservés.

La manifestation de Paris a rassemblé plusieurs milliers de personnes surtout des jeunes

La manifestation organisée à Paris, de la place Denfert-Rochereau à la place d'Italie, le jeudi 6 avril, en fin de journée pour protester contre la marée noire en Bretagne, a pris un tour violent en fin de rassemblement. Des bagarres ont opposé les forces d el'ordre à des groupes de manifestants.

Sur les vingt et une personnes interpellées par les forces de l'ordre, une seule restait, vendredi 7 avril, à la disposition de la police judiciaire en attendant d'être déférée au parquet. Il s'agit de M. Hamadi Boukhili, âgé de vingt-huit ans et de nationalité tunisienne. Il aurait été reconnu par des agents comme l'auteur de jets de pierre.

Toutes les autres ont été mises hors de cause et notamment trois membres du P.S.U., MM. Serge Depaquit, membre du bureau national, Gilles Marsauche et Michel Martin, responsables de la commission écologique du parti, interpellés à bord d'une camionnette dans laquelle la police considérait que se trouvaient des « *armes par destination* », c'est-à-dire des barres de fer et de bois.

Le P.S.U. avait immédiatement réagi jugeant dans un communiqué que ces trois militants se trouvaient « *retenus arbitrairement* » et envisageaient déjà des « *contacts avec les organisations qui ont appelé à la manifestation pour qu'elles imposent cette libération* ».

Dix mille personnes, selon les organisateurs, trois mille selon la préfecture de police, se rassemblent vers 18 h. 30 place Denfert-Rochereau. Beaucoup de jeunes. Elles sont venus à l'appel de plusieurs organisations : les mouvement écologiques et anti-marée noire, la C.G.T., la C.F.D.T., de l'UNEF, du P.C., du P.S., du P.S.U., ainsi que des Amis de la terre, du Mouvement d'action non violente, de la JOC, des Jeunesses communistes, du Mouvement de la jeunesse socialiste et de l'Union démocratique bretonne.

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale avait désigné Mme Marie Jacq, député de Morlaix, MM. Pierre Jagoret, député de Lannion, Jean-Yves Le Drian, député de Lorient et Paul Quilès, député de Paris, pour le représenter.

La manifestation part à 19 h. de la place Denfert-Rochereau en direction de la place d'Italie par le boulevard Saint-Jacques. Elle est ouverte par une immense banderole : « *La marée noire n'est pas une fatalité, les pollueurs doivent payer !* » Tout au long du cortège des slogans accusent la Shell : « *La Shell emplit ses caisses, la Bretagne crève !* » Pancartes et banderoles demandent le boycottage de la société pétrolière.

Peu après 20 h., à quelques mètres de la place d'Italie, boulevard Vincent-Auriol, des manifestants mettent le feu à une voiture particulière. Deux véhicules de police son endommagés. Une importante fumée noire s'élève tandis que des voitures lieux.
de pompiers arrivent sur les

Plusieurs petits groupes de manifestants continuent d'affronter les nombreux policiers présents place d'Italie, après que l'ordre de dispersion ait été donné par les organisateurs de la manifestation. Ces groupes harèlent les firces de l'ordre, par des jets de pierres. Ces derniers répondent par des tirs de grenades lacrymogènes et des charges brèves à la matraque. Outre des effectifs de la police municipale, s etrouven tsur place des C.R.S., des gendarmes mobiles, ainsi que la brigade motorisée de la préfecture de police. Vers 20 h. 30, les accrochages étaient terminés.

CHANSONS SUR LA MER

Ils se meurent nos oiseaux : *c'est le titre d'une chanson de Glenmor, c'est maintenant celui d'un disque, réalisé (en cinq jours) par sept éditeurs de musique celtique désintéressés. Alan Stivell, Glenmor, Gilles Servat et les sœurs Goadec se succèdent sur le 33 tour, avec des chanteurs et des musiciens moins connus, comme les sœurs Reminiac, Alain Le Hegarat et Alain Trovel. Aucun des quinze morceaux choisis n'est inédit, mais l'ensemble est quand même une heureuse découverte.*

Quinze mille disques ont été pressés et sont distribués dans toute la France à partir de Rennes. L'argent recueilli (le total du prix de vente — 41 francs — moins la T.V.A. et les frais de fabrication) sera remis au Comité des pêches maritimes de Brest et à la Société écologique pour la protection de la nature.

De son côté, Pathé-Marconi a tiré trois cent mille disques et vingt mille cassettes, dont tous les bénéfices iront aussi à la Bretagne. Il s'agit de chansons sur la mer, interprétées par Tino Rossi, Alain Barrière, Julien Clerc et quelques autres vedettes.

● *L'Europe et les phoques.* — La « chasse » aux phoques au Groenland sera de nouveau examinée en avril à Strasbourg, lors de la prochaine Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'organisation des « vingt » a convié le 26 avril M. Joergen Peder Hansen, ministre du Danemark pour les affaires groenlandaises, à venir parler de l'économie du Groenland devant l'Assemblée

Les dons affluent vers les zones sinistrées

De nos correspondants

Les vents de nord-est ont provoqué, dans la journée de jeudi, de nouvelles pollutions de pétrole sur la côté de Granit rose, épargnant toutefois le littoral à l'est de Bréhat. Il s'agit cette fois de nappes précédemment traitées en mer par la marine nationale et sur lesquelles les pompes sont inefficaces. Il faudra donc les recueillir à la pelle. Des nappes fragmentées ont été observées au large, notamment entre l'aber Wrac'h et Perros-Guirec.

A la suite de la catastrophe, les dons affluent vers les zones sinistrées. Ils proviennent des quatre coins de France et même de l'étranger. Il n'est pas encore possible d'évaluer le montant exact de ces secours financiers. Y parviendra-t-on un jour ?

La trésorerie générale du Finistère tient pour sa part une comptabilité extrêmement rigoureuse des fonds qui lui parviennent. Mais ailleurs ? Des partis politiques, des œuvres philanthropiques ont annoncé qu'ils ouvraient des comptes de solidarité ; des chambres de commerce recueillent des fonds, des chèques sont adressés journellement dans les mairies du littoral. Ils doivent être, en principe, versés au compte spécial ouvert à Brest à la trésorerie générale. La préfecture du Finistère en reçoit également. A vrai dire, trois organismes sont habilités officiellement à centraliser les dons · le trésorier-payeur général des finances à Paris et, pour les Côtes-du-Nord; l'Association départementale de protection civile, qui a son siège à la préfecture, à Saint-Brieuc.

« *Cet élan de solidarité est sympathique*, a déclaré M. Henri Didou, secrétaire du comité local des pêches, *mais l'essentiel pour nous est l'indemnisation juste et complète des marins pêcheurs. Nous considérons que l'argent versé aux marins pêcheurs n'est qu'un acompte sur leur préjudice total. Les organisations devront s'entendre avec l'Etat pour l'évaluation du préjudice subi. Mais celle-ci sera difficile. Elle ne pourra se faire qu'à long terme.* » Le comité local des pêches souhaite, en outre, que la grande rigueur qu'il apporte à la répartition des fonds accordés aux marins pêcheurs soit appliquée aux autres catégories de sinistrés.

M. Didou ajoute : « *Ce qui nous gêne, ce sont les affirmations officielles selon lesquelles la situation s'améliore. A entendre certains, nous serions sur la Côte d'Azur. Il est à souhaiter que des scientifiques et des industriels que la pollution intéresse fassent un constat réel des dégâts.* »

Le capitaine du « Pacific » inculpé

On apprenait que le jeudi 6 avril M. Jean Gouyette, doyen des juges d'instruction au tribunal de grande instance de Brest, qui avait déjà inculpé, le 20 mars, pour pollution marine, M. Pasquale Bardari, commandant de l'*Amoco-Cadiz*, venait de notifier une inculpation semblable à M. Hartmunt Weinert, capitaine du *Pacific*, le remorqueur de la République fédérale d'Allemagne. A son bord, M. Weinert avait tenté, sans succès, à la veille de l'échouement du pétrolier, une opération de secours, mais en omettant de signaler à la marine nationale la réalité de la situation.

C'est en application de la loi du 16 mai 1973, modifiant elle-même une loi du 26 décembre 1964, que M. Jean Gouyette vient d'inculper le capitaine du *Pacific* après celui de l'*Amoco-Cadiz*.

Les textes français de 1964 et de 1973 répriment « la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ». Ils punissent « d'une amende de 10 000 à 100 000 F et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, ou de l'une de ces deux peines seulement », tout capitaine d'un bâtiment soumis aux dispositions de la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, signée à Londres le 12 mai 1954. Les peines sont seulement des peines d'amende de 3 000 à 30 000 F si le bâtiment ne se trouve pas soumis aux dispositions de cette convention.

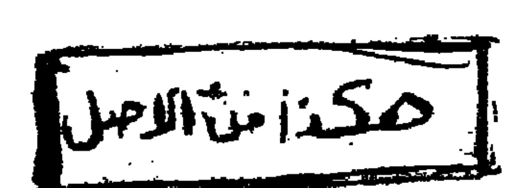
La loi du 16 mai 1973 dit aussi que, si l'infraction a été commise sur ordre du propriétaire ou de l'exploitant, ce propriétaire ou cet exploitant sont passibles des mêmes peines que le capitaine. En outre, s'ils n'ont pas donné ordre écrit à leurs capitaines de se conformer à la convention de Londres, ils pourront être retenus comme complices de l'infraction.

« NUMÉRO SPÉCIAL »

La marée noire de Bretagne est le sujet du numéro un de Numéro spécial. *Vingt-quatre pages au format 29 × 35 centimètres, imprimé sur du papier recyclé, où voisinent enquêtes, reportages, interviews, dont celles de MM. Jean Chapon, secrétaire général de la marine marchande et Yves La Prairie patron du CNEXO (Centre national pour l'exploitation des océans).*

Numéro spécial, *organe de presse sans périodicité fixe, se propose de sortir « chaque fois que l'événement commande », indiquent ses éditeurs (1), et consacrera la totalité de chacun de ses sommaires futurs à ce seul événement.*

(1) Société des publications essentielles, 10, avenue de Messine, 75008 Paris, tél. 292-20-03. Directeur de la publication : Marcel Valtat. (Dans les kiosques, au prix de 6 F.)



EN BRETAGNE

Libres opinions

Des péages pour les tankers ?

par IGNACY SACHS (*)

LA catastrophe écologique de Bretagne est survenue peu de temps après qu'un satellite soviétique, porteur de substances radioactives, se fut écrasé dans le Grand Nord canadien. Et s'il était tombé sur New-York, Paris, Moscou ou Pékin ? Faut-il d'autres preuves pour nous convaincre que l'usage inconsidéré de certaines techniques fort attrayantes comporte d'énormes risques écologiques et, par là, sociaux au point de se demander si elles ne devraient pas être proscrites ? Les économies de fret ne constituaient pas, un argument suffisant pour autoriser la mise en service de nombreux super-tankers, sans avoir procédé à un vaste débat public. Nous ne disposons d'aucun mécanisme institutionnel pour se saisir des dossiers d'innovations dont les retombées potentiellement dangereuses dépassent les frontières nationales, d'aucun forum pour en débattre, d'aucune procédure d'approbation de ces innovations. Faut-il créer, auprès de l'ONU, un « tribunal technologique » doté d'une grande autorité morale et de compétences nécessaires pour organiser des auditions publiques et émettre un avis sur les impacts probables de la technique controversée ?

Nous ne nous débarrasserons pas facilement des super-tankers construits en trop grand nombre, au profit de bateaux plus petits et moins dangereux. En 1976, 1,7 milliard de tonnes de pétrole ont été acheminées par voie maritime. Près d'un tiers de cette cargaison longe les côtes françaises.

A quand la prochaine échéance ? Est-il possible de discipliner le trafic pétrolier par mer, d'améliorer ses conditions de sécurité, de mettre sur pied un dispositif plus efficace de prévention des accidents, de protection de l'environnement maritime et de lutte contre la pollution ? Comment financer un tel programme ?

Une solution consisterait à étendre aux voies maritimes le système de péages autoroutiers. Les océans, en dehors des eaux territoriales, constituent, au dire de l'ONU, l'héritage commun de l'humanité. Une agence onusienne chargée de la gestion des mers (à l'exemple de nos agences de bassin) pourrait percevoir, de tous les bateaux, des péages proportionnellement au tonnage transporté et à la distance. Les tarifs seraient modulés en fonction du port de destination (pour exempter les pays pauvres du tiers-monde) et de la nature des produits transportés. Pour éviter, au départ, une négociation trop compliquée, un péage symbolique serait perçu de l'ensemble des bateaux à l'exception des pétroliers et méthaniers, mis plus fortement à contribution. Ces derniers paieraient, par exemple, l'équivalent de 1 à 2 % du coût du fret, soit, en chiffres approximatifs, à peine de 1,25 à 2,5 ‰ de la valeur de la cargaison transportée. Sur un trafic de 2 milliards de tonnes de pétrole au prix de 100 dollars la tonne, le péage maritime rapporterait entre 250 et 500 millions de dollars par an, soit une somme de dix à vingt fois supérieure au budget entier du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.). Les répercussions sur les prix au consommateur des produits pétroliers seraient minimes.

Il s'agirait d'une taxe parafiscale internationale pour la création d'un fonds international de gestion des mers, non d'une pénalité. La responsabilité civile des pollueurs éventuels resterait entière. Il n'y a aucune contradiction entre notre proposition et une démarche visant une réglementation plus rigoureuse des assurances contre le risque de la pollution.

Le fonds aurait les attributions suivantes :

— Organiser la surveillance des océans ;

— Maintenir un dispositif d'aide aux bateaux en détresse ;

— Contribuer au financement d'un dispositif de lutte contre les pollutions dans les pays riverains (ceux dont les côtes sont les plus menacées bénéficieraient du reversement d'une partie des sommes perçues au prorata du trafic) ;

— Financer dans les pays riverains du tiers-monde les travaux d'assainissement et de mise en valeur écologiquement prudents des ressources visant la diminution des pollutions telluriques déversées dans la mer.

La proposition d'un péage sur les voies maritimes heurte certains principes traditionnels du droit de la mer. Mais celui-ci vient de subir une révision bien plus radicale avec l'acceptation de la limite de 200 milles de mer patrimoniale. De toute façon, il convient de rechercher de nouvelles formes institutionnelles pour la coopération internationale et la création d'un mécanisme automatique de financement des activités de développement conduites par l'ONU. Le Fonds pour la gestion des mers s'inscrirait dans cette optique.

En attendant une solution générale, le Plan bleu de la Méditerranée élaboré, sous les auspices du P.N.U.E., par la France et l'ensemble des pays riverains pourrait offrir un terrain d'essai. Il est vrai que le tonnage de pétrole transporté par la Méditerranée est faible, moins de 10 % du trafic mondial et 30 millions de tonnes, à peine, par le canal de Suez que les pétroliers géants ne peuvent emprunter. Cependant la Méditerranée, beaucoup plus vulnérable, demande d'être prise en charge tout de suite. L'établissement des voies maritimes à péage pourrait donc commencer par la section Suez-Gibraltar.

(*) Directeur du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

CORRESPONDANCE

Responsabilités et remèdes

L'article de Bertrand Poirot-Delpech intitulé « L'affaire de quelques-uns » (« le Monde » du 31 mars 1978) nous a valu une réplique officieuse dans « Cols bleus » et un courrier exceptionnellement abondant dans lequel nos lecteurs partagent, à 95 %, la colère de l'auteur devant la dilution des responsabilités et l'attitude des médias.

M. P. Chaslin, de Paris 5e, écrit :

Savez-vous ce que faisait le jour du naufrage l'amiral responsable ? Il décorait, à Lorient, l'équipage d'un sous-marin pour le sauvetage de l'équipage d'un plaisancier et eut ce mot sublime (ou à peu près) : « C'est aussi beau que si vous aviez coulé un sous-marin ennemi ». Voir *Ouest-France* du lendemain...

Le docteur Delbecque, de Dunkerque, évoque les suites judiciaires :

L'affaire doit être jugée. En France, d'abord, en mettant en cause les responsables de Radio-Conquet et le vice-amiral. A la Cour de La Haye ensuite, pour poursuivre ces messieurs qui, dans leur bureau de Chicago, ont permis cette catastrophe... Je commencerai à être apaisé le jour où une action judiciaire sera entreprise contre ces crimes contre nature. Mais qui se portera victime ou plus exactement partie civile ?

M. G. Gélard compare l'impunité des pollueurs au sort des militants autonomistes :

Depuis le 2 février 1978, huit jeunes F.L.B. ou prétendus tels, arrêtés, sont détenus à Paris ; pas un n'a été remis en liberté provisoire — ce qui n'empêche d'ailleurs pas de nouveaux plasticages. Les avocats s'inquiètent de certains maintiens en détention devant la minceur de certaines charges. Faut-il vraiment s'en étonner, puisqu'il s'agit de la Cour de sûreté de l'Etat, dont l'existence même est un déni de justice permanent ?

Pendant ce temps, les auteurs du drame de la marée noire, s'ils ne sont pas tout bonnement impunissables, bénéficient de la liberté et ne risquent que des peines dérisoires. Délinquance en col blanc, pour une affaire bien noire... Des milliards de francs ne constitueront pas une réparation adéquate pour le préjudice que vient de subir notre peuple dans sa raison d'être, dans ses fins profondes. L'indemnité est la bonne conscience des riches. Les pauvres, que nous autres, Bretons, sommes collectivement, n'ont que l'orgueil d'être ce qu'ils sont, et de vivre dans un pays où l'on sentait encore, naguère, la main de Dieu.

Qu'offre-t-on à nos jeunes agités ? Après le chômage, qui est le lot de beaucoup d'hexagonaux, la laideur du cadre de vie, des opérations radiophoniques et publicitaires, aussi éhontées qu'inefficaces, qui nous ramènent aux pires moments de notre abêtissement (1), comme si les Bretons n'avaient pour vocation que de susciter la pitié.

De plus en plus nombreux dans la résistance, les Bretons vont aussi de plus en plus loin, bien plus loin que n'allait naguère Morvan Lebesque ; leur question est aujourd'hui : comment peut-on être français ?

M. Jacques Fontaine, journaliste économique et officier de marine de réserve, suggère qu'à la place du sixième sous-marin atomique et sur le collectif budgétaire de juillet 1978, voire à l'aide d'une taxe sur l'essence, soient construits douze remorqueurs de 15 000 CV, armés, et répondant, sous commandement unique, aux missions suivantes :

Arraisonnement et prise des pétroliers dégazant dans la zone des 200 milles ; prise en remorque d'autorité des navires s'écartant pour quelque raison que ce soit des routes tracées souverainement, à l'intérieur de cette zone, par l'amirauté française ; en cas d'échouage d'un pétrolier, le bâtiment, en raison de son faible tirant d'eau, s'en approchera et, grâce à son équipement de pompage, servira de relais pour l'évacuation du brut vers un tanker ancré au large.

(1) Ah ! Botrel et ses sauvages.

« Cols bleus » : l'affaire de tous

Dans le dernier numéro de Cols bleus, *hebdomadaire publié par l'état-major de la marine, le capitaine de vaisseau de Veyrac, chef de cabinet de l'amiral Lannusel, chef d'état-major de la marine, écrit notamment :*

...Les deux simples réflexions de bon sens qui suivent viennent à l'esprit de tout homme de métier. Puissent-elles apporter l'objectivité indispensable à ceux qui ont la charge d'éclairer l'opinion.

Des mesures écartant à nouveau de nos côtes les routes des pétroliers et un renforcement du contrôle de la navigation maritime viennent d'être décidés. C'est une bonne chose ; mais il faut dès maintenant bien se rendre compte que ces nouvelles dispositions ne peuvent définitivement écarter tous les risques d'échouage ou de collision dans cette zone de trafic intense.

En effet, le 16 mars, les couloirs de circulation existaient déjà, les systèmes de transmission d'alerte et de détresse fonctionnaient jour et nuit, un puissant moyen d'assistance et de remorquage était présent sur les lieux, d'autres étaient à proximité. Alors, il faut bien constater, sans vouloir interférer dans le déroulement de l'enquête judiciaire actuellement en cours, que les circonstances de l'échouage de l'*Amoco-Cadiz* sont exceptionnelles, voire aberrantes pour tous ceux qui ont l'habitude de la navigation. Là est la véritable cause du drame que vit aujourd'hui la côte nord de la Bretagne.

La presse n'a pas eu de mal à choisir sa cible : le plan Polmar.

Cette deuxième réflexion veut essayer de montrer qu'en matière d'antipollution rien n'est simple et rien n'est gratuit.

La « faisabilité » de systèmes antipollution destinés à protéger à coup sûr des centaines de kilomètres de côtes, qui sont dentelles de granit, parsemées d'écueils à fleur d'eau, est encore à démontrer. Construire 200 km de barrage flottant est industriellement concevable et réalisable, mais à quel prix ! Dénicher ou concevoir le barrage qui arrête véritablement un flot épais de pétrole est déjà plus complexe et, si un jour il est mis au point, son poids et son coût seront considérables. Avoir la capacité de mettre en place ce barrage, rapidement car les nappes de mazout sont toujours proches, quelles que soient les conditions de temps, car un pétrolier sombre toujours une nuit de tempête, solidement ancré car il doit pouvoir résister à la houle et au vent, veut dire que l'on dispose de moyens nombreux et puissants.

Traiter des nappes avec des « bateaux-pompes » à grand débit ayant un très faible tirant d'eau, écrémer la surface de l'océan avec des systèmes mécaniques opérationnels par tous les temps, cela exige une fois de plus des capacités pour investir et des gros crédits d'entretien.

En somme, barrer la route du pétrole, le disperser, l'absorber, c'est un peu la mer à boire... Alors, là également est une des véritables causes du drame que vit aujourd'hui la côte nord de la Bretagne...

... Il faut la tragédie d'un pétrolier de 230 000 tonnes pour mobiliser une opinion encore naturellement enracinée dans ses traditions terriennes. L'heure n'est plus aux anathemes ni aux ambiguïtés. Avec ses 3 500 km de côtes, la France ne peut nier sa vocation maritime. Voilà le message que doivent faire passer les journalistes responsables ; c'est bien, en effet, « l'affaire de quelques-uns ».





INDUSTRIE

UN RAPPORT DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

La France risque de ne pas saisir les chances qu'offre l'industrialisation du tiers-monde

Comment vont évoluer au cours des prochaines années les économies des pays du tiers-monde ? Quelle attitude la France doit-elle adopter vis-à-vis de leur volonté de développement industriel ? Comment adapter l'appareil productif national pour tenter de faire face à cette nouvelle concurrence et répondre aux besoins de ces jeunes économies ?

Dans un rapport réalisé à la demande du premier ministre et « piloté » par le commissariat général du plan un groupe d'experts tente d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions.

« L'industrialisation du tiers-monde est certaine parce que les pays le veulent, parce qu'ils ont ou trouveront les ressources, parce que les firmes multinationales et les banques veulent utiliser les avantages qu'ils offrent. » Cette industrialisation va s'étendre peu à peu à tous les secteurs, et les pays du tiers-monde seront conduit à accroître leurs exportations, ne serait-ce que pour payer les intérêts de leurs dettes. Leurs ventes de produits manufacturés, passées déjà de 24 milliards de dollars en 1973, à 34 milliards en 1977, pourraient atteindre entre 100 et 145 milliards en 1985.

L'examen des plans de développement laissent à penser que cette industrialisation aura un triple impact sur les pays industrialisés.

● Les exportations du tiers-monde vont augmenter dans plusieurs domaines : une partie du textile et de l'habillement, moteurs électriques, composants, radio-télévision, petites calculatrices, chaînes haute fidélité, jeux électroniques, cuirs, chaussures, montres à quartz, optique de précision, cycles, motocycles, bijouterie, orfèvrerie, céramique, le travail du bois et la petite mécanique.

● Dans des secteurs comme l'acier, les chantiers navals, la pétrochimie, voire les engrais, l'automobile, l'arrivée des pays du tiers-monde va *« modifier »* les conditions de la concurrence internationale et risque d'entraîner des surcapacités de production durables.

Les auteurs du rapport estiment que les pays du tiers-monde ne noueront pas immédiatement de relations privilégiées entre eux. Il y aura donc globalement un accroissement des échanges avec les pays industrialisés. Mais *« il n'est pas possible d'espérer profiter du courant d'importations des pays en développement sans accepter l'accroissement du courant d'exportations à partir de ces pays »*.

Compte tenu de ces évolutions probables, la France peut-elle tirer son épingle du jeu ? Pour les auteurs du rapport, l'appareil productif national *« paraît insuffisamment préparé pour tirer pleinement parti du développement prévisible des échanges avec les pays du tiers-monde »*. Si, depuis 1973, le commerce français avec ces Etats s'est considérablement développé, de sérieuses lacunes subsistent. De tous les pays industrialisée, la France apparaît comme *« le moins ouvert aux achats de produits manufacturés du tiers-monde. (...) La concurrence « sauvage » qui émeut tant aujourd'hui apparaît en fait limitée à un très petit nombre de produits »* (douze articles de textiles et d'habillement, les appareils radio-télé, les produits de la scierie, les panneaux de bois et les produits de la sylviculture).

Seconde lacune : les échanges avec le tiers-monde ne se réalisent que grâce à une croissance très rapide des crédits, notamment des crédits à l'exportation. Par rapport à d'autres pays industriels, les investissements directs français dans le tiers-monde sont faibles, voire en régression. Or *« l'implantation à l'étranger devient une condition nécessaire à l'expansion commerciale »*. La localisation géographique des échanges apparaît *« par trop déséquilibrée »*, la France étant pratiquement absente de régions comme l'Asie du Sud-Est.

Ces handicaps peuvent et doivent être surmontés. Pour la majorité des experts ayant participé à ce rapport, il ne faut pas tomber dans la tentation protectionniste. Le tiers-monde est *« un partenaire économique essentiel »*.

La part des pays en développement dans les exportations françaises totales de biens d'équipements professionnels atteint 40 % contre 2? % en 1974. *« Pour certains produits, le débouché qu'ils représentent est vital »*. Même pour l'emploi, le bilan est positif puisque l'on estime à cent mille les créations d'emplois industriels entre 1970 et 1976 du fait du développement des échanges avec le tiers-monde. On ne voit bien souvent que l'impact des importations de ces pays sur des branches industrielles en difficulté (textile, cuir, bois), mais il faut tenir compte des créations d'emplois induites dans d'autres secteurs par les achats du tiers-

Quel impact sur l'emploi ?

Les experts du groupe d'étude ont tenté d'évaluer l'impact sur l'emploi en France d'ici à 1985 de l'industrialisation des pays du tiers-monde. Plusieurs hypothèses ont été prises pour tenir compte tout à la fois des importations et des exportations de la France vers ces pays, et des scénarios différents de développement. En combinant les hypothèses extrêmes, « il apparaît que le développement des échanges avec les pays en voie de développement pourrait infléchir l'emploi industriel en France d'ici à 1985 dans une fourchette de + 1 % à — 5 % (soit + 50 000 à — 250 000) ».

Offrir une coopération originale

Appelés à devenir des partenaires commerciaux de plus en plus importants, la France doit donc définir une politique vis-à-vis des pays du tiers-monde. Les auteurs du rapport proposent d'orienter les réflexions dans plusieurs directions :

● *« Ouvrir des négociations »* sous un angle multilatéral (GATT), mais aussi dans une optique de plus grande sélectivité, le principe d' *« un traitement homogène des pays du tiers-monde ne paraissant plus possible »*. Pour répondre à ce qu'on appelle le *« dumping social »*, les auteurs du rapport reprennent l'idée que *« les pays industriels pourraient appliquer un traitement commercial discriminatoire vis-à-vis des pays ou des entreprises qui ne respectent pas les conditions de travail, y compris la reconnaissance des droits syndicaux »*.

Dans le cas particulier de l'énergie, le rapport recommande la signature *« d'accords bilatéraux à long terme avec les pays qui ont besoin de vendre leur pétrole pour assurer leur développement.*

● *« Développer l'information sur le tiers-monde. »* Un observatoire économique *« pourrait être chargé de collecter, de tenir à jour et de diffuser les informations sur les investissements et les productions du tiers-monde »*.

● Redépolyer la coopération financière et technique vers les zones les plus dynamiques du tiers-monde.

● Développer les échanges alimentaires de la France.

● Offrir une coopération industrielle aux pays du tiers monde. *« Face à des concurrents très attachés au respect des règles du jeu libéral (Allemagne de l'Ouest, Japon, U.S.A.), la France peut, chaque fois que possible, proposer des formules originales : accentuer la coopération des entreprises publiques, contribuer à surmonter le blocage actuellement constaté dans la recherche et la mise au point de techniques appropriées. »*

Reste à savoir comment l'appareil productif français doit se restructurer pour résister et s'adapter à l'accroissement des importations des produits manufacturés des pays en voie de développement et pour conquérir, en même temps, ces nouveaux marchés. On regrettera que sur cet aspect essentiel le rapport du Commissariat général au Plan reste fort discret — M. Q.

MONNAIES

La France et le Fonds monétaire

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui, la majorité des nations requise par les règles du F.M.I. a non seulement ratifié le deuxième amendement portant réforme des statuts et abandon du système de Bretton-Woods, mais aussi le relèvement des quote-parts. L'accord sur les statuts s'applique donc automatiquement, bien que la France ne l'ait pas ratifié.

En revanche, notre pays doit néanmoins faire connaître d'ici le 1er mai s'il accepte le relèvement de sa quote-part, actuellement de 5,13 % du total (contre 22,93 % pour les Etats-Unis, 9,58 % pour la Grande-Bretagne, 5,48 % pour l'Allemagne fédérale et 4,11 % pou le Japon). Ce sont ces cinq pays qui disposent d'un siége pemanent au conseil d'administration.

Si la France refusait la majoration de sa participation, les conséquences seraient les suivantes :

1. — Dans l'imédiat, le pourcentage français tombera à environ 4 %, ce qui laisse encore son siège à notre pays, puisque le Canada, qui vient en sixième sur la liste, avec 3,76 %, ne le dépasse pas ; mais la France risquera de perdre son fauteuil en 1979, lors du septième relèvement des quotas, car il est très difficile au F.M.I. d'opérer un « rattrapage » pour remonter dans le classement, les relèvements de participation se faisant généralement de façon uniforme. Dès lors, la France devrait se soumettre aux suffrages de l'ensemble des Etats membres pour obtenir un siège au conseil du Fonds.

2. — Ensuite, elle n'obtiendra aucune augmentation de ses possibilités d'accès éventuel aux ressources de fonds, par le moyen classique des droits de tirage inconditionnels ou conditionnels (*cela représente une possibilité* d'emprunt pour la France de 3 milliards de dollars environ).

Certes les réserves de change de la France se sont reconstituées et sont actuelle satisfaisantes ; au prix, il est vrai, d'un endettement considérable (une centaine de milliards de francs, contrebalancée, il est vrai, par près de 90 milliards de francs de crédits accordés par la France aux acheteurs étrangers). Mais bien que notre balance commerciale s'améliore et que le franc se redresse depuis les élections, nul ne peut prévoir l'avenir. Est-il prudent de renoncer par avance à des possibilités accrues d'emprunt international ?

Certes M. Chirac peut, lors du débat parlementaire du 18 avril, faire un éclat en avançant que M. Barre ne croit pas au redressement de la situation française, puisqu'il veut élargir le recours éventuel à l'aide internationale. Il serait imprudent, toutefois, de ne pas augmenter nos possibilités de crédit au cas, toujours possible, d'une détérioration de notre situation.

3. — Enfin, si éclat il y avait, et si le gouvernement était battu, la perte de prestige de M. Giscard d'Estaing serait considérable au plan mondial. Ajoutons qu'un moment où un Français, M. de La Rosière, actuellement directeur du Trésor, s'apprête à succéder à M. Witteveen au poste de directeur général du Fonds monétaire, il serait humiliant de voir la France paraître bouder une institution à laquelle elle attache une importance certaine, puisqu'elle y détache un de ses plus éminents hauts fonctionnaires.

FRANÇOIS RENARD.

« LA LETTRE DE LA NATION » : un tour de passe-passe.

Commentant l'adoption, par le conseil des ministres, d'un projet de loi portant seulement sur l'augmentation de la quote-part de la France au F.M.I., Pierre Charpy écrit, dans *la Lettre de la Nation* du vendredi 7 avril :

« La méthode employée par le gouvernement est de dissocier l'aspect technique du contenu politique. Ainsi le Parlement est-il mis en situation d'accepter le bénéfice d'un accord international sans avoir à se prononcer sur celui-ci. C'est un tour de passe-passe qui n'ajoute rien à notre gloire, à supposer encore que les autres parties prenantes au F.M.I. s'en contentent.

» Il aurait été plus sain, voire plus moral, de poser le vrai débat, et il le sera de toute façon : il s'agit de savoir si la France institutionnalise ou non un système qu'elle condamne, à savoir le flottement généralisé des monnaies — et dont la nocivité a été suffisamment démontrée en 1973 à Nairobi par notre ministre des finances de l'époque et par les évènements depuis. Nous sommes, et tous les pays industriels avec nous, dans une situation où tout ffort de redressement est compro effort de redressement est compromis par le désordre monétaire international. Ce désordre tient à la dérive du dollar. Est-il simplement raisonnable de mettre le franc à la remorque d'une monnaie aux fluctuations aussi aberrante qu'imprévisibles ? Est-il convenable de transformer une dépendance de fait en dépendance de principe ? La réponse est « non » aux deux questions, même si le gouvernement réussit à s'y dérobée par les voies obscures de la technique juridique et financière ou peut-être de ce fameux « article 49 » de la Constitution qui lui fut si utile dans le débat sur l'élection de la future assemblée européenne. »

● *La C.E.E. et le chômage des jeunes.* — La Commission européenne a décidé de dégager un crédit de 110 millions d'unités de compte (l'équivalent de 600 millions de francs) afin de favoriser la création d'emplois pour les jeunes. Cette aide, qui s'appliquera en 1979, permettra d'élargir les interventions du fonds d'aide sociale de la C.E.E., notamment dans les régions les plus défavorisées.

La Commission européenne souligne que le chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans a quintuplé entre 1969 et 1977, passant de 412 600 à près de 2 millions aujourd'hui.

Au cours des dix prochaines années, note la Commission européenne, les facteurs démographiques joueront un rôle très important dans la situation de l'emploi des jeunes. Quatre millions de jeunes par an chercheront un emploi tandis qu'à législation constante seulement 2,5 millions de personnes partiront à la retraite.

Dix mois après les accords de la Jamaïque

Une longue querelle

Le conseil des ministres français avait adopté le 27 octobre 1976 un projet de loi autorisant la France à approuver le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international et la participation de la France à l'augmentation des quotes-parts des pays membres de ce fonds. Ces deux dispositions étaient contenues dans les accords conclus à la Jamaïque en janvier 1976.

Le dépôt de ce projet de loi provoquait de vives réactions de la part de l'U.D.R. *La Lettre de la Nation* condamnait ce qu'elle considérait comme *« une capitulation en bonne et due forme »* devant les Etats-Unis. Le groupe communiste de l'Assemblée nationale estimait à son tour que, en ratifiant les accords de la Jamaïque, le gouvernement *« abandonnait encore un peu plus l'économie aux intérêts étrangers »*. Le groupe U.D.R. décidait d'opposer la question préalable au projet d'approbation, de même, d'ailleurs, qu'au texte concernant l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. L'attitude du parti gaulliste amenait le gouvernement à repousser au printemps 1977 l'examen de la réforme du F.M.I.

L'hostilité du R.P.R.

L'U.D.R., devenue le R.P.R., confirmait son hostilité au projet, au cours de ses journées parlementaires, tenues aux Baux-de-Provence à la veille de la session parlementaire du printemps 1977. M. Couve de Murville déclarait alors : *« Ces statuts, en réalité, traduisent par écrit l'abandon de toutes les idées que la France a défendues depuis 1960. Je souhaite que le gouvernement ait la sagesse de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour, alors que rien ne justifie la précipitation. »*

Au cours des journées parlementaires du parti socialiste, M. Jean-Pierre Chevènement présentait un rapport concluant au rejet des accords de la Jamaïque, qui, estimait-il, *« consacrent l'hégémonie monétaire américaine vis-à-vis de l'Europe et des pays sous-développés »*. Lors du débat télévisé qui l'opposait en mai à M. Barre, M. Mitterrand condamnait ces accords.

La session parlementaire de printemps était alors marquée par les attaques du R.P.R. contre le gouvernement, à l'occasion du débat de politique générale, au terme duquel M. Barre demandait un *vote de confiance*, puis à propos de l'examen du projet de loi d'approbation de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, qui n'était adopté que grâce à la procédure de l'engagement de responsabilité gouvernementale. Ayant surmonté ces deux obstacles, le premier ministre renonçait à faire inscrire à l'ordre du jour l'examen du texte sur les statuts du F.M.I. Il confirmait cette attitude à l'automne.

La position plus nuancée de M. Couve de Murville

La réforme du statut étant entrée en vigueur le 31 mars 1978, le projet de loi approuvé jeudi par le conseil des ministres ne concerne plus que l'augmentation des quote-parts. La *Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., s'insurge contre le *« tour de passe-passe »* qui consiste à faire ratifier par le Parlement les conséquences d'un accord qu'il n'a pas eu à examiner. Il semble cependant que M. Couve de Murville, qui a été réélu président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et qui était le principal adversaire de ce texte, ait actuellement une position plus nuancée. En effet, si elle refusait d'augmenter ses quote-parts, la France perdrait sa place parmi les cinq titulaires d'un siège permanent au F.M.I.

La question n'a pas été examinée par le secrétariat national du P.S. non plus que par les instances dirigeantes du P.C.F. Le texte étant inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée pour le 18 avril, les partis disposent d'une semaine pour se prononcer.

PATRICK JARREAU.

M. SOLOMON : pas de vente d'or américain dans l'immédiat.

« Il est vrai que nous procédons de temps en temps à des ventes d'or, mais il n'en est pas question maintenant », a déclaré M. Anthony Solomon, sous-secrétaire américain au Trésor, démentant ainsi des rumeurs qui avaient circulé ces derniers jours. Certains experts n'en estiment pas moins que les Etats-Unis examineraient la possibilité d'effectuer de telles ventes à intervalles réguliers afin de réduire les pressions qui s'exercent à la baisse du dollar. Rappelons que les Etats-Unis avaient vendu de l'or — en petites quantités — en 1975 lors de leur offensive pour « démonétiser » le métal précieux.

La vingtième adjudication mensuelle du Fonds monétaire international qui a eu lieu le 5 avril et a porté sur 524 800 onces d'or, s'est effectuée au prix moyen de 177,92 dollars l'once (contre 181,95 dollars lors de la précédente vente).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,5430	4,5530	+ 40	+ 65	+ 85	+ 115	+ 180	+ 250
$ can. ...	3,9920	4,0020	+ 7	+ 30	+ 15	+ 42	— 33	+ 33
Yen (100).	2,0724	2,0788	+ 120	+ 150	+ 240	+ 280	+ 560	+ 600
D. M.	2,2350	2,2630	+ 85	+ 110	+ 190	+ 220	+ 600	+ 640
Florin ...	2,1144	2,1200	+ 48	+ 70	+ 115	+ 140	+ 370	+ 425
F. B. (100).	14,4500	14,4860	+ 320	+ 480	+ 650	+ 830	+1690	+2100
F. S.	2,4363	2,4486	+ 155	+ 180	+ 335	+ 365	+ 975	+1050
L. (1 000) .	5,3426	5,3527	— 230	— 165	— 450	— 330	—1250	—1040
£	8,5100	8,5300	+ 60	+ 120	+ 120	+ 180	+ 145	+ 230

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 1/16	3 7/16	3 1/8	3 5/8	3 1/8	3 5/8	3 3/16	3 9/16
$ E.-U. ...	6 11/16	7	7	7 3/8	7 1/8	7 5/8	7 1/4	8
Florin ...	5 1/8	5 7/8	5	5 5/8	4 7/8	5 3/8	4 5/8	5 3/8
F. B. (100).	3 7/8	5 1/8	5	5 5/8	5 1/4	6	6	6 3/8
F. S.	1/8	5/8	1/16	5/8	1/8	5/8	7/16	13/16
L. (1 000) .	8 7/8	11 1/8	12 1/4	16 1/2	12 1/4	16 1/2	12 1/4	16 1/2
£	6 1/4	7 1/8	7 1/16	7 9/16	7 1/4	8	8 5/16	8 13/16
Fr. franç..	7 7/8	8 5/8	9	9 5/8	9	9 5/8	9 1/2	10 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉCONOMIE

L'IMMOBILIER VERS L'AGE DE RAISON ?

III. — Subsister d'abord

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Le client de l'immobilier s'est réveillé. Il est devenu plus exigeant. Les promoteurs ont des vues moins gandioses. Et puis la « crise » s'est répercutée aussi sur les municipalités. (« le Monde » des 6 et 7 avril).

Dans la *crise*, chacun joue sa carte. Et puisqu'il faut la jouer avec des municipalités qui sont plus souvent sur leurs gardes, comme avec les associations de riverains, les comités de quartiers, les organismes de défense des locataires, on la jouera avec tous ceux-là, au besoin crânement. *L'ennui*, c'est que la volonté, la bonne volonté, ne suffisent pas toujours. Il faut discuter, il faut surtout être capable de cette discussion. Le métier est devenu plus aléatoire et plus difficile. Promoteur exemplaire et capable, lui, de se placer à Moscou comme aux Amériques ou en Iran, M. Jean-Claude Aaron, l'homme de la tour Montparnasse, et qui y siège désormais, a bien vécu cette évolution.

Lorsqu'il présidait, de 1964 à 1968, la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs, les préoccupations n'étaient pas celles d'aujourd'hui. C'était encore — et il semble maintenant qu'on puisse le dire sans honte ni forfanterie, comme si vraiment le mal était exorcisé — la période « anormale ». Il fallait « normaliser ». On normalisa. On en appela à la législation, aux contrôles volontaires.

Il fallait enfin éviter que ne viennent se glisser sur le marché des aigrefins qui avaient d'autant plus beau jeu qu'on se bousculait, que jamais aucun métier ne fut plus libre d'accès que celui-là. Il fallait en même temps se battre contre une fiscalité envahissante, faire comprendre que la construction ne devait pas être la vache à lait des banques. Vaste programme.

Aujourd'hui, M. Jean-Claude Aaron, c'est l'Union internationale immobilière avec toutes ses sociétés de services qui ont assuré la « continuité ». Et la continuité, c'est l'étranger qui plus que jamais l'assurera. Les grandes opérations, on les réalise aux Etats-Unis, au Brésil, en U.R.S.S., en Iran. « *Tout en continuant de proposer en France un produit diversifié.* » Tout en ne négligeant pas la maison individuelle. Les équipes aussi ont dû être diversifiées. Et réduites. Chez M. Jean-Claude Aaron aussi on a licencié : une quarantaine de personnes sur trois cents. Parce que, en dépit de la place prise un peu partout dans le monde, les choses n'étaient pas si simples. Celui qui avait sa fonction dans telle équipe travaillant en France ne pouvait pas être versé dans telle autre opérant à l'étranger, car les tâches étaient trop différentes.

Ce n'est pas une crise mais un mal, profond, sournois. A côté de ceux qui veulent se consoler et qui diront eux aussi : « *Ce qu'il faut savoir faire aujourd'hui, ce sont des « coups » bien diversifiés, avec des équipes d'une réputation suffisante pour garder ou attirer la confiance des financiers* », il y a les réalistes qui connaissent l'importance, dans l'affaire, du facteur temps : « *Nous sommes des fabricants de rentabilité. Les fonds chez nous sont investis pour un temps donné et une rentabilité donnée. Si l'administration met des bâtons dans les roues, nous arriverons au point de rupture où le financement ne se fait plus. Et c'est le point où nous en sommes. La machine doit tourner, et ne peut tourner à vide.* »

Moralité ? « *Les gens comme nous ne peuvent subsister qu'en allant vers l'étranger et en répartissant les équipes restées en France entre le social, la rénovation, la réhabilitation...* »

Évaluer les dégâts

Subsister ? C'est vite dit. Tous savent bien que le vrai drame se joue « en aval », que la crise terrasse le bureau d'étude, l'agence d'architecte et aussi le bâtiment. Tout le monde du reste se retrouve pour évaluer les dégâts. En deux ans, l'activité a été réduite des deux tiers. Alors qui survivra, et comment survivre ? Celui-là dit : « *Survivront les petits promoteurs, ceux qui savent organiser leur activité, apporter le terrain, trouver l'entreprise, les entreprises. Ce sont ceux qui connaissent bien leur ville, qui y sont bien vus.* » Celui-là est un « gros », fort du poids de la banque dont il est la filiale et qui ne se fait pas d'illusions : « *Mais on sera toujours les affreux, ceux qui heurtent, choquent, hérissent. Si on n'est pas l'argent, on sera le béton. Dans les deux cas le repoussoir.* »

Voici une autre analyse fournie par deux architectes qui eux aussi licencient et se demandent comment ils se maintiendront, bien que leur « surface » leur ait permis d'aborder (eux aussi) le marché international : Andrault et Parat. La carte de visite n'est pas négligeable : centre universitaire Tolbiac, faculté de médecine d'Angers, Evry I. C'est même grâce à elle que l'agence a pu se « placer » à Djakarta comme en Arabie Saoudite. Bénéficier d'une telle « aura » fait plaisir, c'est évident, « *mais nous n'avons pas du tout envie de devenir uniquement des architectes internationaux* ». Alors ?

C'est simple et cruel : en France, on termine ce qui est commencé, le reste est arrêté. Pourquoi ? Parce que le ralentissement démographique a déjà freiné et même stoppé un secteur considérable d'activités, notamment l'équipement scolaire. Parce que « *le privé a levé le pied dès les premiers signes de mévente* ». Parce que tous les offices d'H.L.M. ont des difficultés à acheter encore des terrains. Parce que l'on ne sait plus comment s'y prendre pour construire à l'intention des plus défavorisés. Pour le plus ordinaire, le coût entraîne d'emblée des loyers que beaucoup de gens ne pourront pas payer. On s'en sortait tant que la péréquation permettait de rétablir les équilibres.

Aujourd'hui, elle est refusée. Chaque opération doit se satisfaire elle-même. Et, en même temps, il ne saurait être question de descendre en dessous d'une certaine qualité. « *On s'est bagarré longtemps pour ça, et bien avant que ce soit dans l'air. Quand on s'est mis à en parler un peu partout, on s'est frotté les mains. Or voilà, paradoxalement, qu'on ressent comme un phénomène de rejet lorsqu'on invoque la qualité.* »

Ils veulent dire surtout — comme tant de leurs confrères — qu'à la crise du moment s'ajoute la crise — celle-là chronique — de l'architecture en France. Pour l'usager, c'est encore un luxe réservé à une certaine classe. Si bien que, à la première difficulté, c'est l'architecte que « *les autres laisseront tomber* ». Adieu le temps où ils pouvaient faire de la recherche. On leur conseillerait plutôt de se montrer discrets. Ils ont beau jeu de se référer au passé : quand on logeait n'importe comment, il y avait la bonne excuse de l'urgence. Depuis quelques années, on pouvait croire à des programmes plus pensés, plus réfléchis. A la quantité, on pouvait enfin préférer la qualité et le dire. Et voilà que, au nom de la crise, on va revenir trente ans en arrière. C'est ainsi en tout cas qu'ils ressentent une réalité. N'a-t-on pas diminué partout et en priorité les frais généraux, donc les possibilités d'études ?

Rentabilité d'abord

Pour l'architecte, le coup est double. Du simple fait du ralentissement général, il y avait moins de plans à faire, d'idées à avoir. Il faudra non seulement se contenter de programmes plus modestes, mais il est déjà entendu que, dans ces programmes, l'architecte devra prendre une part encore plus modeste qu'avant. Si encore tous les secteurs n'étaient pas touchés. Mais ils le sont tous : éducation, hôpitaux, services sociaux, équipements en tout genre, bureaux, centres commerciaux. Et pourtant... « *Nous étions une belle agence, importante avec cent quarante personnes à la meilleure époque. Ce n'était ni par fierté ni par ambition. Seulement pour faire face sur le plan national et international, on constituait une équipe pluridisciplinaire. C'était une manière de revaloriser la profession, de montrer qu'on pouvait s'organiser. Aujourd'hui, on a été obligé de licencier, et le potentiel d'énergie se trouve atteint.* »

C'est de ceux-là que M. Giscard d'Estaing avait dit devant des H.L.M. dont ils étaient les auteurs, les penseurs : voilà les H.L.M. de l'an 2000. Ils avaient été aussi les initiateurs du « logement intermédiaire » entre le collectif et l'individuel. Ils promenèrent leur maquette pendant cinq ans. Elle ne semblait intéresser personne, jusqu'au jour où pointa la possibilité de la rentabilité, le mot-clé, majeur. Quel avenir dans ces conditions ? Faut-il aller jusqu'à tomber dans la noirceur du découragement qui fait soupirer : on va continuer à faire du parpaing tant qu'il y aura des Portugais et sans se casser la tête.

Pourtant ne va-t-on pas partout en disant qu'il y a *les usagers*, qu'ils sont réveillés, qu'on ne les manœuvre plus comme avant, qu'ils sont là, provoquants, demandant des comptes, vérifiant la qualité, guettant la tache d'humidité ou la fissure, ou le carreau descellé ou le tout. Certes, mais devant cette levée de boucliers, devant cette vigilance, certains sont bel et bien prêts à rendre les armes. Ils assureront qu'ils ne sont pas capables de faire et de vendre mieux que ce qu'ils faisaient et vendaient, et ils se retireront.

Ce sera, en fin de compte, une affaire de persévérance. Les batailles seront toujours à mener. On raconte volontiers qu'à Evry, ville nouvelle, les architectes eurent du mal à obtenir des promoteurs quelques crédits pour les aménagements extérieurs. C'était avant la crise, et Evry-I eu, malgré tout, ses espaces aménagés. Mais Evry-II ? Pour les habitants à venir, la seconde tranche ne peut pas apparaître inférieure à la première. Mais, au nom de la crise, les promoteurs renâclent ou crient qu'on les assassine. Et du coup, Evry-II attend. D'aventures ou de mésaventures de ce genre la France regorge.

Après l'architecte l'homme des bâtiments. Il préside aux destinées du syndicat des travaux publics et du bâtiment de la région Rhône-Alpes, exemplaire à plus d'un titre avec le poids d'une métropole comme Lyon, ses ZUP, ses soucis d'H.L.M., son aventure de la Part-Dieu, son souvenir encore vif de l'époque « pradélienne » où l'on ne lésinait pas sur le béton.

Dans cette ville singulière et fascinante, la crise a porté ses coups avec un certain retard. Pour la seule raison que de grands travaux engagés devaient, d'une façon ou d'une autre, être menés à leur terme. Et puis tout est arrivé comme s'il y avait eu conjuration. Finie la perspective d'une agglomération de 1 500 000 habitants pour 1980, de 2 000 000 pour l'an 2000. Dès lors tout montrait qu'on avait, depuis vingt ans, abondamment construit tour à tour, tour après tour, à La Duchère, à Bron-Parilly, à Vénissieux, à Rillieux, à Vaulx-en-Velin. Sans parler de tout cet immobilier de luxe des beaux quartiers, que ce soit dans la ville elle-même, où, là aussi, dans les verdures de sa banlieue ouest. En ce temps-là il n'y avait ni cesse ni répit. On n'avait pas terminé ici que l'on commençait là-bas. Et tout le monde avait du travail.

Une blessure d'amour-propre

Aujourd'hui, tout cela est arrêté. De l'avis du président du syndicat du bâtiment, ce qui s'est passé est simple. Il y avait des promoteurs privés locaux qui, bon an mal an, achetaient leurs terrains, construisaient leurs appartements de standing ou de grand standing et, ma foi, donnaient satisfaction à leur clientèle. Là-dessus les grands groupes financiers découvrent qu'il est plus intéressant pour eux de s'instituer directement promoteurs. Ils sont arrivés avec leurs moyens et ont faussé le marché. Ainsi se retrouve-t-on avec plus de 6 000 logements à vendre, ce qui, dans une cité comme Lyon, constitue dix mois de stock. En 1977 on a continué avec 1 000 par trimestre. C'est cela qui fait crier à la saturation, c'est-à-dire à une crise partie, elle aussi, pour durer. Voilà les promoteurs habités par la prudence. Voilà les banques qui se retirent, discrètement ou non. Rien de nouveau, en somme.

Pourtant si. Car Lyon est une des villes les moins chères. Elle est moins chère que Bordeaux, que Strasbourg, que Marseille. Moins chère que Chambéry, qui l'est elle-même moins qu'Annecy. Du côté de Caluire, on vend à 3 200 - 3 400 F le mètre carré, la périphérie est proposée à 2 800 F, et dans le quartier des Brotteaux, fief « chic », la circonscription de M. Barre, « 4 000 - 5 000 F, c'est la fourchette ». Et, dans certains immeubles terminés, mais dont la moitié du programme reste invendu, on peut, si cela dure encore, assister à des braderies... Et l'on boude aussi La Part-Dieu, ses bureaux neufs, sa tour du Crédit lyonnais, plantée là comme un gros crayon. Ce n'est plus seulement une « crise », c'est une blessure d'amour-propre. La ville, pourtant méfiante de nature, avait fini par croire à ses propres slogans, auxquels l'aidaient d'ailleurs à croire l'administration parisienne, de l'équipement à la DATAR. La décentralisation était pour demain. Lyon se préparait à être « centre de décision ». La décentralisation est toujours pour demain. Hors les banques, qui y ont mis leurs sièges régionaux, hors l'administration locale, qui ne pouvait faire moins que bâtir dans le nouveau quartier le siège de la communauté urbaine, qui campait dans les locaux de la Foire de Lyon, ou encore un bâtiment pour le tribunal administratif, abrité jusque-là dans la préfecture, La Part-Dieu n'a rien vu venir. Pas même Air Inter, qui aurait pu ou dû faire figure de « locomotive ». Bilan, un stock de bureaux à louer, qui demandera quatre ans avant d'être écoulé. Alors ? « *Il faut qu'on nous donne les moyens de nous adapter à cette récession* », demandent les entreprises. « *En 1977, dans le Rhône, il y a eu chez nous quatre-vingts dépôts de bilan. Et il y aura bientôt des faillites, c'est-à-dire encore du chômage, des licenciements. Ce sera automatique. On ne peut réduire notre chiffre d'affaires de 30 % sans casse dans les deux ou trois mois à venir.* »

Trente pour cent. C'est le chiffre qui est donné par tous les secteurs, en toutes régions. Il s'accompagne d'une concurrence féroce, sauvage, une lutte pour la vie. Le Parisien lorgne vers la province. Et la province se défend. Elle a ses promoteurs comme ses entrepreneurs vedettes. A l'époque des très gros chantiers, ceux-là pouvaient laisser à des enteprises dites « nationales » le soin de conduire quelques-unes de ces opérations d'envergure. Maintenant, on s'attend, comme au coin du bois.

Prochain article :

DES LOGIS ET DES HOMMES

SOCIAL

Grève suspendue à la caisse parisienne d'allocations familiales

Trois semaines de trop ?

Une longue grève pour rien ? Après soixante-cinq jours d'arrêt de travail et d'occupation du central-ordinateur, les techniciens de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne ont décidé, le 6 avril, de suspendre leur action sans avoir apparemment obtenu satisfaction.

Au départ, ils étaient 1 400 liquidateurs de dossiers (en fait 900 à 1 000 grévistes) à réclamer une qualification et une rémunération plus importante par le passage automatique du niveau 5 au niveau 6 dans la grille des salaires. Deux mois après, ils n'étaient plus que 320 à lutter et à se heurter à la fermeté d'un double pouvoir, celui des administrateurs patronaux qui détiennent la moitié des sièges dans les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale, celui de l'organisme de tutelle, c'est-à-dire le ministère de la santé.

Et pourtant ces pouvoirs n'avaient pas refusé la discussion et encore moins le compromis. Tout en rejetant catégoriquement les promotions automatiques à l'ancienneté — la revendication des grévistes, — ils ont accepté d'assouplir la grille et de faciliter certaines promotions. Le 1er mars, faute d'accord avec les syndicats, l'Union des caisses nationales de sécurité sociale — l'organisation paritaire chargée de négocier et de déterminer la politique sociale des 160 000 employés de l'institution (maladie, vieillesse, famille) — lançait une recommandation. Celle-ci permettait, selon des critères très complexes, de faire monter certains techniciens du niveau 5 au niveau 6. Une semaine plus tard, la direction de la caisse parisienne était en mesure d'annoncer qu'environ 960 techniciens sur 1 400 pourraient ainsi être promus. Les grévistes étaient d'autre part au courant d'un accord négocié avant la grève (mais non encore signé) qui accordait une prime de 5 % à certains techniciens (1).

N'était-ce pas un compromis raisonnable ? Les grévistes, qui parlaient de mauvais replâtrage et relevaient avec justesse la sévérité des critères de promotion et les risques d'abitraire dans le choix des promus, campaient sur leur position. Comment expliquer cette intransigeance des grévistes ? Les dates ont leur importance : à l'époque, la campagne électorale battait son plein et les techniciens qui espéraient la victoire de la gauche se sont laissé prendre au piège de la politique. Les méthodes de lutte ont aussi pesé lourdement : du début à la fin du conflit, les quatre syndicats (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. et F.O.) ont laissé l'initiative à la base qui, il est vrai, avait décidé toute seule d'engager la lutte et reconduisait, chaque jour, en assemblée générale le mouvement revendicatif. Une grève démocratique ? Sans doute, mais aussi une grève spontanée qui faisait la part belle aux jeunes éléments gauchisants et à certains syndiqués F.O. (2) qui, à l'instar de leurs camarades des banques ou des assurances, « collent » à une base de jeunes employés aux idées avancées. Les activistes se sont aperçus un peu tard que, gênée par la perte des salaires et la menace de diminution des primes de vacances, la majorité avait basculé. Ils étaient devenus minoritaires.

Ce long conflit, qui, sous sa forme actuelle, se termine dans l'imbroglio avec la démission des administrateurs F.O... et une grille très imparfaite, peut être comparé aux combats prolongés des postiers ou des employés des caisses d'épargne : même spontanéité, même combativité, même aveuglement aussi, même refus enfin de conditions de travail trop fastidieuses pour des salaires trop faibles.

« Le conflit a certes duré trois semaines de trop », comme l'a déclaré un gréviste, mais il a révélé un malaise profond dont les directions sont conscientes. C'est le revers paradoxalement positif d'un échec.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Cet accord, discuté en janvier, n'a été ratifié que progressivement du 25 janvier au 3 avril par la C. G. C., F. O. et la C. F. T. C. Les modalités d'application n'ont été connues que fin mars rue Viala. Trois cents techniciens recevront une prime de responsabilité de 5 %.

(2) Aux dernières élections des employés, la C. G. T. a obtenu 1 274 voix, F.O. 1 153, la C.F.D.T. 835 et la C.F.T.C. 320.

LA C.G.T. ESTIME QUE L'ATTITUDE DE LA C.F.D.T. MET EN DANGER L'UNITÉ D'ACTION

De lettres en déclarations publiques, la C.G.T. et la C.F.D.T. poursuivent un dialogue aux limites de la rupture verbale : les cédétistes accusent les cégétistes d'être les porte-voix du P.C.F., ces derniers répliquent que cette « agression » est inadmissible. Chacune des deux centrales, cependant, continue d'affirmer sa volonté de maintenir l'unité d'action.

La C.G.T. a publié, le 7 avril, la déclaration dont la teneur avait été arrêtée par son bureau, trois jours plus tôt. La lettre de M. Maire, estime-t-il, « *est inacceptable et crée une situation sérieuse (...). Il n'y a rien dans l'attitude et les textes de la C.G.T. concernant ses relations avec la C.F.D.T., dans quelque domaine que ce soit, qui puisse justifier le comportement actuel de sa direction (...). Malgré cela, par des déclarations officielles et répétées, la C.F.D.T. persiste par ses attaques dans ce qu'il faut bien appeler une agression à l'égard de la C.G.T.*

» *L'indépendance de la C.G.T. et ses règles de vie démocratique ne sauraient être un objet de discussion entre les deux confédérations.*

» *Dans quel but la C.F.D.T. évoque-t-elle une hypothétique « journée nationale d'action » interprofessionnelle », dont il n'a été question nulle part dans les conditions actuelles ? Le seul effet de cette « invention » a été d'alimenter des spéculations sur des clivages qui n'existent pas. (...)*

» *La C.F.D.T. cherche-t-elle à distendre l'unité d'action avec la C.G.T. ? Pour quelle politique syndicale ? (...) L'attitude actuelle de la direction confédérale de la C.F.D.T. comporte des dangers pour cette unité d'action.*

» *Le débat d'idées sur l'unité d'action, sur les divergences entre organisations syndicales, est une chose normale, habituelle. La C.G.T. le mènera de façon franche et responsable, selon son habitude. Cela n'a rien à voir avec l'invective.*

ARRÊTS DE TRAVAIL AU SIÈGE SOCIAL DE BOUSSAC

Le personnel du siège social du groupe Boussac a observé le jeudi 6 avril un arrêt de travail d'une heure, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et U.G.I.C.T. Les salariés du groupe, dont la survie est menacée *(le Monde* du 26-27 mars), veulent obtenir l'ouverture de négociations sur les salaires et « *un véritable dialogue sur l'avenir du groupe. (...) L'arrivée de M. Jacques Petit et de son équipe, après un court passage à Manufrance, pose un véritable point d'interrogation à tout le personnel sur leur véritable* dicale.

Les salariés ont décidé de poursuivre luer mouvement en observant chaque jour une heure d'arrêt de travail, jusqu'à ce qu'une réponse leur ait été donnée.

● *Un médiateur à l'usine Cazeneuve*, de La Plaine-Saint-Denis, réoccupée, depuis le 28 mars, par une partie des quatre cent vingt personnes licenciées *en 1978*. Le tribunal des référés a désigné, le jeudi 6 avril, un médiateur et lancé un appel aux pouvoirs publics et à la direction à négocier.

ÉTRANGER

En Allemagne fédérale

LES MÉTALLURGISTES DU BADE-WURTEMBERG RATIFIENT L'ACCORD SALARIAL AVEC LE PATRONAT

La majorité (55,4 %) des trois cent cinq mille syndiqués de la métallurgie de la partie septentrionale du Bade-Wurtemberg a approuvé le 6 avril l'accord signé en début de semaine par les partenaires sociaux *(le Monde* du 4 avril). A l'issue de près de trois semaines de grève, les ouvriers de la métallurgie avaient obtenu une hausse de salaires de 5 % (au lieu de 8 % demandés) et une prime de 411 marks (945 francs). Le vote du 6 avril met donc fin à la grève et la plupart des entreprises métallurgiques ont repris le travail le 7 avril.

Bien que les accords du Bade-Wurtemberg servent en général de référence à la profession, les organisations patronales des autres régions ont fait savoir qu'elles refusaient d'étendre l'accord de Stuttgart à l'ensemble de la R.F.A. De nouveaux conflits ne sont donc pas exclus. — *(A.F.P.)*

● *La balance des paiements de la République fédérale d'Allemagne* s'est soldée par un excédent de 2,3 milliards de deutschemarks en février, indique un communiqué de la Bundesbank publié le 6 avril à Francfort. Au cours de ce mois-là, la balance commerciale ouest-allemande a connu un excédent de 2,6 milliards de deutschemarks (5,8 milliards de francs) contre 1,9 milliard de deutschemarks en janvier.

ETATS-UNIS

● *Le président Carter* annoncera, le mardi 11 avril, un nouveau train de mesures anti-inflationnistes afin de freiner la montée des prix, qui a atteint au mois de mars un taux annuel de 7,4 % (la hausse des prix de gros s'est cependant légèrement ralentie en mars, puisqu'elle n'a été que de 0,6 % contre 1,1 % en février). M. Carter avait indiqué il y a trois mois que le taux d'inflation ne devait pas dépasser 6,5 %. — *(Reuter.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

L'assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Caisse centrale des banques populaires s'est tenue le 6 avril 1978, sous la présidence de M. Yves Malecot.

Le rapport du conseil d'administration souligne notamment les progrès accomplis au cours de l'exercice dans le domaine des activités internationales et dans celui des activités financières.

Le capital social est passé de 60 à 100 millions de francs en décembre 1977.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1977, se totalise à plus de 15,5 milliards de francs contre 11,2 milliards de francs à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de près de 40 %.

Le bénéfice net, après constitution de différentes provisions, en particulier pour l'intéressement des salariés (3 970 000 F) et dotation aux amortissements pour 7 750 000 F environ, s'élève à 15 140 203 F contre 12 009 244 F l'année précédente.

Compte tenu du montant des emprunts obligataires et des affectations décidées par l'assemblée générale, les capitaux permanents de la société dépassent 1,12 milliard de francs. Les fonds propres « stricto sensu » s'établissent à 222 millions de francs.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice ; l'intérêt, qui sera mis en paiement le 1er juin 1978, s'établit au maximum légal, soit 6 F par part sociale de pleine jouissance, ce qui détermine, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, un montant total de 9 F.

L'assemblée générale a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Pierre Dap, Jean Ledoux et Paul Vellay et renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Marcel Bérault, Jacques Bouquet et Guy Labrusse.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'issue de l'assemblée ordinaire, a, d'autre part, autorisé le conseil à augmenter éventuellement le capital social, sur ses seules délibérations, par tous moyens, de 100 à 150 millions de francs.

ETABLISSEMENTS ALFRED HERLICQ ET FILS

Le bénéfice net de l'exercice 1977 s'élève à 30 122 250,94 francs contre 22 163 244,76 francs pour l'exercice précédent, après dotation de 25 000 000 de francs à la provision pour crédits à l'étranger et de 6 000 000 de francs à la provision pour pertes et charges contre respectivement 2 000 000 de francs et 3 000 000 de francs en 1976.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale du 8 juin 1978 la distribution d'un dividende net de 13 F (avoir fiscal : 6,50 F) à chacune des 891 291 actions composant le capital augmenté de 16,66 % par distribution d'une action nouvelle pour six actions anciennes.

CESSATION DE LA CAUTION DE GARANTIE FINANCIÈRE

L'International Westminster Bank Limited, 18, place Vendôme, 75001 Paris, dont le siège social est à Londres 41, Lothbury au capital de 40 000 000 livres sterling, informe les intéressés que, à sa demande, la S.A. Smith Melzack France, dont le siège social est à Paris, 32, avenue de l'Opéra, ne bénéficie plus de la garantie qui lui était accordée dans le cadre de son activité de « transaction sur immeubles et fonds de commerce ».

En conséquence, la garantie financière de cinquante mille francs (FF 50 000) cessera à l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la présente publication (article 44 du décert du 20 juillet 1972).

Toutes les créances visées à l'article 39 dudit décret, et qui ont pour origine un versement ou une remise faits antérieurement à la date de cessation de la garantie restent couvertes par le garant si elles sont produites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication.

ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Le 31 mars 1978 se sont tenues les assemblées générales ordinaires des deux SICAV du groupe :

— La Compagnie d'investissement et de placement CIP, sous la présidence de M. François Simonnet ;

— AGFIMO, société anonyme pour la gestion financière de valeurs immobilières, sous la présidence de M. Roger Papaz.

Les résolutions proposées ont été adoptées, et les conseils d'administration qui ont suivi les assemblées ont fixé la date de paiement des dividendes au 10 avril 1978.

Au 31 mars 1978, la situation des deux sociétés était la suivante :

	C. I. P.	A.G.F.I.M.O.
Nombre d'actions au 31 mars 1978 (actions de 100 F nominal)	331 082	1 049 210
Actif net par action	278,93 F	175,38 F
Actif net total	92 348 876,43 F	184 014 929,81 F
Répartition de l'actif net (en %) :		
— Disponible	7,64	5,44
— Obligations françaises	35,47	33,10
— Obligations étrangères	10,40	—
— Actions françaises	27,27	61,01
— Actions étrangères	19,22	0,45
Rappel		
Dividende par action de 100 F nominal :		
— Montant net et avoir fiscal ..	14,16 + 3,11	11,90 + 0,81
— Date de paiement	10 avril 1978	10 avril 1978

Souscriptions : Services administratifs, 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, ou Banque générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 Paris.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
6 AVRIL

La hausse se poursuit

La forte reprise, amorcée mercredi à la Bourse de Paris après plusieurs jours d'accalmie, s'est poursuivie jeudi dans un marché très animé : l'indicateur instantané a enregistré, comme la veille, une hausse d'environ 2,5 %. La composition du troisième gouvernement de M. Raymond Barre a été bien accueillie, dans la mesure où elle n'apportait pas de « surprises », souvent mal reçues en Bourse.

La nomination de M. Papon au poste de ministre du budget, synonyme de rigueur, a également été bien accueillie.

De plus, la poursuite de la baisse du taux sur le marché monétaire prélude à une réduction du coût du crédit, et la bonne tenue du franc sur le marché des changes ont contribué à nourrir l'optimisme.

La cotation de cinq titres a dû être retardée en raison de l'abondance de la demande et de l'insuffisance des offres : Cétélem, Grands Travaux de Marseille, B.H.V., Creusot-Loire et MECI.

Dans les compartiments, on a noté la fermeté particulière des établissements de crédit (B.C.T., Locafrance), des travaux publics (Générale d'Entreprises), des magasins à nouveau (Printemps (+ 9 %), Galerie Lafayette), de la construction électrique, de la métallurgie (Creusot - Loire + 10 %, Denain - N.-E. + 9 %).

Sur le marché de l'or, le cours du lingot a gagné 305 F à 26 780 francs, en raison de la hausse du métal à Londres, tandis que le napoléon perdait 5 F à 255,50 F.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Finsider, dr.	2 p. 1	.. ..
Reliance, c. 18	1 p. 20	.. ..

LONDRES

Calme

Les affaires sont calmes à la veille du week-end, et l'indice des industrielles cède 0,5 point à 470,9. Irrégularité des pétroles et des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) : 178 25 contre 178 40

VALEURS	CLOTURE 6/4	COURS 7/4
Beecham	647 ...	650 ...
British Petroleum	758 ...	758 ..
Courtaulds	115 ...	118 .
De Beers	322 ..	324 ...
Imperial Chemical	362 ...	362 ..
Rio Tinto Zinc Corp	198 ...	197 ..
Shell	512	517 ...
Vickers	184	183 ..
War Loan 3 1/2 %	35 3/4	35 3/4
*West Driefontein	d 24 ...	24 1/4
*Western Holdings	22 1/2	22 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	5 avril	6 avril
Valeurs françaises	121,3	124,5
Valeurs étrangères	97,1	97,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	70,3	71,9

NOUVELLES DES SOCIETES

BAYER. — Bénéfice mondial avant impôts pour 1977 : 1 097 millions de DM (—15,6 %) pour un chiffre d'affaires de 21 392 millions de DM (+ 2,4 %). La société mère enregistre de son côté une baisse de 13,5 % de son bénéfice avant impôts (750 millions de DM) mais une augmentation de 2,9 % de son chiffre d'affaires (9 931 millions de DM). L'augmentation des charges salariales, le ralentissement de l'activité durant le quatrième trimestre et les pertes de change sont responsables de la dégradation des profits.

SICLI. — Suspension des cotations le 6 avril dans l'attente des mesures que le conseil se propose de prendre pour rétablir la situation financière.

MOTEURS BAUDOUIN. — Suspension des cotations le 6 avril à la suite du dépôt d'une O.P.A. En 1975, la firme britannique General Electric avait acquis 58 % du capital.

THOMSON-C.S.F. — Bénéfice net de la société pour 1977 : 123,08 millions de francs contre 81,32 millions. Dividende global : 10,80 F contre 10,05 F, mais s'appliquant à un capital augmenté par attribution gratuite d'actions (une pour sept).

COFIMEG. — Bénéfice net pour 1977 : 65,79 millions de francs (+9,5 %). Dividende : 10 F contre 9,25 F.

NEW-YORK

La hausse se ralentit

Pour la troisième séance consécutive, les cours ont monté, jeudi, à Wall Street. Mais le mouvement de reprise étant survenu tardivement et après un recul initial, l'indice des industrielles n'a finalement progressé que de 0,78 point à 763,86.

Le nombre de hausses (819) a été cependant très supérieur encore à celui des baisses (583). Une forte activité a continué de régner et 27,36 millions de titres ont changé de mains contre 27,26 millions précédemment.

Prudence, attentisme ? Il y eut un peu des deux. Comme tous les jeudis, la Réserve fédérale publie en fin de journée les statistiques de la masse monétaire pour la semaine écoulée. Beaucoup redoutaient un nouveau gonflement. De fait, après la clôture, cette crainte se trouvait confirmée et en même temps celle d'une *flambée* inflationniste, déjà ravivée par le conseil pour la stabilité des prix, dont les experts venaient d'estimer que les risques d'une accélération de la hausse du coût de la vie étaient plus grands que les chances d'un ralentissement.

VALEURS	COURS 5 4	COURS 6 4
Alcoa	48 ...	46 1/4
A.T.T.	61 1/2	61 3/4
Boeing	34 1/2	34 3/4
Chase Manhattan Bank	28 3/4	28 3/4
Du Pont de Nemours	104 3/4	104 1/8
Eastman Kodak	43 5/8	43 1/8
Exxon	45 3/8	45 ...
Ford	46 1/8	46 1/8
General Electric	48 7/8	46 5/8
General Foods	28 1/8	27 7/8
General Motors	61 1/8	61 1/2
Goodyear	17 1/8	17 1/4
I.B.M.	241 3/8	240 5/8
I.T.T.	29 3/8	29 3/8
Kennecott	26 7/8	27 1/2
Mobil Oil	60 7/8	61 1/8
Pfizer	27 5/8	27 5/8
Schlumberger	68 1/2	68 5/8
Texaco	25 3/4	25 5/8
U.A.L. Inc.	22 ...	21 7/8
Union Carbide	39 ...	38 7/8
U.S. Steel	25 7/8	26 ...
Westinghouse	17 1/4	17 1/2
Xerox	42 1/8	42 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/4	7/4
1 dollar (en yens)	218 55	219 20

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 5/8 %

BOURSE DE PARIS - 6 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France I.A.R.D.	o191 ..	192
GAN (Sté) Centr.	... ..	625
Prévoyance A.I.R.	198 ..	200
Laffitte-Bail	128	126
Locabail Immob.	211	212
Loca-Expansion	105 20	105
Emp. 7 % 1973	2748	2772
E.D.F. parts 1950	515	515
E.D.F. parts 1950	...	501
Ch. France 3 %	163 50	167
A.G.F. (Sté Cent.)	361	362
Ass. Gr. Paris-Vie	1430	1445
Concorde	o330	o330
Epargne France	...	385
Financ. Victoire	177	183
Fonc. T.I.A.R.D.	98	102

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
692	4,5 % 1973	714 ..	708	708 50	708 50
2070	C.N.E. 3 %	2070 ..	2135 ..	2134 ..	2115 ..
245	E. J. Lefebvre	265	275	275 ..	... ..
19	Nord	18 20	18 45	18 50	18 10
248	Cie Ericsson	302	300	298	297 ..
285	Gen. Motors	281 90	282 50	282 50	... ..
295	Dome Mines	300 50	299	296	295
480	Du Pont Nem.	460	474 50	474 50	480
205	East Kodak	197 50	201	201 ..	197 90
17	East Rand	19 35	19 30	19 20	19 10
138	Ericsson	133 ..	132 50	132 50	132 .
215	Exxon Corp	207	208	208 .	210 .
210	Ford Motor	210	209 10	209 10	206 50
93	Free State	95 10	98 80	98 80	96 80
230	Gen. Electric	215 50	217 80	217 80	214 ..
11	Tanganyika	10 90	10 80	10 90	10 75
255	Unilever	253	253	253 ..	250 ..
16	Union Corp.	17 10	17 35	17 35	17 70
103	U. Min. 1/10	102 50	100 50	101 .	102
104	West Driet.	109 50	109 .	109 .	107 50
42	West Deep.	44 70	45 40	45 50	44 70
102	West Hold.	101	105 ..	105 .	105 50
205	Xerox Corp.	194	194 ..	194 10	194
0 65	Zambia Cop.	0 67	0 68	0 68	0 68

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6 4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 668	4 686	4 670
Allemagne (100 DM)	226 850	226 270	226
Belgique (100 F.)	14 483	14 580	14 325
Pays-Bas (100 fl.)	212 210	211 740	211 500
Danemark (100 krd)	82 240	82 160	82 500
Suède (100 krs)	99 890	99 930	100 250
Norvège (100 k.)	85 870	85 480	87
Grande-Bretagne (£ 1)	8 515	8 560	8 800
Italie (1 000 lires)	5 363	5 385	5 500
Suisse (100 fr.)	246 480	244 080	244 500
Autriche (100 sch.)	31 535	31 420	31 450
Espagne (100 pes.)	5 714	5 739	5 750
Portugal (100 esc.)	11 160	11 170	12
Canada ($ can. 1)	4 022	4 014	4 035

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6 4
Or fin (kilo en barre)	26475	26750
Or fin (kilo en lingot)	26480	26795
Pièce française (20 fr.)	260 50	255 50
Pièce française (10 fr.)	205 50	203 50
Pièce suisse (20 fr.)	240 .	239 .
Union latine (20 fr.)	235 ...	233 .
Souverain	252 60	256 20
Pièce de 20 dollars	1250 .	1260 .
Pièce de 10 dollars	578	573
Pièce de 5 dollars		400 .
Pièce de 50 pesos	1100 50	1105 50
Pièce de 10 florins	255 .	256 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'ambassadeur d'Argentine à Paris dénonce une « campagne de dénigrement »

L'ambassadeur d'Argentine en France, M. Tomas de Anchorena, a dénoncé la formation à Paris d'un *« comité de boycottage de la Coupe du monde de football »* pour créer *« une espèce de légende noire sur la situation en Argentine »*, rapporte l'agence France-Presse de Buenos-Aires. M. de Anchorena a accordé des interviews en ce sens à plusieurs journaux de Buenos-Aires et de Cordoba, dont *la Nacion* et *Los Principios*. Le diplomate a nommément mis en cause le peintre et écrivain Marek Halter, qu'il présente comme... un collaborateur du journal *le Monde*.

Selon M. de Anchorena, la campagne de dénigrement menée en Europe est parvenue à un point tel que ces jours derniers *« on a délibérément déformé une information attribuée à un journal suédois concernant la disparition de deux religieuses en Argentine »*. Mais, poursuit l'ambassadeur, *« les membres du comité de boycottage sont conscients que la véritable impression que les visiteurs tireront de leur séjour en Argentine sera complètement à l'opposé de ce qu'ils ont inventé sur le désordre qui règne dans le pays »*.

« Il y a, poursuit le diplomate, *une méconnaissance à l'étranger du véritable processus engagé par le pays, et surtout de l'importance du désordre gouvernemental qu'on pouvait constater avant mars 1976 »*, date du coup d'Etat militaire.

Selon M. de Anchorena, *« les extrémistes vaincus par l'action commune du peuple et de ses forces armées ont cherché refuge à l'étranger et ont profité de l'organisation permanente des terroristes pour reprendre une campagne de dénigrement contre l'Argentine »*.

« Cette action, conclut l'ambassadeur, *s'est amplifiée à la veille de la Coupe du monde de football avec pour but de conditionner les esprits afin que les visiteurs se rendent dans le pays avec des préjugés défavorables, ou tout simplement annulent leur voyage. »*

[M. Marek Halter n'est pas un collaborateur du « Monde ». Ecrivain et peintre, il a publié dans nos colonnes une lettre dans laquelle il expliquait comment deux de ses parents, « enlevés » par des inconnus à Buenos-Aires, avaient été retrouvés morts (21-22 août 1977 et 1er octobre 1977). De cet événement, et de beaucoup d'autres semblables, M. Halter a tiré la conclusion qu'il importait d'organiser un boycottage de la Coupe du monde de football, qui doit avoir lieu en juin en Argentine (2 novembre 1977). Puis a écrit un article dénonçant la situation faite aux juifs dans ce pays (4 mars), article auquel M. de Anchorena a eu la possibilité de faire une longue réponse (25 mars).

Que l'information publiée par un journal suédois selon laquelle les deux religieuses françaises enlevées en décembre dernier ont été retrouvées mortes soit exacte ou non, il demeure que toutes deux ont disparu. Si, d'autre part, il est vrai que le spectacle quotidien de la rue à Buenos-Aires ne donne pas l'impression d'un pays troublé, peut-on pour autant qualifier d'ordonné un pays où il y a eu plusieurs milliers de morts du fait de la violence politique — y compris deux cents à trois cents représentants des forces de l'ordre, — où il y a, officiellement, trois mille cinq cents prisonniers politiques et, selon les sources les plus sérieuses, nord-américaines notamment, de dix mille à vingt mille personnes disparues ? Ou alors il s'agit de cet « ordre » qui, en 1831, « régnait à Varsovie » après l'intervention des troupes du tsar contre les patriotes polonais. — J.-P. C.]

LES BRIGADES ROUGES COMMETTENT UN ATTENTAT A GÊNES

Gênes (A.F.P.) — Les « brigades rouges » ont revendiqué un attentat commis ce jour un peu avant 8 heures contre le président de l'Association industrielle de Gênes, M. Felice Schiavetti.

M. Schiavetti a été blessé légèrement par des armes à feu à une jambe et à une main. Ses deux agresseurs se sont emparés de la serviette remplie de documents qu'il transportait.

L'attentat a été commis alors que l'industriel sortait de son domicile. Il a été revendiqué trois quarts d'heure après par un coup de téléphone au journal local, le « Corriere mercantile ». « Ici les Brigades rouges. Nous avons tiré sur l'ingénieur Schiavetti. Notre communiqué suivra », a simplement dit une voix.

Gênes fait partie du triangle industriel dans lequel s'inscrivent également Turin et Milan et dans lequel les Brigades rouges ont trouvé le terrain le plus favorable.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Brejnev* est arrivé jeudi 6 avril à Vladivostok, la principale base navale en Extrême-Orient soviétique. Au cours d'une rencontre avec les responsables du P.C., il a relevé les « insuffisances » graves dans l'organisation économique de cette région, notamment en ce qui concerne les transports. Faute de wagons, a-t-il déclaré, le bois reste parfois deux ou trois ans dans les dépôts. — *(A.F.P.)*

● *Attentat contre M. Cubillo à Alger.* — M. Antonio Cubillo, secrétaire général du M.P.A.I.A.C. (Mouvement populaire pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel canarien), a été victime, mercredi soir 5 avril, d'un attentat politique, apprend-on ce vendredi en fin de matinée à Alger.

● *Des manifestations de lycéens* ont éclaté jeudi 6 avril, à Naplouse et à Ramallah, en Cisjordanie. Plusieurs manifestants ont été interpellés par les forces de l'ordre. A Naplouse, ces manifestations, qui sont intervenues après plusieurs jours de calme, ont été provoquées par la condamnation à mort à Chypre des deux meurtriers de Youssef Sebai.

● *Le Secours populaire français* a fait parvenir par avion une tonne d'antibiotiques et de médicaments de première urgence aux sinistrés du Liban, indique, vendredi 7 avril, un communiqué de cette organisation. Dix-sept tonnes de lait, des couvertures, des vêtements, ont également été acheminés pour aider le Secours populaire libanais. Le Secours populaire incite à lui adresser des fonds, 9, rue Froissart, 75003 Paris. C.C.P. 654 37 H. Indiquer : *« Pour le Liban. »*

● *Le conseil de l'université de Dijon* a décidé, le vendredi 31 mars, la fermeture de l'université pendant vingt-quatre heures au cours de la dernière quinzaine d'avril. Le conseil veut marquer *« sa vive désapprobation devant les difficultés financières qui menacent gravement le potentiel scientifique et pédagogique de l'établissement »*. Au cours de la même séance, le conseil a voté le budget de 1978 *« pour ne pas le laisser établir par l'autorité de tutelle »*. Treize mille étudiants sont inscrits à l'université de Dijon. — *(Corresp.)*

● *Réclusion à perpétuité pour l'assassin d'une prostituée.* — La cour d'assises du Val-d'Oise a condamné, jeudi 6 avril, M. William Smati, cinquante et un ans, tenancier de bar, à la réclusion criminelle à perpétuité. Le 7 mars 1976, peu après que son amie l'eut quitté, il avait tué, en lui fracassant le crâne, une prostituée, Mlle Marie-Cécile Hierso, quarante-huit ans. Le jury a retenu la préméditation.

Le numéro du « Monde » daté 7 avril 1978 a été tiré à 586 779 exemplaires.

MILLE CINQ CENTS EMPLOIS SUPPRIMÉS DANS LES MINES DE FER DE LORRAINE EN 1978

Mille cinq cents emplois vont être supprimés dans les mines de fer de Lorraine en 1978, vient d'annoncer l'Association de la sidérurgie et des mines de fer lorraines (ASSIMILOR). Cette mesure, indique l'organisation patronale, est rendue nécessaire par la crise qui frappe la sidérurgie européenne, et qui a entraîné, outre des restructurations, la perte de certains marchés extérieurs.

Les mines « marchandes », c'est-à-dire celles qui vendent leur production à l'extérieur seraient les plus touchées par cette mesure. Des départs en préretraite à quarante-cinq ans pour les salariés ayant trente ans de mine devraient toucher plusieurs centaines de personnes, mais des problèmes de reclassement devraient cependant se poser. 6 971 mineurs étaient employés dans les trente mines en activité au début de 1978. L'objectif des de ramener ce chiffre à 4 000 en 1980.

● *La société Sandoz - Frainier* installée près de Morteau (Doubs) vient d'être mise en règlement judiciaire. La firme, qui était l'une des plus importantes fabriques françaises de boîtiers de montres avec un chiffre d'affaires de 32 millions de francs et trois cent-vingt salariés (chiffre de 1976) est autorisée à poursuivre son activité pendant six mois sous le contrôle de deux syndics. La société livrait pour 80 % sa production de boîtiers pour montres électroniques à des clients américains. Le plus important d'entre eux — Fairchild — a suspendu ses commandes l'année dernière lui causant de graves difficultés de trésorerie qu'elle espérait surmonter en ramenant ses effectifs à deux cents personnes. — *(Corres. part.)*

A Marignane (Bouches-du-Rhône)

Le directeur général de la société Messerschmitt et le général Thoulouze sont tués dans un accident d'hélicoptère

Le directeur général de la société aéronautique ouest-allemande Messerschmitt-Bolkow-Blohm (M.B.B.), M. Helmut Langfelder, et le général André Thoulouze, délégué de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) pour l'Europe occidentale, ont trouvé la mort, jeudi 6 avril, dans un accident d'hélicoptère à Marignane (Bouches-du-Rhône). Le pilote de l'hélicoptère, M. Hubert Riols de Fonclare, a également été tué et deux autres personnes ont été blessées.

Selon un porte-parole de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), dont les usines de fabrication d'hélicoptères se trouvent précisément à Marignane, non loin de l'aéroport civil de Marseille-Marignane, l'accident s'est produit sur un hélicoptère de type Ecureuil, au cours d'un vol d'information. L'accident a eu lieu à proximité de La Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône), dans une zone non habitée. Un barrage très sévère de la gendarmerie a aussitôt été installé pour protéger l'épave de l'hélicoptère.

L'Ecureuil, dernier-né de la division spécialisée de la SNIAS, a été conçu pour le marché civil. C'est un hélicoptère monoturbine de cinq ou six places, pouvant franchir des distances de 700 kilomètres et atteindre une vitesse de 260 kilomètres à l'heure.

M. Langfelder, âgé de quarante-neuf ans, était entré en 1959 à M.B.B., où il était rapidement devenu, jusqu'à janvier dernier, le directeur des programmes militaires de la société. Au début de cette année, il avait été appelé à la direction générale de l'entreprise.

La société M.B.B. emploie vingt mille personnes pour un chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards de francs. Elle est associée de longue date avec des entreprises aéronautiques françaises, particulièrement la SNIAS et le groupe privé Dassault-Breguet. Avec la SNIAS, la firme ouest-allemande, dont le siège est à Munich, a conçu des missiles anti-chars, le Hot et le Milan, et le missile anti-aérien Roland. Elle a aussi des accords de coopération dans le domaine spatial et négociait, actuellement, un protocole au terme duquel la SNIAS et M.B.B. devraient construire, pour les besoins des armées de terre française et ouest-allemande, un hélicoptère de lutte anti-chars capable d'opérer de nuit et par tout temps.

[Né le 5 février 1920 à Pézenas (Hérault), ancien élève de l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence, André Thoulouze a été, de 1955 à 1958, attaché de l'air de l'ambassade de France à Rome et, de 1965 à 1966, chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'air avant d'être promu général de brigade aérienne en 1967. Jusqu'à son départ de l'armée d'active, en 1970, il est attaché de l'air de l'ambassade de France à Londres.

En 1971, il est délégué général de la SNIAS en Grande-Bretagne, puis, en 1974, pour l'ensemble de l'Europe occidentale.]